

Transformer notre vision en actions

Initiative
Emergence
Madagascar

stratégie de croissance accélérée



Conscient du retard accumulé par Madagascar depuis plus de 50 ans, le développement tant attendu et espéré par la population n'est toujours pas au rendez-vous. Il est grand temps pour nous de proposer et de mettre en œuvre des solutions pérennes et efficaces, pour se donner un nouveau départ.

C'est la raison pour laquelle, j'ai fondé l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar (IEM), qui est une plateforme de concertation rassemblant les experts nationaux et internationaux, des personnalités engagées, des partenaires stratégiques et financiers, des fonds d'investissement, ainsi que toutes les personnes de bonne volonté en vue d'apporter des solutions concrètes à chaque problème.

Ce plan stratégique est le fruit de nos réflexions, de recherches et d'échanges avec les Malagasy des quatre coins de l'île. Sont détaillés ici les idées phares, les projets d'envergure qui seront les moteurs de la croissance, et le développement des secteurs clés de l'économie impactant sur la vie sociale de la population, afin de transformer notre vision en action.

Nous sommes tous convaincus que Madagascar est une terre pleine d'avenir, et que son peuple mérite un avenir meilleur, et c'est ensemble que nous allons rendre possible l'Emergence de Madagascar.

Andry RAJOELINA

RESUME EXECUTIF	2
1.1. Histoire et fondements de la Nation Malagasy	3
1.2. Historique et évolution des projets de société	7
1.3. Principe idéologique de l'IEM	13
1.4. Les grandes lignes du programme Initiative Emergence de Madagascar	16
1. DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DE MADAGASCAR	31
1.1. Diagnostic social	32
1.2. Diagnostic économique	37
1.3. Diagnostic de la gouvernance politique	42
2. VISIONS ET ORIENTATIONS	46
3. RENFORCEMENT DU SOCLE SOCIAL	47
3.1. Mener une Action Sociale Prioritaire	47
Objectif stratégique 1: Relever et réhabiliter les couches vulnérables	52
3.2. Offrir à la population les services de base et de bien-être	53
Objectif stratégique 2: Mettre en place des services de santé de qualité pour tous	53
Objectif stratégique 3: Garantir un accès à un logement décent pour chaque ménage	57
Objectif stratégique 4: Garantir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement	58
Objectif stratégique 5: Offrir une éducation de qualité pour tous. Favoriser l'ascension sociale	59
Objectif stratégique 6: Promouvoir le travail pour tous et renforcer le capital humain	60
Objectif stratégique 7: Promotion de la femme et protection des droits de l'enfant	62
Objectif stratégique 8: Création d'un Pôle de compétence en planning familial	63
4. RENFORCEMENT DU SOCLE DE L'ÉMERGENCE	64
4.1. Réorienter les relations diplomatiques face à la mutation des rapports de force économique internationaux	64
Objectif stratégique 9: Hisser Madagascar au rang des pays d'Afrique les plus émergents	64
4.2. Asseoir la Démocratie et la Gouvernance	69
Objectif stratégique 10: Réconcilier les Malgasy et renforcer la participation citoyenne	69
Objectif stratégique 11: Poser le cadre juridique du développement	75
Objectif stratégique 12: Mettre en œuvre une gouvernance responsable, rationnelle et performante des finances publiques	80
Objectif stratégique 13: Instaurer une politique de décentralisation émergente	90
Objectif stratégique 14: Organiser la Justice et l'Etat de droit	93
Objectif stratégique 15: Assurer la défense et la sécurité nationale	101
Objectif stratégique 16: Aligner la gouvernance économique avec la stratégie de développement	108
Objectif stratégique 17: Doter le pays d'infrastructures de développement en matière d'aménagement du territoire	117



4.3. Restructurer Madagascar	117
Objectif stratégique 18: Doter le pays d'infrastructures modernes de transport	136
Objectif stratégique 19: Faciliter le développement rural	146
4.4. Promouvoir Madagascar et son capital humain	154
Objectif stratégique 20: Renforcer la production énergétique et l'accès à l'énergie	154
Objectif stratégique 21: Promouvoir la culture et renforcer l'identité nationale	159
Objectif stratégique 22: Disposer d'une infrastructure médiatique et de télécommunications modernes	164
Objectif stratégique 23: Préserver les ressources naturelles et l'environnement	169
Objectif stratégique 24: Promouvoir l'accès aux sports et l'épanouissement de la jeunesse	173
5. ÉCONOMIE À CROISSANCE ACCÉLÉRÉE	176
5.1. Madagascar Agrobusiness	176
Objectif stratégique 25: Valoriser le potentiel agricole, exporter des produits labélisés et transformés	176
Objectif stratégique 26: Promouvoir une exploitation et une valorisation durable des ressources halieutiques et aquaculture	179
5.2. Madagascar minier et hydrocarbures	181
Objectif stratégique 27: Développer le potentiel minier et ériger une filière minière propre	181
Objectif stratégique 28: Développer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes	199
5.3. Madagascar Tourisme Vert	206
Objectif stratégique 29: Développer le potentiel touristique et promouvoir une exploitation & valorisation durable des sites touristiques	206
5.4. Madagascar Industriel	221
Objectif stratégique 30: Faire de Madagascar un pays majeur de la production et de la transformation industrielle	221
5.5. Madagascar Technologique	226
Objectif stratégique 31: Faire de Madagascar un pays leader en matière de services lié aux NTIC	226
5.6. Madagascar économie bleue	240
Objectif stratégique 32: Diversifier les ressources à travers la valorisation de l'économie bleue	240
6. LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'EM	243
CONCLUSION	253





RESUME EXECUTIF

“ Faire des Malagasy un peuple vivant dans la paix, la sécurité et le bien-être ”

Le Fondateur de l'IEM (Initiative pour l'Émergence de Madagascar) Andry RAJOELINA a l'ambition de transformer sa vision en actions réalisables, mesurables, quantifiables et matérialisables. La vision d'un Madagascar émergent ayant pour objectif de rattraper en 5 ans le retard de développement accumulé en 58 ans.

Ce défi ambitieux se donne comme mission de faire des Malagasy un peuple digne, fier de son identité, vivant dans la paix, la sécurité et la prospérité ! Ayant foi en l'avenir.

Avec ses 594.000km², Madagascar est une île-continent appelée également par les pays du continent Asiatique : « La Frontière de l'Asie » et « La Porte de l'Afrique » ou encore « Le Cœur de l'Océan Indien ». Cette position géographique stratégique est favorable à une intégration facile et effective dans les marchés économiques tels que le COMESA, la COI, la SADC, etc.... et un retour à la source des Malagasy en tant qu'Austronésiens, fondateurs du puissant bloc politique, économique et financier de l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est).

Les élections présidentielles qui auront lieu cette année à Madagascar, amènent chaque acteur et institution sociale, politique et économique à s'inscrire dans une nouvelle vision qui inaugure une conception nouvelle en matière de croissance économique accélérée mais durable.

En outre, la reprise de confiance entre le peuple et les dirigeants est une étape primordiale vers la mobilisation de tous les acteurs clés ainsi que des forces vives de la Nation, en vue de l'Émergence de Madagascar.

Il est grand temps de proposer un programme économique crédible dans lequel chaque foyer et chaque individu identifiera ses propres intérêts.

Parallèlement, la nouvelle configuration de la carte géopolitique doit être prise en compte : l'émergence de nouveaux pays producteurs, détenteurs des matières premières stratégiques pour les nouvelles technologies industrielles et la régression de plusieurs puissances mondiales.





Philippines



Malagasy

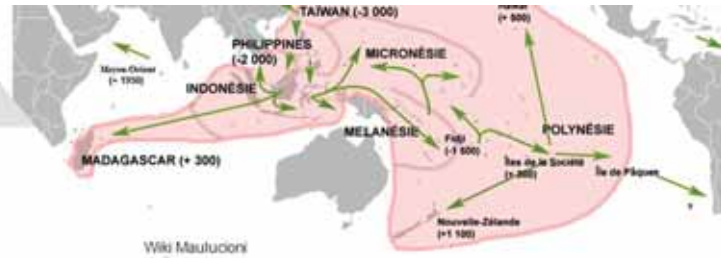
Les mêmes recherches confirment que l'île de Madagascar a joué un rôle de premier plan dans le commerce, notamment celui des épices, des plantes médicinales, des métaux précieux comme l'or et les bois rares, entre l'Asie du Sud-Est et le Moyen-Orient. Ceci permet d'affirmer que les proto-malagasy étaient un peuple conquérant, maîtrisant les sciences de la navigation et dotés de compétences particulières en matière de négociation internationale.

D'autre part, l'héritage architectural, les sites historiques et archéologiques, l'aménagement des plaines, la viabilisation autour des places fortes, la structuration de la société en groupes endogames et hiérarchisés, laissent à penser que ces "Vahoaka" maîtrisaient aussi certaines techniques telles que l'agriculture, l'élevage domestique et le tissage, sans négliger l'art de la guerre et une capacité organisationnelle pointue. En dépit des stratégies d'acculturation et de la mondialisation, l'héritage de cette culture est encore palpable en 2018 : il fait partie intégrante de la vie quotidienne des Malagasy, sous des formes et des degrés divers selon le contexte spatial et temporel.

Une capacité d'adaptation aux situations difficiles, renforcée par une détermination sans faille dans la recherche de son indépendance et de son épanouissement, mais aussi une maîtrise innée de tout ce qui concerne le commerce, font des Malagasy un peuple capable de résilience face à l'adversité.

A cette époque, les Austronésiens dominaient le commerce international ainsi que le commerce maritime : ils ont gardé ce leadership durant des millénaires, mais dès le début du premier millénaire jusqu'à 1500 environ, de nouveaux clans immigrants connus en Malagasy par le nom d'origine austronésienne "va-hiny" (les visiteurs), "va-zaha" (ceux qui visitent), venus du Moyen-Orient, ont fait leur apparition sur l'île et se sont intégrés dans la société.





HISTOIRE ET FONDEMENTS DE LA NATION



Du point de vue de leur ADN, leur profil génétique démontre que les Malagasy descendent principalement d'africains et d'asiatiques. Aujourd'hui, il est acquis que la population de Madagascar partage un patrimoine biologique et linguistique avec les populations de la côte Est de l'Afrique et des îles du Sud-Est Asiatique.

L'IEM accorde une place prépondérante à la redécouverte et à la compréhension de l'origine du peuple Malagasy. Sans une prise de conscience de son identité, un peuple ne pourra aborder avec foi et fierté son avenir.

Dans cette optique, il est important d'affirmer que les grandes orientations de ce projet de société se basent sur l'apport que pourrait apporter la culture ancestrale des Malagasy, dans les perspectives de croissance économique. Ce constat ne concerne pas uniquement la culture mais aussi la position géographique de Madagascar qui sera déterminante dans les flux d'échanges économiques et commerciaux à venir.

Le plan IEM tient compte du poids de l'histoire de Madagascar pour s'assurer que le pays emprunte la meilleure voie en vue de réaliser son objectif de croissance accélérée. Si, depuis toujours, les études historiques ont tenté de démontrer que les Malagasy sont arrivés accidentellement vers le XI^e ou XV^e siècle, sans apporter de plus amples précisions, les recherches récentes ont soutenu une autre version. En effet, les recherches récentes démontrent que les premiers Malagasy sont arrivés très probablement sur la côte Ouest ou Nord-Ouest en canoë à balancier vers 2000 ans avant J.C. Il s'agissait de populations d'origine "austroasiatiques", les proto-malagasy, appelés "Vahoaka" (de *va-*waka "peuple/ceux des canoës" ou "peuple de la mer", de *waka-"canoë (à balancier)").





L'immigration de ces peuples venus du Moyen-Orient a également été motivée par un désir d'expansion commerciale, culturelle et économique. Cette domination s'est étendue aussi vers certains pays de l'Asie du Sud-Est comme l'Indonésie et la Malaisie... L'existence de ces flux renforce l'idée que la position géographique de Madagascar en faisait un comptoir commercial idéal.

L'arrivée des premiers Occidentaux confirme encore une fois cette prédisposition, qui a été consolidée du temps de la colonisation.

L'histoire de Madagascar est celle d'un peuple métissé, insulaire, forgé par un état d'esprit basé sur une capacité innée au commerce ainsi qu'aux initiatives entrepreneuriales.

Ainsi, conscient des atouts de son peuple, acquis de par une trajectoire historique unique et accentués par ses qualités innées, Madagascar saura accueillir le courant de l'émergence avec une facilité certaine à l'instar des pays d'Asie du Sud-Est.

De nos jours les peuples d'origine austronésienne ambitionnent de former une force économique et financière. Les pays comme les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande, le Sultanat de Brunei, le Vietnam, le Laos, le Cambodge et la Birmanie ont formé un bloc économique puissant dénommé ASEAN, pour contrer les rapports de force économique et financier sur le plan international.





La particularité de ces pays membres de l'ASEAN aura été l'engagement dans un processus de croissance accélérée en vue de l'Émergence économique, renforcé par la maîtrise des concepts y afférent suivant le modèle gagnant - gagnant ("win - win").

Le plan IEM consacre une importance particulière à l'intégration de Madagascar dans ce bloc économique. Cette initiative innovante sera un des axes stratégiques principaux de la diplomatie.

En effet, il est grand temps pour Madagascar de faire muter son image d'éternelle économie de comptoir commercial en plateforme industrielle de transformation. L'objectif de ce document est de détailler le processus qui changera radicalement l'image de Madagascar en cinq ans.





HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DES PROJETS DE SOCIÉTÉ

ère République

L'évolution de l'économie de Madagascar depuis son indépendance en 1960, fait apparaître quatre périodes marquantes, correspondant chacune à des moments de rupture majeure, dictés par des facteurs internes ou externes d'ordre politique, social ou économique.

Depuis la 1^{ère} République, les programmes économiques ont été initiés et élaborés par des experts internationaux.

PNDE (Programme National de Développement Économique), caractérisé par une intervention palpable de l'Etat dans les activités économiques.

Le principal objectif visé était la satisfaction des besoins alimentaires de la population. Par conséquent, l'effort était concentré sur la performance des secteurs agricole et de l'élevage. Les projets de société ont été élaborés pour satisfaire les besoins de base de la population, tout en renforçant les acquis d'un système économique hérité de la colonisation.

L'amélioration des infrastructures existantes était dans la continuité de celles construites durant la période coloniale, avec la mise en place de constructions destinées à avantager les circuits de production à destination ou provenant de la Métropole. Les effets sur le plan social étaient palpables. Seulement, le système politique et économique à cette époque était encore dominé par la Métropole ainsi que leurs relais locaux. A cet égard, Madagascar ne pouvait prétendre à une véritable indépendance. Cette situation a engendré la révolte de 1972 qui a engagé Madagascar vers une vision socialiste de son programme de développement.

Didier Ratsiraka, futur Président de Madagascar, a publié, le 26 août 1975, son « Livre rouge » appelé Charte de la révolution socialiste ou « Boky Mena », qui rappelait le petit livre rouge de Mao Tsé Toung (Chine). Dans cet ouvrage, Didier Ratsiraka définissait son projet politique, économique et social. Soumise au vote populaire, la charte fut, à plus de 94 %, approuvée ainsi que sa propre candidature à la Présidence de la République.





11ème République

A l'instar de nombreux pays africains et certains pays asiatiques, Madagascar a choisi de s'engager dans le système socialiste et l'espoir était permis pour envisager un développement maîtrisé sur le plan politique et économique.

Les activités économiques qui étaient sous le contrôle des compagnies étrangères ont été nationalisées, dans le but de consolider les intérêts de l'Etat. Il était question de maîtriser la balance commerciale en créant des entreprises de substitution aux importations, tout en bâtissant des industries dites « industrialisantes ». Les produits des activités économiques étaient par conséquent destinés à alimenter le marché local, afin de limiter les importations de produits fabriqués à l'étranger. Pour accélérer son développement économique, des « investissements à outrance » ont été initiés et à cette époque, le taux de croissance a dépassé les 15%.

Néanmoins, les résultats ont été catastrophiques du fait, essentiellement, d'une stratégie de marché plus orientée vers l'intérieur. Le marché extérieur étant alors négligé. En outre, une mauvaise gestion des sociétés et entreprises nationalisées par l'Etat, a provoqué une faillite généralisée et une cessation de paiement publique.

Afin de redresser son économie, Madagascar a été contraint de procéder à des ajustements structurels politique et économique, sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods. Des mesures impopulaires, mais nécessaires, comme la dévaluation de sa monnaie, ont provoqué une nouvelle crise sociale déstabilisante pour le régime en place à partir de 1990.

Les revendications étaient particulièrement axées vers un retour à un système libéral, basé sur l'économie de marché et qui devait permettre la transition, celle d'une Constitution socialiste vers une Constitution à l'esprit libéral et démocratique.





IIIème République :



Les profonds déséquilibres macro-économiques survenus dans le milieu des années 80 ont justifié l'adoption d'une politique d'ajustement structurel soutenue par le DCPE (Document Cadre de Politique Économique), dont l'une des mesures prioritaires a été la dévaluation du franc malgache, suivie de son flottement au début des années 90.

Madagascar a donc adopté un système libéral dont les implications étaient l'application de mesures souvent impopulaires et ayant eu des conséquences sur l'équilibre social. Les ajustements structurels engagés comme le flottement du franc malgache ont provoqué des dévaluations incontrôlées de la monnaie.

Le programme économique appliqué était le DCPE (Document Cadre de Politique Économique), dans lequel, il était question de désengagement de l'Etat et de privatisation de toute activité économique. Madagascar a donc opté pour la démocratie libérale dans sa pratique politique. L'impact des ajustements, nécessaires, sur le plan économique a été le plus souvent impopulaire.

La «success story» tant espérée après le changement d'orientation idéologique, n'a pas engendré les effets escomptés. Bien au contraire, cela n'a fait qu'accroître la pauvreté.

Après un constat d'échec du DCPE, admis par les pays donateurs eux-mêmes, les bailleurs de fonds et la communauté internationale ont dû changer de politique économique et ont préconisé l'adoption de nouvelles initiatives pour combattre la pauvreté : le DSRP (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté – remodelé en MAP ou Madagascar Action Plan) avec comme objectif, l'atteinte, en 2015, d'une diminution de la pauvreté de moitié (Objectifs du Millénaire pour le Développement).

Evolution du taux de change

Indicateurs monétaires	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Anary Malgache (MGA) Taux de change annuel moyen pour 1 EUR	2.818,54	3.080,12	3.130,75	3.379,30	2.758,58	3.785,39





IIIème République



- Depuis son nouveau virage idéologique, Madagascar a eu du mal à stabiliser sa situation politique, fragilisée par un système ne pouvant en aucun cas permettre une réelle diversification de son économie. Et créer des emplois. Les mesures visant à instaurer un climat de confiance n'ont finalement pu attirer suffisamment d'investisseurs nationaux et internationaux d'envergure : les investissements sont restés à un niveau trop faible pour engendrer une croissance durable.
- Vers 2007, plusieurs pays africains, sous l'égide des bailleurs de fonds traditionnels et de la communauté internationale, ont à nouveau constaté un échec du DSRP.
- Nonobstant les taux de croissance notés avant 2010 (2007 à 6%), une situation d'extrême pauvreté concernait encore une frange importante de la population Malagasy (75 %) en 2009, alors que plusieurs pays qui étaient au même niveau de développement en 1960, avaient déjà atteint l'émergence économique. Et même le maintien d'un taux de croissance de 5 % nécessiterait une durée de 30 ans pour faire passer le PIB per capita actuel de 400 dollars à 1400 dollars, soit encore en dessous du seuil de 1500 dollars, fixé pour sortir du rang des PMA.

Les activités économiques et industrielles de la IIIème République sont surtout orientées vers le textile. L'ensemble appuyé par un régime de franchise douanière et fiscale, mais sans initiative de diversification et de transformation des potentiels, en matière de production de matières premières locales. Encore loin des projets de fabrication de produits manufacturiers.

La présence des produits transformés "Vita Malagasy" (Fabriqué à Madagascar), limitée, n'a jamais pu permettre un rééquilibrage de la balance commerciale. Le déficit est de 3 milliards de dollars par an. Un déséquilibre dont les conséquences sont désastreuses pour l'Ariary. Le chômage et l'inflation persistent et le niveau de vie de la population baisse.

Vers la fin de la IIIème République, le système économique est encore de comptoir, creusant davantage le gouffre qui sépare les nantis des démunis.

Les abus de pouvoir perpétrés par le dirigeant de l'époque tels que l'achat d'un avion privé de plusieurs dizaines de millions de dollars provoquent une rupture des relations avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de Madagascar, et aboutissent à la chute du régime par un mouvement de contestation populaire.

A partir de 2009, un régime de transition politique vers une IVème République est instauré.





Transition vers la IVème

République

Trop souvent mal interprété par les observateurs internationaux, le mouvement populaire de 2009 était en réalité une revendication pour une refondation de la République à l'instar des changements opérés lors des autres transitions historiques de Madagascar.

Ces ruptures étaient une suite logique de l'échec d'une idéologie inappropriée dont les effets escomptés n'ont pas abouti à une croissance inclusive caractérisée par un développement équilibré et harmonieux de toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées. Et par voie de conséquence, consolidé par un impact tangible au niveau de chaque individu.

La période de transition était marquée par l'absence d'un programme économique et par l'annulation de toute aide extérieure. Pourtant Madagascar, à cette époque, a su désamorcer toute prémisse de crise économique et sociale. L'esprit guidant la période de transition était la recherche d'une nouvelle pratique politique qui pourrait dégager une meilleure performance économique lors de l'avènement d'un pouvoir élu démocratiquement. De ce fait, un changement de Constitution était dès lors incontournable.

IVème

République

Le premier mandat de la IVème République aurait dû être l'amorce d'une transition économique, émanant d'une transition politique, généralement marquée par des réformes structurelles en profondeur ayant comme objectif l'Émergence de Madagascar.

A la différence des autres procédures inhérentes à l'élaboration de projets de société durant les régimes qui se sont succédés, les PTF ont suggéré que la conception et l'initiation du programme de développement devrait cette fois-ci émaner des dirigeants. Probablement pris au dépourvu et mal préparé, le pouvoir a mis un an pour concevoir son PND (Programme National de Développement). Pour enfin offrir, vers la fin 2016, un programme de type Émergence dénommé «FISANDRATANA».





CONSTAT

“ Aucune réflexion claire n'a été entamée pour définir une stratégie de croissance tirée par l'exportation de produits transformés. ”

Depuis l'avènement de l'indépendance jusqu'au début de la IV^{ème} République, aucun programme économique national n'a mis en avant une véritable politique d'industrialisation de Madagascar.

Aucune réflexion claire n'a été entamée pour définir une stratégie de croissance tirée par l'exportation de produits transformés.

Les programmes réalisés ont tous eu comme base d'orientation la valorisation du milieu rural par le développement du secteur agricole. L'objectif stratégique était invariablement la satisfaction des besoins alimentaires. En cas d'excédent seulement, est envisagée l'exportation. Ambition : faire de Madagascar le grenier de l'Océan Indien.

L'objectif sous-jacent demeure l'augmentation de la production agricole, considérée facteur de l'amélioration de niveau de vie du milieu rural qui constitue 80% de la population. Un raisonnement vicié qui ne peut déboucher sur le développement de Madagascar.

Depuis 58 ans, cette philosophie du développement n'a produit aucun effet sur l'amélioration du niveau de vie du milieu rural, malgré les initiatives d'appui engagées. Force est ainsi de constater que tant qu'un pays adopte une politique générale de développement basée sur l'agriculture et l'exportation de matières premières, ce dernier aura du mal à amorcer une croissance accélérée. D'où les échecs constatés au niveau de tous les projets de société appliqués à Madagascar depuis 58 ans.





PRINCIPE IDEOLOGIQUE DE L'ITEM

LE SOCIAL-LIBERALISME

Andry RAJOELINA fait partie d'une nouvelle génération de leaders politiques ouverts aux innovations. Il est parfaitement conscient des apports économiques que pourraient engendrer l'ouverture à la mondialisation, tout en sauvegardant les intérêts de Madagascar. Cette prise de conscience le distingue des autres dirigeants qui se sont succédés, et qui ont le plus souvent été caractérisés par une mentalité "d'assistanat" ou de "mendicité". Or, nul ne peut ignorer que l'état d'esprit du dirigeant à la tête du pays constitue la clé de voûte de la réussite d'un programme Émergence inclusif et durable.

A titre de rappel, le fondateur de l'ITEM n'a jamais prononcé le mot « aides » ou « assistance » durant la transition et ceci jusqu'à présent. De toutes façons, la période de transition a été marquée par l'arrêt de tout financement et aides extérieures, ce qui n'a pas empêché Madagascar de braver tous les obstacles susceptibles d'entraîner une explosion sociale et économique. Il est important de noter ici que même dans des circonstances aussi difficiles, Madagascar a honoré ses engagements en respectant les échéances de paiement de ses dettes. Cette initiative lui a valu les félicitations des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de Madagascar et la reconnaissance internationale du pouvoir de la transition.

Un programme de type Émergence est basé sur *l'esprit gagnant-gagnant* dont les déclinaisons se retrouvent à travers toutes les activités économiques stratégiques et le style de gouvernance. L'ITEM préconise un équilibre entre le social et l'économie de marché dans sa gouvernance et propose un schéma d'axes stratégiques se basant sur le renforcement du socle social et l'assise d'une croissance économique forte et durable.

Les échanges économiques internationaux et les revendications des Malagasy à tous les échelons tournent autour de cette nouvelle approche gagnant-gagnant, et le Fondateur de l'ITEM en est l'incarnation. Il a démontré à maintes reprises cet état d'esprit au moment de prendre des décisions déterminantes pour l'avenir de la Nation.





La définition idéologique de cet état d'esprit est le « social-libéralisme », qui selon le Larousse est un « courant de pensée qui cherche à concilier les thèses socialistes et libérales, en acceptant pleinement l'économie de marché tout en tentant d'atténuer ses effets par des mesures sociales (issu de la social-démocratie, ce courant est apparu au cours des années 1990. Il a pour principaux représentants le Chancelier allemand G. Schröder et le Premier Ministre britannique T. Blair.) ».

A chaque changement de République, il y a eu virage idéologique. La IVème République devrait refléter ce CHANGEMENT et le Fondateur de l'IEM incarne ce CHANGEMENT en alignant son identité idéologique conformément à sa personnalité mais aussi aux desideratas de la majorité des Malagasy, tout en suivant les nouvelles tendances en termes de mode de pensée. La fixation d'un mode de pensée est déterminante dans la conception, la déclinaison du plan et la matérialisation de la vision de l'IEM.

Le social-libéralisme est plus conforme à la mentalité Malagasy comme le « FIHAVANANA », le « MARIMARITRA IRAISANA » ou d'une manière plus intimiste le "FITIAVANA". Cette idéologie se base sur l'équilibre en tout et pour tout, et est source de stabilité pour entamer une Émergence accélérée, inclusive et durable. Elle sera la force du Fondateur de l'IEM.

Sur un autre volet, Madagascar fait partie intégrante de tout mouvement visant à concilier la conservation de l'environnement pour les générations futures et la croissance accélérée. Cette conciliation implique un nouveau mode de pensée, communément caractérisé par le « catastrophisme éclairé ».





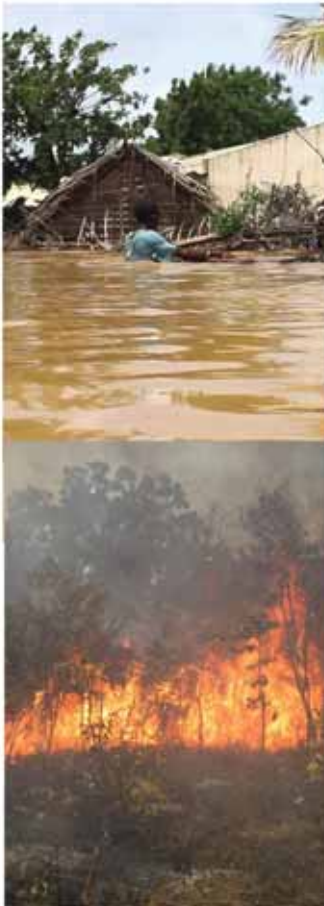
LE CATASTROPHISME ECLAIRE

Le Fondateur de l'IEM est très sensible à tout ce qui touche l'environnement et le développement durable. Par conséquent, l'engagement ferme de Madagascar dans ce sens est acquis. Sur le plan local, la lutte contre tout ce qui touche la destruction de la nature sera palpable et concrète. Madagascar subit de plein fouet les effets néfastes des catastrophes naturelles, les cyclones et les inondations, la désertification, ainsi que l'irrégularité saisonnière. Par ailleurs, les activités anthropiques (à l'image de la culture sur brûlis) ont aussi eu des impacts conséquents sur l'environnement, la pollution de l'air (particulièrement à Antananarivo), l'insalubrité de l'eau engendrant des effets toxi-infectieux, la malpropreté source de résurrection des maladies moyenâgeuses telles que la peste et la tuberculose. La constatation des effets néfastes de tout ce qui est lié aux produits et déchets toxiques, voire radioactifs, doit conduire à la prise de mesures rigoureuses afin d'en atténuer l'impact sur l'homme et l'environnement.

Sur un tout autre volet en rapport avec le catastrophisme, une réflexion particulière doit être menée en prenant en considération le dividende démographique. En effet, il y a un risque important qu'il ne soit pas équilibré par rapport à l'absorption de la demande d'emploi. Des actions seront aussi menées en vue de la protection de la biodiversité, ainsi que des espèces animales et végétales endémiques et en voie de disparition.

A l'origine, le catastrophisme est issu du domaine des sciences. C'est une théorie visant à faire prendre conscience des frontières de notre conception de notre avenir commun, et de ce que partageons et possédons en tant que capital naturel. De plus en plus, notre planète est soumise à des désastres naturels de grande ampleur, conséquences directes de la dégradation de l'environnement par l'humanité. Est ainsi constatée un système d'« effet papillon » qui n'épargne ni les zones de peuplement, ni la faune, ni la flore.

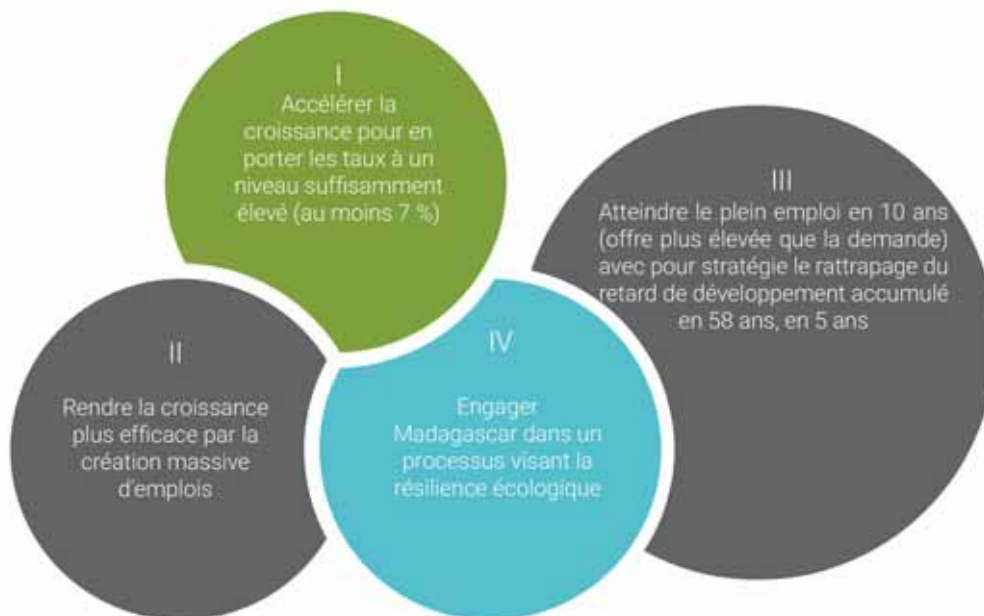
Sur le plan international, Madagascar doit élaborer une politique claire et visionnaire, conformément aux résolutions des conférences internationales (COP21 Paris, Convention sur la Diversité Biologique, Convention de Ramsar, Convention de Bonn, Convention de Washington, etc.) et qui tienne compte des risques de catastrophes naturelles.





LES GRANDES LIGNES DU PROGRAMME INITIATIVE EMERGENCE DE MADAGASCAR

La IVème République devrait donc être marquée par un changement des grandes orientations politiques et économiques, et par une nouvelle approche d'ordre idéologique après l'échec du libéralisme. Cette approche partira donc d'un nouvel état d'esprit adapté à la personnalité et au caractère du Fondateur de l'IEM. Les principes directeurs étant le catastrophisme éclairé, le social-libéralisme et l'esprit GAGNANT/GAGNANT. C'est dans cette nouvelle approche que s'inscrit le programme INITIATIVE pour l'ÉMERGENCE DE MADAGASCAR, articulée autour de quatre orientations majeures et complémentaires :





- La transformation des ressources naturelles spécifiques à Madagascar, pour mieux se placer en tant que leader mondial des produits à forte valeur ajoutée (exemple : mines, litchis, vanille, etc.). La création d'activités économiques de proximité au niveau des districts et des communes.
- La prise de responsabilité de l'Etat au niveau de chaque zone, du fokontany jusque dans les grandes villes, dans l'accomplissement de son devoir, cristallisé par l'effectivité de la bonne gouvernance notamment avec la mise en œuvre de l'e-gouvernance, facteur-clé de réussite pour développer les activités économiques.
- La mise aux normes des entreprises pour une compétition internationale grâce aux joint-ventures étrangères et locales (via les Sociétés d'Economie Mixte) et l'attraction de la technologie par une bonne définition des flux de délocalisation internationale.



Madagascar doit passer d'un pays importateur de produits finis à un pays exportateur de produits à forte valeur ajoutée. Dans cette perspective, la consolidation des performances macro-économiques constitue un enjeu majeur, tout comme l'augmentation du taux d'emploi, notamment chez les jeunes, l'élimination de la malnutrition chez les enfants, l'octroi de meilleures perspectives aux populations en leur assurant un plus large accès à des soins de santé et à une éducation de qualité, etc.

L'IEM suppose une nouvelle technique de développement qui a prouvé son efficacité dans les pays émergents qui assurent les 4/5ème de la croissance économique mondiale : la Chine, l'Inde et les pays de l'ASEAN.

Les schémas directeurs de réalisation reposent sur la maîtrise de divers concepts tels que les Zones Économiques Spéciales (ZES), les ports francs, les banques offshore, les Marinas, les techniques de financement BOT, les garanties souveraines, les usines de proximité, le franchising, le clustering...

A cet effet, le concept IEM s'appuie sur la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale.

Elle accorde ainsi une place centrale à l'entreprise et particulièrement à l'industrie, avec pour objectif avoué d'en booster la création à travers la banalisation du modèle de SEM (Société d'Economie Mixte). Les SEM seront le moteur de la croissance et accéléreront le développement du secteur privé industriel au sens large (hormis la transformation industrielle, sont ciblées l'industrie touristique, l'agro-industrie, l'industrie minière et de transformation, l'élevage industriel, l'industrie culturelle ...).

En améliorant significativement l'environnement général des affaires, objectif visé à travers le premier pilier de l'IEM. Il s'agit de favoriser l'investissement national, d'attirer les capitaux étrangers à travers la viabilisation d'infrastructures dédiées, afin de permettre en même temps aux agents économiques de prendre des initiatives en toute confiance.





La promotion d'un environnement des affaires de classe internationale suppose la poursuite de réformes d'envergure dans plusieurs domaines et s'appuie sur la vulgarisation de l'e-gouvernance à tous les niveaux et dans tous les secteurs :

- la consolidation du cadre macro-économique
- l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire
- la réforme des structures et procédures administratives
- la définition appropriée de l'accès au foncier, notamment dans le cadre des Zones Économiques Spéciales et des Marinas
- la valorisation des ressources humaines
- l'élaboration et/ou l'amendement des diverses lois cadrant les investissements stratégiques pour concrétiser le concept de GAGNANT/GAGNANT.

La clé de la réussite de l'Initiative pour l'Émergence sera l'attraction des technologies dans tous les domaines de la vie économique, facteur de création de richesse.

Par conséquent, face à la faiblesse des performances socio-économiques générées par les réformes entreprises depuis plus de deux décennies dans les différents secteurs de la gouvernance politique, administrative et économique, Madagascar doit relever le défi de mettre en œuvre une politique d'émergence accélérée de 5 ans.

Outre exploiter ses ressources et atouts compétitifs pour asseoir une économie inclusive, diversifiée, à forte croissance et durable, Madagascar aura à poser les fondements d'une démocratie forte, stable, gouvernée de façon responsable et structurée pour faire face aux exigences de la mondialisation. Mais d'abord, le pays aura également à renforcer et pérenniser sa capacité à fournir les services de base et de bien-être à une population en demande de progrès social.

Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est un plan IEM à croissance accélérée où le capital humain est valorisé et l'environnement protégé.



Made in Madagascar

“ Une vision ... apporter
un développement
durable et une
prospérité pour tous
en une génération ”



Le plan stratégique IEM est d'abord une vision visant à apporter un développement durable et une prospérité pour tous en une génération. La croissance accélérée de Madagascar suppose l'atteinte de niveaux élevés des taux d'investissement et d'épargne. L'Émergence de Madagascar sera inclusive et durable, en se projetant à travers toutes les zones à fort potentiel économique. Les produits "Made in Madagascar" seront présents sur le marché international grâce à l'accompagnement de l'Etat dans la création des SEM. Le profil des échanges commerciaux internationaux doit refléter cette mutation, en ce sens que Madagascar doit passer du stade d'exportateur de matières premières traditionnelles au stade d'exportateur de produits finis à forte valeur ajoutée. Madagascar devra passer d'une économie de comptoir à une économie à croissance accélérée.





“Trois objectifs : réduire la pauvreté, poser les bases de gouvernance et développer une économie à forte croissance accélérée.”

Le plan stratégique IEM s'appuiera sur une action politique au service de tous œuvrant pour éliminer l'extrême pauvreté et offrir à la population les services de base et de bien-être, poser les fondements d'un Madagascar équipé et gouverné de manière responsable, et développer une économie à forte croissance, compétitive sur le plan mondial.

L'action prioritaire consiste à protéger le peuple, notamment à relever et réhabiliter les couches vulnérables. De pair, avec les mesures sociales prioritaires, le plan IEM s'attachera à mener des actions pour améliorer le quotidien et la « sécurité » de l'ensemble de la population.

La stratégie se manifestera par l'accès pour tous aux services de base, tels que les services de santé, l'accès à l'eau et l'assainissement, le logement décent ainsi que l'éducation, et par la possibilité pour tous de jouir des opportunités et bénéfices de l'émergence économique. Elle se traduira également par :

1. la réforme des institutions et la mise en place d'un cadre démocratique global qui permettront d'assurer la stabilité démocratique, la sécurité sur l'ensemble du territoire,
2. l'instauration d'une gouvernance rationnelle qui offre dans tout Madagascar les infrastructures nécessaires pour une action économique et sociale pérenne,
3. et par une promotion de l'identité culturelle, du civisme social et de la participation citoyenne.

Elle se reflètera également par l'avènement d'une économie forte articulée autour de secteurs phares, à savoir :

1. l'agrobusiness,
2. l'industrie de la pêche et de l'aquaculture,
3. les industries des hydrocarbures et des mines,
4. l'industrie touristique,
5. la transformation industrielle,
6. ainsi que les services des nouvelles technologies, alimentés par des ressources financières alternatives.

Enfin, le plan stratégique de l'IEM positionnera Madagascar comme une locomotive régionale, un acteur compétitif de l'économie mondiale et une nation émergente.

Le Plan IEM à Croissance Accélérée est une stratégie globale structurée et composée de trois axes stratégiques :

1. le renforcement du socle social ;
2. le renforcement du socle de gouvernance ;
3. la stratégie économique à croissance accélérée

le renforcement du socle social

le renforcement du socle de gouvernance

la stratégie économique à croissance accélérée





“Premier objectif:
Réduire la pauvreté et
offrir à la population
les services de base et
de bien être”

Une priorité: l'assistance aux couches vulnérables

Le premier axe stratégique consiste à renforcer le socle social. Il vise d'abord à relever et à réhabiliter les couches vulnérables, minées par la dureté du quotidien, par un plan d'action social prioritaire à court terme. Sa continuité logique est de poser à long terme un plan social ciblant la population pour leur donner accès aux services de bases et au bien-être. Il s'agit de mettre en place des services de santé de qualité pour tous. Mais aussi d'offrir une éducation de qualité à tous afin de favoriser l'ascension sociale, en gardant à l'esprit que l'accès à un logement décent, l'accès universel à l'eau potable, l'assainissement, sont fondamentaux. Enfin, il s'agit de promouvoir l'accès à l'emploi et lutter contre l'exclusion.

Afin d'atténuer la dureté de la vie et aider les couches vulnérables à se relever, le plan appelle à prendre des mesures sociales à court terme. Dans la lutte contre la malnutrition et le travail des enfants, il s'agit d'octroyer des packs alimentaires moyennant la scolarisation des enfants. En matière de santé, le plan s'attèlera à faciliter l'accès aux médicaments au niveau des centres de santé, mettre en place des équipes mobiles de médecin en faveur des zones non dotées en infrastructures de santé et élaborer les normes de qualité des services sociaux d'aide à la personne. Un système d'appui en intrants agricoles et petits équipements agricoles pour les agriculteurs et la facilitation à l'accès au microcrédit des petits agriculteurs, par la mise en place d'un fond de garantie de l'état, seront mis en œuvre pour appuyer le monde rural. Enfin, mettre en place des centres d'écoutes, de conseil et d'accompagnement des ménages au niveau de chaque commune atténuera le poids du quotidien sur les ménages.





Un meilleur accès aux soins et aux médicaments

Dans une optique de plus long terme, en matière de santé, le plan stratégique renforcera la lutte contre la malnutrition, les maladies transmissibles et non-transmissibles, la mortalité infantile et maternelle. L'augmentation des infrastructures de santé et la réforme hospitalière viendront renforcer l'accès aux soins et la qualité des services. Le programme d'amélioration de l'accès aux médicaments et la fourniture de soins dans le monde rural à travers le plan social prioritaire consolideront le long terme.

Un accès au logement décent pour tous

Le renforcement de l'accès au logement en général, et au logement social en particulier, représente une autre action sociale à long terme visant à améliorer le quotidien de la population. Une politique de logements sociaux sera élaborée et mise en œuvre pour faciliter l'accès au logement. L'aménagement de lotissements et la viabilisation de terrains permettront le renforcement du parc de logements. Dans la même optique, en milieu urbain, la restructuration et réhabilitation de quartiers précaires consolideront les conditions d'habitation. Toujours en matière de logement mais dans un autre registre, la construction de logements de fonctions, en particulier pour le monde rural, viendra faciliter l'action décentralisée et le développement rural. Enfin, des Zones de Réhabilitation Sociale (ZRS) seront aménagées dans le but d'y créer des habitations dites « créatrices d'emploi ». Cela consiste à créer des logements à étages en bord de route dont le rez-de-chaussée servira à créer des activités rémunératrices et dont l'étage est destiné à être habité. Permettant ainsi à un foyer de subvenir à ses besoins tout en ayant la capacité de payer ou d'acheter en leasing l'ensemble du bâtiment.





Un accès universel à l'eau et à l'assainissement

La valorisation et la mise en place d'un système de gestion de déchets domestiques viendra consolider l'amélioration du cadre de vie, avec un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Une éducation de qualité pour tous

L'amélioration du cadre éducationnel et de l'accès à l'éducation constitue un autre volet stratégique de renforcement du socle social.

Le nombre et la qualité des infrastructures scolaires et universitaires devront être renforcés pour faciliter l'accès à l'éducation. La réforme des programmes scolaires de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur et le renforcement de la qualité de l'encadrement viseront l'amélioration de la qualité de l'éducation. Un effort particulier devra être mené pour faciliter l'accès la formation professionnelle.

Un environnement du travail juste avec un accès à la couverture sociale et la prise en charge

Dernier volet social, le plan stratégique visera à promouvoir l'entrepreneuriat social et améliorer les conditions du travail et de la couverture sociale. L'amélioration des conditions du travail passe par le renforcement du dialogue social, l'extension et le renforcement de la couverture sociale, la réforme et la restructuration de la Caisse et la prise en charge Nationale de Prévoyance Sociale, l'élargissement de la prise en charge voire la mise en place d'un système de sécurité sociale en milieu rural

Le deuxième axe stratégique vise à poser les fondements d'une nation équipée et gouvernée de manière responsable. Dans un environnement de mondialisation, la mutation de Madagascar vers une nation solide et stable passe par un ancrage de la bonne gouvernance et de la démocratie, la mise en place des structures de développement et la promotion du pays, de sa culture et de son identité.





e-gov

“ Deuxième objectif :
UNE NATION ÉQUIPÉE
ET GOUVERNÉE DE
MANIÈRE DE
RESPONSABLE ”



Des infrastructures modernes pour le développement



Le plan stratégique posera les jalons de la démocratie et de la gouvernance par la mise en place d'un cadre juridique aligné avec l'orientation stratégique, la rationalisation de l'action de l'administration, l'assise de la justice et de l'état de droit, la sécurisation du territoire, des personnes et des biens, le renforcement de la participation citoyenne ainsi que la protection des personnes vulnérables. Le plan stratégique instaurera notamment le cadre de l'orientation et la programmation, le cadre juridique des Zones Économiques Spéciales, des Partenariats Public-Privé-Population et des secteurs phares, branches du développement accéléré. Aussi, il posera les bases d'une bonne gouvernance financière en rationalisant le processus budgétaire, maîtrisant le suivi des finances publiques et consolidant les recettes publiques, et recadrera l'administration en rationalisant les processus opérationnels de l'administration, cadrant les prérogatives des organes de l'état et renforçant la décentralisation et la subsidiarité. De plus, Madagascar œuvrera pour asseoir une justice moderne, indépendante et respectueuse des droits de l'homme, et recadrer les missions ainsi que le déploiement des forces de sécurité en vue d'une sécurisation et d'une surveillance renforcée. Enfin, le capital humain jouera un rôle central dans le processus de mutation du pays et sera mobilisé pour une participation citoyenne accrue.

La structuration de Madagascar constitue le deuxième fondement du socle de développement. Le plan stratégique dotera le territoire d'infrastructures de développement, renforcera l'accès à l'énergie et l'eau et facilitera le développement rural. La bonification des infrastructures numériques renforcera la capacité de mutation Madagascar vers un pays émergent moderne. La préservation des ressources naturelles et de l'environnement et la prise en compte systématique des questions liées aux changements climatiques protégera les racines de l'émergence.

Enfin, la diplomatie s'attachera à promouvoir Madagascar Émergent auprès des partenaires et renforcer la coopération en matière de développement. De pair avec la diplomatie économique, la promotion locale et internationale de la culture et de l'identité nationale viendra asseoir l'image d'un pays en mutation aux socles solides.



“Troisième objectif :
ASSEoir UNE FORTE
CROISSANCE ET
DURABLE”



Le troisième axe stratégique vise à mettre en œuvre une stratégie économique à croissance accélérée en développant les branches d'une économie capitalisant sur les ressources naturelles et la croissance durable, avantages compétitifs de Madagascar. A l'horizon 2021, l'économie de Madagascar mutera vers une économie à valeur ajoutée. Elle se déploiera sur cinq branches solides : le Madagascar Agroalimentaire, le Madagascar Minier et Pétrolier, le Madagascar Tourisme Vert, le Madagascar Industriel, le Madagascar Technologique et Madagascar Investissement.

Le bourgeonnement de **Madagascar Industriel Alimentaire** passe par la valorisation des produits du sol et de la mer. La branche Madagascar Industriel Alimentaire s'appuiera d'abord sur la consolidation et l'intensification de l'activité agropastorale et la création de valeur ajoutée via la transformation industrielle. Le secteur agropastoral prendra assise dans des zones dédiées aux cultures et élevages intensifs, ainsi que l'implantation incitée de d'industries (transformation). Pareillement, le secteur halieutique sera consolidé et se développera par le biais de l'industrialisation incitée. Le renforcement du tissu de l'industrie alimentaire vise à :

1 Valoriser le potentiel agropastoral, produire des produits transformés labellisés et garantir la sécurité alimentaire.

2 Valoriser et exploiter de manière durable les ressources halieutiques, plus l'aquaculture.





Le développement du Madagascar Minier et Pétrolier passe par une meilleure valorisation des richesses du sous-sol malgache. Il s'appuiera sur un recadrage du secteur minier afin de maximiser les recettes et les retombées sur l'économie. La consolidation de l'exploitation minière s'appuiera sur l'exploitation nationale accrue et une transformation incitée des ressources minières. La branche Minier et Pétrolier passe également par la naissance d'un secteur hydrocarbures local. La recherche et la production seront consolidées et l'industrie connexe des hydrocarbures sera développée. Le renforcement du tissu minier et pétrolier vise à :

1 Développer le potentiel minier et ériger une filière minière propre avec des retombées pour la nation et la population.

2 Développer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes.





Madagascar Tourisme Vert

Madagascar Tourisme Vert consiste à développer substantiellement le secteur du tourisme, particulièrement l'écotourisme et le tourisme nautique. Il s'appuiera sur des zones dédiées, des infrastructures de développement et des investissements touristiques incités. Le volet vise à développer le potentiel touristique et promouvoir une exploitation et une valorisation durable des sites touristiques.

Madagascar Industriel

Madagascar Industriel vise à faire de Madagascar un pays majeur de la production et de la transformation industrielle à travers des zones dédiées, la création de technopoles et la promotion de la sous-traitance. Enfin, Madagascar Technologique vise à faire de Madagascar un pays majeur des services de la nouvelle technologie toujours à travers des zones dédiées, le renforcement des infrastructures NTIC et l'appui aux acteurs existants.





Madagascar

Investissement

Madagascar Investissement est un fonds souverain d'investissement stratégique. C'est un véhicule financier mis en place par l'Etat malagasy dont les fonds proviennent des ressources propres de l'Etat. Il a pour mission principale de générer des ressources à long terme pour financer le développement de l'économie nationale à travers des placements rentables à Madagascar et sur le marché international. L'organe bénéficie d'une autonomie de gestion et a une responsabilité de premier plan envers la société malagasy. Sa stratégie de développement s'inscrit dans la politique d'émergence du pays et ses actions visent les objectifs suivants :

- gérer et fructifier avec responsabilité les ressources Malagasy, axer l'économie Malagasy vers davantage de valeur ajoutée locale ;
 - soutenir la croissance et le développement des entreprises Malagasy ;
 - représenter l'Etat malagasy dans le capital des Sociétés d'Economie Mixte, des Zones Économiques Spéciales ainsi que dans tous les projets impliquant le concept de Partenariat Public-Privé (PPP) ;
 - garantir l'indépendance financière de Madagascar à long terme
- « Madagascar Investissement » met le respect et la confiance au cœur de ses activités. L'éthique et l'intégrité constituent le socle de son fonctionnement interne et de ses relations avec ses partenaires. Chaque employé du Fonds a pour mot d'ordre la loyauté, la confidentialité, l'équité et la transparence à l'égard des entreprises dans lesquelles il investit. Engagement pour la durabilité, « Madagascar Investissement » est avant tout un partenaire actif des entreprises et contribue activement à leur expansion.





Il est présent systématiquement aux conseils d'administration afin d'être partie prenante aux décisions stratégiques impactant l'activité de l'entreprise. Sa priorité est l'engagement durable afin d'assurer un véritable retour sur investissement dans l'intérêt de tous les actionnaires et de la population Malagasy. Création de valeur : les opportunités d'investissement sont analysées avec rigueur sur la base de critères stricts. Les prises de participations qu'il réalise doivent offrir un niveau de rentabilité intéressant à long terme tout en minimisant les risques. En outre, à travers ses engagements, « Madagascar Investissement » tient compte du fait qu'il a comme responsabilité principale d'améliorer les conditions de vie des générations Malagasy futures. Responsabilité sociale : « Madagascar Investissement », à travers ses investissements, vise une meilleure valorisation des ressources du pays dans la perspective d'atteindre l'émergence et d'asseoir un modèle de développement durable, responsable et inclusif. De plus, il favorise l'essor d'une nouvelle génération d'entrepreneurs Malagasy et la décentralisation économique.

La mise en place et le bourgeonnement de ces cinq branches de l'économie permettront de développer un tissu économique solide qui capitalise durablement sur les ressources naturelles de Madagascar et qui axe ses activités sur la création de valeur.

Menée parallèlement à une politique au service de la population et à la mise en place des fondements de la gouvernance et de la démocratie, la stratégie économique à croissance accélérée viendra asseoir une croissance forte et constante, sur la base d'une résilience écologique et un développement durable de Madagascar.

Le Plan Stratégique de Développement à Croissance Accélérée décline 32 plans secteurs et programmes élaborés pour atteindre les objectifs. La mise en œuvre nécessitera une coordination ministérielle, une collaboration interministérielle et un pilotage global du long processus de mutation du pays.



INTRODUCTION

1.1. CONTENU DE CE DOCUMENT

Ce présent document, intitulé « Initiative pour l'Émergence de Madagascar », présente la Vision du candidat **Andry RAJOELINA** à l'horizon 2023. Ce document met l'accent sur les orientations stratégiques ainsi que les programmes à mettre en œuvre afin de rattraper en cinq ans le retard de développement de Madagascar depuis ses 58 ans d'indépendance.

Le fondateur de l'IEM s'est fixé comme mission de transformer sa VISION en ACTION dans le but de hisser Madagascar dans les rangs des pays les plus émergents d'Afrique. Par conséquent, ce document met en avant les défis majeurs permettant d'atteindre cette perspective ambitieuse.

Madagascar est un pays qui peine à démarrer son émergence par rapport à certains pays d'Afrique : à l'évidence, nous sommes face à une situation où tout est à faire dans un délai court. A titre d'exemple, sur le plan humain, la famine ou l'existence de plusieurs maladies constitue un enjeu immédiat soulevé parmi les objectifs stratégiques relatés dans ce document.

L'éradication de toute entrave pouvant freiner la paix et le développement de Madagascar constitue également un défi majeur de l'IEM. Les étapes, la méthode et les moyens nécessaires sont largement abordés dans ce plan stratégique. Parallèlement, le contenu de ce document se focalise aussi sur les différentes manières de TRANSFORMER LES PROBLÈMES EN SOLUTIONS. En ce qui a trait à l'émergence de Madagascar, en particulier en matière de gouvernance, d'économie et de social, les solutions seront transformées en INITIATIVES ET ENGAGEMENTS, CONVENTIONS, ACTIONS et CONCRÉTISATION.

Les activités administratives et économiques à Madagascar souffrent cruellement de la faiblesse de la base technologique. Le renforcement des savoir-faire technologiques, de l'artisanat à l'industrie, constitue l'une des conditions de réussite importantes de ce programme. Ainsi, la vulgarisation de la technologie à tous les niveaux consolidera l'avancée des actions priorisées par l'IEM.

Enfin, la stratégie détaillée dans ce document se base sur la mobilisation de toutes les énergies créatrices pouvant stimuler l'esprit d'entreprise, facteurs de création d'emploi. A ce titre, les actions seront axées sur la moralisation de la vie publique, c'est-à-dire la lutte contre : la corruption, la mauvaise gouvernance, l'incivisme, l'insécurité, la vindicte populaire, le détournement et le trafic de ressources naturelles.

Ces défis poussent le programme IEM à TRADUIRE LES OBJECTIFS PRATIQUES EN RÉSULTATS PRÉCIS ET MESURABLES.



1.2. PLAN DU DOCUMENT

Le Chapitre I expose de façon explicite les différents états de lieux sur le plan économique et social de Madagascar depuis son indépendance. L'analyse des constats s'articule autour du vécu quotidien de la population Malagasy, avec un but : en tirer les conclusions à deux niveaux, qualitativement et quantitativement. Les études d'impact sur le plan macroéconomique poursuivent ce raisonnement et l'analyse stratégique du positionnement de Madagascar tient une place importante dans ce premier volet.

Le Chapitre II présente la Vision et les Orientations stratégiques. Ce chapitre met l'accent sur la visibilité de la stratégie et le processus qui tirera Madagascar vers l'émergence. La vision d'un Madagascar Émergent y est exposée avec clarté. Les orientations stratégiques ainsi que les actions à entreprendre pour réaliser cette vision sont détaillées dans ce deuxième volet.

Le Chapitre III définit le Plan Stratégique pour l'Émergence de Madagascar. Ce troisième volet expose les fondements qui serviront de socle pour l'Émergence de l'économie Malagasy.

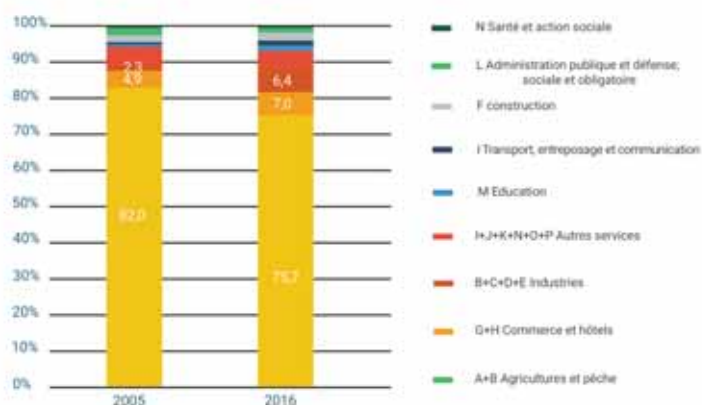
Le Chapitre IV met en avant les Piliers de l'Émergence de Madagascar. Ces piliers sont matérialisés par les actions à entreprendre dans les secteurs qui pousseront l'économie de Madagascar vers son émergence.

Le Chapitre V décrit le Cadre macroéconomique et les Plans d'action prioritaires.

Enfin, le Chapitre VI indique les dispositifs et les conditions de mise en œuvre de l'IEM.

1. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE MADAGASCAR

La quatrième plus grande île du Monde se situe dans la partie Sud-Ouest de l'Océan Indien. La superficie totale de Madagascar est de 587 401 km². Le pays est divisé en 6 provinces, 22 régions, 119 districts, 1 695 communes dont 76 communes urbaines (CU) et 1 619 Communes Rurales (CR) ; et subdivisé en 18 521 fokontany, les plus petites unités administratives. Sa population est estimée à plus de 24 millions d'habitants en 2014 dont 62,3% de moins de 25 ans et 32% de 10 à 24 ans. Elle est estimée à plus de 25 millions en 2018.



1.1. Diagnostic social

Pauvreté et inégalité

Sur le plan de la pauvreté, au cours des vingt dernières années, Madagascar n'a pas connu d'évolution positive. Selon les données de l'Institut National de la Statistique (INSTAT), 73,5% de la population vivait sous le seuil national de pauvreté en 2014 contre 70% en 1993. Ces résultats sont, en grande partie, corrélés avec les évolutions des agrégats macroéconomiques et mettent en lumière les effets néfastes des crises politiques répétées sur les conditions de vie des ménages.

Sur la base du seuil international à 2 dollars PPA (Parité de Pouvoir d'Achat), quasiment 91% des ménages sont classés pauvres. Sur une période longue, s'étendant sur près de 20 ans, la pauvreté a toujours été structurellement élevée. C'est-à-dire, oscillant dans un intervalle compris entre 70 et 80% de la population et présentant de fortes variabilités spatiales selon les caractéristiques socio-économiques des ménages. Elle est généralisée en milieu rural, avec 77% des individus concernés. Dans les villes secondaires, elle touche 56% des habitants alors que la capitale du pays s'en sort mieux, avec « seulement » 31% de pauvres. La profondeur de la pauvreté



en milieu rural est forte, de l'ordre de 36%, comparée à celle de la capitale, estimée à 9%.

Disparité régionale de la pauvreté accentuée : sur les 22 régions, neuf présentent un taux de pauvreté supérieur à 80%, la plus touchée est l'Androy avec quasiment toute sa population (97%) vivant dans la pauvreté. Cinq autres régions ont des taux de pauvreté compris entre 70% et 80% de leur population. Les seules régions qui s'en sortent mieux sont Diana et Analamanga où moins de 50% des habitants vivent dans la pauvreté. En général, les régions les plus pauvres sont aussi celles où le peuple vit dans les conditions les plus difficiles, si l'on se réfère à la profondeur de la pauvreté.

Disparition de la classe moyenne : le taux de pauvreté est relativement faible chez les individus classés dans la catégorie des ménages de cadres supérieurs, moyens et salariés qualifiés. Ce taux devient très élevé pour les individus vivant dans les ménages dont le chef n'a pas un statut socio-économique élevé. De même, il est vérifié que le risque de pauvreté baisse avec l'augmentation du niveau d'instruction du leader de la famille : il s'élève à plus de 80% chez les ménages dont le chef n'a fait aucune étude et seulement à hauteur de 10% chez ceux dont le responsable du foyer a fait des études supérieures.

Accès aux services sociaux de base

15% seulement de la population a accès aux services d'électricité à Madagascar et ce taux est inférieur à 6% en milieu rural. Tel que prévu par la Loi de Finances Initiale (LFI) 2018, l'objectif est d'augmenter le taux d'accès des ménages à l'électricité de 17%. La projection se base sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de Madagascar, dont l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire et la bioénergie. Des sites hydroélectriques ont été ciblés pour faire l'objet d'un aménagement ou d'une réhabilitation, il en est ainsi des sites de Ranomafana, d'Andekaleka, d'Antafofobe et de Sahofika.

L'eau potable est encore un "produit de luxe" pour une grande partie de la population Malagasy. Telle est la conclusion de nouvelles études, "approfondies", effectuées par le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH). Par ailleurs, les études menées dans le cadre de l'élaboration du Budget Programme par Objectifs Régionaux (BPPOR) dans 17 régions, mettent en évidence le faible taux d'accès à l'eau potable à Madagascar, entre 30% et 35%.

Selon le rapport du Système National Intégré de Suivi-Évaluation (SNISE) 2016 du Ministère de l'Économie et du Plan, le taux d'alphabétisation confondu des 15 ans et plus a été de 72% en 2016. Chiffre qui n'a donc pas significativement évolué depuis 2013. Des campagnes de sensibilisation ont ainsi été menées en 2016 auprès de la population avec une concentration des efforts sur le primaire.

L'accès du Malagasy à une infrastructure de santé est également faible. En effet, d'après les résultats de l'enquête réalisée par l'Unicef en collaboration avec le Ministère de la Santé et l'Office National de la Nutrition (ONN) en 2017, 70% de la population se trouve encore à plus de 5 km d'un centre de santé. Cette enquête a également permis de constater l'absence d'accès à l'eau et à l'hygiène pour plus de 720 000 personnes.



Tendances démographiques

La population de Madagascar est estimée à 25 957 588 d'habitants.

Le taux de croissance démographique est relativement rapide (2,79% par an), ce qui entraîne une dépendance socio-économique des ménages comptant en moyenne de 4 à 5 personnes.

L'âge moyen des femmes chefs de famille est nettement plus élevé que celui des hommes, soit respectivement de 46 ans et de 41 ans.

En termes de répartition géographique, 83% de la population vit en milieu rural contre 17% en milieu urbain. La capitale concentre 6% de la population.

S'agissant de la structure par âge de la population, d'après les résultats de l'Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement à Madagascar (ENSOMD), environ 63% des Malagasy ont moins de 25 ans et près de la moitié a moins de 15 ans. La population Malagasy est donc une population très jeune ; caractéristique des pays en développement.

La proportion des individus de plus de 65 ans ne représente que 3% de la population, d'où une structure de la pyramide des âges à base très large et à sommet très effilé. En terme de répartition par sexe, légèrement inégal, le taux national de masculinité est de 98,8%. Un indice de fécondité en phase descendante conduit le pays dans transition démographique.

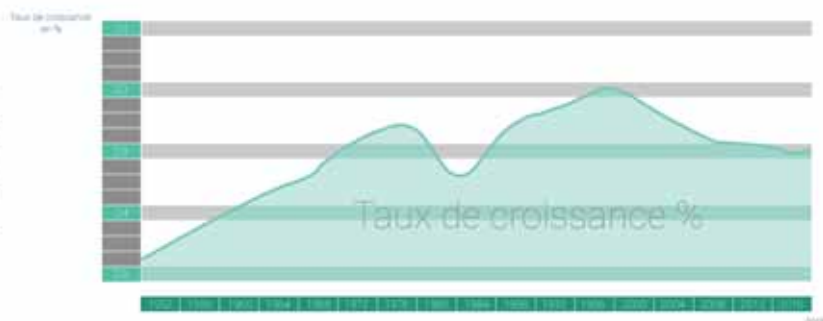
Du fait de la baisse constatée de la fécondité (6 enfants par femme en 1997, 5 enfants par femme en 2003, 4 enfants par femme en 2015) et de l'importance de la population en âge de travailler, le pays dispose d'une réserve réelle d'opportunités à travers la réalisation du dividende démographique pour l'accélération de sa croissance économique. En vue de réaliser ce dividende, plusieurs mesures seront nécessaires pour accompagner et soutenir les changements démographiques : (i) améliorer les conditions sanitaires de la population ; (ii) relever le niveau d'éducation et de formation afin de disposer de ressources humaines de qualité. En effet, ces dernières doivent pouvoir être capables de stimuler la productivité et la croissance dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

<http://countrymeters.info/fr/Madagascar>. 2018

INSTAT (www.instat.mg)

ENSOMD 2015

Taux de croissance 1952 - 2018



Source

<http://countrymeters.info> 2018



Taux de croissance de la population de Madagascar 1952-2018



Source <http://countrymeters.info> 2018

Emploi

La situation de l'emploi à Madagascar est caractérisée par deux traits importants : un taux de chômage en forte croissance sur les dernières années et un niveau de sous-emploi extrêmement élevé. L'enquête de 2016 sur la transition de vie des jeunes (ETVA) a montré que 13% des jeunes sont à la recherche d'un emploi. L'année dernière, le Bureau International du Travail (BIT) a rapporté que 20% des jeunes Malagasy sont au chômage, alors qu'en parallèle, plus de 500 000 arrivent chaque année sur le marché du travail. Autre statistique révélatrice : 3,8% de la population active seulement obtient un emploi conforme à ses études.

Outre la hausse du taux du chômage, constat toujours effectué par l'ETVA, 69% des actifs jeunes sont des travailleurs non réguliers et 55% d'entre eux sont des travailleurs familiaux. Seuls 15% de ces jeunes ont pu transiter vers un emploi stable depuis 2016. Concernant le sous-emploi, la situation est encore plus préoccupante. En effet, 80% de la population active est concernée par ce phénomène résultant de l'incapacité du marché à satisfaire la demande. Un véritable problème de société qui favorise l'expansion du secteur informel, unique alternative pour les sans-emploi.

Malgré ce constat, le pouvoir en place n'a pas pu apporter de solutions efficaces pour renverser cette tendance, alarmante. A titre d'illustration, aucun plan sérieux n'a été mis en place pour redimensionner le secteur productif du pays afin que celui-ci puisse créer massivement des emplois décents et réduire drastiquement le poids socio-économique du secteur informel.

Les mesures prises pour lutter contre le chômage auraient dues être axées sur l'adéquation entre formation et emploi, sur l'accompagnement des jeunes qui arrivent dans la vie active et sur le développement des secteurs sociaux (santé et éducation). En effet, au vu des ratios actuels, cette dernière catégorie devrait également offrir de nouveaux débouchés aux chercheurs d'emploi.

Protection sociale

A travers le Programme National de Développement (PND 2015-2019), à partir de 2015, le Gouvernement Malagasy s'est engagé, dans un programme d'investissements dans les secteurs sociaux. L'objectif étant de rendre la croissance davantage inclusive pour renforcer le développement du capital humain. L'ambition serait de garantir une protection sociale de 50% de la population malagasy d'ici 2030, (MPPSPF, 2015).



Pour ce faire, la politique nationale de protection sociale, adoptée en 2015, se décline en quatre actions : (1) le développement de l'assistance aux personnes les plus pauvres (via les transferts monétaires) ; (2) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ; (3) l'assistance aux groupes vulnérables ; (4) la consolidation du système contributif de sécurité sociale.

Cependant, force est de constater que le système de protection sociale Malagasy est confronté à une double problématique : en premier lieu, les dépenses de sécurité sociale sont particulièrement faibles (de l'ordre de 1 % du PIB, contre 3,5 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne) et subissent de fortes fluctuations en raison de la dépendance de l'assiette aux aides extérieures. En second lieu, leur gestion institutionnelle est aussi fragmentée que peu transparente.

Sport

Le sport a toujours joué un rôle socio-culturel de premier plan dans la société Malagasy. Un ciment social surtout connu par le passé à travers les disciplines d'arts martiaux, dites traditionnelles, telles le Moraingy. Un sport populaire toujours populaire en 2018. Pourtant le sport n'a jamais constitué une priorité pour les gouvernements successifs, que ce soit en termes de budget ou de ressources humaines déployées.

Le constat actuel démontre que le sport à Madagascar est handicapé à des niveaux bien précis. Les infrastructures manquent cruellement, aussi bien dans les villes qu'en milieu rural. Le cas des jeunes est symptomatique : ils pratiquent dans la majorité des cas leurs disciplines sportives favorites, en particulier le football et le rugby, sur des terrains vagues. Les terrains de basket, quant à eux, sont trop rares pour pouvoir accueillir tous ceux qui souhaitent pratiquer ce sport pourtant de plus en plus populaire

De leur côté, les mouvements sportifs (fédérations, ligues, sections...) sont mal organisés et manquent de moyens. Sans oublier le phénomène de corruption qui n'épargne pas le milieu.

C'est est d'autant plus étonnant que Madagascar est signataire de la Charte Internationale de l'Éducation Physique et du Sport, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture depuis le 21 novembre 1978. Cette Charte stipule notamment que : "Tout être humain a le droit fondamental à l'éducation physique et au sport, qui sont indispensables à l'épanouissement de sa personnalité... Ce droit doit être garanti tant dans le cadre du système éducatif que dans les autres aspects de la vie sociale".

Il est donc essentiel que le sport Malagasy parte sur de nouvelles bases et entre de plain-pied dans le 21ème siècle. Pour cela, la priorité doit être donnée aux infrastructures et aux équipements. Chaque district doit disposer d'un gymnase aux normes requises et géré par une équipe de gestion et d'encadrement ayant les capacités nécessaires pour assurer un tel travail. Des terrains communaux doivent être dédiés aux activités sportives et les Fokontany doivent être soutenus en tant que pépinières.

Par ailleurs, le sport professionnel et d'élite n'est qu'à un stade embryonnaire à Madagascar. Peu de sportifs vivent de leur « métier », car ni les dispositifs législatifs ni les actions pour le promouvoir ne répondent aux attentes à cet effet. Dans ce sens le domaine du sport a besoin d'une véritable réorganisation conçue sur la base d'une nouvelle politique ambitieuse, financée par des ressources conséquentes clairement identifiées et d'une réactualisation des textes. L'exemple de l'Islande, qui a drastiquement réduit son taux de criminalité et de délinquance en offrant une politique du sport et des loisirs adaptée à sa jeunesse, après analyse des bases de données correspondantes, trace la voie à suivre pour Madagascar.



Culture

Madagascar est un pays caractérisé par un melting pot de cultures. La présence de 18 ethnies sur l'île consolide la position de celle-ci comme un carrefour de cultures. Asiatique d'abord, africaine et austronésienne ensuite. Cette pluriculturalité est manifeste dans la différence de dialectes, de coutumes, d'art, de musiques, de cuisines, etc. Cette richesse culturelle, héritée des ancêtres asiatiques et austronésiens, a permis le développement d'un esprit entrepreneurial aigü chez les Malagasy.

Cette qualité reste cependant sous-exploitée et insuffisamment mise en valeur dans les actions décidées par le pouvoir public. En effet, la culture Malagasy est peu stimulée. Les centres culturels et de loisir, même basiques, sont quasi-inexistants au niveau des chefs lieux de districts. Dans les rares cas où ils sont opérationnels, aucune politique d'incitation n'est en place pour encourager la population à s'y rendre régulièrement. Gouttes d'eau dans l'océan, les centres culturels gérés par les représentations consulaires étrangères sont les seules aux normes.

A bien des égards, les oeuvres culturelles et intellectuelles peinent à bénéficier d'une promotion et d'une protection adéquates. En effet, malgré l'existence des organes chargés de la protection des droits de propriété intellectuelle (Office Malgache des Droit d'Auteurs ou OMDA, Office Malgache de la Propriété Industrielle ou OMAPI, etc.), la protection au niveau de l'ingénierie, de l'industrie et de l'artisanat malagasy demeure inadaptée aux enjeux de l'émergence économique.

Enfin, bien que Madagascar possède plusieurs biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, les actions de sensibilisation préventive sont insuffisantes pour à la fois les valoriser et les protéger.

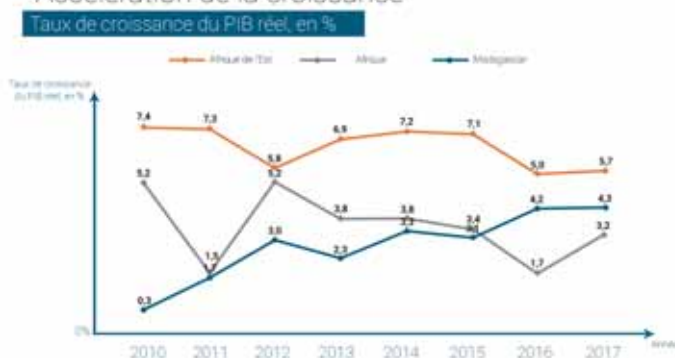
L'ensemble de ces faits constatés conduit à une destruction lente de la culture Malagasy et incidemment, à une baisse de l'attractivité touristique de la Grande Ile.

1.2. Diagnostic économique

Le cadre macroéconomique

Le graphique ci-après montre que contrairement à la majorité de ses pairs du continent Africain, Madagascar a connu un accroissement relativement constant de son PIB réel depuis 2010. Toutefois, depuis 2016, l'évolution plus ou moins stable du PIB réel dans la zone orientale africaine réduit l'écart de croissance entre Madagascar et cette dernière.

Accélération de la croissance



Source

FMI, données nationales, 2017

Classement de Madagascar en matière de Compétitivité

Indicateur	Classement de Madagascar	Source
Qualité du climat d'affaires	134 sur 183 pays	Doing Business 2010 (World Bank)
Performance en logistique commerciale	88 sur 155 pays	Logistic Index 2010 (World Bank)
Qualité de connaissances	112 sur 134 pays	Knowledge economy Index 2009 (World Bank)
Compétitivité de l'économie	121 sur 133 pays	Growth Competitiveness 2009-2010 (World Economic Forum)



Pour **Madagascar**, les facteurs de croissance du PIB réel reposent essentiellement sur l'exportation des produits agricoles et l'exploitation des ressources minières.

Dans le **secteur primaire**, le pays est riche en ressources naturelles. Madagascar dispose d'énormes gisements miniers et pétroliers susceptibles de soutenir la croissance. En effet, l'île regorge d'immenses richesses naturelles, notamment de pierres précieuses de variétés diverses. Les investissements étrangers se concentrent en majorité dans les domaines de l'exploitation de ressources naturelles, en particulier les mines et le pétrole. L'installation de deux grands projets miniers (QMM à Taolagnaro et SHERRIT-DYNATEC à Ambatovy) a changé le panorama du secteur minier. Néanmoins, le secteur reste caractérisé par de multiples activités opaques, illicites voire clandestines qui en minimisent les retombées sur l'économie.

Par ailleurs, 16 compagnies pétrolières internationales ont conclu 25 Contrats de partage de production (CPP) dont 24 titres miniers d'exploration et 1 titre minier d'exploitation d'huile lourde. 9 compagnies opèrent dans 19 blocs onshore et 7 compagnies dans 6 blocs offshore. Le montant des investissements dans l'exploration pétrolière réalisés entre 2004 et 2013 est estimé à 1,5 milliards de dollars. Madagascar dispose de près de 988.000 km² de bassins sédimentaires onshore et offshore favorables pour l'exploration pétrolière. Principalement le long des côtes Nord-Nord-Ouest et Sud-Sud-Ouest. 445.000 km² ont fait l'objet de travaux d'exploration, soit un taux de couverture de 45 %, ayant permis une évaluation intérimaire de nos ressources géologiques à plus de 1500 milliards de barils d'hydrocarbures conventionnels, plusieurs trillions pieds cubiques de gaz. La zone de Manambolo seule possède une réserve estimée de gaz humide de 10 TCF (Trillion Cubic Feet), plus d'une douzaine de milliards de barils d'hydrocarbures non conventionnels.

La non-performance constatée au niveau économique de ces différentes ressources résulte d'une mauvaise gouvernance indéniable, illustrée par le laisser-aller qui entoure les exploitations et les explorations, anarchiques et incontrôlées.

L'agriculture constitue également l'un des moteurs de l'économie nationale avec 26,3 % du PIB. Elle est le principal pourvoyeur d'emploi.

Concernant le **secteur secondaire**, l'industrie Malagasy reste embryonnaire. Les importations non contrôlées de produits concurrents, parfois dans des conditions parfois déloyales, asphyxient progressivement un tissu industriel déjà fragile. Le secteur contribue à hauteur de 16,3% du PIB et emploie 9,1% de la population active.



Les principaux **secteurs d'activités** sont : le traitement de la viande, les fruits de mer, le savon, la bière, le cuir, le sucre, le textile, la verrerie, le ciment, le montage automobile, le papier, le pétrole, le tourisme et les exploitations minières. Le secteur industriel malgache pourrait être ainsi subdivisé en 3 types d'entreprises : (i) celles qui ont la capacité de suivre les normes et d'intégrer le marché international, (ii) les industries moyennes qui n'ont pas la pleine capacité ni le savoir-faire technologique adéquat pour s'imposer sur le marché international et (iii) les Petites et Moyennes Industries (PMI) qui n'approvisionnent que le marché local.

La politique industrielle appliquée jusqu'à présent est axée principalement sur l'amélioration du climat des affaires, afin d'attirer les investisseurs locaux et internationaux. L'Etat s'est engagé à mettre en place une nouvelle loi sur l'industrialisation de Madagascar. Des textes nouveaux pour la facilitation de l'accès au foncier ainsi que l'allégement du système administratif et fiscal ont été élaborés. Malgré cette politique, Madagascar dénombre un très faible taux de création de nouvelles industries au cours de ces 5 dernières années notamment en ce qui concerne les PMI.

Enfin, pour le **secteur tertiaire**, qui tourne autour du commerce, des transports, des activités financières, des services rendus aux entreprises et aux particuliers, des hébergements-restauration, de l'information et la communication, Madagascar est mondialement reconnu pour la qualité et le faible coût de la main d'oeuvre. Dans ce domaine, le secteur est un concurrent sérieux des pays du Maghreb. Identifié, le manque de professionnalisation à travers une véritable politique de valorisation (formations professionnelles initiales et continues appuyées par les initiatives publiques) constitue l'un des freins à l'émergence de ce secteur. Il convient aussi de noter que les emplois du secteur tertiaire sont essentiellement localisés dans les grandes agglomérations. Ce qui semble à première vue anodin, commence à devenir problématique sous un angle de répartition géographique et d'aménagement du territoire. Enfin, rien de tangible n'a été mis en oeuvre pour la protection effective et l'amélioration des droits des salariés d'un secteur qui absorbe pourtant un nombre croissant de la main d'oeuvre disponible.



BANQUES ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Le secteur financier Malagasy reste actuellement sous-développé et peu diversifié. En effet, le marché financier est encore limité au placement bancaire et aux Bons de Trésor par Adjudication (BTA). Aucune autre alternative n'est offerte aux investisseurs, dans la mesure où le pays ne dispose pas de marché boursier.

Depuis 2016, le secteur compte 11 banques territoriales, 3 établissements financiers, 25 institutions de micro-finance, 5 compagnies et mutuelles d'assurances, 2 systèmes de fonds de pension, 3 opérateurs en téléphonie mobile développant le mobile-banking, et des établissements financiers œuvrant dans l'investissement en capital dans les entreprises. Malgré ce nombre relativement élevé d'établissements, l'accès aux services financiers demeure relativement restreint et le pouvoir public reste passif.

A titre indicatif, le taux de pénétration des ménages pour les services de microfinance est de 28% avec 1,3 millions de clients ; le taux de bancarisation est d'environ 6% ; le secteur de pensions ne couvre que 1,5 % de la population active en 2016 et sur les 3 millions de comptes mobiles ouverts, moins d'un tiers sont opérationnels. Seulement 5,7% des Malagasy possèdent un compte bancaire dans une institution financière formelle. En outre, selon la Banque Mondiale, le pays compte 2,07 guichets automatiques par 100 000 adultes, pour 1,8 Terminal de Point de Vente (TPV). La situation est encore plus marquée lorsqu'on considère les zones rurales qui comptabilisent une moyenne d'une succursale bancaire pour 1,4 millions de personnes, contre une succursale pour 50 000 habitants dans les zones urbaines. L'ensemble conduit finalement au constat d'un très faible taux de pénétration des services bancaires dans les zones rurales Malagasy où vit 65% de la population. En effet, 90% des agences bancaires à Madagascar opèrent dans les zones urbaines où résident seulement 35% de la population.

Le financement de l'économie gravite autour des institutions bancaires et des institutions de microfinance. L'essor de ces institutions n'a pas d'impact significatif sur la vie quotidienne de la population : la lenteur et la lourdeur des démarches administratives, la liste des garanties exigées et le taux d'intérêt exorbitant ne le permettent pas. La majorité de la population Malagasy vit ainsi en marge du système financier et de l'économie formelle.

En matière de financement de l'économie publique, Madagascar collabore étroitement avec trois groupes d'acteurs :

- *la Banque Mondiale, en faveur de la promotion d'un secteur financier au service du développement agricole ;*
- *les Bailleurs de Fonds qui ont mis en œuvre plusieurs programmes de crédit à partir de 1990 (Agence Française de Développement, Banque Mondiale, Coopération Allemande, PNUD/FENU, Union Européenne...);*
- *les opérateurs techniques spécialisés (ACEP, CIDR, DID, IRAM, FERT et WOCCU) qui ont apporté à la Grande Île leur savoir-faire et les expériences issues de leurs interventions en Afrique et sur d'autres continents.*



En l'absence de véritable création de valeur ajoutée et de richesse nationale durables, ces interventions n'ont pas pu permettre l'émergence de l'économie Malagasy. Celle-ci, structurée de la même manière qu'au lendemain de la décolonisation, est encore tributaire de l'exportation de produits bruts et de l'importation de produits finis. La libéralisation de l'économie, amorcée à partir de 1985, dans le cadre des programmes d'ajustement mis en œuvre avec l'appui du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale, a permis d'introduire des réformes au niveau financier et bancaire, mais n'a pas transformé une économie dite de "comptoir" en une économie exportatrice de produits finis à valeur ajoutée.

COMPETITIVITE

Selon les études diligentées par la Banque Mondiale (Entreprise Survey), l'environnement des affaires à Madagascar est handicapé par plusieurs contraintes majeures, à savoir : (i) la disponibilité, le coût et la qualité de l'électricité ; (ii) les pratiques du secteur informel ; (iii) la prévalence de l'insécurité ; (iv) la difficulté d'accès aux financements bancaires ; (v) l'instabilité politique ; (vi) la lourdeur administrative notamment au niveau des administrations en charge de la fiscalité, du commerce et des douanes ; (vii) le transport et l'accès au foncier. En somme, ces obstacles nuisent au développement des entreprises et incidemment, au développement économique du pays.

Les politiques publiques menées à ce jour démontrent leur inefficacité à pallier ces handicaps. Malgré les légères avancées en terme de facilitation des affaires constatées en 2017 (rang de Madagascar au classement "Doing Business" : 162^e / 190 pays, soit un gain de 5 places), Madagascar demeure très loin des pays de la sous-région (Ile Maurice 25^e/190, Kenya 80^e/190).

<http://www.doingbusiness.org/404.aspx?expresstpath=/data/explore/economies/madagascar/>



1.3. Diagnostic de la gouvernance politique

Institutions

D'après l'article 40 de la Constitution de la IV^{ème} République, les Institutions de l'État sont : le Président de la République et le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat, la Haute Cour constitutionnelle.

Les problématiques rencontrées au niveau de ces Institutions sont : irrespect du principe de la séparation des pouvoirs, interférences et pratiques dissuasives. A titre d'illustration, l'exécutif a une influence démontrée sur les deux autres pouvoirs, notamment lors de l'adoption des textes législatifs. Le même cas est constaté pour la Haute Cour Constitutionnelle : la nomination des trois de ses membres se fait par le Président de la République, deux sont élus par l'Assemblée Nationale, deux par le Sénat et deux par le Conseil Supérieur de la Magistrature. Or, tant que le Président de la République préside le Conseil Supérieur de la Magistrature, l'interférence entre les pouvoirs des Institutions est un fait.

DEMOCRATIE

Au début des années 90, Madagascar s'engage, à l'instar de plusieurs pays africains, sur la voie de la démocratisation. Le processus résulte avant tout d'une pression de l'opinion publique, nationale et internationale. Bien que la matérialisation de la démocratie dans la Constitution constitue un bon début, il reste encore pour Madagascar, l'édification progressive de l'Etat de Droit ainsi que l'organisation cyclique et régulière d'élections libres, crédibles, inclusives, transparentes et non-entachées de conflits post-électoraux.

La démocratie de Madagascar est jeune. Les mouvements populaires de 1991, 2002 et 2009 doivent démontrer sa vigueur et sa fougue en l'absence de garanties de scrutins non-biaisés, et non l'incompréhension des vertus du processus démocratique. Si une analyse superficielle peut montrer que la démocratie à Madagascar est fragile, deux changements de Constitution ont accompagné et consolidé de manière progressive les acquis et les mécanismes démocratiques à Madagascar. Encore imparfaite, elle reste tributaire du poids des médias auprès de l'opinion publique, de la maturité des acteurs politiques et de la capacité des OSC à prendre position au bon moment.

Enfin l'opposition peine à garantir ses droits et ses prérogatives dans le débat public et l'arène politique, alors même que les discours populistes dominent l'espace médiatique et entravent très tôt la possibilité



ETAT DE DROIT

Les droits fondamentaux proclament les libertés individuelles et le respect de l'Etat de Droit, socles de la démocratie. La responsabilisation, la transparence et la décentralisation demeurent insuffisantes au niveau de la prise de décision.

Les dispositifs juridiques sur la liberté d'expression ont été rédigés de manière impartiale afin d'écartier toute menace pour le pouvoir public en place. Or, s'agissant d'un fondement du contrepoids démocratique, la liberté d'expression constitue un moyen de contrôle des actions du régime en place.

La protection des individus et de leurs droits sont des pré-requis. Le principe de transparence doit être perceptible, tant sur le fond que sur la forme. C'est d'ailleurs l'une des conditions des bailleurs de fonds traditionnels, pour un investissement durable et sain à Madagascar. Cette transparence est intimement liée au devoir de redevabilité de l'Etat. Chaque citoyen détient une part de pouvoir dans la Nation, et cette part de pouvoir doit s'exercer par le biais d'une possibilité de demande de comptes à l'Administration sur n'importe quel sujet relatif au développement de la Nation. L'Administration a manqué l'opportunité de mettre en place une plateforme facilitant l'accès des citoyens aux documents de l'Etat. La soumission de l'ensemble des Institutions aux lois et règlements en vigueur pose problème et la corruption interfère sur le bon fonctionnement de l'Administration. Enfin, l'indépendance de la Justice, bien que inscrite dans la Constitution, a régulièrement mobilisé les syndicats de 2013 à 2018. (à rajouter) bon fonctionnement de l'Administration. Enfin, l'indépendance de la Justice, bien qu'inscrite dans la Constitution, a régulièrement mobilisé les syndicats de 2013 à 2018.

GOVERNANCE

La bonne gouvernance se reflète d'abord dans la gouvernance institutionnelle, le respect de l'Etat de droit, la transparence et le respect des libertés fondamentales. En termes de gouvernance à Madagascar, la bonne gouvernance reste naturellement un objectif à atteindre. Si d'une part, le manque de transparence est perceptible tout au long de la mise en oeuvre de l'action publique, les asymétries de participation et de pouvoir sont d'autre part accentuées par l'irrespect du principe de redevabilité.

Chaque citoyen devrait se voir garantir le droit, sans avoir à motiver sa demande, de demander des comptes à l'administration. Or, il lui est jusqu'ici difficile d'accéder aux documents administratifs. Malgré les efforts des gouvernements qui se sont succédés, au regard de la mise en ligne des base de données par les responsables, les lacunes et défaillances à ce niveau persistent toujours. Solution dans de nombreux pays, l'accès aux informations de l'administration par les journalistes est rigoureusement contrôlé. A ce titre, la notion de confidentialité d'un document, invoquée de manière abusive pour étouffer le débat public, gagnerait à être défini clairement.

Le contrôle des finances publiques est restreint, voire souvent opaque, tandis que l'application de la loi en vigueur en cas de délit financier n'est pas systématique et déterminée au cas par cas.

Le trafic des ressources naturelles, sans contrepartie pour les finances publiques, a valu à Madagascar d'être cité dans de nombreux rapports d'organismes internationaux, de plus en plus fréquemment à partir de 2014.

Enfin, à contre-courant du volontarisme politique des pays dits émergents pour lutter contre la corruption, l'E-gouvernance à Madagascar n'est aujourd'hui qu'à un stade embryonnaire.



PAIX ET SECURITE

La situation sécuritaire en milieu urbain comme en milieu rural est marqué par la recrudescence des actes de banditisme et de délinquance. Sur l'ensemble du territoire, le crime organisé prend de cours les forces de l'ordre, en manque de moyens pour s'opposer au fléau de l'insécurité. Les régions enclavées sont particulièrement touchées par le phénomène du vol de zébu, tradition ancestrale devenue commerce juteux pour les « dahalo ». Viols, pillages, abattoirs clandestins, intimidation et oppression de communes entières, attaques de convois sur les routes nationales : les « dahalo » sont les pions visibles d'une économie du crime symptomatique du dysfonctionnement de la société Malagasy. Dans les agglomérations, le kidnapping de riches opérateurs économiques, le trafic de drogues et de substances illicites, les meurtres, les vols à la tire, les cambriolages et la délinquance juvénile mettent finalement en relief un mal profond aux racines corrompues.

Les stratégies liées à une meilleure intégration sur le marché du travail, à une meilleure formation, à une vulgarisation des activités sportives et de loisir pour les moins de 25 ans, se heurtent à un manque de coordination des politiques publiques correspondantes. Les initiatives de renforcement de l'action des assistants sociaux, des associations et des organismes non gouvernementaux, sur l'ensemble du territoire, souffrent du déficit de hiérarchisation des priorités des centres décisionnels.

Les incursions intempestives de navires de pêche et de bâtiments dans les eaux territoriales Malagasy, ainsi que dans les zones contigües et les ZEE mal délimitées, constituent, au même titre, des menaces sécuritaires.

DECENTRALISATION ET DECONCENTRATION

L'article 139 de la constitution de la IVème République dispose que: "Les collectivités territoriales décentralisées, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière, constituent le cadre institutionnel de la participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques et garantissent l'expression de leurs diversités et de leurs spécificités."



On note plusieurs facteurs de blocage dans la réussite la décentralisation à Madagascar :

- *les besoins non satisfaits en matière d'autonomie réelle des collectivités locales. Les fonctions, rôles et attributions de chaque niveau sont dictés par la loi bien que parfois, les décrets d'application soient inexistantes et fassent ainsi l'objet d'interprétations extensives et multiples ;*
- *le déficit des actions d'investissement public dans les territoires décentralisés ; la non-intégration des impératifs de bonne gouvernance imposés par les partenaires externes ;*
- *l'absence de transfert de compétence et des moyens permettant une réelle indépendance fonctionnelle et administrative des collectivités territoriales ;*
- *la tendance de concentration des pouvoirs décisionnels auprès des directions centrales des Ministères sectoriels ;*
- *le renforcement de l'autorité de l'Etat à travers l'Administration du territoire est inefficace ;*

La réforme des Institutions administratives, des Collectivités Territoriales et de l'Administration publique, est souvent avancée comme la solution idoine pour redresser la situation socio-économique. En dépit des moyens alloués et des ressources dévolues à son implémentation, celle-ci tarde à produire les résultats attendus.

PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En l'absence de modernisation et de réformes en profondeur ces dernières années, l'Administration publique est désormais une Administration de "routine", peu performante en matière de services rendus aux usagers. Supposé être le moteur de l'appareil étatique, ce dernier peine à assurer efficacement ses fonctions. Le laisser-aller dans la gestion des ressources humaines, la mise en place de primes injustifiées et les nominations politiques ont engendré des dysfonctionnements ancrés dans le mode de travail des services administratifs. La corruption est généralisée et les outils technologiques d'aide à la décision, de budgétisation, de planification, de contrôle, de suivi-évaluation et de coordination sont inadaptés, inexistantes et/ou mal maîtrisés. A la grande différence des structures privées modernes, où l'analyse en temps réel de la base de données permet une prise de décision rapide, traçable et efficiente.



2. VISIONS ET ORIENTATIONS

La VISION du président de l'IEM Andry RAJOELINA est limpide : faire de Madagascar un pays émergent en l'espace de 5 ans.

> La réalisation de cette vision est basée sur trois orientations majeures:

1-L'alignement aux objectifs stratégiques pour une émergence conforme aux principes de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour le développement durable et l'**Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)** ;

2-L'intégration future de Madagascar au sein de l'ASEAN+3, permettant ainsi l'adoption de la **vision 2025** des pays de l'Asie de l'Est : "une émergence économique partagée basée sur la stabilité, la paix et la sécurité dans le respect de l'environnement" ;

3-Le renforcement du positionnement géographique de Madagascar dans le cheminement de l'**Initiative Ceinture et Route (ICR)**, en particulier la **route maritime de la soie du 21e siècle**.

> Transformer Madagascar en pays émergent en l'espace de 5 ans, implique l'atteinte de 4 objectifs principaux :

1-Un niveau de revenu par habitant du pays qui le fait passer dans la tranche des pays à revenus intermédiaires, voire au-delà.

2-Une transformation structurelle de l'économie qui se traduit par une diversification plus poussée, une complexité accrue de la production via l'innovation et le transfert de la main d'œuvre des secteurs à faible productivité vers ceux à forte productivité.

3-Une transformation des institutions pour assurer leur crédibilité, leur intégrité et leur stabilité en vue de renforcer l'attractivité politique, bâtir des partenariats solides avec le secteur privé national et créer l'espace fiscal nécessaire à l'amorçage d'un processus de développement soutenable.

4-Une économie attractive, ouverte sur le reste du monde et bien positionnée sur les chaînes de valeur mondiale.

Afin de permettre la satisfaction de ces critères, l'IEM propose un plan de transformation qui renforce les capacités de la population pour éradiquer l'extrême pauvreté, réduire les inégalités en vue d'assurer le développement humain. Une transformation qui promeut des modes de production et de consommation respectueux de l'environnement dans le but d'assurer une émergence durable. Ces options devront être suffisamment crédibles pour assurer la prospérité, ainsi que la gestion durable et équitable des richesses : **en allant vers une croissance proche ou dépassant les 10% sur une longue période soutenue par les secteurs à forte productivité, et dont la plus grande partie de la plus-value restera sur le territoire de Madagascar. Cette perspective sera appuyée par un contrat social (sous la forme d'une convention) pour mobiliser la société autour d'un projet collectif d'émergence.**



3. RENFORCEMENT DU **SOCLE SOCIAL**

3.1 MENER UNE ACTION SOCIALE PRIORITAIRE

CONSTAT

Comme tout pays en voie de développement, Madagascar connaît une vulnérabilité accrue sur le plan social : 81,2% de sa population est classée dans la vulnérabilité et 76,5% vit dans

la pauvreté. Par ailleurs, le pays est fréquemment frappé par des cataclysmes naturels tels que les cyclones, l'inondation ou la sécheresse.

Sur la Grande Île, les zones les plus vulnérables se situent dans les quartiers populaires des localités urbaines et suburbaines.

Dans les zones rurales, la vulnérabilité de la population se caractérise surtout par l'insécurité alimentaire chronique. La carence nutritionnelle, l'exclusion sociale, le sous-emploi, les maladies transmissibles, la toxicomanie, les grossesses, les mariages précoces, l'insalubrité et le manque d'hygiène sont les signes de vulnérabilité les plus récurrents.

Les dispositifs actuels de protection sociale à Madagascar (Programme Vatsin'ankohonana, couvertures maladies, etc.) ne couvrent que faiblement les nécessiteux, en raisonnant à l'échelle nationale, puisque les actions menées à travers les programmes d'appui et d'assistance sociale au profit des populations vulnérables sont limitées. Géographiquement, mais aussi dans le temps. Des actions qui sont souvent circonscrites aux octrois de packs alimentaires, de couvertures, de PPN, etc. De plus, le manque de coordination dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions ne permet pas d'atteindre l'optimum des résultats attendus.

Le **secteur de la Santé à Madagascar** est actuellement en état de dégradation avancée car l'accès aux soins pose problème. Les familles économiquement faibles sont dans leur grande majorité exclues du système de santé répondant aux normes requises. Une difficulté d'accès aux soins de santé encore aggravée par le coût élevé des produits pharmaceutiques.



Le gouvernement a initié en 2015 un programme de couverture de santé universelle sensé transformer radicalement la donne sanitaire à Madagascar. L'objectif annoncé étant de « permettre à tous les Malagasy - sans distinction de classe sociale - un accès aux soins de santé publique ». Mais le projet tarde à se matérialiser et demeure au stade des beaux discours. Pour le moment, les Malagasy souffrent en grand nombre de l'insuffisance des plateaux techniques et d'un effectif sanitaire réduit. La santé des jeunes, des femmes et des enfants est toujours dans une tendance déclinante et le taux de progression des maladies transmissibles demeure alarmant. En outre, la quasi-inexistence de couverture sanitaire pour des soins et des services dans le domaine de la santé maternelle et infantile, ainsi que la défaillance de la prise en charge de certaines maladies transmissibles et non transmissibles (liée à la faiblesse des ressources et à la faible fonctionnalité du système de référence-contre référence) entravent la continuité et la qualité des services.

La politique du gouvernement en matière de santé n'a jamais été à la hauteur des attentes de la population car les centres décisionnels ont complètement négligé l'utilité d'une stratégie axée sur l'amélioration de la qualité des services. L'allocation sectorielle des dépenses publiques prouve de manière flagrante le manque d'attention accordé au secteur santé. Le niveau de dépenses des biens, des services et des investissements liés au bien-être de la population n'a cessé de diminuer proportionnellement à l'accroissement des besoins. Ce qui a impacté négativement à la fois les conditions de travail et l'entretien du capital humain existant.

Il est utile d'avancer quelques chiffres pour illustrer cet état de fait. Avec une population estimée à 25 millions, Madagascar ne dispose que de 15.200 agents fonctionnaires dont 26% de médecins, 36% de paramédicaux, 16,5% d'agents administratifs et 19,5% de personnel d'appui. Ainsi, le pays ne compte qu'un médecin pour 12.000 habitants, un infirmier pour 8.400 habitants et une sage-femme pour 15.000 habitants. Des ratios très loin de ceux préconisés par l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS). Et ce ne sont que des moyennes car dans les régions reculées de l'île, la réalité dépasse l'entendement. Faute de moyens, la majorité des Centres de Santé de Base (CSB) ne peuvent se mettre aux normes préconisées par l'OMS. En terme de ressources humaines, la moitié des CSB II supposées être supervisées par un médecin n'en dispose pas en réalité, et plus 60% sont gérés par un seul agent.



Le gouvernement a initié en 2015 un programme de couverture de santé universelle sensé transformer radicalement la donne sanitaire à Madagascar. L'objectif annoncé étant de « permettre à tous les Malagasy - sans distinction de classe sociale - un accès aux soins de santé publique ». Mais le projet tarde à se matérialiser et demeure au stade des beaux discours. Pour le moment, les Malagasy souffrent en grand nombre de l'insuffisance des plateaux techniques et d'un effectif sanitaire réduit. La santé des jeunes, des femmes et des enfants est toujours dans une tendance déclinante et le taux de progression des maladies transmissibles demeure alarmant. En outre, la quasi-inexistence de couverture sanitaire pour des soins et des services dans le domaine de la santé maternelle et infantile, ainsi que la défaillance de la prise en charge de certaines maladies transmissibles et non transmissibles (liée à la faiblesse des ressources et à la faible fonctionnalité du système de référence-contre référence) entravent la continuité et la qualité des services.

La politique du gouvernement en matière de santé n'a jamais été à la hauteur des attentes de la population car les centres décisionnels ont complètement négligé l'utilité d'une stratégie axée sur l'amélioration de la qualité des services. L'allocation sectorielle des dépenses publiques prouve de manière flagrante le manque d'attention accordé au secteur santé. Le niveau de dépenses des biens, des services et des investissements liés au bien-être de la population n'a cessé de diminuer proportionnellement à l'accroissement des besoins. Ce qui a impacté négativement à la fois les conditions de travail et l'entretien du capital humain existant.

Il est utile d'avancer quelques chiffres pour illustrer cet état de fait. Avec une population estimée à 25 millions, Madagascar ne dispose que de 15.200 agents fonctionnaires dont 26% de médecins, 36% de paramédicaux, 16,5% d'agents administratifs et 19,5% de personnel d'appui. Ainsi, le pays ne compte qu'un médecin pour 12.000 habitants, un infirmier pour 8.400 habitants et une sage-femme pour 15.000 habitants. Des ratios très loin de ceux préconisés par l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS). Et ce ne sont que des moyennes car dans les régions reculées de l'île, la réalité dépasse l'entendement. Faute de moyens, la majorité des Centres de Santé de Base (CSB) ne peuvent se mettre aux normes préconisées par l'OMS. En terme de ressources humaines, la moitié des CSB II supposées être supervisées par un médecin n'en dispose pas en réalité, et plus 60% sont gérés par un seul agent.



En ce qui concerne le logement, sur l'ensemble du territoire national, l'absence de normes, accentuée par l'absence d'un véritable plan d'urbanisme ou de schéma d'aménagement communal entraîne la prolifération de constructions illicites. Par ailleurs, Madagascar est loin de respecter les normes internationales en matière de logements décentes à l'instar du non-respect des normes internationales (ONU Habitat) préconisant un espace minimum de 9 mètres carrés par tête. Parallèlement, la hausse du loyer des immeubles amplifie l'agglomération des constructions illicites. Le cadre juridique régissant la construction des infrastructures destinées à l'habitation n'a pas été suffisamment pris en compte par les régimes qui se sont succédés. L'incompréhension et la méconnaissance des textes législatifs régissant la propriété foncière aidant, les constructions hors normes se vulgarisent et les chances de vulnérabilité s'accroissent.

La population Malagasy est composée de 65% de jeunes entre 15 et 30 ans. On dit toujours qu'ils sont l'avenir de ce pays. Pourtant, le système éducatif et politique ne leur donne pas les moyens de s'épanouir. Le budget alloué à l'éducation nationale (2,5% à 14% du Budget Général de l'État (2016-2017)) demeure insuffisant. Il n'est dès lors pas étonnant que le niveau de scolarisation des jeunes soit faible : 3% réussissent à passer au niveau supérieur, 40,1% achèvent leurs études secondaires, 40,5% terminent le niveau primaire et 16,5% ne sont jamais scolarisés. Le travail des enfants reste symptomatique de l'inefficacité et du manque de coordination des politiques publiques mises en oeuvre.

En amont, le système éducatif reste en 2018 également fragilisé par les revendications syndicales. Les corps des enseignants sont régulièrement en grève, dans la plupart des cas à cause du non-paiement de leurs indemnités. Le calendrier scolaire s'en trouve perturbé et la crainte d'une année blanche n'est jamais loin. En aval, de trop nombreux jeunes Malagasy ne bénéficient d'aucun conseil d'orientation pour les aider à définir leur cursus universitaire et leur plan de carrière. Leur baccalauréat obtenu, il leur arrive encore trop souvent de ne pas être fixé sur le choix de leur filière. Transversalement, l'inadéquation formation/emploi pose aussi problème. Il existe à Madagascar de nombreuses formations générales (Droit, Gestion, Économie, Médecine, etc) et finalement très peu de filières professionnelles. Il est dès lors peu étonnant que 48,8% des jeunes avouent avoir des problèmes de connaissances et de capacités et que 12% se sentent surqualifiés. Aujourd'hui, un jeune sur deux est sous-employé (payé en dessous de 98 700 Ariary par mois) et neuf jeunes travailleurs sur dix sont dans l'informel.



En matière de *planning familial*, la politique adoptée montre des résultats prometteurs. Son implémentation rencontre encore quatre facteurs de blocage en 2018 :

L'inefficacité de la vulgarisation du planning familial, surtout en milieu rural ;

- La faible implication des adolescents et des jeunes dans les programmes les concernant ;
- L'absence d'éducation sexuelle à tous les niveaux,
- La faible capacité d'assimiler les connaissances transmises et résistance de la population au changement.

A Madagascar, 40% des femmes en âge de procréer utilisent des méthodes contraceptives alors que dans le reste de l'Afrique subsaharienne, ce taux est de 20% en moyenne. La Grande Ile est donc en avance. Le taux de mortalité maternelle est quant à lui extrêmement élevé : 478 pour 100.000 naissances. À titre de comparaison, cet indice n'est que de 16 pour 100.000 naissances dans les pays développés et 230 pour 100.000 naissances dans les pays en développement. La planification familiale semble incontournable pour l'émergence de Madagascar. Les jeunes Malagasy commencent leur vie sexuelle relativement tôt. En effet, 31% des filles et 22,3% des garçons âgés entre 15 et 24 ans ont leurs premiers rapports sexuels avant l'âge de 15 ans, et 40% des filles entre 15 et 19 ans ont déjà eu des rapports sexuels.



SOLUTION DE L'ITEM SUR LE PLAN SOCIAL

Pour répondre aux problématiques sanitaires et sociales qui minent le bien être du peuple Malagasy, l'ITEM prévoit de mener de fortes actions sociales à travers les objectifs stratégiques détaillés ci-après.

Objectif stratégique 1. Relever et réhabiliter les couches vulnérables

L'objectif de l'ITEM est de doter Madagascar d'une population résiliente aux aléas économiques et naturels.

La réforme préconisée par l'ITEM se basera sur la réunion des conditions nécessaires pour que les couches vulnérables puissent se protéger des chocs exogènes et s'épanouir avec leurs propres moyens.

Plan sectoriel de relève et réhabilitation des couches vulnérables

- Action 1.** Instauration de dispositifs de solidarité spécifiques pour la prise en charge des logements des couches les plus vulnérables déjà installées dans les grandes agglomérations urbaines. Ces mesures seront à la fois financées par un mécanisme de taxation de solidarité et par l'allocation spécifique des fruits de l'émergence (prospérité partagée)
- Action 2.** Mise en place d'une loi organique relative aux lois de financement des actions sociales
- Action 3.** Mise en place d'un Plan d'Urgence pour lutter contre l'extrême pauvreté avec comme objectif, des résultats palpables pour l'ensemble de la population cible dans les 6 premiers mois
- Action 4.** Multiplication du concept TAZ (Trano-Aro-Zo) dans tous les districts : défense des droits des couche sociales défavorisées et vulnérables
- Action 5.** Conception et vulgarisation d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour les zones rurales;
- Action 6.** Création d'activités économiques par le biais des Zones de Réhabilitation Sociale ;
- Action 7.** Octroi d'équipements et de matériels agricoles aux populations vulnérables ;



- Action 8** Mise en retour des « tseña mora » pour la vente des aliments de base des Malagasy à prix abordable dans tout Madagascar
- Action 9** Orientation des jeunes vulnérables vers des spécialisations selon leurs compétences et leur situation ;
- Action 10** Facilitation de l'accès au foncier au profit des personnes en milieu rural ;
- Action 11** incitation et appui aux populations vulnérables à la création d'une palette d'AGR ;
- Action 12** Promotion de projets offrant une meilleure résilience face aux aléas naturels et aux autres facteurs de dégradation des conditions de vie des populations vulnérables ;
- Action 13** Blocage des prix des PPN (plafond) en période de soudure et blocage des prix d'achat des produits agricoles (plancher) en période de production
- Action 14** Lutte active contre les spéculateurs des produits de première nécessité
- Action 15** Création des restaurants sociaux à tarif modéré avec ticket modérateur au profit des MSEP
- Action 16** Instauration des minimas sociaux à travers l'allocation d'un filet de sécurité sociale au profit des couches populaires les plus démunies répondant à la définition de "Malagasy Économiquement Faible" (MEF) qui sera déterminée par l'autorité nationale compétente.
- Action 17** Création des restaurants sociaux à tarif modéré avec ticket modérateur au profit des MSEP
- Action 18** Valoriser les personnes handicapées

Outre les actions et les projets de promotion de la résilience de la population, l'IEM mettra en place des infrastructures de prévention des catastrophes naturelles et concevra de nouveaux plans d'aménagement. Un nouveau système de régulation économique et commercial sera aussi mis sur pied afin de pallier les aléas économiques.

Dans les Entreprises Franches de Transformation, construites dans les différents districts, un mécanisme sera créé afin que ces dernières puissent aisément accéder aux débouchés commerciaux. En même temps, l'IEM accompagnera la population par des encadrements, des projets sociaux dans l'esprit des actions citées ci-dessus.



Objectif stratégique 2. Mettre en place des services de santé de qualité accessibles à tous

L'IEM proposera une nouvelle stratégie autour de 4 axes pour améliorer le système de Santé à Madagascar :

Axe 1 : La multiplication des "hopitaly manara-penitra" ou hôpitaux aux normes

L'IEM redressera le système sanitaire et mettra aux normes internationales la santé publique à court terme. Des hôpitaux aux normes internationales ont déjà été construits par le Gouvernement de Transition, mais ceux-ci ont été implantés uniquement dans les grandes villes.

Les hôpitaux déjà construits pendant la période de Transition seront réhabilités et remis en fonction. Parallèlement, de nouveaux établissements seront construits dans les régions et districts avec une priorité accordée aux zones négligées par les gouvernements successifs. Des services déconcentrés tels que les centres de santé de base en relation avec ces hôpitaux seront aussi construits dans les zones rurales enclavées.

Par ailleurs, avec les fonds dégagés grâce aux réformes institutionnelles, les centres hospitaliers universitaires déjà existant seront réhabilités et d'autres seront mis en place dans les régions afin de renforcer les recherches et travaux pratiques des étudiants en médecine.

Axe 2 : La conjugaison de la médecine moderne avec la médecine naturelle :

Madagascar regorge de plantes médicinales naturelles dont la qualité est mondialement connue. En s'appuyant sur les recherches déjà effectuées par les centres de recherche reconnus à l'image de l'IMRA, l'IEM développera un programme pour que les atouts de la médecine moderne et ceux de la médecine naturelle puissent agir en synergie pour le bien-être du peuple.

En misant sur l'important potentiel foncier de Madagascar, des projets d'exploitation à grande échelle de plantes médicinales ainsi que des élevages d'animaux à vertus médicinales seront initiés dans toutes les régions en tenant compte des spécificités de chacune d'elles. La vulgarisation des remèdes naturels, dont l'efficacité a été scientifiquement prouvée, sera amplifiée à travers un programme national sous la tutelle du département ministériel compétent. En parallèle avec la promotion de la médecine naturelle et traditionnelle, l'IEM dotera également les établissements sanitaires de matériel répondant aux normes de la médecine moderne pour accompagner le processus d'émergence. Des formations seront dispensées en complément, et la distribution de manuels de procédure et de méthodologie sera systématique.



Axe 3 : *Mise en place d'un système intégré d'information nationale de santé*

L'ITEM s'attèlera à la mise en place d'un système intégré d'information nationale fiable. L'utilisation des fonds publics pour la santé sera traçable, et se matérialisera par la création d'un Compte National de Santé (CNS). Ce dernier permettra d'améliorer la performance du système de santé grâce à un mécanisme de suivi plus efficient.

Axe 4 : *Mise à jour du système national d'information sanitaire*

Ce projet ambitieux d'offrir aux acteurs de la santé un outil d'information pertinent dans le cadre du projet de renforcement de la mobilisation sociale et la sensibilisation des communautés de base en matière de lutte contre les maladies.

Plan sectoriel sur la santé

- Action 19.** Mise en place des hôpitaux aux normes (« hopitaly manara-penitra ») dans tous les Districts
- Action 20.** Constitution d'une commission nationale chargée d'aligner la politique nationale de santé aux objectifs de l'Émergence et aux standards internationaux ;
- Action 21.** Mise en place d'un groupe de travail dont la mission est de formuler les recommandations nécessaires afin que Madagascar puisse respecter les engagements internationaux dont celui d'Abuja sur l'augmentation de 15% du budget de l'Etat consacré à la santé ;
- Action 22.** Mise en application stricte du code de la bonne gouvernance en milieu sanitaire à travers un plan de réforme de l'administration des structures et d'un plan choc de lutte contre la corruption ;
- Action 23.** Mise en place des Comptes nationaux de Santé ;
- Action 24.** Mise en place d'un Système National d'Information Sanitaire (SNIS Madagascar) et d'un système intégré d'information nationale fiable : l'utilisation des fonds publics pour la santé sera traçable, et se matérialisera par la création d'un Compte National de Santé (CNS)
- Action 25.** Multiplication, modernisation et renforcement des infrastructures de santé sur l'ensemble du territoire en priorisant les zones les plus reculées ;
- Action 26.** Implémentation d'un centre hospitalier aux normes internationales (Hopitaly Manara-penitra) dans tous les chef-lieux des 119 districts de Madagascar
- Action 27.** Dotation systématique des établissements sanitaires de matériel répondant aux normes de la médecine moderne, de formation et de méthodologie
- Action 28.** Consolidation de la lutte contre le VIH/SIDA auprès des institutions publiques à l'aide d'un mécanisme de dépistage systématique auprès des centres de santé et des infirmières ;
- Action 29.** Consolidation de la lutte contre les maladies transmissibles à l'aide d'une campagne de sensibilisation au profit des institutions publiques et privées, établissements scolaires et universitaires ;



- Action 30.** Consolidation de la lutte contre les maladies non-transmissibles à l'aide d'une campagne de sensibilisation nationale des citoyens sur les bonnes pratiques pour prévenir les maladies ;
- Action 31.** Intensification des campagnes de vaccination et de la lutte contre la mortalité infantile et maternelle par une opération de prise en charge des enfants et des mères en situation d'insécurité alimentaire chronique ainsi que par une opération de sensibilisation des futures mères sur les bonnes pratiques dans le cadre de cette lutte contre la mortalité infantile et maternelle ;
- Action 32.** Renforcement de la promotion de la nutrition et de la sécurité alimentaire par la multiplication des partenariats nationaux et internationaux ;
- Action 33.** Plan de réformes hospitalières à travers l'intégration d'un nouveau mode de gestion des hôpitaux publics existants ;
- Action 34.** Amélioration de l'accès aux médicaments dans les zones rurales (plantes médicinales et médicaments génériques) par la mise aux normes médicales et pharmaceutiques des plantes médicinales ;
- Action 35.** Renforcement du personnel et développement des compétences à travers la coopération avec des hôpitaux étrangers ;
- Action 36.** Renforcement du partenariat public-privé en matière d'enseignement pour les paramédicaux, les étudiants en médecine, les herboristes et les tradipraticiens ;
- Action 37.** Implantation dans chaque chef-lieu de région d'un Institut Régional de Formation de Paramédicaux (IRFP)
- Action 38.** Création d'un portail en ligne dénommé "Malagasy Salama" dont la ligne éditoriale est définie par le Ministère de tutelle et le contenu alimenté par l'ensemble des acteurs du secteur santé y compris les Partenaires Techniques et Financiers ;
- Action 39.** Amélioration du système de sécurité sociale actuellement en place en vue, d'une part, de faciliter la démarche de prise en charge des soins et, d'autre part, de renforcer l'accès aux soins des populations les plus démunies.



Objectif stratégique 3. Garantir l'accès à un logement décent pour chaque ménage

Les habitants des bidonvilles ou des zones vulnérables et insalubres seront relogés dans les Zones de Réhabilitation Sociale (ZRS), des immeubles à étage dont le rez-de-chaussée est destiné à un usage commercial et l'étage de lieu d'habitation. Cette option permettra aux ménages à faibles revenus et confrontés à un problème de logement, d'améliorer à la fois leur situation économique et d'accéder à un logement décent.

L'IEM prévoit de construire une à quatre ZRS par grande ville. Le plan local d'urbanisme peut être conçu de manière à intégrer des cours intérieures, communes à plusieurs logements. Celles-ci pouvant accueillir un atelier, un élevage, un potager, etc.

Les logements construits dans les ZRS suivront les normes minimales de confort. Le principe d'un contrat de "leasing" sera appliqué pour ce projet : les bénéficiaires des logements à étage des ZRS payeront des loyers proportionnels aux revenus engendrés par leurs activités économiques. Au bout de quelques années, lorsque le montant total des loyers payés mensuellement atteint la somme exigée par le constructeur, le titre de propriété du logement est transféré au bénéficiaire.

Plan sectoriel pour garantir l'accès à un logement décent à chaque ménage

- Action 40.** Révision du cadre juridique régissant la construction et l'habitation afin de faciliter la mise en œuvre du programme et stimuler les innovations en la matière ;
- Action 41.** Réorganisation et renforcement du dispositif institutionnel de l'habitat par la mise en place d'un organe déconcentré en charge de l'Habitat au niveau de chaque commune ;
- Action 42.** Elaboration et mise en œuvre d'une politique de logements sociaux à l'aide de partenariats public-privé ;
- Action 43.** Restructuration et réhabilitation urgente des quartiers précaires par les interventions de l'IEM et de ses partenaires ;
- Action 44.** Valorisation et mise en place d'un système de gestion des déchets domestiques.



Objectif stratégique 4. Garantir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement

Pour garantir un accès universel sécurisé à l'eau potable, l'IEM mettra en place des réseaux de distribution et de stockage d'eau. L'amélioration se focalisera sur les besoins des centres urbains, des zones suburbaines et des zones rurales. La réhabilitation des points d'eau vétustes au niveau des grandes villes sera intégrée dans les projets prioritaires.

En matière d'assainissement, l'IEM mettra à niveau le réseau de drainage des eaux de ruissellement et des égouts dans le cadre d'un Schéma Directeur de l'Assainissement Urbain et Rural (SDAUR) ; ce qui améliorera les conditions sanitaires, particulièrement dans les quartiers défavorisés et précaires.

L'optique retenue par l'IEM vise à faire de la trilogie Eau-Hygiène-Assainissement un droit et un devoir pour chaque citoyen :

- *l'IEM va promouvoir la technique BOT pour répondre à l'insuffisance en matière d'investissement infrastructurel ;*
- *l'IEM reconduira le programme National d'accès à l'eau potable ;*
- *le système de filtration des eaux accompagnera les infrastructures de stockage ;*
- *l'IEM mettra en œuvre des mesures d'accompagnements pour faciliter l'exécution des actions ministérielles : curage des canaux d'irrigation urbains, construction de nouveaux canaux en milieu rural, mise en place de bacs à ordures, etc.*

Plan sectoriel en matière d'hygiène publique

Action 45. Mise en place rapide d'un Schéma Directeur de l'assainissement Urbain pour les grandes villes de Madagascar ;

Action 46. Réhabilitation du réseau de distribution et de stockage de l'eau de la JIRAMA et des égouts d'évacuation ;

Action 47. Reconduction du programme national d'accès à l'eau potable

Action 48. Installation des infrastructures urbaines d'eau et d'assainissement ;

Action 49. Développement et renforcement des compétences nationales dans le secteur de l'eau et l'assainissement par un appui technique et financier des recherches en la matière.



Action 50. Mise en place des réseaux de distribution et de stockage d'eau en fonction des besoins des centres urbains, des zones suburbaines et des zones rurales

Action 51. Priorisation des travaux de réhabilitation des points d'eau vétuste au niveau des grandes villes

Objectif stratégique 5. Offrir une éducation de qualité pour tous, favoriser l'ascension sociale

L'EM engagera toutes les réformes nécessaires pour transformer le système, afin d'offrir une éducation de qualité pour tous. Dans l'optique de garantir une émergence éducative, les innovations apportées par l'EM seront :

- *la multiplication, la réhabilitation et l'extension des infrastructures éducatives existantes en milieu rural et en milieu urbain ;*
- *la mise à jour du programme scolaire à tous les niveaux ;*
- *l'ajustement du système de recrutement et de carrière des enseignants ;*
- *l'intégration de l'e-learning. Il s'agit d'utiliser la technologie pour faciliter l'accès à une éducation de qualité pour tous. L'apprentissage virtuel présente de nombreux avantages : formation juste, à temps et rapide, formation en toute souplesse, et enfin, réduction des coûts de formation ;*
- *le jumelage du programme éducatif avec ceux des pays émergents ;*
- *l'utilisation des fonds de suppression du Sénat pour la réhabilitation et la multiplication des universités.*

Une réforme du programme scolaire des classes primaire et secondaire contribuera à une meilleure qualification de la main d'œuvre disponible et l'amélioration de la qualité de l'apprentissage. La réforme du programme de l'enseignement supérieur pour former des cadres outillés afin de soutenir les secteurs de production prioritaires et la normalisation des programmes contribueront à une meilleure intégration des diplômés dans le monde du travail. Dans un même sens, le renforcement de la formation professionnelle et son orientation vers les besoins des secteurs de production prioritaires tendra vers une capacité améliorée de la main d'œuvre locale.



Plan sectoriel pour accompagner l'émergence éducative

- Action 52.** Mise en conformité du cadre juridique de l'Education Nationale aux exigences pratiques de l'Émergence de l'éducation par l'IEM ;
- Action 53.** Consolidation des infrastructures scolaires et universitaires à travers la modernisation des équipements et des infrastructures ;
- Action 54.** Consolidation des infrastructures scolaires et universitaires à travers la modernisation des équipements et des infrastructures, l'amélioration des programmes de l'enseignement primaire en s'inspirant des meilleures pratiques internationales, l'adoption d'un nouveau plan de promotion de la formation professionnelle en adéquation avec les enjeux de l'émergence
- Action 55.** Amélioration des programmes de l'enseignement primaire en s'inspirant des meilleures pratiques internationales ;
- Action 56.** Adoption d'un nouveau plan de promotion de la formation professionnelle en adéquation avec les enjeux de l'émergence ;
- Action 57.** Mise à niveau du programme universitaire, renforcement et normalisation de l'enseignement supérieur ;
- Action 58.** Renforcement de la qualité de l'encadrement en standardisant les tests d'évaluation et en publiant des statistiques liées aux performances scolaires des élèves ;
- Action 59.** Amélioration des services destinés aux étudiants par la création d'une bibliothèque incluant la gratuité de consultation des livres .
- **Modernisation des équipements pédagogiques des universités publiques**
- Action 60.** Octroi des bourses d'études à l'étranger au mérite, conditionné par un engagement de rentrer à Madagascar du bénéficiaire
- Action 61.** Scolarisation obligatoire de tous les enfants mineurs de plus de 5 ans
- Action 62.** Création d'un centre d'excellence pédagogique dans chaque province au profit des meilleurs élèves du secteur public
- Action 63.** Aide à la scolarisation des enfants des MSEP



Objectif stratégique 6. Promouvoir le travail pour tous et renforcer le capital humain

L'ITEM met l'accent sur l'intégration professionnelle des jeunes, avec la création des Zones Economiques Spéciales, des Marinas, des Zones de Réhabilitation Sociale et des Night Markets, qui vont créer des emplois pour les jeunes diplômés et le secteur informel. Dans les 119 Districts de Madagascar, l'ITEM encouragera l'entrepreneuriat par le biais de la contractualisation sous forme de joint-venture via des bâtiments prêts à l'emploi.

Plan sectoriel pour promouvoir l'emploi

- Action 64.** Construction de maisons en forme de « kibboutz » pour les ménages vulnérables. Les kibboutz auront le rez de chaussée comme lieu d'activités commerciales et l'étage comme un foyer
- Action 65.** Construction d'habitat pour la population : building à plusieurs étages, avec une location-acquisition dont le loyer est de 150 000Ar/mois et le locataire devient propriétaire dans 15 ans
- Action 66.** Mise en place d'un système de financement adéquat pour la création d'emploi
- Action 67.** Création d'emploi par les ZES

Dans une ZES, plusieurs dizaines d'entreprises franches seront créées, d'où une création massive d'emplois.

- Action 68.** Création de centres de formation technique répondant aux attentes des filières économiques existant au niveau de chaque District

- Action 69.** Création d'emploi par les Marinas

La création d'une Marina sera bénéfique surtout pour les habitants aux alentours des nouvelles zones touristiques et les diplômés des écoles du tourisme. Une Marina créée absorbe des milliers de jeunes diplômés à travers les hôtels haut de gamme, les Yachts Clubs, les "gaming zones", etc.

- Action 70.** Création d'emplois par la mise en place de nouvelles infrastructures de base : routes, voies ferrées, aéroports, ports francs, écoles, hôpitaux, etc.

L'ITEM améliorera significativement les infrastructures à Madagascar. De ce fait, le recrutement de personnel sera indispensable pour la mise en marche de ces projets.

- Action 71.** Auto-emploi dans les ZRS

L'auto-emploi consiste à la valorisation des rez-de-chaussée des Habitations Prêtes à l'Emploi (HPE) qui seront consacrées aux activités économiques et commerciales. De plus, chaque activité économique dans les ZRS créera des emplois indirects tels que les gardiens de magasins, les agents de sécurité, les ouvriers, les vendeurs, etc.

- Action 72.** Modernisation par l'e-gouvernance de la fonction publique



La mise en œuvre de l'e-gouvernance renouvellera le mode de gouvernance dans la fonction publique à travers la diminution de la corruption, la rapidité de l'accomplissement des tâches, l'évaluation des fonctionnaires et l'ajustement des grilles indiciaires. L'intégration de la technologie de l'e-gouvernance à tous les niveaux permettra d'améliorer le système professionnel en général.

Objectif stratégique 7. Promotion de la femme et protection des droits de l'enfant

La loi 2007-023 du 20 août 2007 porte sur les droits et la protection des enfants. L'IEM priorisera la protection sociale des enfants en intensifiant la lutte contre le travail des enfants, ainsi que la lutte contre toute forme d'exploitation. Des orphelinats, des centres d'accueils et des centres de réintégration par la formation, seront construits dans les Districts.

L'IEM priorisera également la promotion de la femme ("empowerment") et lui accordera la place qui lui revient dans la société, ainsi que dans l'économie en général. Concrètement, l'IEM axera sa politique de promotion de la femme sur la promotion des AGR, la promotion de l'égalité des chances, l'incitation à la participation féminine au niveau des centres décisionnels. La société civile aura un rôle majeur à tenir dans le cadre de la collaboration avec le gouvernement pour la promotion de la femme.

Plan sectoriel pour promouvoir la femme et garantir les droits de l'enfant

Action 73. Mise en place rapide des initiatives de réinsertion sociale pour les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les hommes en situation précaire ;

Action 74. Renforcement de capacités des acteurs des réseaux de protection de l'enfant auprès de chaque commune ;

Action 75. Renforcement de la lutte contre la violence basée sur les genres à Madagascar à travers la mise en place d'une cellule genre auprès de chaque commune de Madagascar ;

Action 76. Mise en place d'un système national et international de parrainage de familles très pauvres et vulnérables.

Objectif stratégique 8. Création d'un Pôle de compétence en planning familial

Pendant la phase de décollage économique de Madagascar, il est nécessaire de maîtriser la croissance démographique et de capturer le dividende. Pour cela, la politique de l'IEM présentera un nouveau cadre conceptuel permettant de garantir les programmes de santé visant à élargir l'accès à la planification familiale volontaire, conçu sous le sceau du respect des droits humains.

Tout en tenant compte des faits et problèmes cités ci-dessus, les solutions apportées par l'IEM sont :



- l'intégration de l'éducation sexuelle en classe secondaire ;
- la promotion des recherches pour la réduction des effets secondaires des méthodes contraceptives ;
- la promotion des méthodes contraceptives naturelles ;
- la vulgarisation par les TIC des méthodes contraceptives et de l'éducation ;
- la mise en place d'une branche spécialisée en maternité dans les « hopitaly manara-penitra » ;
- le renforcement de la sensibilisation des mères de famille en étroite collaboration avec les centres sanitaires.

Plan sectoriel pour l'accompagnement de la politique de l'émergence en matière de planning familial

Action 77. Promotion des programmes de planning familial de proximité et à la portée de tous ;

Action 78. Mise en place d'une structure publique rattachée au Ministère de la Santé en matière de santé à Madagascar ;

Action 79. Mise en place d'un système d'information sanitaire performant, établissement de nouvelles normes en matière d'équipement, d'infrastructures et de ressources humaines ;

Action 80. Application des normes et procédures pour la disponibilité de services de qualité à tous les niveaux de formations sanitaires ;

Action 81. Instauration du cadre institutionnel et législatif en matière de planification familiale.

Nombre total d'utilisatrices, femmes en union et ensemble des femmes, par méthode



4. REFORMES PERMETTANT D'ASSEOIR LE **SOCLE DE L'EMERGENCE**

4.1. RÉORIENTER LES RELATIONS DIPLOMATIQUES FACE A LA MUTATION DES RAPPORTS DE FORCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAUX

Objectif stratégique 9. Hisser Madagascar au rang des pays d'Afrique les plus émergents

CONSTAT

L'approche diplomatique constatée jusqu'à présent

La Ière République a été marquée par des relations internationales limitées au niveau de la France. Des ouvertures ont quand

même été constatées auprès des pays tels qu'Israël, Taiwan, ou d'autres pays proches de la France. Toutefois, les principaux accords bilatéraux étaient axés sur le renforcement de la Coopération Franco-Malagasy.

L'avènement de la IIème République a radicalement changé l'approche de la diplomatie Malagasy pour s'orienter vers les pays dits communistes et socialistes à l'image de l'URSS, de la République Populaire de Chine ainsi que des pays satellites (Libye, Cuba, etc.). Il était question de matérialiser la rupture et la réorientation des accords de coopération avec la France pour entamer des relations politiques et économiques avec le bloc soviétique et Moscou. Le mot d'ordre était la diplomatie multilatérale et les alliances se sont renforcées auprès des pays dits "non-alignés".

La IIIème République a été marquée par le retour des relations auprès des pays à économie libérale. La guerre froide entre les deux blocs étant en phase d'accalmie (ou "nouvelle détente"). La fin de la guerre froide a aussi marqué la fin des principes diplomatiques prônés depuis les années 70 et 80, ainsi que le glas de la IIème République.

A partir de la IIIème République, Madagascar est entré dans une nouvelle ère et a logiquement changé de cap : le principe directeur était le retour vers les anciens collaborateurs, couplé d'une réouverture des relations diplomatiques en faveur des pays avec lesquels Madagascar a pris ses distances durant la IIème République tels que la Corée du Sud ou Israël. Des relations avec des pays d'Asie autres que ceux avec lesquels Madagascar entretient des liens historiques ont aussi été amorcées. Vers le milieu de la IIIème République, le régime de l'époque a renforcé les liens avec des pays autres que la France à l'instar de l'Allemagne, des pays scandinaves et des Etats-Unis d'Amérique.

Constat : jusqu'à la fin de la IIIème République, Madagascar a sciemment négligé les relations avec les pays dits "émergents".



Le principe général consistait à renforcer l'intégration de Madagascar au sein du concert des Nations. L'approche adoptée reposait sur une diplomatie au service du développement économique. Madagascar est ainsi devenu membre de divers blocs tels que l'Union Africaine, la COI, le COMESA et la SADC. Jusqu'à présent encore, il est question de consolider la position de Madagascar auprès des pays qui sont nos partenaires historiques. Vers la fin de la IIIème République et au début de la IVème République, Madagascar a commencé à viser le leadership des blocs auxquels il appartient. C'est dans cette optique que les divers régimes qui se sont succédés, se sont donnés pour mission de faire connaître Madagascar et ses potentiels. L'objectif étant d'attirer et d'inciter les IDE à venir à Madagascar. Pourtant, les négociations bilatérales et multilatérales étaient essentiellement axées sur les demandes d'aide et les recherches de financement.

En effet, il était question d'un côté, de multiplier l'assistance et les appuis pour sortir Madagascar de la pauvreté. D'un autre côté, de multiplier autant que possible les emprunts et dons non remboursables auprès des bailleurs de fonds et des pays alliés. Les Présidents qui se sont succédés, à travers leur pouvoir régalié, ont multiplié les voyages à l'étranger pour participer à tous les événements internationaux, et ainsi faire connaître Madagascar à travers le monde. Systématiquement, les visites officielles avaient pour objectif d'aboutir à la signature d'accords bilatéraux majoritairement axés sur la recherche d'aide et d'assistance. Le volet de la diplomatie au service de l'économie se tablait sur la prospection future des IDE. Le début de la IVème République est, quant à lui, marqué par la continuité des initiatives entamées, matérialisées par la prise de leadership au niveau de la Francophonie, du COMESA et d'un Commissariat de l'Union Africaine.

Les retombées de la politique diplomatique appliquée jusqu'à présent Le début de la IVème République n'a fait que consolider les efforts et les flux dans ce sens. Actuellement, Madagascar amorce des ouvertures importantes vers des pays autres que ceux qui lui sont traditionnellement et historiquement proches. Des retombées ont été constatées : le premier mandat de la IVème République a vu l'accueil de plusieurs conférences internationales dans le pays.

Ainsi, les aides à caractère social venant de la Communauté Internationale n'ont cessé d'augmenter. Sur le plan économique, des visites de prospection de quelques IDE ont aussi été constatées, mais la majorité des signatures a concerné l'exploitation des ressources minières.

Dans l'ensemble, les politiques diplomatiques entamées jusqu'à présent ont montré leur limite : la majorité des investisseurs directs étrangers potentiels sont restés au stade de prospection. Au regard des objectifs visés et des planifications établies, l'écart différentiel entre les résultats attendus et les résultats obtenus au niveau commercial et économique était prévisible.

Les résultats de la promotion internationale du Madagascar Action Plan n'ont pas non plus été concluants : le MAP n'a jamais pu engendrer les effets économiques planifiés. Plus récemment, le PND qui a muté en Fisandratana 2030 est encore méconnu sur le plan international.

En effet, le début de la IVème République s'est limité à la reprise des négociations relatives à un retour de la reconnaissance internationale.



SOLUTION DE L'IEM EN MATIERE DE RELATION INTERNATIONALE

Madagascar, entamera une nouvelle politique de relations diplomatiques à travers l'IEM.

Sur la base d'un nouveau principe : le renforcement des relations auprès des pays émergents. Sa particularité repose sur la consolidation des relations économiques et commerciales via des échanges d'expériences, puis des conclusions de contrats relatifs à des projets d'envergure à l'image des Zones Économiques Spéciales, des financements BOT d'infrastructures et l'aménagement de zones touristiques dédiées. L'IEM s'ouvrira à des sources de financement alternatives auprès d'autres institutions bancaires et financières fondées par les pays émergents, tout en consolidant les acquis de Madagascar auprès des bailleurs de fonds traditionnels.

L'une des priorités de l'IEM sera donc de renforcer sa coopération avec le bloc ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est) afin d'engager des relations "gagnant-gagnant" avec les pays membres. Ce principe gagnant-gagnant des relations diplomatiques, économiques, financières mais aussi commerciales constitue la philosophie centrale envisagée dans le plan IEM.

La coopération suivie de l'intégration de Madagascar dans le bloc ASEAN sera à la fois un retour à la source tout en étant un facteur-clé de réussite des projets énoncés dans le programme. En effet, les états-membres de l'ASEAN ont non seulement tous initié un programme de type émergent, mais ont aussi cumulé des expériences particulièrement intéressantes au niveau des techniques et concepts économiques préconisés.

Objectifs au niveau diplomatique

Changer l'image de Madagascar, "éternel demandeur d'aide et d'assistance" et engager des négociations "gagnant-gagnant". Valoriser l'image de Madagascar à travers des projets économiques d'envergure tels que les ZES et les Marinas.

Attirer le maximum d'IDE grâce à la mise en place de zones dédiées aux investissements. La stratégie diplomatique mise en œuvre sera basée sur une opération marketing agressive pour transformer radicalement l'image de Madagascar à travers les projets IEM tels que les ZES, les Marinas ainsi que d'autres nouvelles infrastructures de norme internationale.

Les actions seront menées auprès des ambassades pour faire la promotion sous forme de supports audiovisuels et maquettes des projets, suivis de lobbying et de conférences explicatives. Les ambassades et les consulats diplomatiques serviront de vitrines pour Madagascar : ils seront les avant-postes de projection de l'image du futur de Madagascar. En parallèle, le plan IEM vise à donner à la Présidence de la République l'image qui incarne la modernité, la détermination à bâtir une nation émergente qui servira de référence aux autres pays. Iavoloha sera la première vitrine de Madagascar avec la projection des projets présidentiels : à savoir les maquettes et les projections de l'image du futur de Madagascar à travers les ZES, les Marinas et les industries de proximité.



Les projets implantés dans chaque chef-lieu de province seront modélisés au sein du palais présidentiel.

Objectif : la visibilité pour la communauté internationale et les bailleurs de fonds mais aussi pour les principaux relais économiques et financiers en visite à Madagascar.

Dans la même optique, les maquettes des ZES et les projections seront aussi visibles dans les chefs-lieux de province en tant que reflets du futur de chaque localité. Enfin, une méthode similaire sera adoptée au niveau des Districts et des Communes pour une visibilité claire de l'image du futur de Madagascar.

Effets escomptés

La réorientation des relations diplomatiques axées vers les pays émergents membres des BRICS ainsi que les pays d'Asie membres de l'ASEAN, tout en sauvegardant la nature des relations diplomatiques avec les pays ayant des liens historiques avec Madagascar, va permettre un nouveau cadrage des accords bilatéraux.

Madagascar sera le tremplin entre l'Afrique, l'Europe et les pays d'Asie. Cette capitalisation de sa position servira de levier à la transformation économique en général et industrielle en particulier, tout en servant de canal à l'attraction de la technologie : Madagascar exploitera sa position géostratégique pour capter les flux de délocalisation et technologiques issus de l'Est pour servir les marchés et débouchés de l'Ouest.

De manière naturelle, les retombées sur le plan économique seront palpables à travers les futures délocalisations technologiques des pays membres de l'ASEAN+3 (plus Japon, Corée du Sud et Chine), ainsi qu'à travers la concrétisation de la "Route Maritime de la Soie".

Le plan IEM prévoit le plein emploi dans les dix années à venir, pour renforcer la position de Madagascar sur la carte géostratégique avec ses ressources minières exploitées selon le concept gagnant-gagnant (préconisé par les pays émergents) en multipliant les retombées économiques et financières, en plus des retombées sociales. C'est uniquement cette dynamique qui va permettre à Madagascar d'acquiescer son indépendance économique et technologique.

Sur le plan agricole par exemple, les pays de l'ASEAN adoptent une approche similaire à une tradition Malagasy bien ancrée qui consiste en l'exploitation à grande échelle des terrains cultivables sans s'engager ni dans une vente ni dans une location à longue durée. Le principe étant le transfert de technologies agricoles et l'exploitation de terrains de grande superficie suivi d'un partage équitable de la production.

Sur le plan touristique, les pays membres de l'ASEAN ont expérimenté avec succès le concept de Marina Yacht Club, les négociations dans ce sens pour la réalisation de ce projet sous forme de Société d'Économie Mixte sont devenues courantes. Par conséquent, l'appel d'offre ciblant le développeur spécialisé ainsi que la réalisation peut se faire dans un délai court. Les autres projets tels que la modernisation des villages de pêcheurs ainsi que la matérialisation des industries d'aquaculture et de pisciculture vont aussi avoir des retombées palpables et consistantes pour une raison simple : les spécialistes dans ce domaine sont en majorité des pays de l'ASEAN+3.

Le volet culturel ne sera pas en reste : il bénéficiera d'un échange qui se traduira par un retour historique à l'origine Malagasy. Les similitudes culturelles seront mises en relief et permettront de sensibiliser la population sur ses origines et ainsi faire des Malagasy un peuple digne et fier de son identité.



Madagascar va donc intégrer d'une manière tout à fait naturelle un bloc économiquement et financièrement puissant pour lui permettre de consolider son accès aux institutions financières telles que :

- la NDB (Nouvelle banque de développement ou "New Development Bank") banque internationale de développement dont la création a été proposée par les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) comme alternative à la Banque Mondiale et au Fonds Monétaire International.

- L'AiIB (La Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (BAII), en anglais "The Asian Infrastructure Investment Bank") est une banque d'investissement proposée par la République populaire de Chine dans le but de concurrencer le Fonds Monétaire International, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement pour répondre au besoin croissant d'infrastructures en Asie du Sud-Est et en Asie centrale.

Ces institutions financières faciliteront la réalisation des projets de l'IEM, appelés à toujours être conçus selon le principe gagnant-gagnant. Si la liste des retombées est loin d'être exhaustive, elle nécessite une stratégie spécifique et innovante pour que Madagascar puisse être le pays émergent le plus dynamique d'Afrique.

Plan sectoriel pour hisser Madagascar au rang des pays d'Afrique les plus émergents

- Action 82.** Mise en place d'une vitrine internationale à Iavoloha et dans chaque chef lieu de province
- Action 83.** Mise en place d'une vitrine au sein de toutes les ambassades et des consulats
- Action 84.** Mise en place d'une vitrine dans toutes les provinces et les Districts
- Action 85.** Intégration du bloc ASEAN en tant qu'observateur au début
- Action 86.** Consolidation des partenariats avec l'AiIB et adhérer à la NDB
- Action 87.** Renforcement du partenariat avec les Chambres de Commerce internationales pour des rencontres "B to B" avec les opérateurs Malagasy bénéficiaires de lotissements dans les projets de l'IEM
- Action 88.** Engagement d'accords bilatéraux avec les pays émergents
- Action 89.** Présence dans toutes les conférences internationales développant le thème "d'Émergence économique"
- Action 90.** Organisation des conférences internationales sur le thème de "l'Émergence économique"
- Action 91.** Sélection et formation les ambassadeurs et consuls, destinés à promouvoir les projets de l'IEM sur le plan international
- Action 92.** Initiation de lobbyings et de "road-shows" ainsi que des conférences sur l'Émergence de Madagascar



- Action 93.** Poursuite des actions diplomatiques avec la France concernant les Îles Eparses : négociations pour la création de SEM avec des partages de production selon le principe Gagnant-Gagnant
- Action 94.** Renforcement et multiplication des liens fraternels et amicaux avec des dirigeants de notoriété internationale dont la "success story" est reconnue
- Action 95.** Initiation d'échanges culturels avec les pays de l'ASEAN+3
- Action 96.** Concrétisation des accords de partenariats avec les principaux pays intéressés par les projets de l'IEM
- Action 97.** Validation du programme de l'IEM auprès des cabinets financiers de référence internationale
- Action 98.** Contractualisation des prestations de service auprès des cabinets spécialisés en communication internationale pour lancer les projets présidentiels

4.2. ASSEoir LA DÉMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE

Objectif stratégique 10. Réconcilier les malgaches et renforcer la participation citoyenne

CONSTAT Bon nombre de leaders d'opinion insistent sur le fait que la pauvreté des Malagasy résulte des blessures historiques non encore cicatrisées. Certains affirment même que l'origine profonde des conflits date de la période monarchique, caractérisée par les frustrations résultant de la domination et abus du royaume Merina à cette époque. D'autres thèses soutiennent que les crises politiques cycliques qui ont marqué le pays en 1991, 2002 et 2009 qui ont profondément divisé les Malagasy, ont instauré un climat permanent d'animosité et de vengeance entre les acteurs politiques et leurs partisans respectifs. Ces séquelles historiques seraient donc à l'origine d'une situation délétère, facteur d'appauvrissement des Malagasy. Par ailleurs, les observateurs constatent que la mauvaise gouvernance, le non-respect de l'Etat de droit, le déficit démocratique, la carence en matière d'éthique politique et le manquement aux engagements envers le peuple des tenants des régimes successifs constituent la source des convulsions politiques qui ont plongé le pays dans une situation socio-économique inextricable.



Les résolutions issues des assises aussi bien nationales que régionales afin de réconcilier les politiciens et les citoyens divisés par les opinions politiques divergentes n'ont pu, jusqu'ici, atteindre les objectifs fixés. Si certains dénoncent la manière « superficielle » dont ces assises abordent les problèmes de fond, d'autres estiment que les solutions avancées ne visent pas une véritable stabilité institutionnelle. Très souvent, les résolutions issues de ces rencontres ont été sévèrement remises en cause, et les "Raïamandreny" instigateurs des assises pointés du doigt.

Résultat : Madagascar évolue toujours avec un système politique et économique obsolète, principale origine de la dégradation constante du niveau de vie des Malagasy dont les conséquences provoquent un effritement constant de l'unité nationale.

Si les fractures politiques persistent, il est fort probable que l'harmonie sociale s'effondrera totalement avec les impacts qui risquent d'en découler au niveau du quotidien des Malagasy, déjà en proie à une situation économique difficile.

Il est donc indispensable que des solutions pertinentes et concertées soient apportées pour que le pays puisse dépasser les divisions et les traumatismes du passé et appréhender l'avenir à travers une vision optimiste aussi bien en matière de solidarité nationale que de prospérité, dans un esprit de civisme retrouvé.

Asseoir une démocratie mature à travers la promotion du dialogue social permettra à la société civile de s'investir dans sa mission d'éducation et d'interpellation pour faciliter la participation citoyenne. L'approche genre tendra à renforcer le rôle de la femme dans l'action civique. La mise en place effective du statut de l'opposition et de la loi sur les partis politiques tendra à assainir le cadre du débat et du dialogue politique. La refonte du cadre juridique et des institutions garantes de la liberté d'expression va asseoir les bases d'un nouveau système qui s'arrime davantage à nos ambitions démocratiques, et de lever les blocages qui empêchent notre économie de s'épanouir dans l'équité et la liberté.

Seulement, toute initiative en vue d'une paix sociale et d'une croissance durable ne saurait être pertinente sans un rapprochement des points de vue, notamment sur la manière de mener le processus d'émergence future de Madagascar. Raison pour laquelle il est essentiel de lier tous les malagasy par un Pacte National (**Veliranom-pirenena**).

Le pacte pour l'Émergence de Madagascar, acté sous le leadership du Fondateur de l'IEM Andry Nirina RAJOELINA sera le socle de la réconciliation nationale et de la démocratie en vue de la stabilité pour une croissance inclusive et durable.



SOLUTION DE L'IEM EN MATIERE DE RECONCILIATION NATIONALE

Pacte pour l'émergence

Le **pacte pour l'émergence de Madagascar** sous le leadership du Fondateur de l'IEM, Andry RAJOELINA, **sera le socle de la réconciliation nationale, de la refondation de la nation (Fanorenana Ifotony)** ainsi que **de la démocratie** en vue de la stabilité de Madagascar pour une croissance inclusive et durable.

L'IEM s'attachera ainsi en priorité à l'instauration d'un Pacte National pour l'Emergence de Madagascar. Ce Pacte National résulte de la fusion des Pactes Régionaux établis avec la participation active de l'ensemble des notables (Ampajaka, Sojabe, etc.), des opérateurs économiques, de l'Assemblée Générale de la société civile et des associations religieuses importantes dans chaque localité concernée.

Les partis politiques, les groupements politiques, les corps de métier, les organisations non gouvernementales, les groupements économiques et autres acteurs économiques, les groupes socioculturels, syndicats de travailleurs, la société civile, toutes organisations prônant la réconciliation nationale ("Fihavanana Malagasy") ainsi que toutes les autres forces vives de la Nation convaincues par l'idéologie et la vision du fondateur de l'IEM, seront invités à signer le Pacte pour l'Emergence de Madagascar, renforcé par un accord mutuel sur les termes et références des conditions d'atteinte de l'Émergence de Madagascar. L'élaboration du pacte s'articulera autour des grandes lignes du plan IEM consolidé par les principales résolutions émanant d'une véritable réconciliation nationale.

L'émergence de la réconciliation nationale par la participation citoyenne

L'IEM vise une nation émergente tirée par la solidarité de citoyens responsables évoluant au sein d'une grande communauté où le vivre ensemble est construit sur un socle de valeurs fortes. Concevoir un cadre législatif idéal pour le pluralisme et la diversité des forces politiques permettrait le développement intellectuel et le respect des droits humains en vigueur dûment ratifiés par Madagascar. Suivant les messages apportés par le verset « **Fa ny fitiavana no lehibe indrindra** » (**1 Corinthiens 13:13**), l'IEM accordera une priorité à l'affection et l'attachement entre les Malagasy pour une Nation unie et fière. Les initiatives pour raffermir cette unité doivent tourner le dos aux mauvaises pratiques du passé. La détermination collective nécessaire pour atteindre l'émergence ne peut pas laisser de champ à l'hypocrisie politique.

En matière d'éducation citoyenne et de promotion du droit de la femme, l'IEM mettra tout en oeuvre pour garantir l'égalité de chaque Malagasy, à travers notamment la promotion du civisme et de la responsabilité citoyenne. Dans l'ensemble, une nation émergente a besoin d'un peuple éduqué, civiquement et éthiquement, où les femmes et les hommes sont égaux dans le pluralisme. Le respect des droits humains basé sur la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de se déplacer sera au cœur du projet de l'IEM.



Plan sectoriel de la réconciliation et de la participation citoyenne

Action 99. Adoption de la Loi d'orientation correspondant au pacte pour l'Emergence de Madagascar

- le processus du "Fampihavanana Malagasy autour d'une vision commune";
- le renforcement des capacités des membres de la Commission de suivi ;
- la mobilisation des fonds et établissement du plan de communication ;
- la constitution de la base de données ;
- la rédaction du rapport comprenant le programme de réparation et les recommandations de réformes institutionnelles.

Action 100. Mise en œuvre du statut de l'opposition par :

- un renforcement de la capacité d'action des acteurs du jeu politique à travers la définition d'un cadre juridique et politique déterminant les droits et devoirs de l'opposition ;
- l'opposition sera désormais placée dans un cadre normalisé pouvant garantir l'effectivité et la jouissance de ses droits et obligations ;
- l'adaptation des textes conformément aux objectifs de l'IEM ;
- la clarification des dispositions législatives pour éviter les interprétations malintentionnées.

Action 101. Mise en œuvre de la loi sur les partis politiques par :

- le cadrage de la loi relative aux partis politiques ;
- l'assainissement des pratiques politiques par le regroupement des partis partageant la même vision ;
- l'instauration de règles d'éthique et de déontologie devant régir les partis politiques ;
- la régulation de la loi du financement des partis politiques ;
- le renforcement des critères d'existence des partis politiques en exigeant un seuil minimal de participation à des élections nationales et/ou territoriales.



Action 102. Mise en place de structure de coordination de la société civile par :

La mise en place d'une structure de coordination de la société civile rassemblant les associations, les ONG, les syndicats, les organisations religieuses, les groupes d'intérêts communs.

Action 103. Renforcement de l'éducation civique et citoyenne par :

- *l'intégration des Droits Humains dans l'éducation de chaque citoyen ;*
- *la promotion du civisme et de l'éthique au sein de la société Malagasy ;*
- *la formation des enseignants qui sont appelés à perfectionner leurs connaissances en civisme et éthique ;*
- *l'intégration de la culture Malagasy au programme, notamment sur les principes de «ny hasina ny maha olona », « ny fifanajana », « ny fihavanana », « ny olona vanona », etc ;*
- *la lutte contre la corruption ;*
- *la lutte contre la passivité aux élections ;*
- *la création d'un pôle pour le civisme et la citoyenneté dans les régions et districts.*

Action 104. Promotion du rôle de la femme et de la condition féminine par :

- *l'adoption des mesures législatives dans les domaines matrimonial, pénal, social et dans le domaine de la communication et de l'information en vue de supprimer l'inégalité entre homme et femme ;*
- *la mise en place d'une commission en charge des victimes de violences sexuelles et domestiques ;*
- *l'érection en infraction pénale de toutes les formes de violences contre les femmes ;*
- *l'élimination des stéréotypes pour la promotion de l'éducation des femmes ;*
- *l'élimination des publications traitant négativement de l'image des femmes dans les manuels scolaires et la presse ;*
- *l'élimination des formes de discrimination dans les établissements d'enseignement ;*
- *la mise en place des cellules genre dans les universités ;*
- *l'élimination de la discrimination des femmes dans les milieux professionnels publics et privés.*



Action 105. Recadrage du code de communication par :

- *l'abrogation des dispositions qui réduisent la liberté des médias ;*
- *la révision des textes régissant les réseaux sociaux;*
- *l'élaboration d'une charte pour une presse responsable et émergente.*

Action 106. Recadrage de la structure de régulation de l'audiovisuel par :

- *le concept « mieux d'Etat » pour renforcer l'ANRCM (Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée). Il s'agit ici pour l'IEM, notamment le Ministère de la Communication de confier à une autorité (ANRCM), la régulation de la communication médiatisée pour être plus performant. Les professionnels seront mieux représentés au sein de cette structure ;*
- *l'élimination de toute interférence dans la prise de décision au sein de cette autorité ;*
- *l'élaboration de guides de conduite promouvant la transparence et l'esprit démocratique ;*
- *la mise en avant du principe de responsabilité du régulateur et des obligations : transparence, équité, prévisibilité et diligence ;*
- *l'organisation des sessions de formation au profit des responsables de publication et des forces de l'ordre en matière de droit et de pratique démocratique ;*
- *la promotion du pluralisme des opinions et de la diversité culturelle dans les contenus médiatiques.*



Objectif stratégique 11. Poser le cadre juridique du développement

CONSTAT

Le cadre législatif à Madagascar repose sur le système romano-germanique, notamment sur le système français. Cela s'explique par le passé colonial de Madagascar.

Le déphasage du cadre juridique avec les besoins de la nation

L'ensemble de l'ordonnement juridique n'est plus adapté au contexte actuel. Les réformes entamées sur le cadre législatif des exploitations minières, des Zones Economiques Spéciales, du secteur agricole, des hydrocarbures, du secteur de l'énergie, etc. accusent des retards. Tous les régimes qui se sont succédés ont ratifié les textes, sans réflexion approfondie du contexte et des textes internationaux.

Le résultat est que l'Etat n'arrive plus à remplir ses engagements. D'autre part, le problème réside aussi dans la méconnaissance de la population des textes en vigueur actuels. Si « nul n'est censé ignorer la loi », l'ignorance est renforcée par un fort taux d'analphabétisme et la méconnaissance de la langue française. Tout cela s'explique en une phrase "la légistique est l'art de rédiger le droit." C'est-à-dire que la légistique analyse la production juridique au sens technique du terme et se concentre essentiellement sur les savoir-faire rédactionnels.

Le Code de la Communication médiatisée et la loi sur les Zones Économiques Spéciales (ZES) ont indigné l'opinion publique, en cause : le respect des droits humains et la souveraineté nationale. Le climat d'investissement à Madagascar n'est pas assez attractif. L'approche traditionnelle de la promotion des investissements devrait être renforcée par la mise en place d'une nouvelle politique qui s'articule sur l'instauration de systèmes respectant les pratiques internationales. Tous ces problèmes poussent l'IEM à proposer des solutions innovantes :

<https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2011-10-page-15.htm>



SOLUTION DE L'ITEM MATIERE DE CADRE JURIDIQUE:

L'ITEM s'attèlera à la conception des projets des lois organiques concernant le cadre juridique de développement et mettra en œuvre des moyens pour faire voter et appliquer ces lois d'ici 2020.

L'implication de tous les acteurs économiques ainsi que toute la population dans ce processus conditionnera la réussite de ce grand changement. Pour instaurer un climat d'investissement de classe internationale afin d'attirer les détenteurs de capitaux étrangers, le programme de développement à croissance accélérée de Madagascar devrait être aux avant-plans.

La création des Zones Économiques Spéciales (ZES) constituera un levier important pour la création d'emploi et de valeur ajoutée, mais requiert l'adoption d'un cadre juridique attractif, limpide et objectif. L'instauration du cadre juridique pour le développement des filières porteuses et la promotion des grappes de croissance est aussi nécessaire pour renforcer durablement l'économie nationale.

L'ITEM mettra en œuvre les dispositifs juridiques adaptés sur le contexte moderne de la législation germanique.

Plan sectoriel sur le cadre juridique de l'émergence

Action 107. Refondation complète du système judiciaire Malagasy qui se basera sur la modernisation des instruments de la Justice et l'implication citoyenne pour que chaque décision de justice soit véritablement rendue au nom du peuple Malagasy

Action 108. Adoption de la Loi organique portant pacte national pour l'Emergence de Madagascar,

Action 109. Modification de certaines dispositions de la Loi organique sur les Zones Économiques Spéciales :

- *Interdire les formes de concession et de bail qui nuisent aux intérêts nationaux ;*
- *l'Etat dispose de la possession foncière et ne peut concéder les lotissements au développeur ;*
- *les terres et les biens immobiliers restent propriétés de l'Etat Malagasy ;*
- *l'ouverture du marché sur les conditions d'intérêt général ;*
- *la rémunération les travailleurs en fonction exclusivement de leurs compétences, de leurs aptitudes et de leurs performances à condition de respecter le salaire minimum au niveau international ;*
- *la mise à disposition des terrains au développeur se fait par le biais d'un système « gagnant-gagnant ».*



Action 110. Modification de la Loi sur les contrats de partenariat public-privé

L'LEM se dotera d'une politique de Partenariat Public-Privé (PPP), rebrandée BSP (Booster le Secteur Privé), ambitieuse et soucieuse des intérêts nationaux afin d'accélérer la réalisation du programme d'infrastructures publiques, de bénéficier de l'expertise du secteur privé et de mobiliser le capital privé. A cet effet, il est important de modifier les textes afin de mieux les adapter au concept de l'émergence.

Action 111. Cadre juridique du secteur agricole

Le renforcement de la collaboration interministérielle, la redéfinition du rôle et des attributions de l'administration et les modifications du Décret n°88-070 du 02 mars 1988 portant réglementation de la commercialisation et du régime des produits agricoles à Madagascar.

Action 112. Cadre juridique du secteur des pêches et de l'aquaculture

La mise en contexte et modernisation de la Loi n° 91 -008 du 25 juillet 1991 modifiée et complétée par la loi N° 2001-014 du 11 Septembre 2001, sur la vie des animaux, le renforcement et le recadrage de la législation sur la pêche en eau marine et eau douce. La mise en place d'un dispositif législatif nouveau sur l'économie bleue (pêche, aquaculture, exploitation forestière, agritourisme...); et enfin la protection de l'environnement marin.

Action 113. Cadre juridique du secteur minier par :

La mise en place d'une loi sur les IDE dans le secteur minier (gagnant/gagnant)

- *le renforcement des sanctions contre les exploitations illicites ;*
- *la redéfinition des pouvoirs de l'administration face à certains intermédiaires qui contrôlent l'ensemble de la chaîne ;*
- *la mise en exécution des textes sur la qualification « pierres précieuses » en phase avec la réalité économique ;*
- *la précision dans les textes des outils permettant de gérer la gestion des ruées ;*
- *l'augmentation des moyens de la police des mines pour lui permettre de réaliser convenablement les actions de contrôle.*



Action 114. Cadre juridique du secteur des hydrocarbures

L'amélioration et la simplification des procédures, et la clarification des rôles des différents acteurs pour standardiser les pratiques et apporter des précisions dans les textes pour être en cohérence avec l'IEM.

Action 115. Cadre juridique du secteur tourisme par :

- *l'adoption des lois en matière de Convention sur la promotion du tourisme durable respectueux des Droits des enfants à Madagascar ;*
- *la création des institutions publiques et privées clairement définies pour l'organisation, la coordination et le contrôle du développement du tourisme et des activités touristiques ;*
- *l'amélioration de la coordination des activités entre le secteur public, privé et les organismes gouvernementaux. Et enfin ajuster la législation pour accueillir les Marinas.*

Action 116. Modernisation du cadre juridique de la lutte contre la corruption par :

- *l'examen au niveau de la commission juridique du texte de loi relatif à la Coopération en matière pénale ;*
- *l'examen au niveau de la commission juridique du texte portant sur le recouvrement et l'affectation des avoirs illicites ;*
- *l'adoption en Conseil du Gouvernement de la loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le décret instituant une obligation de déclaration du patrimoine par certaines catégories de hautes personnalités et de hauts fonctionnaires ;*
- *l'adoption en Conseil du Gouvernement du décret portant mise en place des cellules et de programmes internes de prévention de la corruption et d'éducation contre la corruption dans le secteur de l'administration publique ;*
- *l'introduction du concept moderne de la législation sur la protection des biens juridiques dans la lutte contre la corruption.*

Action 117. Modernisation de la justice à travers l'usage de la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) et l'e-gouvernance : les textes et projets de lois seront répertoriés et publiés dans une base de données accessible à tout citoyen Malagasy et à nos partenaires



Action 118. Cadre juridique du secteur industriel

La définition d'une loi spécifique sur les IDE industrielle stratégique (GAGNANT/GAGNANT)

L'intégration au niveau de la législation des politiques entrepreneuriales et industrielles appropriées à l'IEM pour plus d'efficacité.

Les lacunes seront rectifiées au niveau des structures institutionnelles dans les textes pour promouvoir les mécanismes de soutien entrepreneurial à travers la création de centres d'incubation destinés à dispenser des formations au profit des PME.

Action 119. Cadre juridique du secteur de l'Énergie

A court terme, l'IEM procédera à la mise à jour des cadres légaux et réglementaires : la loi 98-032 du 20 janvier 1999 sur l'Electricité et 89-312 sur le charbon de bois. L'IEM établira la réglementation sur la filière agro-carburant dont plusieurs propositions de textes sont déjà étudiées.

L'accessibilité des opérateurs privés aux informations fournies par l'Etat sera facilitée par l'IEM pour leur permettre de monter des projets d'investissement (terrain et matière première pour l'agro-carburant, sites potentiels avec toutes les données techniques requises et plan d'extension pour l'électricité).

Action 120. Cadre juridique du secteur de l'environnement

L'IEM assurera la diffusion du droit de l'environnement, à cet effet elle modernisera le droit de l'environnement. Sur avis des bailleurs de fonds, l'IEM modifiera les textes correspondants pour éviter de réduire la marge de manœuvre des communautés locales. Elle fixera et définira un niveau d'exploitation pour gérer durablement le stock de richesses.

Allocation de la recette nationale

Communes	Régions	Pouvoir central
3,5 %	1,5%	95%

Source

Economie Africain le 11 Septembre 2016



Objectif stratégique 12. Mettre en oeuvre une gouvernance responsable, rationnelle et performante des finances publiques

CONSTAT

La gouvernance des finances publiques concerne avant tout les instances et les procédures appelées à assurer, d'une part, la performance des ressources publiques et, d'autre part, la transparence, l'efficacité et l'efficacit  et l'efficience

des d penses publiques, y compris dans l'utilisation de l'argent des donateurs et des bailleurs de fonds. Le constat dans ce domaine d montre que le syst me actuellement appliqu    Madagascar n'est pas   la hauteur des d fis   relever : les finances publiques ne semblent pas r ellement contribuer   la croissance et   lutte contre la pauvret . Les infrastructures publiques de base (h pitaux,  coles, routes, etc.) sont dans un  tat d plorable. Sans oublier la probl matique r currente de la qualification et de la motivation des agents publics, ainsi que le ph nom ne de corruption qui gangr ne l'ensemble du syst me.

S'agissant de la corruption et des actes d'enrichissement illicite impactant les ressources de l'Etat, il est   noter que Madagascar a pris plusieurs mesures ces derni res ann es pour d montrer, notamment   ses partenaires techniques et financiers, sa « volont  » de les combattre. D'o , l'adoption de la strat gie nationale correspondante et la mise en place d'organismes d di s : le Comit  pour la Sauvegarde de l'Int grit , le Bureau Ind pendant Anti-corruption (Bianco), le Samifin, la Cha ne P nale anti-corruption, etc. Mais les r sultats enregistr s jusqu'ici sont inversement proportionnels aux fortes attentes manifest es, encore plus lorsque celles-ci sont amplifi es par les promesses des gouvernements successifs. Un constat corrobor  par les diff rents rapports internationaux r alis s sur le sujet.

De nombreuses enqu tes confirment que la prolif ration des pratiques de corruption provient moins de la faiblesse des structures d di es que de l'inapplication des proc dures en vigueur. Toutefois, force est de constater que des changements doivent  tre op r s si l'on souhaite aligner le dispositif de lutte contre la corruption aux objectifs de l' mergence.

Il apparaissait par cons quent indispensable de passer par le renforcement de l'ind pendance, des pr rogatives et de l'efficience des autorit s de contr le ainsi que du pouvoir judiciaire. Tout en responsabilisant davantage le Parlement en tant qu'entit  charg e du contr le des d penses publiques. Quant au citoyen, son aptitude   contr ler les actions des responsables publics et pousser ces derniers   rendre des comptes est relativement faible, tant la culture de redevabilit  et du contr le n'est pas encore ancr e dans la soci t  Malagasy. Or, l'article 15 de la D claration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dispose que « la soci t  a le droit de demander compte   tout agent public de son Administration ».



En matière de fiscalité, origine principale des ressources publiques, le système appliqué à Madagascar comprend les Impôts sur les Revenus Salariaux et Assimilés (IRSA qui incluent l'Impôt sur les Revenus (IR), les Impôts sur les revenus salariés proprement dits, l'Impôt Synthétique, l'Impôt sur les Plus-Values Immobilières (IPVI) et les Impôts sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)), les impôts indirects (la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les Droits d'Accises (DA), etc.), les impôts directs (Impôts sur les bénéfices des Sociétés), les droits et taxes des Douanes, les droits et taxes diverses (droits d'enregistrement des actes et des mutations, etc.) ainsi que les impôts locaux (Impôt Foncier sur les Terrains (IFT), Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie (IFPB).

D'une situation de large dépendance aux impôts indirects, le système s'est structurellement transformé pour devenir un mécanisme hybride. Malheureusement, **la contribution de l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales est demeurée particulièrement faible.**

Estimé à près de 12% selon les services des impôts, le taux de pression fiscale à Madagascar demeure l'un des plus faibles sur le Continent Africain. La répartition de la contribution des citoyens (physiques et moraux) est inégale.

A titre d'illustration, en matière de taxation des entreprises, le problème réside majoritairement dans l'incapacité de l'Administration à ratisser à la fois "large" et de manière organisée. D'où les récriminations de nombreux membres du patronat se plaignant de **harcèlement fiscal**. Les actions de réformes menées par les Gouvernements successifs n'ont pas réussi à renverser ce constat. Et même si les prévisions de croissance économique et d'équilibre budgétaire ont souvent présidé à l'optique des réformes fiscales, ces dernières n'ont jamais pu répondre efficacement aux exigences en matière de redistribution et d'équité.

Autre constat : la fiscalité directe respecte peu le principe de la progressivité de l'impôt. D'où le développement d'un système fiscal favorable aux ménages aisés, également responsables de la généralisation de la fraude et de l'évasion fiscale. En revanche, chez les ménages modestes, la problématique fiscale est fortement liée au niveau élevé d'informalité des petites activités. D'où la nécessité d'appliquer une stratégie ambitieuse mais réaliste pour solliciter une contribution fiscale efficace de ces petites activités.

Le faible niveau d'appropriation de l'Administration fiscale des nouvelles technologies limite notablement sa capacité à mobiliser plus de ressources alors que l'élargissement de l'assiette fiscale reposant sur des micro-prélèvements constitue l'une des pistes d'amélioration des recettes budgétaires pour se désengager progressivement des aides des bailleurs de fonds extérieurs. **Il ne faut pas minimiser non plus le phénomène de fraude** qui déséquilibre significativement le système et **engendre un manque à gagner important pour l'Etat. Il est important de noter que la TVA et les recettes Douanières constituent toujours les principales taxes qui renflouent la trésorerie générale de l'État.**



Par ailleurs, un certain nombre d'études ont constaté **le faible impact de la fiscalité sur la demande d'investissement dans les pays** qui aspirent à l'émergence, dont Madagascar fait donc partie. Cette situation s'explique en grande partie par le fait que **les entreprises opérant dans ces pays accordent peu d'importance aux mesures fiscales incitatives par rapport aux autres paramètres tels que les infrastructures, le capital humain, la stabilité politique ou encore le cadre juridique.**

Enfin, les ressources publiques ne semblent pas suffisamment alimentées par les dividendes générées par les participations de l'Etat dans les établissements industriels et commerciaux qui exploitent les richesses naturelles (minières notamment) de Madagascar. Les participations de l'Etat dans les capitaux des grandes sociétés, souvent étrangères, qui exploitent lesdites richesses est à un niveau très faible voire inexistant.

SOLUTION DE L'IEM EN MATIERE DE GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES

L'IEM engagera d'importantes réformes pour améliorer les finances publiques en matière de modernisation et d'amélioration des recettes de l'Etat dans le cadre d'une gestion responsable et transparente des deniers publics. Des efforts pour le maintien de l'équilibre budgétaire, en améliorant notamment les ressources propres de l'Etat seront concrétisés afin d'atteindre la stabilité macroéconomique et réduire la dépendance de Madagascar aux aides extérieures. La bonne gestion des Recettes et Dépenses de l'Etat reposera sur une politique de rigueur budgétaire pour promouvoir le civisme fiscal et donner du sens aux dépenses publiques.

Plan sectoriel sur le cadre juridique de l'émergence

La gouvernance des finances publiques jouera un rôle central dans le dispositif pour l'Emergence de Madagascar : une politique budgétaire basée sur des objectifs clairs et une gestion saine et transparente des ressources sont à la base des actions visant à atteindre les objectifs fixés par l'IEM. La transparence des finances publiques, la rigueur dans le contrôle, ainsi que l'approche participative citoyenne dans la confection du budget attestent de la performance d'un mécanisme fondé sur l'obligation des autorités de rendre compte de leur action.

Il est par ailleurs important d'insister sur le fait que la politique de bonne gouvernance à mettre en œuvre doit accorder une place de choix à l'égalité des chances. Cet engagement fort sera la marque de la détermination de l'Etat à lutter de front contre toutes les formes de privilèges indus. Un grand défi dont la réalisation nécessite l'adhésion et l'implication totales de l'ensemble des acteurs de la vie nationale.



Enfin, la perspective d'amélioration qualitative des dépenses (donner du sens aux dépenses publiques) nécessite leur réorientation vers les filières génératrices de croissance inclusive (infrastructures de base, équipements énergétiques, services sociaux, santé et éducation de base...). Cette réorientation exige une nouvelle manière de piloter la gestion des finances publiques grâce, entre autres, à une rigueur accrue dans la sélection des projets à financer, le suivi et évaluation des investissements publics, la gestion de rubriques comme l'assainissement du fichier de la solde de l'Etat, la viabilité financière des caisses de retraite publiques, les subventions des entreprises contrôlées par l'Etat ou encore l'apurement des arriérés sans en accumuler de nouveaux.

L'Emergence de Madagascar reposera par ailleurs sur la modernisation des instruments de paiement et de la gestion de la trésorerie afin de garantir la traçabilité des transactions et lutter contre les infractions graves (financement du terrorisme, délinquance financière, etc). A ce titre, l'IEM appuiera le développement de la bonne gouvernance financière par l'intermédiaire de l'e-gouvernance. L'implantation de celle-ci vise à améliorer la transparence des textes administratifs et des documents budgétaires, la lutte contre la corruption, les fraudes et les trafics illicites, l'augmentation des recettes de l'Etat dans les ZES et l'amélioration du recouvrement des recettes.

Optimisation de la performance des recettes fiscales

En matière fiscale, l'objectif premier de l'IEM est de **réduire drastiquement les distorsions de l'activité économique générées par une taxation excessive chez certains contribuables**. La diminution du taux d'imposition marginal étant à la base d'une politique de fiscalité optimale. C'est sur la base de ce même principe que doit être également surmonté l'obstacle relatif au phénomène d'incivisme fiscal qui caractérise le pays.

L'élargissement de l'assiette fiscale reposera sur le principe d'équité et de justice fiscale afin de faire contribuer aux finances publiques, de manière rationnelle, toute activité génératrice de revenus sur l'ensemble du territoire Malagasy.

L'IEM veillera également à l'adéquation des mesures pour que les concessions fiscales faites par l'Etat aux entreprises soient considérées comme un moyen efficace pour accroître l'investissement. Autrement dit, l'action publique doit faire en sorte que les gains issus des avantages fiscaux soient consacrés à l'investissement et non à d'autres fins. A titre d'illustration, l'adoption d'un régime fiscal spécial et efficient, pour soutenir les secteurs prioritaires tels que la promotion des ZES, la transition énergétique, l'inclusion financière par les nouvelles technologies (fintech) au profit des zones rurales ou encore les coentreprises (joint-venture malgacho-étrangère) opérant sur les créneaux d'avenir comme l'économie bleue.



L'EM prévoit également la refonte de la fiscalité minière pour mieux cadrer les objectifs de recettes avec les besoins relatifs à la mise en œuvre du plan d'émergence. Le secteur extractif est appelé à générer des recettes stables et durables pour le pays. Sera ainsi instituée une « redevance minière progressive » : les titulaires de concessions de mines sont tenus de verser chaque année à l'État une redevance à taux progressif calculée sur la valeur de la production. Par ailleurs, à travers les ressources à long terme sous forme de redevances, d'impôts sur les sociétés et d'autres contributions, il sera l'un des principaux bailleurs du Fonds Souverain d'Investissement Stratégique. La question des taxes et redevances minières doit ainsi dépasser le stade du débat animé car l'heure est à l'appropriation des meilleures pratiques pour mieux intégrer les mines aux économies locales. En se basant sur le revenu fiscal moyen en pourcentage du PIB de ces dernières années, l'ensemble des recettes fiscales prévisionnelles du gouvernement s'élèverait à 3,4 milliards de dollars en 2035, celles de l'exploitation minière représentant 11% du total. L'objectif des réformes à mener dans ce domaine vise à tripler le pourcentage du secteur extractif pour passer le cap des 3 milliards de dollars de recettes avant 2025.

L'EM veillera à la multiplication des collectivités bénéficiaires des retombées des activités minières et la revalorisation tous les deux ans des redevances minières au profit des communes. A ces mesures s'ajouteront l'instauration d'un mécanisme de compensation financière des impacts environnementaux et la mise en place d'un dispositif de facilitation de l'adhésion locale aux projets miniers.

L'EM priorisera enfin la réalisation d'une campagne de longue durée de sensibilisation nationale explicitant que la réussite de ses objectifs stratégiques dépendra de la contribution de chaque citoyen au financement de sa réalisation. Le but est de provoquer un vaste élan de solidarité touchant toutes les couches de la population pour un civisme fiscal accru. Cette opération sera menée parallèlement à la réalisation d'actions de **prévention des risques d'indiscipline fiscale : assistance, facilitation et promotion du consentement volontaire à l'impôt**.

Les solutions de réforme avancées pour la **mise en œuvre d'une politique fiscale optimale** répondant aux attentes d'une vision d'un Madagascar émergent se déclinent en plusieurs points décrits dans le plan sectoriel ci-après. Il est à souligner qu'à travers certaines réformes, l'Etat confèrera aux autorités locales à la fois un large pouvoir de décision et des moyens pour mobiliser les recettes. Le dispositif juridique devra ainsi bien distinguer, sans aller dans la complexité, deux types d'impôts : les impôts locaux majoritairement au profit des collectivités territoriales et ceux qui doivent être perçus pour le compte de l'Administration centrale.



Augmentation sensible des revenus des participations de l'Etat grâce à la création des Sociétés d'Économie Mixte (SEM), l'un des socles de la politique de l'émergence économique de Madagascar

Le *partenariat Gagnant - Gagnant* et le *partage de la prospérité* sont parmi les maîtres mots de l'idéologie de la politique soutenue par l'IEM. Pour y parvenir, l'Etat prendra des participations de proportion conséquente (au minimum, à 33% correspondant à la proportion dite de "minorité bloquante") dans les capitaux des SEM qui seront créées lors de sa mise en œuvre de l'IEM.

Par SEM, l'IEM entend : *personne morale de droit privé, constituée sous la forme de Société Anonyme de droit commercial, et présentant la particularité d'avoir un capital social partagé entre un actionariat Public et un autre Privé.*

Après la phase de lancement des activités, en période de croisière et pendant toute la vie de ces SEM, les recettes publiques bénéficieront ainsi d'une augmentation sensible et durable des dividendes. Grâce à ces nouvelles sources d'équilibres dans les finances publiques, Madagascar émergent sortira progressivement de sa dépendance aux aides extérieures.

Plan sectoriel pour réformer les finances publiques

Action 121. Equipement des services administratifs suivants les besoins sur place

Action 122. Lutte contre la corruption par la mise en place de la bonne gouvernance via l'e-gouvernance

Action 123. Rationalisation du processus budgétaire à travers l'instauration d'une véritable démarche de performance

Promouvoir au niveau de tous les secteurs la définition des objectifs prioritaires à court, à moyen terme et à long terme tout en optant pour l'application effective d'une programmation budgétaire pluriannuelle des investissements prioritaires découlant des actions prévues par l'IEM.

Action 124. Réforme du cadre juridique régissant les finances publiques

Actualisation de la Loi Organique sur les Lois de Finances (LOLF) régissant les finances publiques. La réforme consistera à réviser le socle juridique sur lequel repose toute l'architecture légale et réglementaire de la mobilisation des ressources et de l'utilisation des fonds publics, pour consolider, de manière pragmatique, les acquis obtenus. A ce titre, l'IEM proposera des innovations qui tiennent compte des dispositions de la Constitution et instaurera une véritable gestion axée sur les résultats mettant la performance au cœur de l'action gouvernementale. La réforme traduira pleinement, dans les faits, l'organisation et la conduite de la gestion des deniers publics de manière décentralisée au profit des collectivités territoriales.



Action 125. Instauration d'un Programme des réformes sur le moyen terme

Le renforcement de la gestion financière publique repose sur amélioration du cadre budgétaire à moyen terme. Pour renforcer la bonne gouvernance et la transparence, l'IEM procédera au renforcement du contrôle financier et accordera une importance prioritaire à la maîtrise des risques budgétaires liés aux investissements au niveau de l'État central, des entreprises publiques et des établissements publics.

Pour améliorer et cadrer le principe de préparation d'exécution et de suivi budgétaire, l'IEM procédera à l'élaboration d'une loi sur les Établissements publics : les investissements publics seront gérés par le ministère en charge des Finances et du Budget. Pour cela, la qualité et l'efficacité des dépenses seront exigées auprès des secteurs. Par ailleurs, l'IEM veillera à la performance de certaines dépenses notamment la masse salariale, les aides aux entreprises publiques et aux Établissements Publics Nationaux.

Action 126. Renforcement de la transparence des finances publiques et renforcement de l'approche participative citoyenne dans la confection du budget de l'Etat

Tout en respectant le caractère souverain de certaines dépenses, l'IEM veillera à la facilité d'accès des groupements représentatifs des citoyens et des sociétés civiles aux documents relatifs à la prévision et à l'exécution du budget

Action 127. Optimisation des dépenses de fonctionnement de l'Administration

L'IEM instaurera le mécanisme de mutualisation des achats afin d'optimiser le coût des commandes publiques

Action 128. Alignement de la politique fiscale à l'évolution saisonnière des ressources économiques territoriales

L'IEM prendra en compte la planification saisonnière des moyens d'existence des opérateurs économiques, pour ordonner la politique fiscale. A ce titre, la promotion des clôtures comptables en dehors de la fin de l'année civile (31 décembre). La sensibilisation des citoyens selon leur moyen d'existence est un moyen d'action pour faire fluctuer à la hausse les recettes fiscales. Des études par zone précéderont le lancement des plans d'action fiscaux dans les zones déterminées.

Action 129. Maîtrise de la dette publique

L'IEM souhaitera maîtriser les dépenses courantes de l'Etat. Par ailleurs, l'autorisation du Ministère en charge des Finances et du Budget à contracter des emprunts extérieurs et intérieurs pour financer le déficit budgétaire de chaque année sera abrogée, pour une maîtrise de la dette publique. Afin d'éviter les problèmes de liquidité à court terme ou de solvabilité à moyen et à long termes de l'Etat tout en assurant le financement du développement, le taux d'endettement public sera strictement limité à 35% du PIB.



Action 130. Consolidation des recettes publiques et de l'assiette fiscale

L'ITEM priorisera l'amélioration de la structure institutionnelle de l'Administration financière notamment en ce qui concerne la flexibilité des structures pour permettre la performance des services fiscaux. L'ITEM engagera des réformes en faveur d'un nouveau plan stratégique qui fixe les objectifs, à la fois pour l'administration fiscale et celle des douanes, soutenu par des plans d'action. L'ITEM encouragera par ailleurs les entreprises orientées vers l'exportation.

Action 131. Recadrage du code des marchés publics

L'ITEM procédera à l'actualisation du Code des Marchés Publics pour l'aligner aux politiques et actions innovantes identifiées comme socles de l'Émergence (Concept de BOT, de BSP, etc.). A ce titre, le pouvoir public lancera un processus de révision du code des marchés publics afin de concilier transparence et diligence dans le traitement des dossiers, pour une meilleure efficacité de la dépense publique.

Un accent sera également mis sur la réduction des délais réglementaires, le relèvement des seuils de passation et de revue à priori, la prise en compte des offres spontanées et des accords-cadres. Des dispositifs supplémentaires seront également instaurés afin que les entreprises nationales puissent accéder également à la commande publique. Il est également prévu d'optimiser le système de la commande publique en recourant aux nouvelles technologies pour évaluer les performances en matière de passation et d'exécution des marchés publics.

Action 132. Mise en place d'une base de données intégrée

L'amplification de l'utilisation des NTIC au sein du Ministère en charge des Finances et du Budget permettra de renforcer l'efficacité de l'administration publique financière tant au niveau national que territorial. La planification et la mise en œuvre à moyen terme des évolutions technologiques au sein de l'administration financière de l'Etat seront priorisées. L'ITEM créera une entité publique chargée de la gestion des bases des données financières de l'Etat.

Action 133. Réorientation des dépenses publiques vers les filières génératrices de croissance inclusive : infrastructures de base, équipements énergétiques, services sociaux, santé et éducation de base...)

Action 134. Modernisation des instruments de paiement et de la gestion de la trésorerie afin de garantir la traçabilité des transactions et lutter contre les infractions graves (financement du terrorisme, délinquance financière, etc.)

Action 135. Réduction drastique des distorsions de l'activité économique générées par une taxation excessive chez certains contribuables : élargissement de l'assiette fiscale qui reposera sur le principe d'équité et de justice fiscale afin de faire contribuer aux finances publiques, de manière rationnelle, toute activité génératrice de revenus sur l'ensemble du territoire Malagasy



Action 136. Instauration du mécanisme de mutualisation des achats afin d'optimiser le coût des commandes publiques

Action 137. Renforcement des moyens de la Cour des Comptes

L'LEM accordera une priorité à l'indépendance financière de la Cour des Comptes. Le renforcement des moyens de cette juridiction dont la mission porte à la fois sur les services, organismes et entreprises directement contrôlés par elle et sur les collectivités territoriales, les établissements, les sociétés d'Etat, les groupements et organismes qui relèvent de la compétence des Tribunaux Financiers. Les six Tribunaux Financiers seront aussi, logiquement, dotés matériellement et en moyens humains afin qu'ils puissent effectuer avec professionnalisme les contrôles juridictionnels des comptes des comptables publics, les contrôles de la gestion des communes et les contrôles thématiques, particulièrement de la dette publique et des marchés publics.

Action 138. Renforcement du système de télé-déclaration au niveau des centres fiscaux

L'instauration de l'E-gouvernance des finances publiques qui est un moyen propice pour l'informatisation et la redynamisation. Les déclarations en ligne simplifiées, les paiements par comptes bancaires ouverts, le système d'E-Paiement national, ainsi que l'opérationnalisation généralisée de la déclaration et le paiement par téléphonie mobile seront priorités par l'LEM.

Action 139. Renforcement du système de télé-déclaration au niveau des centres fiscaux

L'instauration de l'E-gouvernance des finances publiques qui est un moyen propice pour l'informatisation et la redynamisation. Les déclarations en ligne simplifiées, les paiements par comptes bancaires ouverts, le système d'E-Paiement national, ainsi que l'opérationnalisation généralisée de la déclaration et le paiement par téléphonie mobile seront priorités par l'LEM.

Action 140. Mise en place d'un pôle central en charge du pilotage du budget et des financements relatifs aux actions définies par l'LEM

Ce pôle aura pour mission principale d'optimiser la performance des politiques budgétaires et d'aligner la gouvernance des finances publiques aux meilleurs standards. De cette initiative découlera l'institution du concept de « Contrat de performance » pour chaque service impliqué dans l'utilisation des fonds publics afin de renforcer véritablement la culture de la gestion axée sur les résultats.



Action 141. Création d'une Agence Nationale de lutte contre l'enrichissement illicite

L'IEM mettra en place cet organe, rattaché à la Présidence de la République, qui dépendra financièrement des contributions directes des sociétés civiles. Cet organe fonctionnera avec un conseil exécutif composé aussi bien des hauts représentants de l'Etat que de membres de la société civile. Dès sa mise en place, elle sera chargée de la constitution d'une commission mixte pour l'élaboration d'un projet de loi relatif à la mise en place d'une chaîne judiciaire spécialisée dans les actes frauduleux liés aux trafics des ressources naturelles. Les activités de l'Agence, qui aura un accès privilégié aux renseignements détenus par les organes de contrôle et la Justice, s'inscriront dans le programme de durcissement des mesures de prévention et de détection des délits d'enrichissement illicite. Ce qui inclut des dispositions pour que toute équivoque soit levée concernant le secret bancaire, au cours des contrôles et des investigations pénales et fiscales.

Action 142. Réforme du Bureau Indépendant Anti-Corruption (Bianco)

Dans le cadre d'un programme de refonte du cadre légal anti-corruption, l'IEM procédera à la réforme du BIANCO afin que ce dernier jouisse de l'indépendance organique et fonctionnelle qui lui fait toujours défaut pour accomplir efficacement son mandat. La structure sera repensée avec un nouveau mode de désignation de ses dirigeants, pour qu'elle puisse agir indépendamment des organes contrôlés et être à l'abri d'influences extérieures et de contraintes matérielles. Le processus de mise en place des bureaux décentralisés du Bianco sera par ailleurs accéléré.

Action 143. Réforme du Dispositif judiciaire anti-corruption

L'IEM engagera une réforme du dispositif judiciaire, aujourd'hui connu sous l'appellation de Chaîne pénale anti-corruption. Cette dernière est un élément indispensable dans le dispositif de lutte contre les fraudes impactant les finances publiques. L'objectif visé est de réduire au minimum les écarts par rapport à la norme ou les atteintes aux principes de la conformité aux lois, de l'efficacité, de l'efficacit  et de l' conomie de la gestion financi re de mani re   ce que l'on puisse, dans chaque cas, prendre dans les meilleurs d lais des mesures punitives, pr ciser la responsabilit  des parties en cause et obtenir r paration.

Action 144. Mise en place des mesures de protection des personnes d non ant des irr gularit s aux contr leurs ou aux responsables publics concern s

Les mesures qui seront mises en place par l'IEM, sous r serve du respect des proc dures judiciaires, visent   garantir la confidentialit  des informateurs et les mettre   l'abri d' ventuelles menaces.



Action 145. Reconfiguration de la Société Nationale de Participation (SONAPAR)

L'ITEM, dans la perspective de mettre sur pied un Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FSIS), procédera à la réforme de la SONAPAR. Ce nouveau fonds a pour objectif de mobiliser les ressources nécessaires pour financer le plan d'émergence afin d'assurer des revenus aux générations futures à travers des prises de participation motivées par la préservation de l'intérêt national. Le FSIS sera notamment en première ligne dans les opérations d'entrée à différentes hauteurs dans les capitaux des sociétés privées opérant dans les secteurs stratégiques (mines, tourisme, ressources halieutiques, transports, énergies etc.).

Les prises de participations de l'Etat dans les SEM s'effectueront par l'intermédiaire du FSIS.

Objectif stratégique 13. Instaurer une politique de décentralisation émergente

CONSTAT L'instabilité politique et l'absence d'initiative vis-à-vis de la modernisation des structures administratives constituent l'un des principaux freins à l'application d'une véritable politique de décentralisation. Le socle juridique et opérationnel n'a jamais été solide. Les fonctions, rôles et attributions de chaque collectivité décentralisée sont dictés par des lois alors que pour certaines d'entre elles, les décrets d'application sont inexistantes. Lorsqu'ils existent, ces derniers font l'objet d'interprétations multiples. Conséquence : des chevauchements entre les organes déconcentrés et décentralisés.

L'Etat central et ses agents sont conscients de l'importance de la mise en place de la décentralisation. Pourtant, dans la pratique, ceux qui sont au pouvoir tardent à accélérer le processus à travers l'octroi de moyens adéquats. Les Ministères sectoriels sont par ailleurs les principaux facteurs de blocage de la décentralisation : ils souhaitent préserver leurs "chasses gardées".



SOLUTION DE L'ITEM EN MATIERE DE DECENTRALISATION

Le développement équilibré et harmonieux de toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées est la base d'un pays émergent

La décentralisation doit refléter un double objectif : la démocratie participative et l'efficacité des instances administratives de proximité. Le pouvoir appartenant au peuple, les décisions administratives concernant les problèmes régionaux et locaux doivent être efficaces.

L'ITEM, dans sa politique pour l'émergence des collectivités décentralisées, procédera selon l'approche "zoning". Ce concept vise à mettre en place une décentralisation administrative et financière effective tout en équipant les collectivités d'outils technologiques et de mécanismes efficaces de bonne gouvernance.

L'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales doit être priorisée et des efforts conséquents doivent être initiés à tous les niveaux. Ils devront en premier lieu toucher les domaines de la justice et des finances. Les actions doivent être intégrées et adaptées aux conditions nationales/locales tout en s'inscrivant dans la durée.

En d'autres termes, les objectifs de cette politique émergente se présentent comme suit :

- chaque collectivité disposera des NTIC pour garantir une meilleure communication ;
- chaque collectivité territoriale décentralisée disposera d'un pouvoir de décision. Elles seront juridiquement et politiquement autonomes, que ce soit en matière de budget ou de gestion ;
- les services déconcentrés jouent un rôle d'appui pour rendre les collectivités plus efficaces dans la fourniture des services publics et n'interfèrent pas dans l'exercice des compétences des collectivités territoriales décentralisées.

Plan sectoriel pour l'instauration d'une politique émergente en matière de décentralisation

Action 146. Clarification des fonctions respectives de chaque échelon dans le respect du principe de subsidiarité par :

- *l'instauration de l'autorité des chefs de circonscriptions administratives sur les responsables des services déconcentrés ;*
- *le recentrage des rôles des administrations centrales en les limitant au contrôle, au pilotage et à l'évaluation des actions des services déconcentrés ;*
- *l'exercice des missions à caractère opérationnel par les services déconcentrés ;*
- *l'exercice des missions de conception, d'orientation, de contrôle et d'évaluation par les CTD.*



Action 147. Consolidation des collectivités en termes de compétences, de ressources et de capacités par :

- *la fluidification et la fiabilisation du processus en intégrant les NTIC ;*
- *le recrutement et formation des agents à la gestion du système d'information automatisé ;*
- *la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines au niveau local afin de privilégier le savoir-faire et le savoir-être ;*
- *la mise en place dans la fonction publique des performances similaires aux entreprises privées (ERA);*
- *la mise en place d'un système de promotion et de motivation basé sur la performance.*

Action 148. Renforcement structurel de chaque collectivité par :

- *l'association étroite des autorités administratives à l'élaboration et à la déclinaison des programmes publics ;*
- *la fixation du Fokontany comme étant une véritable collectivité territoriale de base et non un service déconcentré de l'Etat ;*
- *l'approvisionnement matériel et immobilier de l'administration décentralisée ;*
- *l'implication de la juridiction administrative dans le contrôle des actes des Collectivités Territoriales Décentralisées ;*
- *la constitution des organes civils pour le contrôle de la qualité des services locaux et pour formuler des recommandations relatives aux besoins réels des collectivités ;*
- *la mise en place effective des plateformes de concertation communale pour un développement fondé sur la participation citoyenne, favorisant le dialogue et la concertation entre élus et population.*

Action 149. Facilitation et sécurisation émergente des missions administratives par :

- *la répression des détournements à travers la création de chaînes de dépense ;*
- *l'application des textes législatifs et réglementaires en vue de la mise en œuvre effective d'un système de gestion axé sur les résultats au niveau des collectivités territoriales ;*



- *la simplification des dispositions administratives et des relations fiscales qui s'appliquent dans le domaine de la gestion décentralisée par les NTIC ;*
- *la constitution des bases de données au niveau des Collectivités afin de répertorier les fichiers et documents nécessaires pour l'effectivité de la décentralisation.*

Action 150. Rationalisation des processus opérationnels de l'Administration

Action 151. Réforme sur la décentralisation de l'administration et transfert effectif des pouvoirs et des ressources

Action 152. Tenue des élections des collectivités

Action 153. Augmentation des quote-parts des CTD

Action 154. Formation des agents des CTD et STD

Action 155. Opérationnalisation de la décentralisation des compétences

Action 156. Rationalisation des équipements et bâtiments administratifs

Action 157. Recadrage des prérogatives des organes de l'état

Action 158. Renforcement du contrôle à l'accès à la Fonction Publique

Action 159. Répartition rationnelle entre l'Administration et Fonction publique

Action 160. Renforcement de la décentralisation et de la subsidiarité

Action 161. Suppression des fonctionnaires et des pensionnaires fantômes

Action 162. Reconnaissance et mise en place dans la fonction publique du système d'emploi sur contrat individuels (ERA)

Action 163. Mise en place d'un système de promotion et de motivations basé sur la performance

Action 164. Création d'un cadre spécial pour les fonctionnaires locales



**Objectif stratégique 14. Organiser
la Justice et l'Etat de droit**

CONSTAT

L'indépendance de la Justice est un principe reconnu par le préambule de la Constitution de 2010. Il évoque l'instauration d'un Etat de Droit dans lequel le peuple et les pouvoirs

publics sont soumis aux mêmes normes juridiques sous le contrôle d'une justice indépendante. Un environnement juridique stable et sécurisant qui favorise le développement socio-économique doit être mis en place pour assurer cette indépendance. C'est également l'élément central du droit à un procès équitable.

La dépendance d'une justice obsolète et désarmée face à la corruption

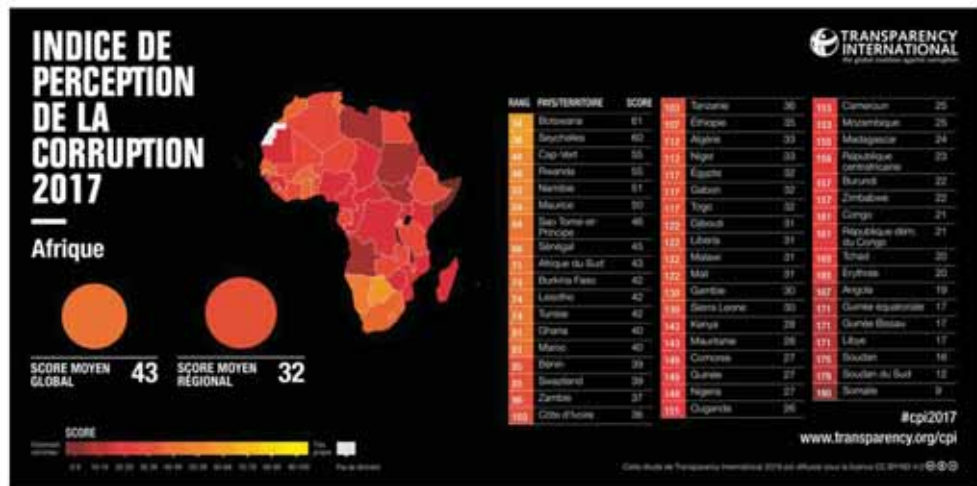
Madagascar souffre d'un déficit important en matière de vulgarisation des textes bien qu'un nombre foisonnant de normes régisse la société Malagasy. En outre, Madagascar s'est engagé à respecter et à exécuter ses obligations internationales. Or, les textes Malagasy présentent des lacunes considérables engendrant flou et vide juridique.

La corruption gangrène tous les niveaux sur l'ensemble du territoire. La protection des droits fondamentaux n'est plus assurée. Conséquence : Madagascar se retrouve classé parmi les pays les plus corrompus au monde. Constaté dans l'administration publique, elle n'épargne pas non plus les services juridiques.

Madagascar a perdu 2 points, soit 10 places entre 2016 et 2017.

Madagascar est désormais perçu comme plus corrompu que les Comores, le Cameroun, l'Ouganda ou encore le Kenya, ce qui n'était pas le cas en 2016.





L'indépendance de la justice demeure aussi un combat et un défi.

SOLUTION DE L'LEM EN MATIERE DE JUSTICE

L'LEM prévoit la modernisation de la justice à travers l'usage de la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) et l'e-gouvernance. En effet, grâce à l'utilisation des NTIC, les textes et projets de lois seront répertoriés et publiés dans une base de données accessible à tout citoyen Malagasy et à nos partenaires.

L'LEM mènera une refondation complète du système judiciaire Malagasy qui se basera sur la modernisation des instruments de la justice et l'implication citoyenne pour que chaque décision de justice soit véritablement rendue au nom du peuple Malagasy. Ainsi, le rôle de la population au niveau de la justice s'accroîtra dans un cadre légal.

Rédaction des rapports initiaux périodiques par le comité interministériel et présentation ou soutenance des rapports d'Etat devant les organes de traités respectifs

Loi 2015-052 relative au code de l'urbanisme Malgache
 Selon le classement d'indice de perception de la corruption (IPC) : 155ème place avec 24 points, diffusé sur le site internet de Transparency International pour l'année 2017
<https://transparency.mg/article/indice-de-perception-de-la-corruption-2017>



A ce titre, l'EM œuvrera prioritairement sur la multiplication du concept TAZ (Trano-Aro-Zo) dans tous les districts. Cette action se matérialisera grâce au financement par l'État des partenaires et relais, constitués principalement d'associations et d'ONG. Ces dernières matérialiseront pour le compte du pouvoir public la défense des droits des couches sociales défavorisées et vulnérables.

En matière de lutte contre la corruption, la politique de l'émergence est déjà décrite à l'objectif stratégique n° 11 relatif à la bonne gouvernance des finances publiques.

Plan sectoriel de réforme de la Justice

Action 165. Renforcement de l'indépendance de la justice

Action 166. Actualisation des lois et mise en harmonie avec les engagements internationaux

L'EM remettra à jour l'ensemble de l'arsenal juridique, visera la modernisation et cadra ses réformes à travers l'implémentation de l'e-gouvernance.

Action 167. Renforcement de la lutte contre la corruption par :

- *l'exigence de chaque responsable étatique sur l'application du code d'éthique et de déontologie, par l'e-surveillance ;*
- *la contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et la mise en place des PAC sur l'ensemble du territoire Malagasy afin de renforcer et permettre une action de proximité ;*
- *le renforcement des inspections et investigations sur les cas de corruption et d'atteintes au code d'éthique et de déontologie par le biais des NTIC ;*
- *l'informatisation et la centralisation des doléances de corruption intégrant toute la chaîne de traitement des dossiers (BIANCO, SAMIFIN, TPI Antananarivo, CPAC et le Ministère de tutelle) ;*
- *le renforcement de la transparence des concours et activité de la juridiction par la publication via sites web et applications des processus et déroulement des travaux.*



- Action 168.** Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et la mise en place des Pôles anti-corruption sur l'ensemble du territoire Malagasy afin de renforcer et permettre une action de proximité
- Action 169.** Informatisation et centralisation des doléances de corruption intégrant toute la chaîne de traitement des dossiers (BIANCO, SAMIFIN, Tribunaux, Chaines Pénales Anti-corruption...)
- Action 170.** Renforcement de la transparence de la justice par :
- *la publication régulière des jurisprudences ;*
 - *l'e-gouvernance en facilitant l'accès des citoyens aux documents de jugement ou d'arrêt ;*
 - *par l'enregistrement des procès et l'octroi de cet enregistrement au pôle anticorruption avant le partage de l'enregistrement.*
- Action 171.** Réorganisation des organes de contrôle et renforcement de leur indépendance par :
- *la mise en place d'un organisme de coordination du Bureau de Coordination du Contrôle des Juridictions et des Établissements Pénitentiaires (BCCJEP) afin de contrôler le bon fonctionnement des Juridictions et de l'ENMG ;*
 - *le renforcement des formations e-learning et une formation axée spécifiquement sur le comportement intègre des agents ;*
 - *la promotion des règles d'éthiques et de déontologiques des magistrats, du personnel judiciaire et pénitentiaire ;*
 - *l'établissement des rapports d'inspection et procéder à des audits ;*
 - *la sécurité des magistrats et la promotion de leurs avantages, en octroyant les moyens nécessaires appropriés ;*
 - *la transparence des concours dans l'e-surveillance et aux accès des données.*
- Action 172.** Mise en place de mesures de protection des personnes dénonçant des irrégularités aux contrôleurs ou aux responsables publics concernés



Action 173. Diversification de l'offre judiciaire et désengorgement des tribunaux par la création des instances de proximité moderne ;

- *la rationalisation de la GRH par le renforcement des capacités des acteurs de la Justice et de la gestion des carrières des personnels de la Justice en mode e-learning ;*
- *le recrutement, l'affectation, les formations continues des agents peuvent être faites en ligne avec des formateurs internationaux pour permettre un échange de compétence plus approfondi entre juriste et agents des Administrations publiques minimisant ainsi les coûts de formation qui sont manifestement élevés ;*
- *la mise au service de l'Administration des nouvelles technologies afin de moderniser le service juridique ;*
- *la mise à la disposition des agents des matériels nécessaires pour accomplir leurs missions : matériels informatiques, véhicules, etc.*

Action 174. Modernisation de l'Administration Pénitentiaire par :

- *la création d'une base de données unique dans toute l'île ;*
- *la promotion d'un environnement de travail propice à la création des nouveaux centres de réincarcération dans tous les districts de Madagascar ;*
- *l'élaboration, et mise à jour des documents de travail du personnel pénitentiaire en favorisant le standard de service par le biais des TIC ;*
- *l'impression de la culture de performance au niveau du personnel pénitentiaire et l'organisation des formations professionnelles en ligne ;*
- *l'organisation des formations continues et spécialisées adaptées aux métiers de l'administration pénitentiaire avec l'intermédiaire de l'e-learning ;*
- *la modernisation et organisation des ateliers de travail, d'échanges et de renforcement de compétences pour les membres du personnel de l'administration pénitentiaire sensibiliser le grand public sur les attributions et missions de l'administration pénitentiaire ;*



- *la modernisation de la formation initiale des élèves fonctionnaires pénitentiaires à l'ENAP et à l'ENAM par l'e-learning ;*
- *la mise en place du kiosque d'informations opérationnel au niveau des Maisons Centrales : les usagers bénéficient de toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement de l'Établissement pour amoindrir les risques de corruption.*



Action 175. Amélioration des structures d'incarcération par :

- *le renforcement des moyens opérationnels dans les Établissements pénitentiaires : électrification, armements et outils de surveillance en informatique, etc.;*
- *la création des établissements pénitentiaires répondant aux normes sécuritaires et sanitaires applicables à Madagascar ;*
- *l'élaboration et vulgarisation des documents relatifs aux conditions sanitaires adaptées aux établissements pénitentiaires ;*
- *le développement d'un système de préparation à la réinsertion sociale des détenus et rééducation des mineurs ;*
- *la réhabilitation des bâtiments suivant l'urgence et le caractère imprévisibles : vétusté des bâtiments, passage cyclonique.*

Action 176. Assurance efficace sur la protection des droits de l'homme par :

- *la vulgarisation des textes nationaux et internationaux dans les centres de détention ;*
- *la sensibilisation numérique dans les réseaux et blog ;*
- *l'engagement de Madagascar à garantir, respecter et faire respecter les droits de l'homme : validation des textes et lois y afférents ;*
- *la ratification des conventions, traités et ou protocoles signés par Madagascar ;*
- *la mise en application des instruments internationaux ratifiés ;*
- *la rédaction des rapports initiaux et périodiques ;*
- *la mise en œuvre des normes nationales et internationales sur les droits humains ;*
- *la présentation des rapports nationaux devant les organes respectifs ;*
- *la coopération en matière de Justice dans le cadre de l'intégration régionale : SADC, COMESA, COI, Union Africaine, etc.*



Action 177. Développement au niveau des districts des cliniques juridiques « trano aro zo » et renforcement de leurs activités

Action 178. Sécurisation des instructions pré-juridictionnelle par :

- *la mise en place du cadre juridique relatif aux structures visées et prévues par la Constitution : Conseil National de la Justice, Inspection Générale de la Justice, Conseil Économique, et Culturel Social ;*
- *le renforcement des inspections et des investigations par rapport aux violations et atteintes au Code de déontologie et d'éthique ;*
- *l'utilisation des systèmes de l'e-surveillance ;*
- *la mise en ligne du logiciel RCS-CM et sécurisation des données RCS.*

Action 179. Modernisation de l'archive de la justice

Action 180. Renforcement des projets d'apurement des dossiers par :

- *l'introduction des NTIC dans les projets ;*
- *la promotion d'une justice de proximité par l'ouverture de nouveaux Tribunaux et de nouvelles Maisons Centrales de Détention ;*
- *la mise en place de l'initiative à Résultat Rapide (IRR) de l'apurement des instances relatives à la frappe des jugements et l'établissement des pièces d'exécutions au niveau des Tribunaux de Première Instance ;*
- *l'intégration du système de GUICHET UNIQUE auprès des TPI des ex-Chefs-lieux de Province pour l'enregistrement des actes judiciaires ;*
- *la relation avec les médias et la médiatisation des événements et résultats au niveau du Ministère et des Juridictions : création de pool des journalistes, réalisation de séminaire ou colloque.*

Action 181. Renforcement de la sécurité nationale à travers la mise à disposition des matériels aux normes aux forces de l'ordre



Action 182. Création de la Chambre de Discipline Budgétaire et Financière au niveau de la Cour des Comptes (CDBF)

- *Réprimer les infractions commises en matière de finances publiques par les fonctionnaires civils et militaires, les ordonnateurs, les gestionnaires des organismes et collectivités soumis au contrôle de la Cour des comptes, ainsi que les membres de cabinets ministériels et les comptables publics.*
- *Restreindre la saisine au président de l'Assemblée nationale, au président du Sénat, au Premier ministre, au ministre chargé des finances et aux ministres pour les faits reprochés à des agents sous leur autorité.*

Objectif stratégique 15. Assurer la défense et la sécurité nationale

CONSTAT

Actes de banditisme, attaques en main armées, phénomène récurrent du vol notamment le vol de bœufs ou bien le phénomène du "Dahalo" constituent la vie quotidienne de la population

Des villages entiers en milieu rural, même pas dans les zones les plus enclavées sont particulièrement touchés. La désorganisation et le manque de moyen des forces de la défense et de la sécurité renforcent le sentiment d'insécurité ambiante. La fragilité de l'arsenal juridique et matériel mis en place par l'Etat a généré des dysfonctionnements et a favorisé le développement quasi-généralisé des actes de corruption, ne permettant pas ainsi aux politiques publiques de répondre aux attentes de la population en matière de sécurité des personnes et leurs biens.

Les autorités des frontières n'arrivent pas à bloquer l'entrée et la sortie frauduleuse des produits prohibés (armes, drogues durs, etc.), des ressources minières, notamment l'or, et des animaux endémiques de Madagascar.

La population rurale défie l'Etat de droit et la justice en recourant régulièrement aux actes de vindicte populaire même pour des délits qu'un tribunal pourrait qualifier de mineur.

L'insécurité à Madagascar est ainsi flagrante et rien que dans les journaux et informations quotidiennes, des infractions contre les personnes et leur bien, se perpétue chaque jour. La sécurité n'est plus assurée fonctionnellement par l'Etat. L'insécurité qui sévit partout à Madagascar, c'est un thème récurrent dans les discours des politiciens comme dans les conversations ordinaires du grand public. La pauvreté souvent invoquée n'explique pas tout, ou même n'excuse rien ; par contre, l'impunité dont sont assurés les malfaiteurs les plus riches peut expliquer la récurrence des actes malveillants.



SOLUTION DE L'ITEM EN MATIERE DE DEFENSE ET SECURITE

Le rétablissement de la sécurité et l'ordre public sur l'ensemble du territoire national constitue l'une des conditions de réussite des actions prévues dans le programme de l'ITEM. L'éradication des réseaux et des actes de banditisme avec zéro tolérance sera donc l'une des actions prioritaires de la politique de l'émergence. Le recadrage de la mission des forces de l'ordre constitue ainsi une action prioritaire pour permettre cette sécurisation du territoire. La coordination et le déploiement des éléments seront revus en profondeur pour améliorer l'organisation globale et l'efficacité des forces de la défense et de sécurité tout en renforçant la sécurité des sources de revenus nées ou promues par l'ensemble de la politique de l'émergence. A l'horizon, la sécurisation des ZES, des ressources minières, des touristes, et des grands opérateurs économiques créateurs de plusieurs emplois au profit de la population Malagasy, etc. s'ajoutera à la mission des forces des défenses et de sécurité.

Par ailleurs, la pratique de l'e-security pour assurer la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire est promue dans toute l'île. A ce titre, une priorité sera accordée à l'installation des caméras et des vidéo surveillances dans les quartiers sensibles des agglomérations et périphériques urbaines et suburbaines.

L'enjeu pour l'ITEM est de créer l'environnement sécuritaire pour que l'émergence économique, la gouvernance, le développement durable et la gestion rationnelle des ressources naturelles deviennent des réalités.

Plan sectoriel de l'émergence de la défense et de sécurité

Action 183. Mise en place urgente des puces électroniques pour tous les zébus pour lutter contre le vol de zébus

Action 184. Définition du concept de défense et de sécurité par :

- *le développement de la capacité matérielle, intellectuelle et morale des organes et agents dans la défense et la sécurité;*
- *l'instauration d'une approche axée sur les individus et les sources de la croissance économique ;*
- *le renforcement de la sécurité humaine qui se base à la fois aux droits des citoyens à vivre dans un environnement sécuritaire et à l'existence d'une activité politique, sociale, religieuse et économique au sein de chaque société à l'abri de violences ;*
- *la modernisation de la défense nationale à travers la fourniture des matériaux de guerre modernes.*



Action 185. Définition du livre blanc et de la loi de programmation de défense et de sécurité par :

- *la définition de la politique sur la doctrine militaire et sécuritaire ;*
- *l'insertion des stratégies, la mise en place de moyens nécessaires ;*
- *l'articulation autour des grands axes de priorité pour les besoins sécuritaires de la population ;*
- *la fixation des priorités et des objectifs à atteindre sur une période déterminée de la quinquennale, tout en proposant une budgétisation globale en vue de la réalisation de toutes les activités prévues ;*
- *l'introduction de la notion de l'e-sécurité, consacrée par le droit international et appelée désormais à se substituer à l'ancien concept de défense globale ;*
- *la circonscription et l'acceptation de la défense dans sa dimension essentiellement militaire.*

Action 186. Définition de la doctrine d'emploi des forces de défense et de sécurité par :

- *la réalisation d'une étude convenable sur la signification du concept même de défense ;*
- *la perception des rôles et des fonctions de la défense des forces armées ;*
- *l'instauration d'une stabilité sécuritaire par l'intermédiaire des opérations prenant en compte les acteurs ;*
- *l'élaboration de la doctrine d'emploi des forces terrestres en stabilisation des actions et coordination des actions par une centrale de l'e-security.*

Action 187. Recadrage des missions des forces de défense et de sécurité

L'EM qui œuvrera pour la modernisation de la défense et de la sécurité à travers

- *le respect de la Constitution et la protection des Institutions de la République ;*
- *la garantie du libre exercice des libertés fondamentales tant individuelles que collectives ;*
- *le respect et l'application des Lois et Règlements en vigueur ;*
- *l'assurance en tout lieu et toutes circonstances, la protection des personnes et des biens ainsi que celle des ressources, de l'économie et du patrimoine national.*
- *Poursuite de la politique de réduction de la prolifération des armes en saisissant les armes illégalement détenues*



Action 188. Recadrage des missions des forces de l'ordre, revue en profondeur de leur déploiement pour plus de performance : assurance en tout lieu et en toutes circonstances de la protection des personnes et des biens ainsi que celle des ressources, de l'économie et du patrimoine national

Action 189. Recadrage de la coordination et redéploiement géographique des forces à travers :

- *Recours aux nouvelles technologies (e-security, équipement, drones pour poursuivre les Dahalo, caméras de surveillance dans les quartiers sensibles, etc.)*
- *l'utilisation stratégique des satellites pour la performance géographique ;*
- *le redéploiement de l'Armée de terre qui assurera la défense des intérêts vitaux et stratégiques de la nation et la sécurisation des citoyens :*
 - *la mise en place de structures et de moyens logistiques de mobilité tactique et de transmission efficaces, sécurisés et modernes ;*
 - *la dotation de Matériel de maintenance assurant le potentiel technique des matériels tactiques de l'Armée et Renforcement de la capacité (dotation des véhicules tout terrain, des hélicoptères, des motos, des VTT, etc.)*
 - *la réhabilitation des Infrastructures de 5 Compagnies des zones enclavées et d'insécurité de Betroka – Manja – Ikalamavony – Mandoto - Sakay et normalisation de leurs effectifs ;*
- *l'attribution de la compétence géographique entre la police nationale et la gendarmerie nationale :*
 - *le recentrage des unités sur l'exercice de leur cœur de métier en Gendarmerie mobile et Gendarmerie territoriale ;*
 - *le respect de maillage du territoire pour assurer la couverture spatiale maximale ;*
 - *le respect des zones de compétence propre à chaque corps par la révision des textes de telle sorte que la zone urbaine soit sous la coupe de la Police nationale et la zone rurale, dévolue à la Gendarmerie nationale ;*
 - *le maintien de l'ordre sera à la Police nationale, et la Gendarmerie nationale n'interviendra qu'après réquisition des autorités administratives.*



■ *Modernisation de l'armement*

Action 190. Renforcement des capacités sécuritaires face aux menaces et vulnérabilités

■ *Ce renforcement de capacité s'articulera autour de :*

- *la lutte contre le banditisme en milieu urbain et en milieu rural avec les satellites et l'e-security ;*
- *la fluidification de la circulation en villes et la sécurité des axes routiers ;*
- *Sécurisation des routes nationales par l'implémentation des postes avancés « mobiles » et équipées des NTIC*
- *la protection des femmes, des enfants et des bonnes mœurs par l'amplification de la police des mœurs et des mineurs ;*
- *la lutte contre les délinquances économiques et financières et protection des investissements ;*
- *la restauration et renforcement de l'opérationnalité des forces de l'ordre en dotant particulièrement les zones rouges d'unités spéciales bien équipées ;*
- *l'opération sur la Structure Nationale d'Orientation de la Lutte contre le Terrorisme(SNOLT), et la Criminalité Transnationale Organisée (CTO) ;*
- *la réduction de la prolifération des armes en saisissant les armes illégalement détenues.*
- *Précision de la compétence géographique entre la police nationale et la gendarmerie nationale : respect des zones de compétence propres à chaque corps (zone urbaine sous la responsabilité de la Police Nationale ; zone rurale, sous celle de la Gendarmerie nationale)*
- *Restauration et renforcement de l'opérationnalité des forces de l'ordre en dotant de manière prioritaire les zones rouges d'unités spéciales bien équipées*



Action 191. Zéro tolérance dans l'éradication des réseaux et des actes de banditisme

Action 192. Renforcement de la surveillance des approches maritimes et aériennes par :

- le contrôle en permanence de la sécurité des zones portuaires et aéroportuaires ;
- la modernisation du 1er régiment RFI et une partie de la BANI Ivato en vue de l'extension de l'aéroport d'Ivato ;
- la dotation des navires et des points de surveillance maritime ;
- la sécurisation et la dépollution de la soute à munitions militaire d'Ivato ;
- le renforcement des cadres d'intervention maritime les zones portuaires.
- Dotation de navires des points de surveillance maritime.

Action 193. Renforcement de la sécurisation rurale

Cette action portera notamment sur :

- Réhabilitation des infrastructures des 5 Compagnies des zones enclavées et d'insécurité de Betroka – Manja – Ikalamavony – Mandoto - Sakay et augmentation de leurs effectifs
- la numérisation des zones ;
- la sécurisation des circuits de la filière bovine en mode e-sécurité ;
- l'instauration d'une action préventive et répressive des atteintes aux sépultures et trafic d'ossements humain renforcée, suivi des circuits et réseau de trafic d'ossement humain ;
- le renforcement des capacités militaires de la Gendarmerie nationale en termes de défense opérationnelle du territoire et de gestion de l'ordre public, vu le contexte en dégradation civique actuel ;
- la protection, la conservation et la valorisation durable du capital naturel et des écosystèmes ;
- les renforcements des "DINA" à travers :
 - le recadrage de la loi 2001-004 pour encadrer les Dina de façon à être compatible avec l'émergence ;
 - l'homologation des pratiques par le tribunal sur réquisition du ministère public, une collaboration entre les Ministères Publics et fokonolona dans son élaboration, son application ;



- le contrôle des activités par le ministère public : encadrement et répression ;
- l'élection des autorités du dina par les fokonolona ;
- la réconciliation des usagers de la justice avec le peuple au nom de qui elle est rendue.

Action 194. Renforcement de la sécurité urbaine

Cette action portera notamment sur :

- la numérisation des zones ;
- la mise en place d'une administration policière efficace et efficiente grâce notamment à l'e-security ;
- l'intensification des actions sur la lutte contre le grand banditisme en milieux urbain ;
- la mise en place des unités spécialisées de sécurisation de la mobilité urbaine ;
- la compilation et analyse par recoupement des données des plaintes dans un centre de la sécurité urbaine ;
- le recueil et la quantification des données par zone pour anticiper et sécuriser les zones dite « rouges ».

Action 195. Redynamisation des capacités des forces

Cette action se matérialisera par :

- la modernisation progressive de l'Armée qui sera mieux gouvernée et contrôlée de manière démocratique, et répondra de manière efficace aux besoins de l'e-sécurité ;
- la mise en place des cadres institutionnel, législatif et réglementaire de la réforme d'une armée au service de la population, conformes à l'état de droit et aux standards internationaux ;
- la mise en œuvre des mesures préparatoires réglementaires de la réforme de la résolution des problèmes internes de l'Armée ;
- l'optimisation de la gestion des ressources humaines de l'e-gouvernance pour des fins d'émergence ;
- l'effectivité de la capacité opérationnelle de la sécurisation de l'armée dans les espaces terrestre, aérienne et maritime.

Action 196. Amélioration ou création des écoles, des centres de formation, des centres d'entraînement des forces par :

- l'engagement des stratégies moderne d'apprentissage au sein des écoles militaires ;



- le renforcement des capacités et efficacités des éléments de force de l'ordre par l'utilisation des NTIC ;
- la préparation des jeunes à une meilleure insertion dans la vie active par une formation professionnelle adaptée à leur aspiration, leur capacité et au marché de l'emploi ;
- la sauvegarde de la mémoire aux Anciens Combattants et Victime de Guerre ;
- le renforcement du programme relatif à la recevabilité sociale au niveau des écoles de formation initiale.

Action 197. Mise en place des dispositifs de sécurité dédiés aux zones économiques spéciales et aux autres activités génératrices de ressources budgétaires par :

- l'instauration d'un système de surveillance aux normes internationales via l'E-Security dans les ZES ;
- la supervision des actions du territoire au niveau centrale ;
- l'effort de couverture spatiale et marine du territoire pour instaurer l'augmentation des nombres de la flotte marine ;
- l'utilisation des technologies de pointe dans les ZES ;
- la création des unités spécialisées dans les défenses des intérêts économiques nationales (Sécurité des touristes; des grands investisseurs, opérateurs économiques ; des gisements miniers, etc.).

Objectif stratégique 16. Aligner la gouvernance économique avec la stratégie de développement

CONSTAT

dominantes sur le plan international.

Le système économique Malagasy est loin d'être celle d'un pays développé ou celle d'un pays émergent. Madagascar a vécu une succession de systèmes économiques selon les vagues d'idéologie

Les dirigeants successifs du pays ont prôné chacun un nouveau concept économique. Toutefois, les orientations prises dans la Grande Ile n'ont pas mené le pays vers le véritable développement. Madagascar a reculé au contraire. En effet, avec un PIB par habitant de 424 dollars US la banque mondiale classe le pays au 4ème rang des pays les plus pauvres du monde.

Chaque changement de République a été présenté à Madagascar comme une grande rupture avec le passé tant sur le plan politique qu'économique.



Rupture idéologique et succession des Républiques



Source : Émergence de Madagascar, 2013

Le système économique mondial a radicalement évolué. Aujourd'hui, le monde n'est plus bipolaire (socialisme/capitalisme) et l'économie s'est adaptée à ce changement.

Indicateurs économiques et commerciaux

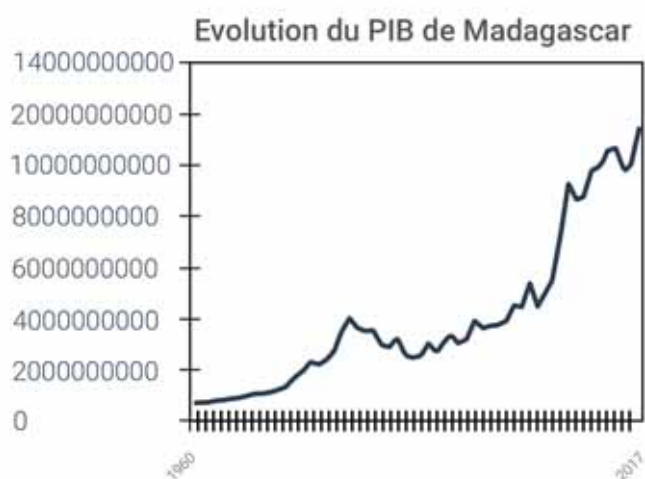
Evolution des indicateurs économiques de Madagascar depuis 2013

INDICATEUR	2013	2014	2015	2016	2017
PIB (USD courant)	10601690872	10673516673	9 744 243531	10 001 193315	11 499 803807
Evolution PIB (%)	2.25	3.32	3.12	4.18	4.17
Taux d'inflation (%)	5.09	6.63	7.55	6.68	6.68

Source : Banque mondiale, 2018



La croissance économique au cours des cinq dernières années suit une tendance ascendante mais très faible. Depuis 2015, le secteur tertiaire, caractérisé par un secteur privé modeste, constitue le principal moteur de croissance. Les activités industrielles ont été soutenues par la production de biens et services dans les zones franches économiques où les investisseurs bénéficient d'incitations fiscales conséquentes et d'une main-d'œuvre abordable. Cependant, la performance du secteur primaire continue d'être décevante, avec une contraction de la production d'un point de pourcentage en 2017.



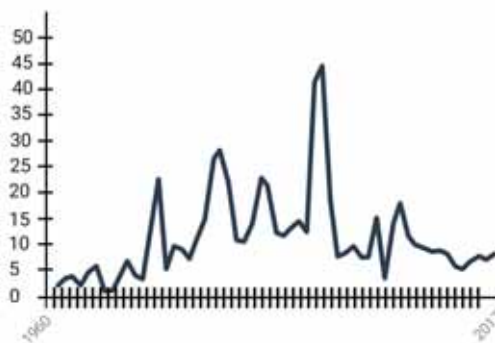
Source : Banque Mondiale, 2018



Source : Banque Mondiale, 2018



Evolution du taux d'inflation annuel



Source
Banque Mondiale, 2018

Après une baisse de 0.77 % entre 2012 et 2013, la croissance du PIB enregistre un léger redressement de 1.06 % en 2014, puis a connu une baisse de 0.2 % en 2015. Entre 2015 et 2016, le PIB a encore augmenté d'une valeur de 1.06 % avant de baisser de 0.01 % en 2017. Par ailleurs, le taux d'inflation a presque constamment augmenté depuis une baisse de 0.4 % entre 2012 et 2013. Entre 2013 et 2014, ce déflateur du PIB a augmenté de 1.53 %, puis de 0.92 % entre 2014 et 2015 avant de se redresser de 0.87 % en 2016. Le taux a enregistré une augmentation de 1.6 % en 2017.

Produits d'exportation limités et non transformés

Les performances en exportation de Madagascar sont plus ou moins bonnes, mais les produits exportés sont limités et sont souvent des produits à l'état brut sans transformation.

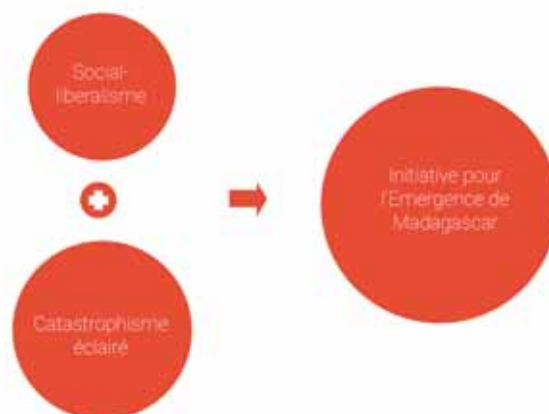
Fragilité des entreprises nouvellement créées

Madagascar regorge de jeunes talents dont certains se sont lancés dans l'aventure incertaine de l'entrepreneuriat. Seulement 20 % des startups réussissent alors que 200 000 startups ont été enregistrés dans tout le pays en 2015, ce pourcentage représente 40 000 startups, soit un échec de 80 %. De plus, la contribution à l'émergence économique n'est pas assez nette car ces 20% de startup réussies se positionnent dans le secteur tertiaire et non dans la transformation et la création de valeurs ajoutée.



SOLUTION DE L'ITEM EN MATIERE DE GOUVERNANCE ECONOMIQUE

Après être passée par plusieurs stades et systèmes, y compris le socialisme et le libéralisme, l'économie nationale connaîtra un tournant stratégique dans le cadre de l'ITEM. En effet, cette dernière aura comme fondement idéologique le social-libéralisme. Par ailleurs, elle intégrera le "catastrophisme positif" tel qu'illustré ci-après:



Pour le secteur industriel, la réforme qui sera menée par l'ITEM se base sur une mutation technologique en se tournant davantage vers l'exportation des produits semi-finis et finis. Il s'agit ainsi promouvoir la transformation locale, au lieu de l'exportation directe de matières premières, l'exportation viendra après au moins une première transformation. A ce titre, l'émergence économique et commerciale de Madagascar se reposera sur la satisfaction de trois (3) règles principales, à savoir :

- **Faritra Famokarana Vokatra (1er FFV)** ou Zones de Production de Produits ;
- **Faritra Fanodinana Vokatra (2ème FFV)** ou Zones de Transformation de Produits ;
- **Faritra Fanondranana Vokatra (3ème FFV)** ou Zones d'Exportation de Produits.



Pour atteindre l'objectif de plein emploi, l'IEM incitera l'ensemble de la population du territoire Malagasy à devenir des opérateurs économiques en créant des Activités Génératrices de Revenus. Les politiques de développement économique territorial seront prioritairement consacrées à la promotion de l'entrepreneuriat notamment chez les jeunes en âge de travailler et chez les femmes.

L'IEM s'attachera à mettre prioritairement en place l'ensemble des dispositifs légaux, réglementaires et sécuritaires pour améliorer sensiblement le rang régional, voire mondial de Madagascar en matière d'attractivité économique (classement "Doing Business"). Par ailleurs, l'IEM se démarquera par l'approche par Zoning des principales activités économiques émergentes à Madagascar. A ce titre, seront créées en plus des ZES :

- les Zones commerciales ;
- les Centres financiers offshore dans les ZES ;
- les Zones industrielles ;
- les Zones résidentielles ;
- les Zones administratives ;
- les Zones touristiques ;
- les Zones pour loisirs et sports

Plan sectoriel de l'Émergence économique et commerciale

Action 198. Incitation des Investisseurs Directs Nationaux (IDN) et Étrangers (IDE)

Cette action se concentrera sur la création des Zones Économiques Spéciales (ZES) afin de favoriser l'attraction des IDE et IDN. En raison d'une forte compétition internationale dans l'attraction des investisseurs étrangers, la création de ZES s'avère incontournable. Sans les ZES, il serait difficile voire impossible d'attirer les opérateurs économiques internationaux et nationaux.

- *Le développement et l'administration d'une ZES revient à l'Etat, sans pour autant écarter une option de partenariat avec un IDE spécialisé dans le domaine, ceci devrait se matérialiser par la création de sociétés d'économie mixte.*
- *La création des ZES implique une définition claire des incitations fiscales de toutes les activités économiques créées dans la zone, à la différence d'une zone franche industrielle, qui, comme son nom l'indique est limitée au secteur de l'industrie.*
- *Les infrastructures devraient y être de standing international afin que les IDN et les IDE puissent y travailler en toute confiance.*
- *Le coût de l'énergie sera étudié de manière à répondre à un souci de compétitivité par rapport aux ZES d'autres pays, ce qui implique l'utilisation d'énergies renouvelables adaptées à la région promotrice de la ZES.*
- *Le système de sécurité des biens et des personnes doit satisfaire chaque individu sans distinction, ce qui implique l'utilisation d'une technologie de haut niveau appuyée par des organisations professionnelles en la matière. La sécurité prend une place particulièrement importante dans l'attraction des investisseurs : en conséquence, les forces de l'ordre locales seront soumises à une obligation, celle de suivre les normes modernes et internationales.*



- Les infrastructures liées à la santé feront l'objet d'une attention particulière et les investissements dans ce sens seront priorités.
- Les institutions financières opérant dans les ZES suivront, elles aussi, les normes et la déontologie qui s'appliquent à leurs activités.
- La circulation des marchandises approvisionnant les Zones répondront à un souci de rapidité, de sécurité et d'efficacité grâce à la mise en place d'infrastructures de liaison répondant aux normes internationales comme les ports francs, les aéroports, les réseaux ferroviaires ainsi que les autoroutes et les routes nationales.
- Les procédures administratives et toutes les informations nécessaires seront accessibles et transparentes en vue de faciliter l'ensemble des démarches.

Action 199. Réalisation des infrastructures dédiées au secteur privé dans chaque territoire identifié comme source de développement économique

Cette action est matérialisée à travers l'approche par Zone. Chacun des 119 districts fera l'objet d'une évaluation approfondie en matière de potentiel économique. Les études quantitatives et qualitatives des produits locaux constituent les données de base en vue de la réalisation d'une usine de transformation de proximité.

Par ailleurs l'inventaire des responsabilités incombant à l'Etat, à travers les collectivités décentralisées sera effectué en vue d'élaborer un agenda de remise à niveau ou de réhabilitation, et en cas d'inexistence, de création).

Action 200. Régulation des zones commerciales

La régulation des zones commerciales consistera à distinguer les commerces "offshore" dans les Zones Économiques Spéciales (ZES), des commerces "onshore" qui se trouvent en dehors des ZES. Concrètement, l'IEM mettra en œuvre deux grandes actions : (i) Extension du concept "Franchising" en Duty Free dans les zones offshore. ; (ii) formalisation du commerce informel dans les zone "onshore" pour pouvoir les intégrer dans le socle de l'économie nationale (night market).

Action 201. Incitation et promotion des startups

Encourager toutes les initiatives ayant comme objectif le développement l'esprit d'entreprise. Les incubateurs d'entreprise, les concours de business-plan, les concours de meilleurs managers ou chefs d'entreprise, la valorisation des recherches, etc.



Action 201. Stimulation de l'esprit d'entreprise afin de généraliser la création d'entreprise à partir de la base, c'est-à-dire les "fokontany", puis au niveau des communes et des districts, jusqu'aux grandes villes

Action 202. Promotion des incubateurs d'entreprise et de certains concours (de business plan, de meilleurs managers ou chefs d'entreprise, valorisation des recherches, etc.)

Action 203. Engagement et assurance dans le processus de transfert de technologie (5i)

Le processus de transfert de technologie se résume en 5 "i" :

- **Informer** les investisseurs internationaux sur les atouts de Madagascar en termes de compétitivité : sur le plan fiscal, les potentiels naturels, les ressources, le climat des affaires. Toute en démontrant la qualité et la complémentarité des infrastructures au sein des ZES comme les ports francs, les aéroports, les réseaux de communication. Mettre en valeur la qualité de la main-d'oeuvre et la psychologie positive du Malagasy.
- **Introduire** la technologie à l'aide des contrats joint-venture entre les IDE et les IDN. Cette étape est déterminante dans l'acquisition et l'apprentissage de la technologie.
- **Imiter** la technologie, cette étape est essentielle pour arriver à maîtriser la technologie. Le but sera de reproduire une technologie identique à l'original.
- **Innover** le savoir-faire maîtrisé, l'étape suivante consiste en un perfectionnement afin de créer notre propre technologie, de qualité supérieure à l'original. Une fois parvenus à ce stade, l'indépendance technologique est acquise.
- **Inonder** est la phase décisive dans l'atteinte de l'objectif de la stratégie d'exportation de produits "MADE IN MADAGASCAR". L'ambition étant la présence du label Malagasy sur la scène internationale défiant la concurrence en présentant des produits similaires mais à un rapport qualité/prix imbattable

Action 204. Promotion de l'e-commerce

Les sous-actions de promotion de l'e-commerce consisteront à :

- compléter les cadres juridiques et réglementaires ;
- mettre en place les infrastructures et services nécessaires dans les technologies de l'information et de la communication ;
- normaliser les systèmes de paiement et la logistique.



- Action 205.** Régulation économique et de la concurrence
- Action 206.** Rationalisation et renforcement du dispositif d'appui au secteur privé
- Action 207.** Renforcement de la formalisation des activités
- Action 208.** Promotion de l'entrepreneuriat quelle que soit la taille de l'activité
- Action 209.** Concertation public-privé-population pour assurer un développement économique cohérent sur l'ensemble du territoire
- Action 210.** Renforcement des données statistiques et des observatoires sectoriels
- Action 211.** Actualisation du système d'information commerciale
- Action 212.** Organisation de Forum du Commerce intérieur
- Action 213.** Renforcement et vulgarisation de Centre d'Information et d'Orientation (CIO) commerciale au niveau des autres Régions
- Action 214.** Actualisation des dispositifs juridiques relatifs au commerce intérieur
- Action 215.** Opérationnalisation du Conseil de la Concurrence et le Conseil National de Normalisation
- Action 216.** Développement du commerce extérieur
- Action 217.** Mise en place des vitrines MADAGASCAR auprès de représentations diplomatiques et consulaires
- Action 218.** Organisation de campagnes et "road shows" Madagascar
- Action 219.** (Re) conquête des marchés
- Action 220.** Etude de la mise en place de points de contact Madagascar
- Action 221.** Mise en place l'Autorité Nationale chargée des Mesures Correctives Commerciales
- Action 222.** Mise en place la structure du Cadre Intégré Renforcé
- Action 223.** Exploitation des opportunités offertes, y compris les conventions commerciales internationales auxquelles adhère Madagascar
- Action 224.** Mise en place de la CNNCI (Comité National des Négociations Commerciales Internationales)
- Action 225.** Renforcement de l'APEX (Agence de Promotion des Exportations) et déploiement de guichets de l'exportation au niveau des régions
- Action 226.** Opérationnalisation d'unités de formation professionnelle spécialisées en matière de Commerce équitable.



4.3.RESTRUCTURER MADAGASCAR

Objectif stratégique 17. Poser le cadre juridique du développement

CONSTAT

Un aménagement du territoire négligé sans tenir compte de l'évolution de la population

Une corrélation existe entre les échecs récurrents du développement rural et les faibles épanouissements des centres urbains, et vice versa. Le problème territorial du pays est à la fois un problème structurel et conjoncturel.

Structurellement, il existe deux grands instruments de planification spatiale et d'aménagement du territoire mis en place par l'Etat : le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT). Malgré ces instruments, la mise en oeuvre de l'aménagement du territoire à Madagascar se présente sous forme d'interventions contradictoires. En effet, dans certaines zones, l'Etat impose son schéma d'aménagement ; en revanche, dans d'autres zones ce sont les investisseurs, le secteur privé et la population qui négligent les normes requises.

En l'absence d'un véritable plan d'urbanisme et d'un schéma directeur national d'infrastructures, les aménagements sur l'ensemble du territoire Malagasy semblent destructurés.

Le cas de la Capitale est symptomatique. Les infrastructures aménagées à Antananarivo ont été prévues pour 300.000 habitants alors que sa population compte en 2014 près de 2 200 000 habitants. L'accélération du mouvement général d'urbanisation a abouti à un espace désorganisé où les routes sont devenues trop étroites pour les véhicules, le développement des agglomérations et la construction de bâtiments s'effectue de manière anarchique, les marchands de rues inondent les bords de route, les parkings sont insuffisants, et l'entretien de la voie publique est négligé. Les infrastructures physiques de la capitale de Madagascar sont vétustes, délabrées, inadéquates, insuffisantes, surchargées et en constante dégradation.

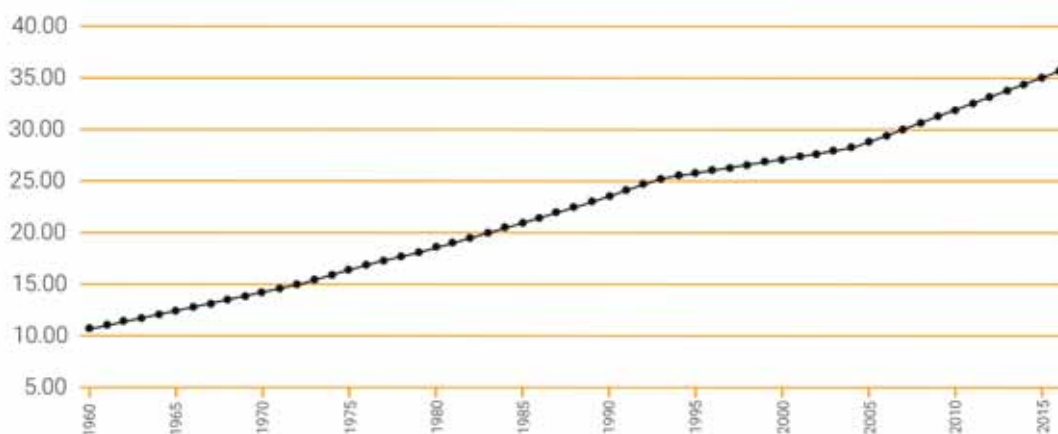
En milieu rural, les quartiers et les hameaux sont soit confondus soit trop éloignés. Pour la majorité des zones rurales, aucun aménagement aux normes et aucun processus de désenclavement n'a été initié en 58 ans.

Enfin, à Madagascar, la moitié de la population se concentre sur seulement 13% du territoire, notamment sur les hautes terres et la façade orientale. Alors que le surpeuplement des zones urbaines devient problématique, les dirigeants successifs n'ont élaboré que des mesures d'atténuation et des lignes directrices, inégalement mises en oeuvre, pour réduire la pression démographique, faire face aux problèmes d'insertion économique et sociale et juguler l'exode rural.



Le graphique ci-dessus illustre le taux d'augmentation de la population urbaine à Madagascar. Il met en évidence l'augmentation rapide de la population urbaine à cause, notamment, de l'exode rural. Selon les statistiques, près de 300 000 habitants par année migrent vers les grandes villes à la recherche de nouvelles opportunités. Par frustration et déception face aux circonstances dans les grandes villes, les migrants s'installent dans les bidonvilles et accentuent par la même occasion le contraste entre les quartiers. Ce phénomène provoque, par conséquent, les difficultés de planifications spatiales évoquées plus haut.

Taux d'augmentation de la population urbaine de Madagascar



Source Banque mondiale 2016

Répartition de la population de Madagascar

NOMBRE DE POPULATION	Superficie	Nombre population urbaine	Nombre de population qui s'installe en ville
26 420 408	587 041 Km ²	8 806 802	300 000 par an

Source INSTAT Madagascar le 11 novembre 2017



Une politique obsolète en matière d'aménagement du territoire national

Le plan *Rotival de 1952* a été le dernier schéma d'envergure nationale réalisé. Depuis, aucun schéma directeur d'aménagement territorial cohérent n'a été élaboré. Par contre, depuis 2006, un programme dénommé PNAT (Politique Nationale d'Aménagement du Territoire) a été élaboré pour donner un nouvel élan à la politique d'aménagement du territoire national. Celui-ci met en relief l'existence de plusieurs facteurs à l'origine de la dégradation des infrastructures urbaines. A titre d'illustration, on peut par exemple citer l'absence d'outils et de règlements d'urbanisme adaptés, l'inexistence d'institution spécialisée au sein des collectivités, la disparition des relations administratives entre les services des domaines et de la topographie, mais aussi la négligence d'une mise en cohérence des procédures administratives. Ces carences sont la preuve d'une mauvaise organisation, dont le résultat se traduit par une anarchie dans la gestion de l'espace et son occupation.

Par ailleurs, concernant le milieu rural, les textes qui régissent l'aménagement du territoire sont soit non appliqués, soit obsolètes, soit inadaptés. Laissées à elles-mêmes, les infrastructures sont dans un état déplorable.

Afin de remettre à niveau l'aménagement du territoire national, l'Etat s'est fixé comme objectif de renforcer le Ministère correspondant de manière à ce qu'il soit en mesure de relever les principaux défis liés à la compétitivité de l'économie Malagasy. Il en découle une stratégie d'atténuation des disparités régionales, de maîtrise de la croissance urbaine, de développement du milieu rural et de préservation de l'environnement. Dans ce cadre, les axes d'interventions prévus portent sur :

- *l'équipement du territoire national à travers la mise en place d'infrastructures adéquates afin de permettre aux populations d'avoir un meilleur accès aux services et aux équipements de base ;*
- *l'amélioration de la condition et du cadre de vie de la population par la réalisation d'infrastructures adaptée à chaque région ;*
- *la promotion des collectivités territoriales en partant du postulat suivant : la décentralisation effective devrait donner à chaque commune rurale et urbaine l'opportunité de gérer ses besoins spatiaux au regard des potentialités locales et des intérêts de chaque région ;*
- *la préservation de l'environnement, avec pour objectif de renverser la tendance actuelle (dégradation des ressources naturelles) et basculer vers le développement durable.*



Cette prise de conscience sur l'intérêt du département de l'aménagement du territoire a été justifiée par la création du Comité National de l'Aménagement du Territoire (CNAT) et du Comité Régional de l'Aménagement du Territoire (CRAT) qui sont des structures de régulation interministérielles. Les objectifs sous-jacents de cette politique seraient de transformer chaque Région en pôle de développement à travers les Pôles Intégrés de Croissance (PIC), en mettant à la disposition des investisseurs les infrastructures et les équipements structurants tels que les routes, la télécommunication, l'énergie, les zones aménagées, etc, tout en préservant l'environnement. Pour ce faire, les PIC étaient prévus être reproduits dans d'autres zones. Les PIC incluent dans leur schéma directeur la création de Pôle de croissance industrielle, le développement d'un Pôle urbain existant ou à créer, le développement des Zones rurales sur une base agro-industrielle et régionale, la mise en valeur de l'environnement des Zones marines côtières et lacustres, et l'aménagement et la viabilisation des Zones enclavées.

Par ailleurs, afin de maîtriser le développement urbain, plusieurs actions sont prioritaires selon le PNAT de 2006. *« Elles concernent : l'aménagement foncier par la mobilisation des terrains (réserves foncières), la dynamisation des marchés fonciers (diffusions des données foncières, sécurisation des transactions), l'assouplissement des procédures (de planification et d'autorisation de construire) et l'adaptation des normes de planification et de l'urbanisme à la réalité des villes ; la restructuration/régularisation des secteurs urbains sous-équipés en résorbant les zones d'habitat insalubres, notamment celles occupant les zones à risques, en intégrant les secteurs urbains non réglementaires par une sécurisation de l'occupation des terrains et l'accès aux services de base ; la reconquête des centre- villes en renforçant les programmes de grandes infrastructures urbaines comme le transport, l'assainissement, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, la revalorisation des fonctions centrales (commerce, animation culturelle, touristique) dans le cadre d'opérations intégrées d'aménagement urbain ; la programmation d'équipements (centres universitaires, équipements hospitaliers, pôles culturels, complexes sportifs) dans les principaux centres urbains du pays choisis en fonction de leur position hiérarchique et leur rayon d'influence. Les petites villes qui complètent le système urbain doivent être équipées de centres de stockage, de première transformation, de centres de service agricole. Ces actions rendent efficace le réseau urbain, réduisent le coût des facteurs et des transactions entre les acteurs productifs et suppriment le fossé ville/campagne. Leur localisation devra permettre d'impulser et d'accompagner les dynamiques économiques à promouvoir dans les pôles de développement. »*

Cependant, il est à souligner que depuis l'avènement de la IVème République, des efforts ont été fournis pour structurer un plan adapté aux spécificités régionales et locales. Un organe de coordination est désormais prévu pour harmoniser l'interdépendance entre les Collectivités Territoriales, le secteur privé, les organisations non-gouvernementales et la société civile. Un fonds est aujourd'hui destiné à la concrétisation dudit projet dans les lois de finances. Dans le but de faciliter la supervision et le contrôle, il a aussi été prévu de mettre en place un observatoire du territoire chargé de l'établissement d'une base de données et du suivi de la mise en oeuvre des outils de planification territoriale. Avec deux ambitions : révolutionner les pratiques et modéliser le schéma d'aménagement du territoire national dans sa configuration, marquée par une urbanisation hors de contrôle. Le milieu rural a aussi été pris en considération en matière de sécurisation foncière.



En dépit de toutes ces initiatives et des mesures envisagées pour une meilleure mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire national, les effets et les résultats sont encore loin des objectifs visés. L'importance des budgets alloués n'y a rien fait non plus. A titre d'exemple, le projet PIC a bénéficié d'un montant total de 129,8 millions de dollars en 2005, emprunt contracté auprès de l'IDA avec un financement additionnel d'un montant de 95 millions de dollars en 2015. Il semblerait que cette politique n'ait pas eu les effets attendus : la création de Pôles Intégrés de Croissance, le développement de pôles urbains existants ou à créer, ainsi que le développement des zones rurales sur une base agro-industrielle et régionale sont en majeure partie restés des projets. La viabilisation et l'aménagement de l'espace se heurte à plusieurs obstacles : en particulier, l'insuffisance d'espace dans et à proximité des grandes villes, pour une extension. En effet, les terrains nus, idéaux et naturellement destinés au développement des grandes villes sont détenus par des particuliers.

Le financement des travaux de réhabilitation et de modernisation des infrastructures aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural sont reléguées au second plan par l'Etat. En cause, les conflits politiques, souvent à l'origine de blocages. Le cas de la Commune Urbaine d'Antananarivo en est un exemple.

Enfin, Madagascar compte pour l'instant près de 25 millions d'habitants. Si on se table uniquement sur une augmentation du taux de croissance démographique de 3% par an, le pays comptera une population de plus de 35 millions d'habitants dans dix ans (2028) et atteindra les 47 millions d'habitants d'ici 2040. Dans les grandes villes, le taux d'urbanisation est de 30% et la croissance de la population est de l'ordre de 4%. Celles-ci seront donc complètement asphyxiées. Ce devrait être particulièrement vrai pour Antananarivo, dont le nombre d'habitants est évalué à plus de 4 millions d'habitants en 2030.



SOLUTION DE L'IEM EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le désengorgement des centres urbains et particulièrement Antananarivo, s'avère vital et primordial pour les 5 années à venir. Par ailleurs, l'aménagement du milieu rural, longtemps négligé en matière d'aménagement du territoire, sera également la priorité de l'IEM.

L'aménagement des ZONES (Zoning) constitue pour l'IEM le fondement de la croissance accélérée de Madagascar.

Chaque parcelle, en partant de la plus petite superficie (Zone pour habitation ou Zone fokontany) jusqu'à une superficie s'étendant sur des milliers d'hectares (ZES, projet agro-industriel, etc.) suppose un projet adapté, étudié et aligné afin d'y créer des activités socio-économiques au bénéfice de chaque ménage.

L'approche IEM consistera à identifier les zones, montrer sa situation à $t=0$ puis son image future. Cette méthode peut concerner aussi bien une ville, un village ou un terrain vague, dénué d'infrastructures en l'état. Une vision du futur sera alors projetée pour une visibilité claire de l'avenir de la zone concernée.

A cette fin, la transformation de la zone concernée sera déclinée en actions mesurables jusqu'à la réalisation de la vision. La réalisation et la matérialisation de cette vision suivront donc un plan cadré, précis et évaluable dans le temps et dans l'espace. Les phases de développement de l'ensemble des divers projets conjugués aux mesures de bonne gouvernance constituent la composante de la stratégie de l'IEM dont le socle est l'aménagement du territoire. En réalité, dans les 5 ans à venir Madagascar sera un chantier permanent.

Dans cette optique, l'IEM accordera, dans son plan d'aménagement du territoire, une place importante à la responsabilisation de chaque Commune (et de son Maire), sans distinction d'appartenance politique. Chaque Maire, qu'il soit responsable d'une Commune urbaine ou d'une Commune rurale suivra un séminaire de formation sur les techniques de l'émergence par zone. La distinction entre l'aménagement, la réhabilitation, l'entretien des espaces ou la modernisation des infrastructures existantes par rapport à la viabilisation et à l'aménagement d'une zone y sera inculquée.

La Zone à créer aura une appellation claire en fonction de la dimension et de l'envergure du projet envisagé, l'objectif principal étant la création d'emploi et la modernisation de la Commune. Pour le cas de la Capitale en particulier et sa périphérie, il sera question, en plus des objectifs cités, de désengorgement tout en réorganisant les Zones d'activités économiques et les autres Zones (Administratives, d'habitations sociales, etc.).



Un recadrage de la politique de l'aménagement du territoire sera donc nécessaire, en vue d'une émergence palpable de Madagascar. Chaque Zone destinée à être aménagée et viabilisée aura une appellation bien distincte :

- *une (01) Zone Économique Spéciale (ZES) près de chaque grande agglomération urbaine (Antananarivo, Fianarantsoa, Antsirabe, Toamasina, Mahajanga, Antsiranana, Toliara, Tolagnaro) ;*
- *un (01) Marina Yacht Club par grand site touristique, notamment dans les grandes réserves naturelles malagasy à vocation touristique tels, les grands lacs touristiques, les belles plages et lagons, les baies, certains sites du Canal des Pangalanes, les petites Îles, Sainte Marie et Nosy-Be ;*
- *une (01) à trois (03) Zones de Réhabilitation Sociale (ZRS) par grande ville, notamment les chefs-lieux des ex-provinces où l'exode rural et les bidonvilles sont présents ;*
- *un (01) à quatre (04) Night Markets par grande ville, notamment les chefs-lieux des 22 Régions et les chefs-lieux de Districts qui tendent à devenir des agglomérations ;*
- *une (01) ou plusieurs Usines Franches par District selon le nombre de population, l'envergure du District et les ressources potentielles à transformer.*

Focus sur le Zoning des emplacements portuaires

L'ITEM implantera prioritairement les ZES près des grandes villes à potentiel économique fort. Dans une optique de rapprochement de l'entrée/sortie des produits du territoire Malagasy et de réduction des coûts d'exploitation liés au transport, la priorité sera accordée aux régions côtières où le régime de ports francs sera instauré.

A ce titre, par ordre de priorité, les emplacements ciblés par l'ITEM sont les villes de Toamasina, de Mahajanga, de Taolagnaro, d'Antsiranana et de Toliara.



Focus sur les ZES : méthode

Carte des grandes villes et des aires d'installation disponibles



Les activités des ZES dans les régions centrales seront définies suivant les circonstances et les besoins locaux. Pour ce faire, les régions centrales telles qu'Antananarivo, Antsirabe et Fianarantsoa seront étudiées spécifiquement.

Des études de faisabilité précéderont la mise en oeuvre de l'approche par zone :

- *étude sociale et mise à jour démographique des zones d'implantation des ZES ;*
- *étude culturelle pour une adéquation entre tradition et émergence économique ;*
- *étude économique des potentialités des zones cibles et étude d'impact environnemental ;*
- *élaboration d'un Master Plan avec définition et cartographie des aires de chantier ;*
- *élaboration du schéma directeur : "phasing", types d'industrie à implanter, type d'activité, réglementation spécifique, marketing et communication, organigramme, cahiers des charges, cadre de collaboration avec les CLD et CTD, effets escomptés en terme de création d'emploi direct et indirect, etc.*

Les activités principales au sein d'une ZES sont de recevoir des produits bruts, de les transformer et enfin de les exporter. Une partie, à calculer en fonction des besoins et des capacités, sera destinée au marché local. D'autre part, il s'agit aussi d'implanter des chaînes de montage de produits manufacturés, objectif de la première phase, pour engager par la suite un processus de fabrication de produits finis toujours destinés en majeure partie à l'exportation. La proximité d'un port s'avère donc stratégique. La détermination des diverses phases, ainsi que la superficie disponible et nécessaire, est déterminante dans l'élaboration et l'inventaire des besoins en moyens financiers et logistiques. C'est pourquoi il serait judicieux de procéder à une viabilisation par étape, suivant une extension de 50 ha par phase de développement. Les limites de l'extension de la superficie sont calculées en fonction des potentiels actuels et futurs en matière de création d'emploi local.

L'IEM appliquera également le schéma général de l'aménagement interne d'une ZES selon les normes, déjà appliquées et éprouvées, dans les pays émergents. A ce titre, plusieurs quartiers spécifiques sont caractéristiques d'une ZES, où qu'elle soit dans le monde : le quartier industriel et administratif constitue la première phase. Suivront les quartiers résidentiels où plusieurs types de logements sont disponibles, le quartier d'affaires et centre offshore financier, le quartier de loisirs et sport, le quartier commercial, le quartier touristique, les jardins paysagistes, etc. La zone suivra l'évolution naturelle d'une grande ville pour aboutir à la réalisation d'une métropole de standing international. D'une manière logique, il y aura une migration massive de main-d'oeuvre à proximité et dans les ZES.

Le démarrage de la viabilisation s'effectue autour d'un boulevard sectionné perpendiculairement par des rues, suivant les normes internationales. Cette première phase sera limitée entre 50 et 70 ha. Le délai pour couvrir chaque quartier sera déterminé de manière fixe. Le nombre d'usines de transformation qui occuperont les espaces ainsi que les bâtiments sera aussi déterminé à l'avance. Les normes d'urbanisme seront appliquées de manière stricte. L'architecture de style Malagasy sera encouragée. Les tracés routiers alignés au Master Plan d'extension seront déterminés à l'avance.



Une fois l'objectif de couverture de la première phase atteint à 85%, le processus de viabilisation de la deuxième phase sera enclenché à travers la construction d'un nouveau boulevard et de rues sectionnant celui-ci. L'extension de la zone se fera ainsi par phase suivant un schéma directeur précis.

La communication relative aux perspectives d'emplois créés, au nombre d'usines à bâtir, au nombre d'activités commerciales prévues, au nombre de banques envisagées, au nombre d'hôtels, et ainsi de suite, se fera de manière transparente. Les performances et les résultats à chaque étape seront affichés et publiés de manière officielle. En effet, une présence médiatique agressive et permanente est un facteur-clé de réussite du projet.

La viabilisation des ZES relève des prérogatives de l'Etat. Cependant, celui-ci pourra procéder à un PPP, en particulier avec un développeur spécialisé. Les opérateurs nationaux, les IDE et les partenaires s'installeront sur des infrastructures prêtes et fonctionnelles. Pour promouvoir les ZES, l'Etat aura donc comme principales obligations de délimiter les espaces et les tracés routiers ; de délimiter les parcelles et de prévoir l'emplacement des infrastructures stratégiques (sécurité, alimentation électrique, pylônes, etc.) ; d'étudier les réseaux d'assainissement (adduction d'eau, emplacement des réservoirs de stockage, de purification, bassins, etc.).

Focus sur les Marinas Yacht Clubs : méthode.

Une Marina ou port de plaisance, est un port situé en bord de mer ou de rivière, réservé aux bateaux de plaisance à voile et à moteur. Ce port accueille des bateaux résidant à l'année ou des bateaux de passage en offrant des services spécifiques. En général, un port de plaisance offre plusieurs centaines de places de taille variable, entre 5 à 20 mètres de longueur.

Les Marinas Yacht Clubs s'adressent une clientèle spécifique, habitués à un éventail d'offres touristiques haut de gamme. En d'autres termes, les Marinas Yacht Club ciblent des touristes ayant un pouvoir d'achat largement supérieur à la moyenne. Madagascar dispose d'un potentiel immense à travers la qualité et la quantité de ses sites susceptibles d'être aménagés en Marinas. Les zones littorales mises à part, les possibilités de réalisation autour des rivières et des grands lacs sont tout aussi importantes.

Conscient de ces diverses potentialités, le plan IEM prévoit une diversification de son offre touristique en ciblant le segment de clientèle adepte des Marinas. En effet, le tourisme haut de gamme représente plus de 100 milliards de dollars de chiffre d'affaire dans le monde.

Les Marinas seront construites en priorité en bord de mer ou en bord de lac (Itasy, Mantasoa, Tsimanampetsotse, etc...). Ces emplacements seront choisis de façon à pouvoir satisfaire les besoins des touristes à fort pouvoir d'achat, ce qui implique une qualité de service haut de gamme. Des plages ou des baies de qualité supérieure seront sélectionnées, afin d'y entamer les études d'impact et de faisabilité correspondants.



Que ce soit pour une Marina ou une ZES, la méthode d'aménagement et de viabilisation suit un principe identique, par phases, mais à moindre échelle et sans inclure un quartier industriel. Un boulevard en bord de mer sera construit, ainsi que des rues, raccordées mais orientées vers l'intérieur. En 2018, le standing et la qualité des infrastructures, particulièrement ceux des ports de plaisance, sont ultra-modernes. Pour l'IEM, il s'agit de lier la culture et la modernité en gardant un style inspiré de l'architecture locale, à travers l'établissement de normes de construction.

Plusieurs activités touristiques, auxquelles s'ajoutent des activités de loisir et de sport s'articulent autour du Yacht Club : le quartier des Resort Hotels, le quartier des casinos, le quartier commercial (Duty Free), le quartier résidentiel incluant des villas haut de gamme, le ou les parcours de golf et le quartier des "night activities". Par ailleurs, seront aussi aménagés les quartiers d'habitations composés d'immeubles. Enfin les quartiers administratif et financier composé de banques offshores, etc. complètent l'ensemble.

A l'instar des ZES, le développeur principal d'une Marina sera l'État. Toutefois le partenariat avec un développeur professionnel est envisageable. Et les partenariats sous forme de Société d'Economie Mixte seront légalement imposés.

D'un autre côté, les infrastructures de liaison des Marina comprennent des aéroports, des route nationales et/ou autoroutes et des héliports. Le transport maritime ainsi que le raccordement aux réseaux ferroviaires, chaque fois que c'est possible, devront être considérés.

Focus sur les entreprises franches par districts : méthode

Le plan IEM prévoit la réalisation d'entreprises industrielles franches au niveau des 119 districts existants. L'objectif sera de créer des activités économiques dans le but de transformer les produits locaux et les matières premières existantes issues du sous-sol, mais surtout de résoudre les problèmes liés au chômage au niveau de la région. L'effet attendu sera la modernisation des infrastructures de chaque district et de chaque Commune rurale. La création d'activités économiques de proximité en milieu rural est encore un domaine qui présente des contraintes et des blocages jusqu'à présent. En effet, de trop nombreux risques et obstacles freinent les initiatives. Pour ne citer que les problèmes d'insécurité, d'enclavement, d'énergie, de technicité locale, l'inexistence d'infrastructures de santé, etc.

Pourtant, les potentiels locaux en matière de production agricole et d'élevage ainsi que les richesses du sous-sol sont immenses.



Afin de TRANSFORMER LES PROBLÈMES EN SOLUTIONS, le plan IEM prévoit une réhabilitation rapide des infrastructures sous la responsabilité de l'Etat ainsi que l'amélioration de la gouvernance locale, dans le but de rassurer les investisseurs privés. Ces engagements touchent :

(i) le désenclavement des districts à travers la construction ou la réhabilitation des routes et d'autres réseaux de désenclavement (terrestres ou fluviaux) ;

(ii) la viabilisation des districts et la construction d'hôpitaux ou de centres de santé de base ;

(iii) l'électrification et l'adduction d'eau ;

(iv) le renforcement de la sécurité ;

(v) la construction des postes avancés de gendarmerie ou de police, etc.

Néanmoins ces initiatives de réhabilitation sont insuffisantes : en effet, il n'est pas certain que les investisseurs, surtout locaux, soient enclins à s'implanter en milieu rural à cause des difficultés d'accès au financement des projets industriels. Dans le but d'attirer les IDN ou les IDE, le plan IEM élaborera un code des investissements spécifique à toute activité dans le milieu rural, renforcé par des mesures d'incitation fiscale, ainsi que d'autres formes d'avantages spéciaux. La clé de voûte de cette attraction sera la mise en place de Bâtiment Prêt à l'Emploi (BPE) pour un usinage adapté. A titre de précision, les BPE restent la propriété de l'Etat. Ils sont destinés à être utilisés par l'opérateur économique de la région ayant soumissionné sur un appel d'offres et remporté le droit d'usage des lieux. Les critères de sélection seront davantage axés sur la compétence managériale et technique, sans obligatoirement prendre en compte la capacité financière. Une entreprise semi-publique sera alors créée engageant la commune, l'Etat central et l'opérateur économique local. Afin de compléter l'intégration industrielle du projet, l'Etat central se charge de sélectionner les IDE spécialisés dans la transformation spécifique aux produits ciblés, à travers des rencontres internationales ("B to B", "win/win"). Dès lors, l'objectif est la création de société d'économie mixte incluant l'Etat, l'IDE et l'opérateur économique Malagasy.

Focus sur les Night Market (Marchés de nuit) : méthode

Les marchés de nuit ou les bazars de nuit sont des marchés de rue qui fonctionnent la nuit et sont généralement consacrés à la promenade, au "shopping" et à la restauration. Ce sont généralement des marchés en plein air. Ils sont particulièrement répandus en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Chine, à Taiwan, à Hong Kong, à Macao et dans les communautés chinoises d'outre-mer en Thaïlande, au Cambodge, au Vietnam, à Singapour, en Malaisie et en Indonésie.



La culture de "marché de rue" est inhérente à la société Malagasy. Historiquement, le marché du "Zoma" à l'époque de la royauté en est l'incarnation. Selon le « Tantaran' ny Andriana », le roi Andrianampoinimerina était à l'origine de la création du marché de rue réglementé. Le marché de l'époque était tournant au niveau des quartiers : le lundi à Imerimandroso, le mardi à Ivolonondry, le mercredi à l'est de Namehana (reporté au samedi sous Ranavalona Ière), le jeudi au sud d'Ambohimanga, le vendredi dans le quartier de Fiadanana à Antananarivo, le samedi à Ambato, le dimanche à Ilanifasana (reporté au lundi après la conversion de la reine Ranavalona II au christianisme). Les villages prenaient souvent le nom du jour de la semaine où se tenait le marché : ainsi « Sabotsy » (samedi), près de Namehana, qui demeure un marché réputé. Pour le marché de Fiadanana, le roi déclara « je l'appellerai "Anjoma" (vendredi), et ce sera le jour de rencontre de toute la population, qu'elle vienne du sud ou du nord, de l'est ou de l'ouest ; j'en fais le marché de tous les Ambaniandro, le centre de l'Imerina, avec Antananarivo et Ambohimanga ». Radama Ier déplaça le marché de Fiadanana à côté d'Ambohitsorohitra pour dégager l'emplacement où il voulait édifier son nouveau palais. Il nomma ce lieu « Soanierana ». Le marché s'installa ensuite vers 1885 plus au nord sur la future place Colbert, avant de descendre vers 1900 à son emplacement actuel d'Analakely. En 1926, les pavillons modernes couverts de tuiles remplacèrent les frêles échoppes de bois et de roseau.

Le marché du "Zoma" s'allonge sur neuf cents mètres de longueur ; il est probablement l'un des plus vastes du monde. Les étalages envahissent tous les trottoirs de l'avenue. De nos jours, le marché du "Zoma" n'existe plus alors que c'était l'un des fondements institutionnels de la ville, ainsi qu'un lieu de sociabilité incarnant une forme de citoyenneté Tananarivienne. Depuis la fin des années 90, la municipalité d'Antananarivo a décidé de le supprimer, en justifiant cette mesure par une forte dégradation de la circulation et une image d'anarchie, d'insécurité et de ruralisation que les citoyens rejettent. Les enjeux autour de sa suppression sont à la fois la source et l'explication des déstabilisations et des recompositions récentes qui affectent le paysage urbain. En 2018, le quartier d'Analakely est encore le noyau du marché de rue. Devenu non-réglementé et informel, le système s'est développé de manière incontrôlable : la déréglementation s'est étendue un peu partout dans les quartiers à forte densité démographique, par exemple celui de Behoririka.

En dehors d'Antananarivo, le commerce de rue non-réglementé touche maintenant la quasi-totalité des grandes villes de Madagascar, accentuant encore plus la prépondérance du secteur informel commercial. Pour l'IEM, cette dynamique qui semble à priori problématique, peut être transformée en solution. En effet, comment canaliser cette énergie, celle d'un secteur naturellement mû par un esprit commercial et entrepreneurial, pour qu'elle génère le plein emploi productif et un travail décent pour tous sans remettre en cause une tradition qui trouve ses sources dans la culture même des Malagasy ? En toute logique, la réglementation du secteur informel transformera rapidement le paysage économique, mutation qui sera renforcée par la création rapide d'emplois formels dans tout Madagascar. Cette première initiative se heurte à une forte résistance au changement et les Communes urbaines des grandes villes n'ont eu d'autre choix que d'utiliser leur pouvoir coercitif pour interdire le commerce de rue. Les sanctions sont restées au stade de menaces sans impacts réels pour l'éradication du commerce de rue, informel, et n'ont fait qu'envenimer les relations entre les municipalités concernées et les marchands. Une situation conflictuelle est née.





Si des pays asiatiques ont connu le même problème au début de leur émergence économique, la solution adaptée à la fois à leur culture et à leurs habitudes, a été l'organisation des horaires d'ouvertures. Dans la journée jusqu'en fin d'après-midi, le commerce de rue est interdit. En contrepartie, à partir de 17 heures ou 18 heures les activités nocturnes de rue sont autorisées suivant une organisation et un aménagement stricts imposés par les services municipaux.

A l'évidence, les effets d'entraînement sur le plan économique sont palpables grâce à l'émergence d'autres activités créatrices d'emplois telles que l'élargissement des horaires des transports en commun, la multiplication du personnel de sécurité et de nettoyage, etc. Pour rappel, sur les zones côtières de Madagascar, la vie nocturne et le commerce de rue font partie des habitudes quotidiennes de la population. Dans la capitale, le constat est le suivant : malgré le nombre d'activités nocturnes, celles-ci sont encore limitées dans des quartiers à fort potentiel en raison de l'insécurité. L'organisation adéquate des horaires d'ouverture et de fermeture ainsi qu'une mobilisation renforcée des forces de l'ordre dans tous les quartiers sensibles le soir est donc un pré-requis.

L'organisation :

Les municipalités peuvent faire appel à des professionnels de l'organisation de foires et d'expositions suivant un cahier des charges bien défini et dans un intérêt gagnant-gagnant. En partenariat avec un membre du secteur privé préalablement sélectionné, les communes s'engagent à offrir les emplacements et les chapiteaux (aux normes standards) ainsi que l'éclairage et les services de nettoyage en même temps que les services de sécurité. En contrepartie, les commerçants se soumettent à une obligation de paiement des droits d'utilisation de la surface, ainsi que des patentes ou autres taxes y afférentes. Un engagement d'inscription officielle dans le registre du commerce est aussi logiquement attendu d'eux. Dès lors, une création massive d'emplois (veilleurs de nuit, transporteurs de nuit, gestionnaires d'espaces, et ainsi de suite) sera constatée, de manière officielle et dans un délai bref.



Focus sur les Zones de Réhabilitation Sociale : méthode

Le concept de ZRS part du constat qu'une grande majorité des Malagasy n'a pas accès à un logement décent. Diverses déclarations d'intention en matière de création de logement sociaux ont émaillé les mandats des dirigeants successifs, mais leur concrétisation s'est soit heurtée à une faible capacité financière de la population cible, soit à des difficultés de mise en oeuvre.

Des tentatives de réalisation louables ont cependant été entamées durant la période de Transition de 2009 à 2013 : cette initiative s'est heurtée à la faible capacité financière de la population cible, traduite par leur difficulté à assumer les mensualités de crédit, le loyer ou l'achat, en dépit d'un coût en deçà de la moyenne. Ce constat, celui de l'incapacité du pouvoir public à parvenir à une solution appropriée, a poussé quelques associations à but humanitaire à s'engager dans divers projets dans le but de réinsérer socialement les couches vulnérables. L'association humanitaire AKAMASOA dirigée par le Père Pedro est jusqu'à présent reconnue (localement et internationalement) comme la seule à avoir réussi à instaurer avec succès un mécanisme d'aide humanitaire, original et efficace, de réhabilitation des plus démunis. Une expérience positive qui a inspiré le Fondateur de l'IEM et la genèse des ZRS. La multiplication de ce concept dans toutes les régions, en considérant le facteur «création massive d'emplois formels» en est la suite logique.

En effet, le concept "Akamasoa", part du principe que la dignité humaine est conditionnée par trois choses : « un toit, un travail et une éducation », autrement dit, vivre dans un environnement décent et avoir accès aux soins, soit le minimum pour mener une vie normale. Pour y parvenir, la Fondation a axé ses efforts sur la responsabilisation des plus pauvres, en les poussant, d'abord, à se prendre en main. Le passage par les diverses phases de l'autoconstruction des structures nécessaires, écoles, lieux de travail, dispensaires, lieux de vie, etc. crée une prise de conscience. Suivant cette logique de responsabilisation, chaque individu est poussé à se prendre en main et à créer des activités pouvant subvenir à ses besoins de base. Par la suite, des formations préparant à des métiers manuels et techniques sont dispensées : la maçonnerie, la charpenterie, la menuiserie, l'artisanat, l'élevage, l'agriculture, travaux en carrières, etc.

Le concept de Zone de Réhabilitation Sociale (ZRS) initié par l'IEM part du même principe. A la différence près que c'est l'Etat qui prend ses responsabilités pour accompagner les plus démunis vers leur réinsertion sociale. Pour ce faire, un terrain domanial à proximité des agglomérations urbaines sera viabilisé pour le transformer en ZRS. Il sera demandé aux individus ciblés de se porter main-d'oeuvre volontaire en vue de l'aménagement de l'espace. L'encadrement général, l'encadrement sur le plan logistique ainsi que la coordination de l'appui matériel seront assurés par les agents publics. A titre d'illustration, les tracés routiers équipés d'électricité à énergie solaire constituent la base de démarrage du chantier, renforcés par la voie d'accès. La qualité des rues sera basique (de type pavé) sans recourir au bitumage. Par la suite, une autre équipe de main-d'oeuvre volontaire se chargera de la construction des habitations dans lesquelles ils vont eux même loger. Les normes et l'architecture suivront un standard commun au niveau de chaque quartier, un rez-de-chaussée destiné à initier une activité et un étage servant de lieu d'habitation. Un Master Plan sera élaboré à cette fin, afin d'orienter chaque quartier d'habitation de manière à ce que chaque façade des logements construits puisse avoir accès à la rue. Cette disposition permettra de rentabiliser le rez-de-chaussée et rendre possible la pratique d'un large éventail d'activités. Logiquement, si le schéma d'aménagement des habitations se présente en forme rectangulaire, un espace vide derrière les habitations (façade intérieure) s'avèrera disponible. Cette superficie servira d'atelier, de lieu d'élevage, ou à d'autres types d'activités communautaires génératrices de revenus.



Le rez-de-chaussée de la façade extérieure en bord de route, donnant donc sur la rue, servira à l'exercice d'une activité source de profit et sera facilement accessible à la clientèle. Quant à la façade intérieure, elle donnera sur un espace disponible destiné à une activité de production. Aux alentours de la ZRS seront aménagés des champs de culture, destinés à la consommation du village ou à la vente.

Par ailleurs, il sera demandé aux mêmes mains-d'œuvres volontaires, renforcées par d'autres équipes de bâtir des dispensaires, des écoles, et ainsi de suite. Les phases d'extension de la ZRS suivront un schéma directeur pré-déterminé pour aboutir à un village structuré aux activités économiques ciblées. Enfin, l'IEM prévoit des mesures d'appui pour les ZRS. En particulier, la production des villages et les villages eux-mêmes feront l'objet d'une campagne publicitaire à large diffusion.

Les habitants des bidonvilles seront encouragés, en priorité, à rejoindre les ZRS. Afin de libérer les espaces qui seront destinés à des projets de logements sociaux ou d'autres quartiers de réhabilitation sociale.

Comme pour les autres Zones, la viabilisation des ZRS relèvera de la compétence de l'Etat. Il est également envisageable d'instaurer un PPP.

Focus sur la sécurisation foncière

Dans l'optique de conserver le patrimoine national et sécuriser les citoyens vis-à-vis de leurs propriétés foncières, l'IEM procédera à la multiplication des Guichets Fonciers (GF) sur l'ensemble du territoire national afin de promouvoir les services administratifs de proximité au profit des communautés villageoises. A ce titre, l'inventaire des communes sans guichet foncier sera réalisé. Dans la foulée, il sera procédé à la mise à jour des propriétés foncières des communes, ainsi qu'à l'étude de faisabilité des emplacements des nouveaux GF. L'élaboration des Plans Local d'Occupation Foncière (PLOF) des Communes et l'approvisionnement en équipements des guichets fonciers constitueront une priorité. En parallèle, pour renforcer la sécurisation foncière, les textes régissant les prérogatives des GF seront révisés, plus particulièrement en ce qui concerne la délivrance des certificats fonciers. L'ensemble de ces réformes a pour objectif de régler les problèmes de conflits de nature foncière entre Malagasy, d'assurer la pérennité des propriétés foncières des Malagasy, de conserver le patrimoine Malagasy, de pallier les problèmes de vente des terrains Malagasy aux étrangers et d'offrir aux Malagasy des opportunités de crédit à l'investissement.

Plan Sectoriel de l'aménagement du territoire et des travaux publics

Action 227. Aménagement du territoire (aménagement des grandes surfaces rizicoles pour lutter contre l'insécurité alimentaire)

Action 228. Création d'une nouvelle ville aux normes dans chaque chef-lieu de Région pour garantir la création d'emplois pour tous

Action 229. Réforme des textes sur les Zones Économiques Spéciales (ZES)

Action 230. Aménagement des ZONES (Approche Zoning) en tant que fondement de la croissance accélérée de Madagascar : chaque parcelle, en partant de la plus petite superficie (Zone pour habitation ou Zone fokontany) jusqu'à une superficie s'étendant sur des milliers d'hectares (nouvelles villes, projet agro-industriel, etc.) suppose un projet adapté, étudié et aligné afin d'y créer des activités socio-économiques au bénéfice de chaque ménage



- Action 231.** Promotion des Zones d'activités touristiques à travers la Construction des Marinas Yacht Club
- Action 232.** Sensibilisation sur le développement économique à travers une approche territoriale
- Action 233.** Réforme du Cadre juridique de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat
- Action 234.** Révision du cadre juridique régissant la construction et l'habitation afin de faciliter la mise en œuvre du programme et stimuler les innovations en la matière
- Action 235.** Révision du plan local d'urbanisme (PLU) dans les extensions ou les nouvelles villes de manière à pouvoir intégrer des cours intérieures, communes à plusieurs logements (espace dédié aux loisirs ou à une activité génératrice de revenus pour la communauté)
- Action 236.** Redynamisation du Comité National de l'Aménagement du Territoire
- Action 237.** Appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans l'actualisation de leur SRAT
- Action 238.** Mise à jour des outils de planification territoriale et de la réglementation de l'urbanisme à tous les niveaux
- Action 239.** Valorisation et mise en place d'un système de gestion des déchets domestiques des grandes agglomérations urbaines
- Action 240.** Concrétisation de l'aménagement des zones prioritaires identifiées dans le cadre du plan d'urbanisme directeur (recherche des partenaires potentiels à travers les PPP)
- Action 241.** Un (01) à quatre (04) Night Markets par grande ville, notamment les chefs-lieux des 22 Régions et les chefs-lieux de Districts qui tendent à devenir des agglomérations
- Action 242.** Une (01) Nouvelle Ville, définie dans une nouvelle loi, près de chaque grande agglomération urbaine (Antananarivo, Fianarantsoa, Antsirabe, Toamasina, Mahajanga, Antsiranana, Toliara, Tolagnaro) : les activités des nouvelles villes dans les régions centrales seront définies suivant les circonstances et les besoins locaux
- Action 243.** Elaboration et concrétisation des plans d'aménagement de Zone Economiques Spéciales (ZES) retenus
- Action 244.** Elaboration du schéma directeur : "phasing", types d'industrie à implanter, type d'activité, réglementation spécifique, marketing et communication, organigramme, cahiers des charges, cadre de collaboration avec les CLD et CTD, effets escomptés en terme de création d'emploi direct et indirect, etc.



- Action 245.** Appui au développement des autres villes
- Action 246.** Consolidation du réseau d'infrastructures routières
- Action 247.** Mise en œuvre des premiers jalons d'aménagement dans les espaces de croissance préconisés par le SNAT
- Action 248.** Préservation des capitaux fonciers de l'Etat
- Action 249.** Multiplication et accompagnement des guichets fonciers
- Action 250.** Renforcement de la valeur légale des titres et des certificats fonciers
- Action 251.** Construction des BPE destinés aux Usines Franches Industrielles dans chaque District à haute potentialité
- Action 252.** Mise en place des "Night Market" (Marchés de nuits)
- Action 253.** Viabilisation et construction des Zones de Réhabilitation Sociale
- Action 254.** Construction d'une (1) à quatre (4) Zone de Réhabilitation Sociale (ZRS) par grande ville pour garantir un logement décent pour chaque ménage
- Action 255.** Construction d'une (1) à quatre (4) Zone de Réhabilitation Sociale (ZRS) par grande ville pour garantir un logement décent pour chaque ménage
- Action 256.** Instauration du principe d'un contrat de « location – acquisition » : les bénéficiaires des logements à étage des ZRS payeront des loyers proportionnels aux revenus engendrés par leurs activités économiques. Au bout de quelques années, lorsque le montant total des loyers payés mensuellement atteint la somme exigée par le constructeur, le titre de propriété du logement est transféré au bénéficiaire
- Action 257.** Valorisation des rez-de-chaussée des Habitations Prêtes à l'Emploi (HPE) qui seront consacrées aux activités économiques et commerciales : harmonisation des activités des marchés ambulants et informels
- Action 258.** Construction d'infrastructures aux normes et matériels modernes pour les transports ferroviaires, terrestres, ...



Objectif stratégique 18. Doter le pays d'infrastructures modernes de transport

CONSTAT

Au cours de ces cinq dernières années, Madagascar n'a enregistré aucune nouvelle infrastructure de transport d'envergure à l'exception de l'extension de l'aéroport international d'Ivato. En matière de transport routier, peu de nouveaux tronçons ont été créés et ce, malgré l'accroissement significatif des besoins. En même temps, l'ensemble des ouvrages existants souffrent d'un manque avéré de maintenance et d'entretien. La situation du réseau routier à Madagascar est critique. Le tableau ci-après l'illustre.

État général des routes de Madagascar

	Bon état	Moyen état	Mauvais état
ROUTE PRINCIPALE	18%	9%	43%
ROUTE RURALE	0%	5%	95%

Etat détaillé du réseau routier

Catégories des Routes	Longueurs prévues	Relevés 2012		Etat					
		Long	%	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Mauvais	Mauvais
RNP	2,560	2,560	100	1,339	52%	912	36%	309	12%
RNS	4,753	4,523	95	1,094	24%	1,188	26%	2,241	50%
RNT	4,549	3,933	86	602	15%	753	19%	2,578	66%
TOTAL	11,862	11,016	93	3,035	28%	2,853	26%	5,128	47%
RP	12,250	6,692	55	537	8%	1,387	21%	4,768	71%
RC	7,500	223	03				0%	223	100%
TT AUTRES	19,750	6,916	35	537	9%	1,387	23%	4,235	69%
TOTAL GÉNÉRAL	31,612	17,932	57%	4,058	23%	5,476	31%	7,709	44%

RNP	RNS	RNT	RP	RC
Routes Nationales Primaires	Routes Nationales Secondaires	Routes Nationales Temporaires	Routes Principales	Routes Communales



Dans la capitale, seules les routes dites "de la Francophonie" et les nouvelles gares routières représentent l'amélioration du secteur transport. Dans les régions, la construction cumulée de nouvelles routes au cours des cinq dernières années ne dépasse même pas 500 km linéaires. L'insécurité sur les routes nationales et les accidents de la route font des victimes chaque semaine.

En 2018, l'accès par les moyens de transports traditionnels à plusieurs localités reculées de Madagascar s'apparente à une mission difficile voire impossible.

Transport routier

Le transport public de voyageurs est assuré en totalité par des organismes privés, sous forme d'entreprises individuelles, de coopératives ou de sociétés commerciales. La qualité de service du transport routier laisse à désirer. Les lois et les réglementations en vigueur sont souvent méconnues et non-respectées, aussi bien par les usagers de la route, que par les autorités en charge du contrôle routier. Les règles sont bafouées et la petite corruption gangrène le secteur. L'ensemble, couplé au mauvais état des infrastructures, engendre la multiplication des accidents, souvent très graves entraînant de nombreuses pertes de vie humaine à intervalles réguliers.

En termes de maintenance et d'entretien, depuis l'Indépendance du pays, les gouvernements successifs ont focalisé leurs efforts sur la réhabilitation et l'entretien périodique des principales routes nationales (RN), souvent sous des contraintes budgétaires. Aussi, plusieurs routes, y compris des RN, ont tout simplement disparu, laissant les régions et les populations concernées (en particulier, dans le sud qui est la partie la plus pauvre du pays) encore plus démunies et coupées du reste de l'île.

En ce qui concerne le transport routier des voyageurs, en totale impunité, les véhicules sont surchargés, inadaptés et mal entretenus. Aucun contrôle pertinent n'a été réalisé sur le respect des cahiers de charge des transports. Ces laisser aller, laisser faire quasi généralisés régnant dans le secteur du transport, notamment le transport routier, parfois aggravés par le non-respect des cahiers des charges par les transporteurs ont entraîné des fréquents incidents graves voire mortels.

Concernant le transport de marchandises, ce secteur se situe très loin des normes internationalement admises. La vétusté des matériels roulants ou flottants utilisés par les opérateurs et le mauvais état général des routes contribuent à la cherté du coût de transport. La réglementation est également méconnue et non respectée : état des véhicules, code de la route, surcharge des véhicules de transport de marchandises comme de personnes.

Le transport routier est ainsi très dangereux à Madagascar. Or, aucune dispositions pertinentes ni tangibles n'ont été prises par l'Etat.



Transport ferroviaire

Les chemins de fer malagasy sont actuellement mis en concession à la société privée Madarail. Depuis Juillet 2003, Madarail a obtenu des financements combinés afin de pouvoir redresser le transport par locomotive du pays, notamment sur trois grandes lignes ferroviaires.

Les chemins de fer malgaches comprennent deux réseaux distincts :

- **Le réseau Nord qui regroupe la ligne Tananarive-Côte Est (TCE) reliant la capitale à Toamasina, la ligne Moramanga-Lac Alaotra (MLA) entre Moramanga et Ambatondrazaka et la ligne Antananarivo-Antsirabe (TA).**
- **Le réseau Sud constitué par la ligne Fianarantsoa-Cote Est (FCE) entre Fianarantsoa et Manakara.**

Grâce aux financements, la société a pu augmenter sa part de marché par rapport à la route. Mais faute d'entretien et d'inexistence de nouveaux investissements, les performances opérationnelles et financières du concessionnaire ont diminué, les infrastructures se dégradent et deviennent obsolètes. Le transport ferroviaire du réseau nord se dégrade et devient de moins en moins utile à l'économie de la Grande Ile.

Résultat : les activités de transport ferroviaire ont connu une baisse continue telle qu'illustrée dans les statistiques ci-après :

Evolution annuelle du volume marchandises en tonnes transporté par le chemin de fer

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Marchandises							
Café	378	476	330	380	370	334	226
Hydrocarbure	45	39	163	166	223	32	47
Citerne vide	0	0	0	0	0	0	0
Fruits et légumes	7 551	8 027	9 270	9 072	5 833	5 040	5 754
Riz	1 041	1 005	998	988	627	432	376
Produits alimentaires	727	1 437	1 032	1 295	890	593	625
Autres	1 620	1 676	5 348	4 242	2 084	1 723	1 951
TOTAL	11 362	12 660	17 141	16 143	10 027	8 157	8 979



Evolution annuelle du nombre de passagers

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1ère classe	24 133	18 201	25 442	29 806	19 439	18 902	16 340
2ème classe	99 493	90 896	91 723	103 701	61 708	55 783	48 208
Total	123 626	109 097	117 165	133 507	81 147	74 685	64 548

Un réseau ferroviaire étendu et fonctionnel caractérise les pays industrialisés et émergents. Il n'est plus à démontrer que ce mode de transport, de masse, de personnes et de marchandises, peut également constituer à Madagascar le fer de lance d'une économie dynamique et fluide. Pourtant, aucun effort dans ce sens n'a été enregistré de 2013 à 2018.

Comme dans tous les pays avancés et émergents, il n'est plus à démontrer que ce mode de transport de masse de personnes et de marchandises, constitue également à Madagascar l'une des clés de voûte d'une économie dynamique et prospère. Or, aucun effort n'a été enregistré de la part du pouvoir en place pour relancer ce secteur.



Transport fluvial

Les transports fluviaux, malgré l'existence d'un vaste réseau de voies d'eau d'une longueur totale de près de 3 000 Km, restent peu développés et ne sont ainsi pas intégrés dans le système de transport de Madagascar. Actuellement, l'exploitation des services est essentiellement assurée par des structures artisanales, voire familiales avec des moyens de desserte rudimentaires.

Sur les régions côtières, le cabotage joue un rôle important en raison, notamment, de l'inexistence ou de la vétusté d'infrastructures routières et ferroviaires. Malgré la baisse de la productivité et le coût élevé de l'utilisation des installations portuaires, les usagers sont parfois contraints d'emprunter la mer ou les voies de navigation fluviale là où elles constituent le seul ou le meilleur moyen de transport disponible.

Quant aux axes de navigation intérieure, elles sont cruciales pour certaines régions enclavées, tel le Canal des Pangalanes long d'environ 657 km sur la côte Est, ou encore la rivière Tsiribihina navigable sur environ 150 km, sur la côte Ouest car elles permettent d'offrir des services de transport à moindre coût aux populations concernées, tout en respectant l'environnement.

A part des entretiens ponctuels financés par l'Etat, il n'y a pas eu d'investissements conséquents ces dernières années, le budget alloué au transport fluvial est très faible par rapport aux besoins nécessaires pour une exploitation minimale mais correcte des réseaux existants. Les possibilités d'amélioration massive et de normalisation du transport fluvial sont aussi limitées par les faibles profondeurs des rivières, par le caractère rudimentaire et archaïque des moyens de transport ainsi que par l'absence de réglementation moderne.

Transport maritime

Les systèmes de transport efficaces et rentables qui relient entre elles les chaînes logistiques mondiales sont le moteur de développement économique et de la prospérité d'un pays. En fait, si on compare un pays à un être humain, les ports sont les poumons de l'économie. Sur le marché international, 80% du volume de marchandises faisant l'objet du commerce international sont transportés par voie maritime et pris en charge par les ports du monde. Or, à Madagascar qui est l'une des plus grandes îles de la planète, le transport maritime n'est assuré qu'à travers 16 sites portuaires : port de Toamasina pour le "long-courrier principal"; les ports de Toliara, d'Antsiranana et de Mahajanga pour les "le long-courrier secondaire" et huit (8) ports pour le cabotages principaux et quatre (4) ports les cabotages secondaires.



Plusieurs facteurs bloquants de l'émergence du transport maritime de la grande île peuvent être relevés :

- *le mauvais état et l'absence d'entretien périodique des infrastructures portuaires ;*
- *l'inadéquation des matériels de signalisation maritime et de manutention ;*
- *la défaillance au niveau international des sociétés nationales de transport maritime notamment en raison de l'obsolescence de leurs flottes ;*
- *l'insécurité en matière de liaisons nationales par boutre, notamment pour le transport de passagers (absence de normes et de cadre réglementaire pour le matériel et qualifications professionnelles insuffisantes) ;*
- *l'insuffisance de la longueur des quais pour accueillir des grands bateaux internationaux ;*
- *l'insuffisance de la profondeur de la mer sur le littoral.*

Aucune politique concrète n'a été menée par l'Etat afin de remédier aux problèmes identifiés. Il en est de même pour la lutte contre les fausses déclarations relatives au poids des marchandises, le surchargement des cabotages, l'absence d'équipement de sécurité ou de moyen de secours aux normes réglementaires, etc.

Transport aérien

Dans le domaine du transport aérien, le trafic intérieur a été libéralisé depuis 1993. La libéralisation du transport à l'international n'a été effectuée que de manière progressive depuis 1996. Plusieurs années durant, la compagnie aérienne nationale, Air Madagascar, a bénéficié d'une situation de "quasi-monopole" sur le réseau domestique. En revanche, plusieurs compagnies exploitent le réseau international et la compagnie nationale souffre de cette situation de concurrence en raison d'une perte de confiance de sa clientèle internationale (elle figurait régulièrement sur la liste noire des compagnies non autorisées à entrer dans l'espace aérien de l'Union Européenne).

En terme d'infrastructures aéroportuaires, le pays compte 56 aéroports. Si 8 sont internationaux, seulement 2 sont fonctionnels. Parmi les facteurs bloquants des transports aériens, on peut notamment citer le déficit financier structurel des aéroports qui ne permet pas la réalisation des travaux de réhabilitation et/ou d'extension nécessaires sur les aires aéronautiques, les zones de stationnement et sur les installations terminales ; l'insuffisance de matériel et d'équipement de communication et de lutte anti-incendie, qui compromet la sécurité ; le manque de sécurisation des produits transportés, notamment la disparition des bagages dans les aéroports.



SOLUTION DE L'ITEM EN MATIERE DE TRANSPORT

La politique adoptée par l'ITEM consistera à désenclaver prioritairement les zones à fort potentiel économique, ainsi qu'à remettre en état de fonctionnement toutes les infrastructures de transport existantes du pays.

A ce titre, l'ITEM prévoit de renouveler le réseau routier et ferroviaire de la Grande Île, voire, de créer de nouveaux réseaux de désenclavement et de liaison entre les localités les grands pôles de l'émergence économique comme les ZES, les Marina et les ZRS. S'y grefferont des infrastructures de liaison telles que les aéroports internationaux et les ports francs.

La principale méthode innovante de l'ITEM est celle appliquée dans tous les pays émergents : le contrat BOT. Avec ce montage, la construction de nouvelles infrastructures de standing international se fera dans le respect de quatre principes : pas de recours à l'endettement de l'Etat ; rapidité des travaux ; qualité des services ; effet immédiat. D'autre part, à travers la création de sociétés d'économies mixtes, la mise en concession des grandes infrastructures permettra également de limiter le poids financier de la maintenance et de l'entretien au niveau des finances publiques, tout en s'assurant de la continuité des services publics. Qualité et efficacité.

La construction des nouvelles infrastructures suivra un schéma directeur qui sera aligné aux politiques de l'émergence économique et sociale de Madagascar.

L'amélioration de la qualité des services des opérateurs de transport constituera également l'un des objectifs prioritaires de l'ITEM. L'actualisation des lois, des règlements et la lutte contre les mauvaises pratiques accompagnera une politique ambitieuse pour mettre en place un réseau de transports adapté à la croissance d'un pays émergent.

Plan sectoriel pour le secteur transport à Madagascar

Action 259. Création des nouvelles routes de standing international par contrat BOT (Build-Operate-Transfer) et mise en place d'un schéma directeur national des infrastructures routières

Action 260. Contractualisation BOT (Build-Operate-Transfert) avec des partenaires internationaux

Action 261. Construction des autoroutes reliant les ZES, les Marinas et les grandes villes par contrat BOT

Pour favoriser la politique d'exportation des produits transformés à Madagascar, l'ITEM créera en priorité les infrastructures de transport à proximité des ZES. La construction des routes nationales aux normes internationales, des autoroutes ou des réseaux ferroviaires reliant les villes à forte potentialité économique seront considérées comme prioritaires. Il s'agit notamment des routes reliant la ville de Toamasina et ses ZES ; la ville de Mahajanga, ses ZES et ZAT (Marina) ; la ville de Morondava et ses ZAT (autour des attractions touristiques telles que l'allée des Baobab, la Marina, etc.) ; la ville de Taolagnaro, ses ZES et ZAT (Marina) ; la ville d'Antsiranana, ses ZES et ZAT (Marina) ; la ville de Toliara, ses ZES et ZAT (Marina).

Action 262. Création prioritaire des infrastructures de transport à proximité des grands pôles de l'émergence économique comme les nouvelles villes, les Marinas et les ZRS ("kibboutz"), pour favoriser l'exportation des produits transformés, favoriser le tourisme de luxe, et fournir un logement décent aux plus vulnérables



Action 263. Création de nouvelles routes pour dégorger les villes périphériques les plus peuplées dans les grandes agglomérations urbaines

Action 264. Réhabilitation des routes nationales existantes et des infrastructures de transport existantes ainsi que construction des routes permettant de transporter les marchandises issues de toutes les zones agricoles et industrielles

A court terme, l'IEM 2019-2024 prévoit de réhabiliter et de rénover les routes nationales partiellement ou totalement détruites, notamment celles se trouvant dans les grands greniers Madagascar, à savoir, la RN44 reliant Moramanga et Ambatondrazaka, la RN6 reliant Ambondromamy et Antsiranana, la RN5 reliant Toamasina et Maroantsetra, la RN31 reliant Antsohihy et Bealanana, la RN12A reliant Vangaindrano et Taolagnaro, la RN13 reliant Ihosy, Ambovombe et Taolagnaro ainsi que la RN42 reliant Ambohitra et Fandriana.

Les actions de réhabilitation de routes prévues par l'IEM ne se limiteront pas aux routes nationales principales. A moyen terme, au fur et à mesure que l'augmentation des recettes propres de l'Etat engendrée par une meilleure gouvernance des finances publiques sera constatée, les ramifications partant des routes nationales réhabilitées seront réalisées jusqu'aux zones présentant un potentiel à l'image des Districts ou des Communes enclavées.

Action 265. Aménagement des ronds-points, des carrefours giratoires, des intersections pour fluidifier la circulation dans les grandes agglomérations urbaines

Action 266. Réhabilitation des 4 réseaux ferroviaires déjà existants à Madagascar (TCE, MLA, MLA, TA) et modernisation des réseaux ferroviaires par introduction des Trains à Grande Vitesse (TGV) par contrat BOT avec la création de 6 nouveaux réseaux ferroviaires à grande vitesse (TGV) ;

Sans remettre en cause les conventions déjà établies par le pouvoir actuel et en complément de celles-ci, l'IEM procédera à la rénovation et ou à la réhabilitation de 4 réseaux ferroviaires déjà existants à Madagascar :

- Tananarive - Côte Est (TCE) reliant Antananarivo et Toamasina passant par Moramanga (372 km) ;
- Moramanga - Lac Alaotra (MLA) reliant Moramanga et Ambatondrazaka (142 km) ;
- Antananarivo - Antsirabe (159 km) ;
- Fianarantsoa - Côte Est (FCE) reliant Fianarantsoa et Manakara (163 km).

Action 267. Construction de nouveaux réseaux ferroviaires et introduction des Trains à Grande Vitesse (TGV) sur le territoire malagasy par contrat BOT



Mis à part les 4 lignes ferroviaires citées ci-dessus, l'EM prévoit la construction de 6 nouveaux réseaux ferroviaires à grande vitesse (Trains à Grande Vitesse, TGV ; Trains Express Inter-cités : TEXI) :

- **Grand Tana** : construction de TEXI sur les axes Antananarivo - Ivato - Mahitsy ; Antananarivo - Itaoso - Imerintsiasika - Vontovorona ; Antananarivo - Andoaranofotsy - Iavoloha - Ambatofotsy ; Antananarivo - Ambohimangakely - Manjakandriana ;
- **Réseau Côte Est** : construction d'une ligne TGV sur l'axe SAVA - Mananara - Maroantsetra - Fenerive-Est - Toamasina - Mahanoro - Mananjary - Manakara - Farafangana - Vangaindrano - Midongy Atsimo - Taolagnaro ;
- **Réseau Côte Ouest** : construction d'une ligne TGV sur l'axe Toliara - Morombe - Morondava - Maintirano - Miandrivazo - Marovoay - Mahajanga - Ambanja ;
- **Réseau centre axe Sud** : construction d'une ligne TGV sur l'axe Antananarivo - Antsirabe - Fianarantsoa - Ambalavao - Ranohira ;
- **Réseau centre axe Nord** : construction d'une ligne TGV sur l'axe Antananarivo - Maevatanàna - Ambondromamy - Ambilobe - Antsiranana ;
- **Réseau centre axe Sud** : construction d'une ligne TGV sur l'axe Ranohira - Antampon'horombe - Toliara et Ranohira - Antampon'horombe - Tolagnaro.



Un port franc est une zone portuaire non soumise aux droits de douanes, dans laquelle on peut recevoir, décharger, manutentionner, monter, recharger et réexpédier des marchandises librement, que ce soit des produits bruts ou des produits finis.



Action 268. Construction des ports francs par contrat BOT

A part les réseaux ferroviaires et les réseaux routiers, les ports francs constituent également la clé de réussite dans la mise en œuvre des politiques de l'IEM. En effet, ces derniers contribuent largement à la facilité de circulation des produits finis et semi-finis issus de l'industrialisation de Madagascar.

Le mécanisme général des ports francs : introduire des matières premières, les manutentionner, les expédier vers les ZES à proximité, effectuer le montage et la fabrication des produits et ensuite les exporter. L'IEM construira en priorité des ports francs à Toamasina, Mahajanga, Antsiranana, Tolagnaro, Sambava, Toliara et à Manakara.

Action 269. Construction des aéroports internationaux et/ou mise aux normes des aéroports existants par contrat BOT

Les deux aéroports internationaux existants sont loin des grandes Zones d'activité économiques identifiées comme prioritaires par l'IEM. En plus de la mise aux normes internationales des aéroports et aérodromes de Madagascar (Toamasina, Mahajanga, Morondava ou Taolagnaro), l'IEM procédera, en cas de besoin, à la construction des aéroports aux normes internationales (Antsirabe, Sambava, Manakara). Ces derniers seront bâtis à proximité des ZES et/ou des Marinas, si la ville ne dispose pas encore d'un aéroport international.

Pour la concrétisation de cette action, l'IEM a identifié les sites ci-après : Antananarivo, Toamasina, Nosy-Be, Mahajanga, Taolagnaro, Morondava, Toliara, Antsirabe, Fianarantsoa, Sambava et Manakara.

Action 270. Multiplication et consolidation des infrastructures liées au transport

Action 271. Renforcement de la capacité et des statuts des organismes externalisés

Action 272. Normalisation du transport routier et Lutte active contre les accidents routiers

Action 273. Formalisation du cadre réglementaire du transport fluvial

Action 274. Mise à niveau du réseau de transport national et urbain

Action 275. Mise à niveau du réseau de transport national et urbain

Action 276. Amélioration de la qualité des services des opérateurs de transport

Action 277. Sécurisation des réseaux de transport public de voyageurs assuré en totalité par des organismes privés, sous forme d'entreprises individuelles, de coopératives ou de sociétés commerciales

Action 278. Renforcement des lois, des règlements et la lutte contre les mauvaises pratiques et des systèmes de contrôle technique

Action 279. Limitations des importations des vieux véhicules ou véhicules en mauvais état

Action 280. Développement des réseaux de transport fluvial et maritime



- Action 281.** Réforme des subventions au transport pour plus d'efficacité (renforcement du contrôles des bénéficiaires, lutte contre les fraudes grâce à l'usage de la nouvelle technologie de pointage et de suivi, contrôle strict du respect de cahier de charge, etc.)
- Action 282.** Dotation de poussins de poules pondeuses et de poulet de chair pour aider aux sources de revenus de la population. Avec 100 poules pondeuses, le ménage peut gagner 5 000 Ar/jour. Avec 100 poulets de chair, le ménage peut gagner 48 000 Ar/jour
- Action 283.** Dotation de vaches laitières pour les agriculteurs avec une production de 12 litres/jour dont 2 litres pour l'autoconsommation familiale et 10 litres destinés à la vente le remboursement du prix de la vache laitière. Les bénéfices sont estimés à un gain de 6 000 Ar/jour/ ménage

Objectif stratégique 19. Faciliter le développement rural

CONSTAT

Cinq périodes ont marqué l'histoire politique de Madagascar depuis son indépendance :

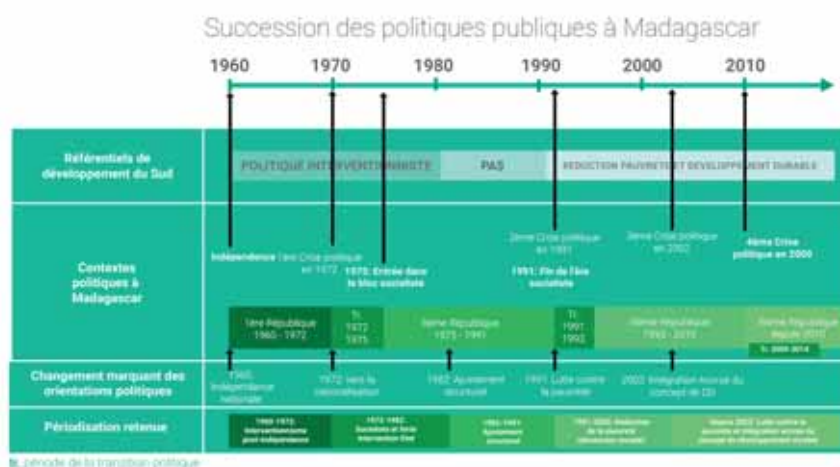
- 1960 – 1972 : *Période interventionniste post-indépendance, durant laquelle le pays a adopté une économie structurée et basée sur l'exportation dans quelques filières, à l'état brut. En outre, l'Etat a mené des actions de stimulation de la production agricole et de modernisation des exploitations agricoles.*
- 1972 – 1982 : *Période socialiste interventionniste : un régime transitoire de 1972-1975 pendant lequel une première réforme sur la commercialisation des produits agricoles a été mise en place (création des sociétés d'Etat, etc.). Jusqu'en 1982, le modèle de développement s'appuyait sur l'agriculture (comme base de l'économie) et l'industrie (comme moteur du développement économique).*

Les mesures prises à cette époque avaient pour objectif de stabiliser le prix des produits de premières nécessités et les produits d'exportation comme le café, la vanille, le girofle etc. L'Etat a créé diverses "caisses" servant à équilibrer les prix : caisse de la vanille, caisse girofle. La pratique de subvention pour stabiliser les PPN et particulièrement le riz constitue la base de la stratégie du gouvernement afin que les retombées des fluctuations n'impactent pas le pouvoir d'achat des ménages. Ces subventions et stabilisation des prix ont eu des conséquences négatives sur le budget de l'Etat et de nombreux analystes les considèrent comme les facteurs ayant conduit à un état de cessation de paiement des sociétés d'Etat.

- 1982 – 1991 : *Politique d'ajustement structurel, l'Etat Malagasy fortement endetté, est contraint de se tourner vers la Banque Mondiale et les Fonds Monétaire International pour faire face à la crise budgétaire. Sur le plan agricole, le PAS a conduit à la privatisation des sociétés publiques et la libéralisation de toutes les filières agricoles et les services associés. La libéralisation des filières agricoles et l'application de la vérité des prix adapté à l'offre et la demande ont bouleversé la valeur des produits locaux.*



- 1991 – 2001 : Politique de post-ajustement structurel et de réduction de la pauvreté, le développement agricole est toujours considéré comme la base du développement économique avec une forte considération des aspects sociaux et humains. L'Etat poursuit l'appui aux recherches et à la vulgarisation agricole, ainsi qu'à la diversification des exportations agricoles.
- Depuis 2001 : Forte intégration du concept de développement durable dans la lutte contre la pauvreté ; période marquée par diverses successions de régime dont deux crises politiques, mais les visions ainsi que les objectifs n'ont pas changé. Le secteur agricole étant le socle même de la politique de l'Etat. Cette stratégie basée sur le monde rural et l'agriculture part d'une vision selon laquelle la population malgache est constituée de 82% de ruraux, par conséquent Madagascar historiquement et jusqu'à nos jours était et est un "pays à vocation agricole", cette qualification est toujours véhiculée dans tous les projets de sociétés qui se sont succédés et toutes les perspectives de développement économique s'articulent autour de cette considération.



Sources : Sourdisse et al (2016)

Cette logique part du fait que le secteur agricole Malagasy, avec ses 82% de population, doit constituer l'un des moteurs de l'économie nationale avec 26,3 % du PIB, par conséquent il devrait être le principal pourvoyeur d'emploi et de valeur ajoutée. Cette conviction inébranlable est justifiée par la considération du secteur agricole comme étant le principal pourvoyeur alimentaire, étant donné que la population Malagasy n'arrive pas encore à subvenir à ses besoins fondamentaux. Au cours des dix dernières années, le secteur affiche un taux de croissance moyen compris entre 2,5 et 2,7%.

La hausse de la pauvreté et la dégradation du pouvoir d'achat des ménages sont largement à la base de l'insécurité alimentaire. Une baisse de 25% du pouvoir d'achat par ménage et 84% des Malgaches frappés par la pauvreté contre 77% en 2010 ont été constatés.



Le secteur élevage constitue 15% du PIB et fait face à plusieurs contraintes telles que les maladies endémiques, la faible couverture sanitaire, la faible performance zootechnique, liée à l'absence de gestion et de suivi génétique ainsi qu'à la faible utilisation de semence de bonne qualité. La structuration et la professionnalisation des acteurs au niveau de tous les maillons des filières d'élevage sont également insuffisantes. En outre, la persistance des vols de bovidés constitue un des facteurs de démotivation des éleveurs.

L'aquaculture, un secteur porteur pour le pays, est actuellement en phase de progression. Cet essor résulte des actions des ONG, des projets de développement et de la participation des producteurs.

La filière pêche et aquaculture constitue 7% du PIB. Pour les pêcheries à forte valeur ajoutée, à part l'exploitation de certaines ressources en relative saturation, le pays dispose encore d'une large marge de progression estimée à 105.000 tonnes notamment pour les poissons démersaux et le thon, ainsi que les espèces associées.

La petite pêche côtière et la pisciculture continentale sont classées comme des activités à faible investissement et à bénéfices élevés, caractérisées par un rapide retour sur investissement. Elles jouent un rôle indéniable en tant que source de revenus ou source additionnelle de revenus.

De par ces potentialités, le sous-secteur des ressources halieutiques et de la pêche pourra envisager une croissance économique annuelle pouvant aller jusqu'à 3,5% soutenue par l'augmentation d'au moins de la moitié de ses exportations et de la progression de 30% des investissements privés.

Le sous-secteur de la pêche subit plusieurs contraintes d'ordre structurel, organisationnel et de développement.

Statistiques sur les produits agricoles, d'élevage, de pêche et aquaculture

La place du secteur AEP dans l'économie nationale est prépondérante. La population active est très majoritairement agricole (82% en 2004) et il y a très peu d'emplois salariés.

Le secteur AEP est généralement caractérisé par une faible performance, avec une contribution au PIB stagnant autour de 26% (28,1% en 2010, 28,4% en 2011, 28,2% en 2012 et 26,4% en 2013), un taux de croissance tournant longtemps autour de 2,6 % et en dessous de la croissance démographique. Cette situation résulte de plusieurs facteurs, dont entre autres la faiblesse de la productivité, l'atomisation de la production, l'insécurité, les problèmes d'enclavement et de la surexploitation des ressources.



Politiques du développement rural appliquées jusqu'à présent

Les défis relevés jusqu'à présent ont été l'amélioration de la performance du secteur agricole afin de satisfaire les besoins alimentaires des Malagasy mais aussi dans le but d'accroître les revenus des ménages ruraux. La politique de développement rural étant basée sur le système agricole en considérant que Madagascar est un pays à vocation agricole avec 82% de ruraux, par conséquent en améliorant le niveau de vie de la population rurale, le pays sortira des rangs des PMA et pourrait même faire partie des pays développés.

Suivant cette optique, l'avenir économique de Madagascar dépendra de la performance de son secteur agricole face au contexte de la mondialisation. L'ambition serait la vision d'un Madagascar grenier de l'Océan Indien et de l'Afrique. Dans cette perspective, il est donc question d'accroître le revenu des ménages ruraux tout en améliorant leur niveau de vie ce qui suppose le développement d'exploitations familiales viables et développables, des fermiers entrepreneurs audacieux ainsi que des coopératives de business florissantes.

En conséquence, le milieu paysan a été toujours la cible de toute aide et appui émanant du gouvernement et des bailleurs de fonds. L'ambition sous-jacente a toujours été le renforcement de capacité du secteur agrobusiness caractérisée par des incitations et de facilitations afin d'intégrer ce secteur dans la mondialisation.

Afin de freiner l'exode rural, estimé à 300 000 habitants par an, ce qui est élevé et en constante augmentation, des mesures d'encouragement pour le retour dans le milieu rural ont été étudiées et appliquées pour un meilleur agencement entre la ville et la campagne.

Pourtant en dépit d'importants appuis et fonds engagés, les différentes politiques mises en œuvre depuis une trentaine d'années n'ont pas permis de véritablement tirer parti du potentiel agricole du pays. De un, et de deux, d'une manière soutenue. Cette situation est due à plusieurs obstacles. La politique de développement rural appliquée jusqu'à maintenant est basée sur le renforcement de la capacité des agriculteurs et des éleveurs paysans à travers des actions stratégiques telle que :

1- L'appui financier du monde rural par des allocations de crédits (microcrédit)

=> **Obstacle : culture de crédit faible avec un taux d'intérêt exorbitant (3% par mois) ce qui engendre un surendettement.**

2 - L'appui et l'encadrement technique des paysans cultivateurs

=> **Obstacle : résistance aux changements, incapacité d'utilisation des équipements mécaniques ce qui engendre des faiblesses au niveau technique.**

3 - L'approvisionnement du milieu rural en intrants, semences et engrais

=> **Obstacle : culture traditionnelle dominante.**

4 - L'augmentation de la production

=> **Obstacle : débouché limité, zone enclavée.**



Jusqu'à présent la politique de développement du secteur rural appliquée ne permet pas une amélioration significative du monde paysan et demeure un handicap majeur dans le processus de développement économique. Par ailleurs, l'étendue de terre cultivable n'a pas encore attiré suffisamment d'IDE pour une exploitation agricole industrielle, ce qui laisse encore un champ d'action, riche en possibilités. Une des raisons de ce blocage serait le problème de la sécurisation foncière qui est influencée par une culture conservatrice des Malagasy, mais aussi la peur d'une exclusion de la population qui pourrait engendrer des troubles sociaux.

La transformation des produits locaux reste embryonnaire au vu des potentiels existants, pourtant Madagascar peut compter sur quelques filières exclusives (litchi, vanille, bois précieux, plantes médicinales etc.) qui le prédisposent à figurer parmi les leaders mondiaux.

Pour conclure, tant que Madagascar considère que l'agriculture est la base de son développement économique, il serait difficile, voire impossible, d'atteindre une croissance accélérée en vue d'une émergence. En général, un pays à vocation agricole sans capacité de transformation industrielle aura du mal à sortir du rang des pays les moins avancés. L'émergence de Madagascar exige une nouvelle politique et une nouvelle approche du monde rural.

SOLUTION DE L'IEM EN MATIERE RURALE:

La faible productivité agricole, la récurrence des vols de bœufs, le difficile acheminement des produits et la diversification limitée des activités limitent la capacité du monde rural à générer des revenus. Le milieu rural connaît d'extrêmes difficultés à sortir d'une économie de subsistance et bénéficier de l'effet de levier de la microfinance.

L'IEM préconise une nouvelle approche innovante pour entamer une croissance accélérée du milieu rural : la clé de la réussite part de la diversification des débouchés tout en renforçant la capacité des cultivateurs et éleveurs. L'attraction des nouvelles techniques et technologies, la multiplication et la viabilisation des terrains cultivables constituent le socle de l'émergence du monde rural.

L'objectif du plan stratégique IEM sera la présence des produits agricoles transformés Made in Madagascar sur le marché international. Certains pourraient même devenir no. 1 mondial. Cette vision suppose la création d'usines de transformation aux normes ISO et le renouvellement de la classe industrielle apte à affronter les compétitions internationales. Les effets escomptés sur le plan social seront par conséquent palpables à travers l'augmentation du niveau de vie des paysans et de l'amélioration de leurs compétences techniques et technologiques. Les actions pour atteindre ces objectifs se basent sur le montage d'usines de proximités au niveau des districts et des communes par la vulgarisation des Sociétés d'Économie Mixte.

La création des Zones Économiques Spéciales (ZES) dans lesquelles seront intégrées des usines de transformations agricoles constitue la clé de réussite de la stratégie de production industrielle tirée vers l'exportation. Grâce aux ZES, les contrats de joint-venture entre les IDE et les investisseurs locaux vont se multiplier, et provoquer ainsi le transfert de technologie. La normalisation suivant le standing international des industries agroalimentaires sera effective.



et l'intégration du secteur privé local basculera d'utopie à réalité. Les joint-ventures exigent une nouvelle approche d'appui du milieu rural, en effet, l'Etat ne sera plus l'unique initiateur des formations et des sensibilisations, mais seront également concernées les usines qui proposeront une nouvelle traçabilité de la production. Les appuis sur le plan technique et mécanique du milieu paysan seront plus adaptés et accessibles grâce à l'encadrement des usines de proximité. Les débouchés seront systématiques et récurrents, sécurisant ainsi financièrement les producteurs locaux. Les produits qui auparavant, se limitaient au marché local et régional (centres urbains) trouveront des débouchés alternatifs et stables avec la présence d'unités de transformation de proximité et l'apport des ZES.

En adoptant cette nouvelle approche innovante du développement rural, les produits Made in Madagascar à forte valeur ajoutée vont s'aligner à la compétition internationale. La réalisation de contrats de partenariat sous forme de SEM incluant l'Etat Malagasy, le secteur privé local et les IDE rassemblera sur la même plateforme la technologie, le financement, les débouchés ainsi que la sécurisation foncière. Cette forme de partenariat gagnant-gagnant permettra à l'Etat d'avoir une source financière alternative et concomitamment, de se préserver de l'alourdissement des charges grâce aux incitations fiscales diverses.

D'autres concepts innovants gagnant-gagnant seront aussi mis en oeuvre dans le plan stratégique de l'IEM. Ils se traduisent par l'adoption d'une nouvelle approche de la production industrielle rizicole, ainsi que par la production d'autres céréales. La concrétisation de cette approche se base sur un contrat de partenariat qui ne prévoit plus le partage des dividendes et des bénéfices, pour par contre se tourner vers la répartition directe de la production. Cette approche innovante, pourtant courante dans les pays asiatiques comme la Chine ou les pays de l'Asie du Sud-Est, permet une collaboration sans engagement de vente ou de location du foncier. La concrétisation de ce type de projet solutionnera rapidement le problème de la sécurité alimentaire.

Plan sectoriel du développement rural

- Action 284.** Création d'entreprise franche (SEM) de transformation de produits agricoles par district
- Action 285.** Mise en place des Zones de Transformation Agricole (ZTA) ou des Entreprises Franches de Transformations Agricoles selon les potentialités ou spécificités de chaque zone
- Action 286.** Exploitation massive des ressources pour atteindre la sécurité alimentaire, suivant le concept gagnant-gagnant
- Action 287.** Mise en place de la réglementation concernant l'esprit GAGNANT/GAGNANT dans divers projets agro-industriels : répartitions de la production et des bénéfices
- Action 288.** Appui et subventions ciblées des agriculteurs : orientation des aides publiques au profit de l'achat des intrants et matériels agricoles de qualité
- Action 289.** Fixation des lois sur les IDE et la Société d'Economie Mixte
- Action 290.** Lancement du concept filière agricole : dispenser une formation technique et technologique, mettre en place des usines de transformation. A chaque région présentant un potentiel correspond une usine de proximité



- Action 291.** Lancement de l'initiative Bâtiment prêt à l'emploi (BPE) Industrielle par District
- Action 292.** Évaluation de toutes les possibilités d'élevages industriel
- Action 293.** Mise en place des abattoirs de proximité
- Action 294.** Mise en place d'abattoirs de proximité pour assurer une meilleure intégration des filières artisanales et industrielles
- Action 295.** Lancement du concept filière élevage : dispenser une formation technique et technologique et mettre en place des usines de transformation. A chaque région présentant un potentiel correspond une usine de proximité
- Action 296.** Mise en place et vulgarisation du concept clé en main de villages de pêcheurs, aux normes et suivant la méthode SEM
- Action 297.** Attraction de la technologie en pisciculture et aquaculture émanant des pays d'Asie par la méthode SEM
- Action 298.** Reconsidération des allocations de permis de pêche industrielle suivant le concept SEM GAGNANT / GAGNANT
- Action 299.** Finalisation et mise en œuvre du PSAEP
- Action 300.** Vulgarisation des plans techniques agricoles : renforcement de capacité des agriculteurs, l'amélioration des techniques de culture et un réajustement des calendriers suivant les saisons
- Action 301.** Appui à l'entrepreneuriat rural et Renforcement des structures communes d'exploitation de statut « coopérative »
- Action 302.** Facilitation de l'accès aux intrants
- Action 303.** Renforcement des compétences agricoles
- Action 304.** Facilitation de l'accès aux crédits
- Action 305.** Favorisation de la mise en relation opérateurs de micromarchés - petits producteurs
- Action 306.** Développement des marchés dynamiques
- Action 307.** Création des Zones Économiques Spéciales Agricoles
- Action 308.** Réhabilitation des grandes infrastructures de production agricoles



Action 309. Réhabilitation d'infrastructures touchées par les cataclysmes

Action 310. Renforcement de la lutte antiacridienne

Action 311. Renforcement de la lutte contre les ennemis des cultures

Action 312. Intensification de la culture fourragère, promouvoir le marché des fourrages

Action 313. Amélioration de la traçabilité des bovins

Action 314. Création d'abattoirs aux normes internationales

Action 315. Sécurisation des zones côtières (afin d'éviter les embarquements illicites de zébus)

Action 316. Interdiction de l'exportation des produits qui n'ont subi aucune transformation à Madagascar

Objectif stratégique 20. Renforcer la production énergétique et l'accès à l'énergie

L'énergie est le fil d'or qui relie le développement économique et social à la durabilité environnementale. Elle permet au monde de prospérer. Le développement n'est tout simplement pas possible sans énergie, et le développement durable n'est pas possible sans énergie durable.

CONSTAT Le secteur énergétique à Madagascar est l'un des secteurs présentant le plus de problématiques alors qu'il devrait être l'un des piliers de son émergence. En effet, le secteur a subi des dégradations importantes. A Madagascar, la fourniture en énergie électrique est principalement assurée par le réseau de la société d'Etat JIRAMA (Jiro sy RAno MALagasy) créée en 1975. Celle-ci qui approvisionne les milieux urbains, et via les actions de l'Agence de Développement de l'Électrification Rurale (ADER) créée en 2002, les milieux ruraux. L'ADER est une entité autonome administrativement et financièrement, mais demeure sous la tutelle du Ministère en charge de l'Énergie. Elle a donc, tel qu'indiqué plus haut, pour principal objectif de promouvoir et développer l'électrification en milieu rural.

Globalement, l'accès à l'énergie électrique demeure faible à Madagascar. Le tableau présenté ci-après, toujours d'actualité, illustre ce constat.

Tableaux et indicateurs du secteur énergie

Bois énergie	Bois de chauffe	Charbon de bois	Produits pétroliers	Electricité
92%	82%	17%	7,3%	15%

Source
wwf septembre 2012



Ce tableau montre que dans les ménages Malagasy, les sources d'énergies sont dominées par le bois (bois de chauffe ou "kitay", charbon de bois) suivies du pétrole lampant. Pour l'électricité, près de 644 000 MWh de consommation nationale (vente d'électricité), pour environ 321 000 abonnés. Les industriels consomment près de 39% des courants de haute et de moyenne tension (HT/MT). La part des énergies renouvelables représente encore une partie négligeable de la production énergétique. Or, le pays dispose de potentialités immenses en matière de ressources nécessaires à la production d'énergie solaire, d'énergie éolienne et de bioénergie.

En terme d'infrastructures, le financement du secteur énergétique a jusque-là été principalement assuré par l'Etat et les PTF. Conscient de la nécessité de réformer ce secteur, le pouvoir public a prôné les solutions suivantes :

- *adoption en 2017 d'une loi portant réforme du Fonds National de l'Electricité (FNE) pour permettre la mise en place d'outils financiers efficaces, afin de contribuer activement à la promotion des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique en milieu rural ;*
- *construction de la centrale de Volobe à Toamasina : trois groupes fonctionnant au fuel lourd fournissent une puissance de 18 MW ;*
- *construction en 2017 à Ambohimambola, Antananarivo, à travers un PPP avec Askaf Power Ltd., d'une nouvelle centrale thermique d'une puissance de 60 MW. Cette centrale fonctionne avec de l'huile lourde, et devrait permettre de soulager les besoins actuels en électricité dans la Capitale ;*
- *construction en 2017/2018 d'une centrale solaire à Ambatolampy, sur une surface de 33 hectares : plus de 73 000 panneaux solaires composent la plus grande ferme photovoltaïque de Madagascar. Avec une puissance de 20 MW, cette centrale devrait permettre de couvrir les besoins annuels en électricité de près de 50 000 ménages à Antananarivo et à Antsirabe ;*
- *mise en oeuvre en 2018 du projet d'installation par la JIRAMA, dans tout Madagascar, de 45 centrales hybrides d'une capacité totale 65 MW.*

Malgré les efforts importants déployés, force est de constater que les problèmes suivants persistent toujours :

- *au niveau national, le taux moyen d'accès à l'électricité de 14 à 15% des ménages est toujours insuffisant. Dans les zones rurales, ce taux baisse encore (6% à 8% des ménages) ;*
- *la source d'énergie stratégique de la JIRAMA reste limitée aux centrales hydroélectriques obsolètes et à l'énergie fournie par les groupes électrogènes, c'est-à-dire, le carburant, impliquant un coût de production très élevé ;*
- *la JIRAMA est devenu acheteur d'énergie auprès de grandes entreprises opérant dans le secteur par groupe électrogène ;*
- *la persistance des défaillances dans la gouvernance de la JIRAMA ;*



- *la fins des délestages sur l'ensemble du territoire national, pourtant promis dans les 3 mois suivant la mise en place du premier gouvernement de l'actuel quinquennat, reste toujours une promesse non-réalisée.*

Par ailleurs, la capacité énergétique annuelle ne permet pas d'envisager une politique d'industrialisation massive de Madagascar. Les zones à fortes potentialités économiques sont en effet souvent peu électrifiées.

Un fort potentiel en fourniture d'énergies sous-exploité

Madagascar dispose d'un potentiel hydraulique parmi les plus importants d'Afrique mais celui-ci demeure insuffisamment exploité. 1 500 sites répartis sur tout le pays ont été identifiés : ils représentent un potentiel total estimé à 8 000 MW. Les infrastructures et aménagements actuellement existants ne fournissent qu'un total de 160 MW.

Par ailleurs, le potentiel solaire de Madagascar est estimé à plus de 2 800 heures d'ensoleillement annuel sur quasiment la totalité du territoire (plus important dans les régions de l'Ouest et au Sud du pays), soit une production potentielle de 1 500 KWh par mètre carré.

En matière d'éolien, une potentialité de 2 000 MW est indiquée dans le nord et dans le sud de Madagascar.

Il en résulte qu'en matière d'énergie, de réelles opportunités d'affaires et d'investissements existent dans la grande île.

Seulement, au stade actuel, elles sont insuffisamment, voire inexploitées si l'objectif est de rendre ce secteur plus performant et durable. La politique publique actuelle n'y est pas étrangère.

SOLUTION DE L'ITEM EN MATIERE ENERGETIQUE:

L'ITEM a pour vision de concrétiser la transition énergétique totale de tout le pays en matière de combustible et en matière d'électricité. A ce titre, la mise en oeuvre des actions prioritaires définies dans la politique énergétique devrait permettre d'une part une montée en puissance des énergies renouvelables, et d'autre part, la baisse des tarifs de l'électricité au profit des ménages.

Ainsi, la politique de l'émergence énergétique à Madagascar s'articulera autour de 4 piliers :

- *promotion de la transition énergétique de bois-énergie en bioéthanol avec le projet PAESFA (Pan African Ethanol Stoves and Fuel Alliance) ;*
- *promotion de la transition énergétique en matière d'électricité en partant de la source fossile (carburant diesel) vers le solaire et éolien ;*
- *poursuite du programme d'électrification des zones rurales afin de couvrir à horizon 2025 l'ensemble du territoire ;*
- *priorisation des énergies renouvelables dans les pôles de développement économiques définis dans les politiques de l'émergence (ZES, ZRS, Night Markets, Marinas, etc.).*



Focus sur l'intégration du bio-éthanol pour la substitution du bois énergie à travers le projet PAESFA

En 2017, un forum mondial appelé « Global Alliance pour les réchauds et combustibles propres » s'est tenu en Inde et auquel l'Association Fitia a participé. Un projet de mise en place d'une plate-forme africaine qui a pour objectif d'unir les forces et les moyens pour le développement de l'éthanol a été initié par l'association.

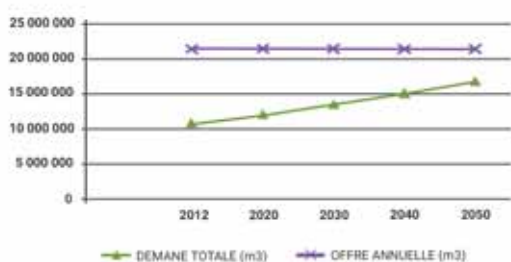
L'éthanol sera considéré comme énergie verte en substitution au charbon de bois. Le projet a été initié dans le souci de préserver la santé des femmes, des mères et des enfants, de protéger l'environnement, de promouvoir l'entrepreneuriat féminin et de soutenir le leadership des jeunes. Selon le diagnostic établi par les experts du projet PAESFA, l'énergie fournie par 12 arbres correspond à celle fournie par 1 litre de bioéthanol. Or, Madagascar est un pays à fort potentiel dans la culture de canne à sucre avec plusieurs sites potentiels d'exploitation à grande échelle et d'implantation d'industrie de distillation et de transformation. Après un zoning des emplacements, le désenclavement de ces zones sélectionnées et leur viabilisation, les plantations massives de canne à sucre et les industries de distillation ainsi que les magasins de vente des packs de cuisson peuvent être lancés. Ainsi, le bois énergie utilisé comme principale source de chaleur et d'énergie de cuisson sera progressivement remplacée par le bioéthanol dans tout le pays.

Focus sur la Promotion de la transition énergétique en énergie renouvelable par contrat BOT

Par contrat BOT, l'IEM mettra en place des centrales solaires dans les plus brefs délais pour l'électrification rurale. Les régions les plus intéressantes disposant d'un niveau de rayonnement supérieur à 5 500 W/m² sont : Diana, Sava, Sofia, Boeny, Melaky, Menabe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Anosy, Androy, Atsimo-Andrefana, Vakinankaratra, Bongolava, Atsimo Atsinanana.

En plus des énergies solaires, Madagascar a un fort potentiel pour l'implantation des centrales éolienne, notamment dans les zones côtières du pays. En dehors des périodes cycloniques, l'Alizée à Madagascar peut aller de 3 à 7 m/s tandis que la Mousson, de 3 à 5m/s. A travers le contrat BOT, l'IEM prévoit de construire des centrales éoliennes par District le long des zones côtières et sur les hauts plateaux, aux sommets des collines en accompagnement aux centrales solaires.

Le problème persistant des délestages diminuera, plusieurs zones rurales seront électrifiées, les ZES, les Marinas et les ZRS fonctionneront principalement par énergie renouvelable. Les centrales seront installées au niveau terrestre et au niveau marin.



Répartition des sources d'Énergie de cuisson

	Bois ramassés	Bois achetés	Charbon	Autres	Total
Ménages urbains	412 813	56 026	431 455	16 726	917 020
Ménages ruraux	2 831 663	133 488	283 571	10 618	3 259 340
TOTAL	3 244 476	189 514	715 026	27 344	4 176 360

Sources wwf septembre 2012

Source Enquête EPM 2010, INSTAT



Plusieurs étapes sont à suivre pour l'émergence de la transition énergétique de Madagascar :

- **Zonage des parties à électrifier (14 régions ont un fort potentiel photovoltaïque et, avec les vents forts d'alizée, les 5 régions de la côte Est sont disponibles à des installations éoliennes) ;**
- **Appel d'offres (international) d'installations de stations d'énergie renouvelable ;**
- **Construction des centrales solaires et éoliennes (Build) ;**
- **Opérationnalisation (Operate) des centrales : gestion autonome ou en partenariat avec l'Etat ;**
- **Rétrocession (Transfer) à l'Etat malagasy par l'intermédiaire d'une Société d'Économie Mixte.**

Innovation en matière de source d'énergie électrique, d'incinération d'ordures ménagères en les transformant en énergie électrique

A l'instar de l'Éthiopie, l'IEM actionnera également l'étude de faisabilité de la transformation en énergie électrique de l'incinération des ordures ménagères des Capitales Provinciales de Madagascar. Ce système innovant d'incinération d'ordures ménagères en les transformant en énergie électrique constitue une solution écologique et rentable de qui contribueront à la lutte contre le phénomène d'insalubrité touchant les Capitales Provinciales de Madagascar.

Plan sectoriel en matière de l'émergence de l'énergie à Madagascar

- Action 317.** Vulgarisation des énergies renouvelables et réhabilitation des infrastructures existantes
- Action 318.** Mise jour de la Politique Énergétique en tenant compte des plans indicatifs (PEMC: Plan d'Expansion à Moindre Coût) élaborés par l'ORE (Office de Régulation de l'Electricité) basée sur l'exploitation des opportunités offertes par les ressources naturelles (hydrauliques, solaires, éoliennes)
- Action 319.** Mise en place d'un environnement permettant d'inciter davantage les investissements dans le secteur énergétique : services administratifs adéquats, fiscalité adaptée, sécurisation des investissements, BOT et sociétés d'économie mixte
- Action 320.** Mise en place des réserves foncières de reboisement afin de satisfaire durablement les besoins en bois énergie non compensés par le bioéthanol
- Action 321.** Renforcement des capacités de production des centrales, ainsi que les réseaux de distribution d'électricité
- Action 322.** Promotion de l'agriculture de canne à sucre pour le bioéthanol. Orientation des aides publiques dans le secteur de l'énergie (subventions de la JIRAMA, etc.)
- Action 323.** Incitation dans la construction des usines de transformation des intrants agricoles en bioéthanol
- Action 324.** Mise en oeuvre de la politique de transition énergétique



- Action 325.** Création d'une industrie de production de « plaque solaire » à Madagascar et promotion du kit portable fonctionnant par énergie renouvelable dans tous les foyers malgaches à un prix de 2 000 Ar/mois pendant 1 an pour devenir propriétaire.
- Action 326.** Renforcement de la mise en place d'une politique énergétique favorable au développement du secteur industriel et des Zones de développement industriel prévus dans les politiques de l'émergence.
- Action 327.** Création des centrales électriques dans les zones minières industrielles (Soalala, Betoafo, Andrakaka, etc.)
- Action 328.** Création d'usines locales pour la fabrication du matériel (câbleries, batteries de stockage, pylônes, transformateurs, panneaux solaires, etc.)
- Action 329.** Vulgarisation des kits solaires de 2, 3 et 4 lampes grâce à l'orientation des subventions publiques à leur acquisition et à la création des usines dédiées
- Action 330.** Favorisation de la concurrence au niveau de la fourniture d'énergie
- Action 331.** Vulgarisation du projet éthanol pour remplacer l'utilisation du charbon de bois nuisible à l'environnement. Le prix d'1 litre d'éthanol à 20 000 Ariary est moins cher que le charbon à 25 000 Ar. 1 litre d'éthanol a une capacité de cuisson de 7 heures qui est égal à 4 kg de charbon. Ce projet va créer des emplois pour les jeunes et les femmes et aussi pour lutter contre les feux de brousse

Objectif stratégique 21.
Promouvoir la culture et renforcer l'identité nationale

CONSTAT

La culture est définie comme ce qui est commun à un groupe d'individus. Pour les institutions internationales comme l'Unesco, la culture désigne, dans un sens large, l'ensemble des traits distinctifs spirituels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe. Elle englobe les arts, les lettres, les sciences, les modes de vie, les lois, les systèmes de valeurs, les traditions et enfin les croyances. Ce réservoir commun évolue dans le temps à travers les différentes formes d'échanges.

La culture des Malagasy est le reflet de vagues de migration depuis l'Asie du Sud-Est, la côte est-africaine et la péninsule Arabique vers la Grande Île, confirmées par des études génétiques récentes. Sans oublier l'apport des Européens arrivés plus tard. Cette influence culturelle venue de différents horizons constitue aujourd'hui l'âme du peuplement Malagasy qui s'est construite depuis plus de trois millénaires.

La langue parlée est un des caractères marquants et constitutifs du particularisme d'un pays.

A Madagascar, pays pourtant géographiquement vaste où les régions peuvent être sensiblement éloignées les unes des autres, on partage une même langue : le Malagasy. En dépit de quelques différences au niveau de l'accent et des intonations, ainsi que des nuances dans la structuration des phrases, la langue Malagasy est parlée et comprise partout à travers le pays et fait partie d'un ensemble linguistique comprenant plus d'une vingtaine de "variantes" locales qualifiées à tort ou à raison de "dialectes".



Si les Malagasy partagent une même langue, chaque région a ses spécificités culturelles héritées des traditions apportées par les migrations anciennes et remodelées ensuite par les "nouvelles influences étrangères". Dans la partie centrale du pays, l'influence asiatique est plus dominante tandis que dans les zones côtières on ressent plus l'influence Africaine et Arabe. Mais en général, les éléments de base qui constituent le socle de la culture Malagasy restent encore intacts, comme les « fady » (tabou) ou le "razana" (respect de l'autorité des morts, le « famadihana » (retournement des morts), le "famorana" (circoncision), ou enfin les règles qui formalisent le lien social comme le « fihavanana ». A travers toutes les régions de l'île, chaque village a sa personnalité respectée maîtrisant l'art de la rhétorique ou le "kabary". Le "fandroana" ou rituel de bain spirituel est observé dans plusieurs parties de Madagascar.

La notion de respect dans les relations sociales prend une place importante dans la culture Malagasy comme le « fihavanana », le « tsiny », et « le tody ». Ces repères sont considérés comme étant les balises dans les relations humaines.

Ensemble de normes qui définissent un code de bonne conduite en société, le « fihavanana » intègre des règles comme la primauté de la solidarité. C'est une valeur ancestrale qui de tout temps, a influencé le quotidien des Malagasy. Pourtant, au fur et à mesure de l'évolution de la société Malagasy, il semble que certains repères issus du "fihavanana" perdent en influence. La précarité et l'étendue de la pauvreté dans laquelle vit la majorité des populations ont quelque part mis à mal ces notions de solidarité, de cohésion et d'entraide.

A cet effet, nombre d'observateurs estiment que le retour aux « soatoavina » (valeurs) est un fondamental requis si Madagascar souhaite appréhender son avenir politique, économique et social dans les meilleures conditions. Beaucoup prônent en conséquence l'application du « fampihavanana » (réconciliation avec les valeurs et réconciliation entre les hommes) afin de refonder le socle social, avant d'acter toute initiative visant le redressement politique et socioéconomique du pays. Un retour à la source motivé par la nécessité de rechercher ensemble une véritable identité culturelle et un désir profond de rétablir l'harmonie sociale qui était à une époque, pas si lointaine, le fondement de la société Malagasy.

Par ailleurs, Madagascar est appelé à préserver jalousement mais aussi à valoriser avec responsabilité son patrimoine culturel. Une richesse inestimable qui fait sa fierté mais qui lui offre également de nombreuses opportunités par rapport à ses ambitions d'émergence.

SOLUTION DE L'ITEM POUR L'EMERGENCE DE LA CULTURE MALAGASY :

Les recherches récentes confirment une origine austronésienne commune à toute l'île : les Vahoaka Ntaolo, Vazimba et Vezo (ca 2000 av J.-C. – 700). Le mélange avec les peuples d'origine arabe et africaine serait apparu plus tardivement, vers le Xème siècle, à la suite de l'expansion commerciale menée par le peuple du pays du Moyen-Orient. L'ITEM accordera une place importante dans la recherche et la définition de la véritable identité des Malagasy. L'objectif premier étant d'arriver à un "consensus constructif" quant à l'origine profonde de la culture des Malagasy. Les nombreuses recherches pluridisciplinaires récentes – archéologiques, génétiques, linguistiques et historiques – confirment toutes que l'ensemble du peuple Malagasy est principalement d'origine austronésienne, avec une localisation de plus en plus précise au niveau de l'archipel indonésien.



Autre constatation faite, le vocabulaire austronésien enrichit la langue Malagasy, après estimation, à hauteur de 90%. Ce peuple originel (*Vahoaka Ntaolo* en Malagasy) austronésien que l'on peut appeler les « protomalgaches » serait à l'origine de la langue commune à toute l'île : une langue issue du proto-austronésien, appartenant à la branche proto-malayo-polynésienne (proto-MP) et à la sous-branche proto-Sud-Est Barito (proto-SEB) qui partage ces mêmes bases anciennes communes avec les langues dayak actuelles du groupe barito de Bornéo Sud.

Une grande partie des fonds culturels Malagasy est commune à tous les Austronésiens, des îles du Pacifique à l'Indonésie, en passant par la Nouvelle-Zélande et les Philippines : coutumes anciennes (comme celle d'ensevelir les défunts dans une pirogue au fond de la mer ou d'un lac), agriculture ancienne (la culture du taro-saonjo, de la banane-akondro, de la noix de coco-voanio et de la canne à sucre-fary qui est originaire de l'île de Nouvelle Guinée), l'architecture traditionnelle, la musique (les instruments tels que la conque marine "antsiva", le tambour de cérémonie "hazolahy", le xylophone "atranatrana", la flûte "sodina" ou encore la cithare "valiha") et la danse (notamment la « danse des oiseaux » que l'on retrouve à la fois au centre et dans le Sud).

Au tout début de la période de peuplement, appelée « paléo-Malagasy », les Ntaolo se subdivisèrent, selon leurs choix de subsistance, en deux grands groupes : les "Vazimba" (« ceux de la forêt », de *yimba-« forêt » en proto-Sud-Est Barito (SEB), aujourd'hui "barimba" ou "orang rimba" en malais) qui s'installèrent – comme leur nom l'indique – dans les forêts de l'intérieur et les "Vezo" (de *ba/va/be/ve-jau, « ceux de la côte » en proto-Malayo-Javanais, aujourd'hui "veju" en bugis et "bejau" en malais, "bajo" en javanais) qui restèrent sur la côte Ouest.

On sait par exemple que le mythe de l'ogre « Trimo be – mangeur d'enfant » est un conte emmené par les Austronésiens et parle en fait du tigre (de * (t)rimu, « tigre » en proto-MP) qui habite les forêts des îles de la Sonde. Le mythe des « petits nains vazimba » pourrait avoir subi une trajectoire similaire.

Le rituel du bain royal ou "fandroana", par exemple, est toujours pratiqué en Indonésie dans la région de Bali.

Par ailleurs, le mot "MANA" a la même signification dans tous les pays d'origines Austronésiennes désignant ce qui est « énergie divine ». Le terme "mana" est l'émanation de la puissance spirituelle du groupe et contribue à le rassembler. De part sa position, il est probable que l'île de Madagascar aie occupé une place importante dans le commerce, notamment celui des épices, entre l'Asie du Sud-Est et le Moyen-Orient, directement ou via les côtes africaines. Il se peut notamment que ces "*Vahoaka Ntaolo*" aient en particulier recherché du bois solide pour construire leurs canoës, tel le "vintana" (un nom que l'on trouve encore aujourd'hui dans le vinta des canoës Bajau, homonyme contemporains des "Vezo").

Le retour à la source fera partie intégrante du programme IEM, mais ce sera un retour qui va au delà de la limite spatiale et temporelle affirmée jusqu'à présent. L'inventaire des similitudes entre les peuples parlant Austronésien permet un recadrage de la politique culturelle nationale, expliquant ainsi les significations originelles des us et coutumes influençant jusqu'à nos jours la vie quotidienne des Malagasy. Étonnamment, ces similitudes culturelles sont encore méconnues par la majorité des Malagasy, ce qui suppose une campagne de sensibilisation de masse dans le but de consolider l'unité nationale et de raffermir les liens avec les peuples parlant la langue Austronésienne.

Plus particulièrement, grâce aux efforts des scientifiques Malagasy, la recherche sur les origines et les souches Malagasy est désormais portée sur la scène internationale grâce au programme Malagasy Génétique et Ethnologique (MAGE) qui est adopté au sein de l'ICAL même.



D'une manière générale, l'ICAL a pour mission principale de mener des recherches, la plus laborieuse possible, afin de lever les voiles sur les mystères de cette époque, d'y identifier les liens entre les différents pays concernés et mettre le tout au service du développement.

SOLUTION DE L'ITEM EN MATIERE CULTURELLE :

La confirmation des similitudes culturelles entre les Nations austronésiennes permettra au Malagasy d'instaurer de nouveaux liens culturels, économiques et diplomatiques avec les pays de l'Asie du Sud-Est insulaire (Indonésie, Philippines, Malaisie) ainsi qu'avec la Birmanie, le Cambodge, une petite partie de la Chine (île de Hainan), Taiwan, la Thaïlande, le Vietnam. Plus à l'Est, les Austronésiens sont présents sur certaines côtes de Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans toute l'Océanie, à l'exception notable de l'Australie.

Les langues austronésiennes s'étendent ainsi sur une aire qui va de Madagascar à l'Ouest à l'île de Pâques à l'Est, et de Taiwan et Hawaii au Nord à la Nouvelle-Zélande au Sud. La génétique linguistique, qui vise à reconstituer la filiation à travers le temps d'un ensemble de langues apparentées entre elles, tend à situer à Taiwan le berceau de ces langues. Sur le plan pratique, des initiatives ont été engagées pour renforcer les liens culturels et économiques entre la grande famille Austronésienne.

Focus sur la famille austronésienne :

La **famille austronésienne**, autrefois appelée **malayo-polynésienne**, couvre une aire d'extension considérable. En effet, les langues de cette superfamille linguistique s'étendent de Madagascar, en passant par Taiwan et une partie du Sud-Est asiatique (surtout l'Indonésie et les Philippines), pour couvrir presque l'ensemble du Pacifique et former ce qu'on appelle le «**triangle polynésien**» dont les sommets sont Hawaï au Nord, l'île de Pâques au Sud-Est et la Nouvelle-Zélande au Sud-Ouest. Au sein de cette immense zone géolinguistique, les langues papoues de l'île de Nouvelle-Guinée et les langues aborigènes de l'Australie ne font pas partie de la famille austronésienne.

En terme de population, la famille austronésienne constitue la troisième famille de langues importante dans le monde après la famille **indo-européenne** et la **famille sino-tibétaine**. La famille austronésienne correspond à environ 4,5 % de la population totale, avec un peu moins de 300 millions de locuteurs (si on considère les plus de 1000 langues plus ou moins liées entre elles) et 20% des langues du monde. Bien que, par exemple, des langues comme le malais, le javanais, le filipino, le tahitien ou les langues mélanésiennes de la Nouvelle-Calédonie soient incontestablement parentes, elles se sont nettement différenciés au cours des siècles et ne sont plus aujourd'hui que des «cousines» éloignées.

Sur le plan pratique une association d'envergure internationale a été créée depuis maintenant 50 ans dans le but de renforcer les liens culturels et économiques entre certains pays membres de cette famille . A cet effet le plan IEM accordera une attention particulière à l'intégration de Madagascar dans l'ASEAN (Association of Southeast



Asian Nations – Association des nations de l'Asie du Sud-est), organisation politique, économie et culturelle fondée à Bangkok en 1967. Les membres de l'ASEAN+3 sont : le Japon, la Corée du Sud, la Chine la Thaïlande, les Philippines, le Vietnam, l'Indonésie, et Singapour, le Myanmar, le Laos, le Cambodge, le Brunei, la Malaisie.

La question de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel ainsi que la promotion et le partage de la diversité culturelle constitue le socle de ralliement des pays membres.

L'ASEAN fait de la culture un moteur de l'émergence économique, ce qui suppose d'après son Secrétaire Générale Lê Luong Min, l'édification d'une véritable «Communauté» : en effet, **les domaines de l'économie, de la culture et de la tradition des pays Aséaniens contribuent activement à leur développement touristique et économique.**

En conséquence le retour à la culture originelle préconisé par le plan IEM constitue un enjeu majeur dans la perspective de croissance accélérée de Madagascar. Ceci est justifié par la trajectoire spectaculaire empruntée par les pays de l'ASEAN ces cinquante dernières années. La région abrite des économies extraordinairement dynamiques, étroitement insérées dans les réseaux mondiaux de production. Avec un PIB d'environ 2 600 milliards de dollars, l'ASEAN en tant que groupe, constitue la troisième puissance économique d'Asie (derrière la Chine et le Japon, mais devant l'Inde), et la cinquième dans le monde. De plus, l'ASEAN en tant qu'institution n'est pas étrangère à cette performance : en pacifiant les relations entre les États membres, et en accroissant l'attractivité de la région, elle a incontestablement contribué à la réussite de chacun de ses membres, et facilité leur insertion dans les chaînes de valeur mondiales.

Plan Sectoriel pour l'émergence de la Culture à Madagascar

Action 332. Journée citoyenne de nettoyage mensuelle des quartiers

Action 333. Promotion et valorisation du patrimoine, des traditions et de la culture Malagasy

Action 334. Renforcement de la formation aux métiers de l'art, de l'artisanat et de la culture

Action 335. Programme d'appui à la création artistique à Madagascar

Action 336. Programme d'appui à l'artisanat Malagasy

Action 337. Programme d'appui aux lieux culturels sur l'ensemble du territoire Malagasy

Action 338. Dynamisation des activités culturelles

Action 339. Création de centres de formation des arts et métiers selon les besoins des filières économiques de chaque district

Action 340. Promotion du rôle de la femme et de la condition féminine

Action 341. Renforcer la sauvegarde du patrimoine culturel Malagasy

Action 342. Créer des centres culturels Malagasy de standing dans chaque chef lieu de province

Action 343. Ouvrir et renforcer les relations culturelles avec les pays membres de la famille Austronésienne



- Action 344.** Appuyer les recherches sur l'origine des Malagasy
- Action 345.** Créer un centre international culturel Austronésien en collaboration avec les pays membres
- Action 346.** Entamer la promotion et sensibilisation de masse sur la véritable histoire des Malagasy et son origine
- Action 347.** Entamer des échanges culturels systématiques et périodiques avec les pays membres de la famille Austronésienne
- Action 348.** Créer des événements d'attraction touristique démontrant la spécificité de la culture Malagasy
- Action 349.** Appuyer les initiatives de promotion du Soatoavina Malagasy
- Action 350.** Appuyer sur le plan international les artistes méritants
- Action 351.** Programmer le marketing international de la culture Malagasy pour améliorer notamment l'attractivité touristique de Madagascar

**Objectif stratégique 21.
Promouvoir la culture et renforcer
l'identité nationale**

CONSTAT Le paysage médiatique Malagasy se caractérise aujourd'hui par l'existence de groupes qui gèrent plusieurs stations (Midi Madagasikara, Express, Ultima Media, SMC, RLM...) et une multitude de supports plus ou moins indépendants (radio, TV, magazine, sites internet, etc.). L'influence politique et économique des patrons de presse dans la ligne éditoriale des journaux, des supports audiovisuels et des sites qu'ils contrôlent, interfèrent dans la bonne marche de la circulation des informations.

L'audiovisuel Malagasy est marqué par un nombre important des stations de radio privées notamment dans les grandes villes, de plus en plus dominées par les radios confessionnelles et les stations radios de divertissement.

Les chaînes de télévision basées à Antananarivo comme RTA, TV Plus ou Viva se sont aussi implantées dans les autres villes du pays (Toamasina, Antsirabe, Mahajanga et Fianarantsoa) à l'exception de la ville du Nord, Antsiranana, où sont actives deux chaînes de télévision locales.

Quant aux médias publics, ils sont strictement contrôlés par les autorités du fait des informations qui sont en grande partie dominées par les actualités de la Présidence de la République et du gouvernement. La radio nationale et la télévision nationale et leurs antennes locales suivent à la lettre les directives du Ministère de la Communication,



de l'Information et des Relations avec les Institutions (MCRl), et ne proposent qu'un accès étroitement limité pour les autres tendances politiques, surtout pour l'opposition. L'État n'affecte pas de ligne budgétaire spéciale pour les aides médiatiques. Ces derniers vivent en grande partie des recettes publicitaires et des parrainages. Les propriétaires de médias privés peinent à survivre dans ce marché fortement concurrentiel. Les principaux médias sont aux mains de politiciens et d'hommes d'affaires.

Le paysage de l'audiovisuel à Madagascar compte plus de 300 stations de radiodiffusion et 40 chaînes de télévision opérantes, couvrant notamment les régions les plus peuplées.

Malgré les efforts de décentralisation perceptible au sein de certaines entreprises, les médias restent très mal répartis à Madagascar. Les services audiovisuels se concentrent généralement à Antananarivo. Ainsi, environ 40% des chaînes de télévision et environ 30% des stations de radiodiffusion opèrent à Antananarivo.

Cette situation s'explique en partie, par l'insuffisance d'infrastructures de communication dans certaines régions, carence qui décourage les investisseurs. De plus, dans plusieurs localités, les modes de communication traditionnels dominent toujours. Le système du bouche à oreille fonctionne toujours aussi efficacement et c'est surtout à l'occasion de fêtes, de grandes cérémonies ou des jours de marché que la population s'informe. A ce titre, la radio se trouve en première position, du fait de son caractère oral qui répond aux besoins des populations dont une importante partie est encore analphabète.

L'utilisation des nouvelles technologies est concentrée en milieu urbain et les promoteurs des nouveaux médias restent limités sur les plans matériel, financier et géographique. Selon les statistiques de la Banque Mondiale, le taux de pénétration d'Internet à Madagascar est passé de 1,9% en 2011 à 3,7% en 2015.

Les journalistes travaillant à Antananarivo sont privilégiés par rapport à ceux du milieu rural. Ils disposent d'une connexion Internet dont 86 % d'entre eux au bureau, tandis que dans les autres régions, seuls 37% des journalistes ont accès à l'internet au sein même de leur structure de travail. Plus on s'éloigne de la capitale, plus la situation se complique. Si les journalistes de la ville d'Antsiranana peuvent miser sur l'Internet mobile avec des modems USB pour se connecter, leurs collègues d'Amboasary Atsimo n'utilisent pas du tout Internet. Cette inégalité n'épargne pas les journalistes de l'audiovisuel public à l'instar des journalistes de l'audiovisuel public de la Région Haute-Matsiatra, fortement tributaires du budget aléatoire alloué à la communication.

Actuellement, le secteur de la communication fait face à de nombreux problèmes. En effet, la « liberté d'expression » tant évoquée n'est pas effective. Les médias publics ne sont pas autorisés à diffuser des informations susceptibles de nuire à la réputation de l'Etat. Du côté des médias privés, les risques de se voir la licence retirée à cause d'une information qui porte préjudice à la réputation des autorités sont nombreuses. Nombreux sont les exemples récents mettant en cause des personnalités publiques qui abusent de leurs pouvoirs pour faire incarcérer des journalistes ou fermer une entreprise de médias.

Par ailleurs plusieurs chaînes de radiodiffusion et de télévision émettent illégalement, et tendent à brouiller les fréquences des médias qui sont dans la légalité.

Madagascar demeure loin de la transition numérique qui constitue, une évolution technologique présentant pourtant des avantages. A la différence du système analogique, l'intégration de la TNT améliorera la qualité d'image et de son, et permettra de diffuser plusieurs chaînes sur un même canal. Il libérera des plages de fréquences pour la 4G : les fréquences UHF seront attribuées aux exploitants de la téléphonie mobile pour alléger le coût de la communication.



Statistiques du secteur de la communication à Madagascar

Déséquilibre dans la répartition des entreprises audiovisuelles à Madagascar

PROVINCE	CHAINE TELEVISEE	STATION RADIO
Antananarivo	17	84
Fianarantsoa	06	44
Toamasina	04	49
Mahajanga	05	34
Toliara	05	51
Antsiranana	04	43
TOTAL	41	305

Source : études structure de propriétés des médias

Nombre d'abonnés par service

OPERATEURS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Service fixe	186 150	142 065	138 322	143 227	145 772	148 555	148 635	148 585
Service mobile	6 283 799	7 711 721	8 665 156	8 778 600	8 461 120	9 713 883	11 416 599	9 426 996
Service Internet	25 292	33 824	35 950	94 746	727 973	820 922	1 252 477	1 491 186



SOLUTION DE L'ITEM EN MATIERE DE COMMUNICATION:

L'ITEM a pour principal objectif de disposer d'un dispositif de communication pouvant faciliter significativement les relations entre les gouvernants et la population. Les changements attendus visent à apporter des améliorations pour une meilleure qualité de service. En outre l'ITEM fixera comme objectifs :

- *la disponibilité du réseau internet dans tout Madagascar, que ce soit dans les provinces, les régions et mêmes les petites communes enclavées ;*
- *la disponibilité des chaînes télévisées et radiophoniques Malagasy à l'étranger, pour une meilleure visibilité à l'international ;*
- *la révolution en matière d'infrastructures numériques : la majorité de la population sera connectée et l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de communication facilitée grâce à des formations et des équipements adéquats.*

Les TIC disposent d'un potentiel indéniable pour renforcer les chaînes de production et de valeur agricoles d'un pays. Ainsi, l'ITEM dans la promotion des TIC accélérera la révolution médiatique de Madagascar. Elle visera ainsi à faire de Madagascar un pays leader des services de la nouvelle technologie, toujours à travers des zones dédiées, le renforcement des infrastructures NTIC et l'appui aux acteurs existants. L'ITEM aura en outre à actualiser son système de collecte et de gestion des données statistiques au niveau national en recourant aux NTIC :

- *numérisation des informations sur les citoyens par la création d'un système d'identification unique de chaque citoyen dès sa naissance (numéro d'identification unique du Citoyen) à travers la biométrie ;*
- *création d'un "data center" national pour stocker les données statistiques relatives aux « grands registres de l'État » (registre des personnes physiques, des personnes morales, foncier, du patrimoine national, etc.).*

Le pays doit arriver à une maîtrise indiscutable du processus de collecte, de production, d'analyse et de diffusion d'une masse critique d'informations socio-économiques fiables. L'information constituant l'outil stratégique de décision et de suivi évaluation des dirigeants, du Président de la République aux membres du gouvernement en passant par les Chefs d'Institution. De ce fait, une importance prioritaire doit être accordée au volet TIC, notamment dans la perspective de mise en place d'une Agence chargée de la modernisation de l'Etat et de la moralisation de la vie publique. Rattachée à la Présidence de la république, cette agence aura à engager les réformes nécessaires pour que la machine administrative s'aligne aux objectifs fixés pour l'émergence. Madagascar satellite vise à collecter et exploiter efficacement les informations à haute valeur ajoutée sur le potentiel environnemental du pays, et s'inscrit également dans cette perspective.



Plan Sectoriel pour l'émergence des infrastructures Numériques

Action 352. Mise à niveau de la régulation et du contrôle du paysage audiovisuel

Action 353. Mise à niveau de la régulation et du contrôle de la communication médiatisée

Action 354. Mise en place d'une nouvelle autorité de régulation du secteur des télécommunications et des NTIC

Action 355. Finalisation et mise en vigueur des réformes du cadre légal de l'e-commerce

Action 356. Renforcement de la connectivité au Backbone international

Action 357. Consolidation du Backbone fibre optique national

Action 358. Installation du réseau Wimax administratif national

Action 359. Gestion et contrôle des Fréquences

Action 360. Points d'échange Internet (IXP)

Action 361. Projet de création d'un satellite Malagasy

Action 362. Renforcement de la formation des NTIC dans l'enseignement

Action 363. Formation des adultes en NTIC dans des centres de formation

Objectif stratégique 23. Préserver les ressources naturelles et l'environnement

CONSTAT Madagascar est considéré comme un « hot spot » de la biodiversité, tant terrestre que marine, du fait de son insularité, de sa position tropicale et de l'endémisme important de ses espèces (80 % endémiques), d'habitats terrestres et aquatiques exceptionnels, de ressources minières immenses et de potentiels reconnus en matière de pétrole. A ce titre, l'île dispose de plus de 5 000 km de côtes, de 50.000 ha de tannes d'arrière-mangroves, de 155.000 ha de lacs et de lagunes d'intérêts halieutiques, de 150.000 ha de rizières propices à la pisciculture et 1.500 km² de plans d'eau naturels favorables à la pisciculture. La gestion durable et rationnelle de ces ressources est un défi, pour l'EM, l'économie Malagasy et pour l'ensemble des citoyens afin de concrétiser le concept d'une responsabilité envers les générations futures.



Abritant environ 5% de la biodiversité mondiale, Madagascar regroupe plusieurs régions écologiques, ainsi que 5 grands types d'écosystèmes qui sont notamment les écosystèmes forestiers continentaux, les écosystèmes de formations herbeuses, les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins et côtiers, cette biodiversité est soumise à différentes pressions (agriculture et élevage intensifs, pêches industrielles, extraction des gisements, utilisation du bois comme énergie, braconnage, exploitations et exportations illicites des espèces faunistiques et floristiques, etc.). Les pressions exercées sur les ressources naturelles ont contribué à la fragilité de l'écosystème, le rendant vulnérable face aux différentes variations climatiques. Ces pressions sont principalement d'origine anthropique, dictées par une logique de satisfactions des besoins en subsistance et d'amélioration du bien-être. L'état ou l'évolution de l'environnement naturel est ainsi intimement liée aux conditions humaines et socio-économiques.

Les forêts constituent le principal habitat de la biodiversité. Pourtant, environ 90% des forêts naturelles ont Madagascar ont déjà disparu. Le taux annuel de déforestation est estimé à 0,4% si l'on se base sur la période allant de 2005 à 2015, en baisse par rapport aux années précédentes. Malgré cette baisse du taux de déforestation, on constate toujours une diminution progressive des ressources naturelles en termes de quantité et de qualité, avec des conséquences préjudiciables sur la vie de la population Malagasy, qui en dépend. En effet, la pauvreté et la croissance démographique conduisent à la déforestation par le biais de modes d'utilisation non viables.

Les efforts menés pour lutter contre la destruction des forêts ont conduit à la mise en place des aires protégées. Ces dernières doivent permettre de mieux protéger le patrimoine forestier tout en offrant à la population la possibilité d'accéder à l'eau grâce à plus de 430 000 hectares de périmètres irrigués. 17 grandes villes bénéficient ainsi d'eau potable à travers à ces aménagements.

Les récifs coralliens et les mangroves encourent également des risques de dégradation, et la montée du niveau de la mer en est la cause. La salinité se trouve aussi modifiée. Dans le contexte actuel, la préservation importe plus que les exploitations, compte tenu des menaces écologiques.

Globalement, 12 Régions (Atsimo Andrefana, Menabe, Melaky, Androy, Ihorombe, Anosy, Sofia, Alaotra Mangoro, Haute Matsiatra, Boeny, Betsiboka, Analanjirifo) sur 22 sont actuellement considérées comme affectées par la désertification et la dégradation des terres. Selon les prévisions, d'ici à 2030, plus de 40% de ces zones en situation alarmante devraient faire l'objet d'actions prioritaires. De plus, Madagascar est considéré comme l'un des pays les plus exposés aux phénomènes du changement climatique au niveau continental. Plus précisément, 16 sur les 22 régions réparties dans toute l'île sont plus vulnérables aux risques de catastrophes naturelles. Il s'agit entre autres, de la partie Est, la région de SOFIA dans le Nord, les régions de Boeny et de Melaky.



Cependant, malgré les efforts consentis par l'Etat Malagasy pour la protection de l'environnement et la contribution significative des bailleurs de fonds, depuis le premier plan national pour l'environnement du début des années 1990, les capacités de résilience de Madagascar face aux aléas climatiques restent faibles et bon nombre de citoyens méconnaissent les risques.

Ayant ratifié la Convention sur la biodiversité biologique (CDB), Madagascar est tenu de mieux valoriser ses ressources naturelles, longtemps surexploitées, par une méthode de gestion durable de ces dernières.

SOLUTION DE L'LEM EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Face à ces nombreux défis et à la prise de conscience mondiale de l'exigence d'une gestion durable des ressources naturelles, Madagascar à travers la politique de l'LEM, optera pour la conciliation du développement durable avec la gestion de l'environnement. A ce titre, la politique de l'LEM consistera à veiller au strict respect de la transformation en droit national des textes, conventions ou directives, adoptés au niveau des Nations Unies et des organisations comme l'Union Africaine en matière de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité.

Aspect climatique

L'LEM mettra en oeuvre toute les actions qui viseront à diminuer l'émission des Gaz à Effet de Serre (GES) et à assurer l'adaptation au changement climatique à toute échelle. Un plan global d'adaptation au climat sera élaboré grâce aux financements multilatéraux. Madagascar basculera vers les énergies renouvelables produites par l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, le biogaz et le bioéthanol. Ceci dans le but de réduire la dégradation déjà constatée des forêts.

Aspect environnemental

La considération de l'aspect environnemental est cruciale dans le cadre de l'instauration d'un développement durable. L'LEM préconisera la mise en oeuvre de solutions prioritaires recommandées par les organismes nationaux (agences gouvernementales, ONG ou associations) et internationaux en la matière qui visent à préserver nos richesses naturelles et à lutter contre les pollutions de toutes sortes. L'objectif étant de renforcer la capacité de résilience de Madagascar face aux risques et aux catastrophes naturelles.

Aspect gouvernance

La politique nationale sur le changement climatique sera traduite en programme et en plan d'action national dont la mise en oeuvre sera assurée en partenariat avec les différents acteurs, entre autres : le secteur public, le secteur privé, la société civile, les communautés locales, etc. La coordination de cette mise en oeuvre sera assurée par le Ministère chargé de l'Environnement et le transfert de technologie relative au changement climatique figurera parmi les actions prioritaires.

Source : SolvaTerra, UCL (2017). Analyse des moteurs de déforestation et de dégradation dans les écorégions des forêts humides de l'Est et des forêts sèches de l'Ouest de Madagascar
Banque Mondiale, 2014 : Note de politique sur l'environnement et les ressources naturelles renouvelables de Madagascar
Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts, (2014) : « Alignement du plan d'action national de lutte contre la désertification à la stratégie décennale 200-2018 et préparation du cinquième cycle des rapports nationaux »



Par ailleurs, pour le cas spécifique de la gestion de la forêt, l'IEM préconise la création d'un centre de base de données nationales (Data Center) sur les ressources naturelles. Une base alimentée notamment par les directions ministérielles régionales, les collectivités et les organismes environnementaux. La gestion du centre sera confiée à une entité ayant déjà fait ses preuves dans ce domaine et justifiera aussi des capacités à garantir techniquement la mise en place d'un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF).

Plan Sectoriel pour préserver l'environnement et la biodiversité

- Action 364.** Plantation des mangroves pour favoriser la multiplication des crabes et crevettes à commercialiser et consommer mais aussi pour avancer dans la conservation de l'environnement.
- Action 365.** Renforcement de la gouvernance de la protection de l'environnement et de la biodiversité avec la promotion de l'implication des Agences gouvernementales et des sociétés civiles (ONG, associations, etc.)
- Action 366.** Renforcement du système de protection de l'environnement par l'inventaire et la transcription en droits nationaux des textes (directives et conventions) internationaux
- Action 367.** Mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la surveillance forestière (Mise en place d'un système Géospatial, télédétection : drones, etc.)
- Action 368.** Atténuation des effets néfastes du changement climatique au niveau du secteur alimentaire (agriculture, pêche et élevage)
- Action 369.** Protection et amélioration du cadre de vie de la population, notamment en matière de lutte contre la pollution de l'air et de la nappe phréatique
- Action 370.** Amélioration du cadre institutionnel de gestion des risques et des catastrophes à travers la réforme de la BNGRC
- Action 371.** Elaboration du bilan carbone à Madagascar
- Action 372.** Elaboration d'un plan d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sur les émissions des gaz à effet de serre



Action 373. Inventaire National des Ressources Forestières

Cette action porte sur la réalisation d'un inventaire permettant de connaître le potentiel, la richesse et la valeur économique de notre patrimoine forestier (essences ligneuses, produits forestiers non ligneux, faune, flore, etc.), de la façon la plus exhaustive possible. L'objectif visé est de disposer d'une évaluation grandeur nature de la valeur de la forêt, sa richesse en essences (exploitables ou non), une appréciation plus précise de son rôle de puits de carbone, l'éclairage du schéma d'exploitation durable et même l'esquisse d'un mode d'évaluation de la valeur de la forêt, pouvant évoluer vers la comptabilisation au profit des États qui investissent et préservent leur forêt pour qu'elle joue le rôle de puits de carbone et de sanctuaire de biodiversité.

Action 374. Collecte de données des ressources halieutiques et aquatiques par la mise en place d'un système de collecte permanent par district

Action 375. Mise en place d'un Plan d'adaptation et d'atténuation des effets du Changement climatique par la mise en place d'un dispositif de veille environnementale systématique

Cette action vise à déterminer de façon précise les mesures d'atténuation des risques liés au changement climatique sur le territoire malgache, en particulier au niveau des écosystèmes les plus sensibles. On peut citer notamment les écosystèmes côtiers, directement soumis à l'élévation du niveau de la mer. Le projet de suivi du « trait de côte » apparaît très important de ce point de vue, au regard de l'ensemble des projets prévus dans les zones côtières (aménagement d'infrastructures portuaires, de Zones Economiques Spéciales, sans compter la vulnérabilité des villes côtières à la densité démographique élevée). La riche biodiversité des zones côtières risque également d'être affectée par la montée des eaux.

Action 376. Restauration des Mangroves dégradées et intensification des actions de leur reboisement

Action 377. Elaboration du bilan carbone par la mise en œuvre du programme REDD+

Action 378. Renforcement de la lutte contre les feux de brousse (implication de davantage de pompiers dans la collaboration avec les Ministères en charge de la protection de l'environnement et des forêts), les coupes illicites et les cultures sur brûlis

Action 379. Reboisement à grande échelle par semis aériens (usage de drones fabriqués à Madagascar)

Action 380. Mise en œuvre du programme de Restauration du Paysage Forestier (RPF) à grande échelle

Action 381. Atténuation des effets néfastes du changement climatique au niveau agriculture-pêche-élevage par l'adoption des bonnes pratiques environnementales

Action 382. Conservation de l'environnement (lutte contre les feux de brousse, les diverses pollutions, conservation des faunes et flores, etc.)



Action 383. Instauration d'un plan d'aménagement durable des forêts naturelles

Action 384. Protection et amélioration du cadre de vie par la mise en place d'une Stratégie Nationale de Protection Sociale

Action 385. Prévention et gestion des risques et catastrophes par l'adoption des NTIC et de l'E-Gouvernance

Action 386. Mise en place d'un organisme de recherche et utilisation des nouvelles technologies pour permettre l'amélioration génétique (non OGM) des essences forestières Malagasy

Objectif stratégique 24.
Promouvoir l'accès aux sports et l'épanouissement de la jeunesse

CONSTAT Le constat actuel démontre que le sport à Madagascar souffre de différents maux. Les infrastructures manquent cruellement aussi bien dans les villes qu'en milieu rural. Les jeunes pratiquent souvent leurs disciplines sportives favorites, surtout le football et le rugby, sur des terrains vagues. Les terrains de basket sont trop rares, pour pouvoir accueillir tous ceux qui souhaitent pratiquer ce sport de plus en plus apprécié. De leur côté, les mouvements sportifs (fédérations, ligues, sections...) sont mal organisés et manquent de moyens. Sans oublier le phénomène de corruption qui touche aussi le milieu. Pourtant, Madagascar est signataire de la Charte Internationale de l'Éducation Physique et du Sport, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 21 novembre 1978. Cette Charte stipule notamment que : "Tout être humain a le droit fondamental à l'éducation physique et au sport qui sont indispensables à l'épanouissement de sa personnalité... Ce droit doit être garanti tant dans le cadre du système éducatif que dans les autres aspects de la vie sociale".

Par ailleurs, le sport professionnel et d'élite n'est qu'à un stade embryonnaire à Madagascar. Peu de sportifs vivent de leur « métier » car ni les dispositifs législatifs ni les actions pour le promouvoir ne répondent aux attentes à cet effet. Ce volet du sport a ainsi besoin d'une véritable réorganisation conçue sur la base d'une nouvelle politique ambitieuse financée par des ressources conséquentes, clairement identifiées et d'une réactualisation des textes.

SOLUTION DE L'IEM EN MATIERE DE SPORT

Construction de complexes sportifs

Il est essentiel que le sport Malagasy s'offre une nouvelle dimension et parte sur de nouvelles bases. Pour cela, l'IEM accordera une priorité à la construction des infrastructures et aux équipements sportifs. A ce titre, chaque grande agglomération urbaine et les chefs lieux de districts disposeront d'au moins un gymnase aux normes requises et géré par une équipe de gestion et d'encadrement ayant les capacités nécessaires pour assurer une telle tâche.

L'IEM insistera également par la promotion de la vulgarisation des activités sportives dans les communes sans distinction à travers des subventions. Enfin, elle assurera également l'entretien et la réhabilitation des infrastructures dédiées aux actions sportives.



Réforme de l'Ecole Nationale des Sports et introduction d'une spécialisation en gestion du sport et de carrière sportive

Aujourd'hui, une carrière dans le sport signifie une maîtrise de ce domaine dans tous ses aspects. L'IEM veillera à la satisfaction des besoins des professionnels en matière de formation en management (administratif, commercial et marketing, etc) du sport.

Attribution de bourses sportives pour les sportifs de haut-niveau

L'IEM prévoit un dispositif destiné à assurer le financement des initiatives des fédérations pour promouvoir l'émergence des sportifs de haut niveau dans chaque discipline. L'objectif étant de hisser les jeunes sportifs Malagasy aux premiers rangs des classements régionaux, continentaux et mondiaux.

Le sport « business »

L'IEM favorisera le principe de marketing sportif qui regroupe l'ensemble des techniques marketing qui visent à associer une marque un produit à un événement sportif ou une personnalité du sport. Le sport est fédérateur de nombreuses valeurs et bénéficie d'une audience très large, c'est pourquoi de nombreuses marques misent sur ce secteur pour augmenter leur visibilité. D'où l'importance dans le programme de promouvoir le sponsoring sportif qui consiste à associer l'entreprise à un événement sportif, à une équipe ou à un sportif en contrepartie de retombées médiatiques. La promotion du sport et des sportifs à Madagascar s'inscrivent ainsi dans une dynamique nouvelle, au sein de laquelle le secteur privé jouera un rôle de premier plan.

Plan Sectoriel pour l'émergence du Sport

Action 387. Construction des complexes sportifs dans tous les Districts de Madagascar

Action 388. Extension et consolidation des infrastructures sportives par un contrat BOT

L'innovation au profit des infrastructures est l'un des points menant à l'émergence de notre pays. Il s'agit, entre autres, de la rénovation des anciens équipements ainsi que de la construction de complexes aux normes internationales dans les grandes agglomérations et les chefs lieux de districts de Madagascar.

Quand on tient compte de l'évolution démographique et de l'augmentation du nombre de pratiquants évoluant au sein des associations sportives, qui ne cessent de croître en nombre, on comprend mieux l'ampleur du déficit infrastructurel auquel notre pays fait face. C'est la raison pour laquelle le projet de l'IEM pour le développement du sport accorde la priorité aux infrastructures.

- *Création ou réhabilitation des gymnases pour que chaque grande agglomération urbaine et les chefs-lieux de districts puissent disposer d'au moins un gymnase aux normes requises et géré par une équipe de gestion et d'encadrement ayant les capacités nécessaires pour assurer une telle tâche*

Action 389. Extension et consolidation des infrastructures de sport et de loisir

Action 390. Renforcement de la formation aux métiers sportifs

- *Promotion de la vulgarisation des activités sportives dans les communes sans distinction à travers des subventions*



Le sport n'est plus seulement un loisir, il est devenu un enjeu économique et surtout un gisement d'emploi.

Les métiers du sport ne cessent de se développer, même si nombre d'entre eux ont encore des statuts mal définis. Les responsables sportifs en tant que piliers ont un rôle de premier ordre à jouer dans le plan pour l'émergence du sport à Madagascar. Cela nécessite, de ce fait, un renforcement au niveau de leur formation. A ce jour, on peut constater une grande évolution dans le domaine sportif : la technologie et la technique.

L'amélioration qualitative de la formation aux métiers sportifs nécessite une mise à jour des informations sur les différentes disciplines, le renforcement des capacités des formateurs et l'appropriation des meilleures pratiques par la participation à des conférences et des stages à l'étranger. Les acteurs en charge de la formation doivent également maîtriser les concepts sur lesquels sont basés la notion de sport au service du développement durable et de l'émergence économique.

Action 391. Utilisation du sport pour favoriser une meilleure hygiène de vie

Le sport est l'un des moyens pédagogiques pour un meilleur épanouissement de la jeunesse. Il est ainsi nécessaire de mener une campagne de sensibilisation allant dans ce sens et de mener des actions sur la thématique "le sport pour une meilleure hygiène de vie" dans lesquelles les partenaires techniques et financiers locaux seront activement impliqués.

Action 392. Programme d'appui à la vie associative

Les associations sportives qui évoluent au sein de l'espace éducatif sont des lieux de découverte, d'échanges, d'apprentissage et de spécialisation. C'est bien une double finalité éducative et sociale qui est ici en jeu. Seulement, ces associations sont souvent en manque de financement, d'éducateurs diplômés, de matériel pédagogique et d'équipements sportifs. D'où la nécessité de lancer des initiatives afin de :

- *développer les sports collectifs en milieu scolaire à travers la multiplication des compétitions et des stages ainsi que l'appui aux associations sportives et la vulgarisation du sponsoring ;*
- *professionnaliser la formation des éducateurs et des arbitres.*

Action 393. Valorisation et appui au sport scolaire et universitaire

Il est reconnu par tous que l'éducation physique et sportive revêt une importance fondamentale dans la perspective d'améliorer le bien-être de la population. C'est la raison pour laquelle l'IEM la place au cœur de la politique éducative et sociale pour l'émergence. De ce fait, il est du devoir des dirigeants de sensibiliser, de former et de soutenir les acteurs du secteur de l'enseignement, des écoles primaires jusqu'aux universités.

Pour atteindre les objectifs fixés, l'IEM garantira des facilités administratives et logistiques (transports, démarches et autorisations administratives, octroi de locaux...) pour motiver les responsables. Dans cette optique, une préférence sera accordée par le Ministère de tutelle aux activités sportives qui jouent un rôle fondamental dans le raffermissement des liens sociaux et aux disciplines qui ont démontré leur potentialité pour faire rayonner notre pays à travers le monde.



- *Promotion de l'émergence des sportifs de haut niveau dans chaque discipline grâce notamment à l'attribution de bourses sportives*

Action 394. Promotion du principe de marketing sportif qui regroupe l'ensemble des techniques marketing qui vise à associer une marque, un produit, à un événement sportif ou une personnalité du sport

5. ECONOMIE A CROISSANCE ACCELEREE

5.1. MADAGASCAR AGROBUSINESS

Objectif stratégique 25. Valoriser le potentiel agricole, exporter des produits labélisés et transformés

CONSTAT La quasi-totalité de la population rurale pratique une agriculture vivrière (riz, manioc, patate douce, haricot sec, maïs) dont seuls les surplus sont commercialisés sur un marché domestique cloisonné aux nombreux dysfonctionnements. Les terres cultivables représentent un potentiel de 36.000 ha, dont moins de 10 % sont effectivement exploités. Le potentiel de production agricole est donc largement sous-exploité. Cependant, la pression anthropique, l'exploitation forestière incontrôlée et les pratiques agricoles souvent destructrices peuvent mettre en péril la biodiversité exceptionnelle et le patrimoine naturel fragile de Madagascar.

Les rendements restent faibles (2,1 t/ha pour le riz, 1 t/ha pour le maïs, 0,9 t/ha pour le haricot). Les semences améliorées, les engrais et les pesticides sont peu utilisés. L'agriculture est peu mécanisée et l'équipement des exploitations familiales reste dominé par les outils traditionnels. Malgré un potentiel certain (bovins : 9,5 millions de têtes), le secteur des productions animales est au mieux stagnant. Les secteurs agro-industriels restent toujours au stade de restructuration (sucre : 10.500 t) ou sont encore marginaux (coton fibre : 7.000 t). Par ailleurs, la production rizicole (3,5 Mt) ne suffit pas à répondre à la consommation nationale.

À côté de cette pratique agricole de « subsistance » existent des filières d'exportation à savoir, les crevettes et les produits halieutiques (20.000 t), les litchis (18.000 t), la vanille (1.900 t). Celles-ci permettent des rentrées de devises importantes. Toutefois, force est de constater que Madagascar demeure en deçà de ses potentialités en matière d'exportation des produits de l'agrobusiness.

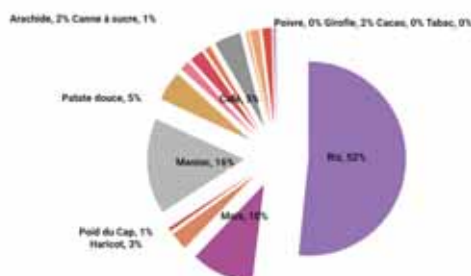


Croissance insuffisante du secteur agricole

L'agriculture peine à juguler une pauvreté essentiellement rurale et à approvisionner les villes. Les effets combinés de la pauvreté, des aléas de production et des dysfonctionnements de marché conduisent à des crises alimentaires récurrentes dans les régions Sud. La situation nutritionnelle des populations à risque est également préoccupante en milieu urbain.

Occupation du sol

Dans la chaîne de valeur de l'agrobusiness, les matières premières et les autres intrants circulent de la pré-production à la transformation, avant d'atteindre le marché final. La mobilisation des ressources nécessaires pour améliorer la productivité des ressources naturelles (la terre cultivable) et des facteurs de production (l'usage des nouvelles technologies agricoles, la mécanisation du travail agricole) demeure insuffisante à Madagascar.



Statistiques

Production rizicole et importation de riz



Sources Trademap, FAOSTAT, 2017

La culture de riz est la principale source de revenus des ménages agricoles au niveau national. Elle représente un peu moins de la moitié des revenus agricoles à Madagascar. Or, l'évolution des productions du secteur rizicole n'est pas proportionnelle à l'augmentation de la population Malagasy : la production rizicole a augmenté de 1,5 % par an alors que la population évolue de 2,5 % par an. Force est de constater que même si les importations de riz ont augmenté d'un peu plus de 5 % annuellement, les disponibilités de riz par habitant ont enregistré une baisse de 1 % par an. De manière maintenant récurrente, la production rizicole Malagasy ne suffit pas à satisfaire le besoin de la population. En conséquence, une importation d'environ 600.000 tonnes par an est régulièrement nécessaire pour combler le déficit de production de cette alimentation de base pour la majorité du peuple.



La richesse produite par le secteur agricole demeure perfectible

L'exportation des produits agricoles sous formes brute (matières premières), qui serviront pour alimenter les agro-industries étrangères, fait rentrer beaucoup de devises pour Madagascar, certes, mais ne suffit pas pour créer de la richesse.

SOLUTION DE L'IEM EN MATIERE D'AGROBUSINESS

D'autres filières génératrices de revenus et à forte valeur ajoutée seront développées dans les régions. Il s'agit notamment des épices (curcuma, poivres, etc.), des huiles essentielles ("ravintsara", ricin, etc.) et des fruits et légumes. Compte tenu des énormes potentialités que possède Madagascar en matière de production agricole, l'IEM vise prioritairement à augmenter nos capacités de productions agricoles et à transformer les produits issus de l'agriculture, afin d'en finir avec "l'économie de comptoir".

L'émergence du pays passe ainsi par la valorisation locale des produits agricoles préalablement à toute exportation. L'exportation brute des produits issues de l'agriculture sera ainsi progressivement remplacée par l'exportation des produits manufacturés ou semi-manufacturés. Des emplois et de la richesse nationale seront ainsi créés. Ainsi, la nouvelle politique du secteur agricole Malagasy sera basée sur la mise en place des Zones de Transformations Agricoles ou des Entreprises Franches de Transformations Agricoles selon les potentialités ou spécificités de chaque zone.

Pour traduire ces opportunités en réalité, une nouvelle génération d'entreprises agricoles et de nouvelles compétences seront engagées, et le marché mondial ne sera plus considéré comme une opportunité lointaine destinée à écouler les produits non absorbés par le marché local.

Les produits, seront classés stratégiquement pour que les industries dédiées dans la zone puissent devenir leaders (litchi, vanille, café, plante médicinale, bois précieux, cacao, etc.). Chaque filière potentielle sera détectée et la transformation locale, étudiée. La nouvelle politique du secteur agricole malgache sera basée sur la mise en place des **Zones de Transformations Agricoles (ZTA)** ou des **Entreprises Franches de Transformation Agricoles (EFTA)** selon les potentialités ou spécificités de chaque zone. Cette politique permet la valorisation des potentialités agricoles, de créer de la valeur ajoutée et dans une vision à long terme, de créer de la richesse pour le pays.

Plan sectoriel en agrobusiness

Action 395. Définition d'un cadre juridique et fiscal de Zones Économiques Spéciales Agraires

L'agriculture Malagasy sera appuyée par la définition des cadres juridiques et fiscaux régissant la mise en place des Zones de Transformation Agricole (ZTA) et des Entreprises Franches de Transformation Agricole (EFTA).

Action 396. Développement de pôle de compétence agricole et appuis aux centres de recherches

D'une part, cette action vise principalement les appuis aux centres de recherches dans la création de nouvelles variétés de culture résistantes aux changements climatiques et de nouvelles races d'animaux d'élevage résistantes aux maladies.

D'autre part, le développement de pôles de compétence concerne le ciblage des zones pour une filière donnée, pour y créer une zone de transformation agricole appropriée à cette compétence.



Action 397. Vulgarisation des plans techniques agricoles

La vulgarisation des plans techniques agricoles constitue un renforcement de capacité des agriculteurs, l'amélioration des techniques de culture et un réajustement des calendriers suivant les saisons.

Action 398. Appui aux fermes agropastorales

Cette action met en avant le renforcement des conditions sanitaires des animaux et l'amélioration de la santé animale, la mise en place d'un système de financement adéquat, l'organisation et la professionnalisation des acteurs. Ces conditions sont des conditions sine qua non pour l'amélioration de la production animale.

Action 399. Vulgarisation des élevages intensifs

Le développement accéléré des filières porteuses en matière d'élevage s'appuie sur l'intensification, l'amélioration de la productivité et la compétitivité de ces filières. Aussi, les actions pour y parvenir seront orientées vers :

- *le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits et des sous-produits d'élevage. La mise en place d'abattoirs de proximité sera priorisée pour assurer une meilleure intégration des filières artisanales et industrielles ;*
- *l'amélioration de la structuration des acteurs des filières d'élevage ;*
- *la facilitation de l'accès au système d'information sur le marché.*

Action 400. Utilisation de supports technologiques dans l'Agrobusiness

Objectif stratégique 26. Promouvoir une exploitation et une valorisation durable des ressources halieutiques et aquaculture

CONSTAT Avec près de 5.000 km de côtes, Madagascar dispose du potentiel pour faire de la pêche un levier de l'émergence, surtout dans les zones côtières. Pour l'année 2017, les activités du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche représentaient 7% du PIB en sus des exportations réalisées dans le secteur des ressources halieutiques et de la pêche (500 milliards d'ariary de recettes d'exportation).

Les principales activités liées à la pêche sont par ordre de priorité :

- *les pêcheries de crevette côtière, d'holothurie, de langouste côtière, de requin et raie, de céphalopode (poulpe et calmar) et de crabe de mangroves ;*
- *les pêcheries de thon et démersal.*



Les crevettes de Madagascar restent prisées pour leurs qualités répondant aux normes internationales. Seulement, les zones d'exploitation répondant à ces normes restent très limitées par rapport à la production globale. Annuellement l'exportation crevettière de Madagascar peine à dépasser les 10 000 tonnes par an, en 2016 elle plafonnait à 8 666 tonnes, pour une légère hausse (9 287 tonnes) en 2017. D'un autre côté, la pêche en eau douce a subi de plein fouet les effets des cyclones (sédimentation) et la modification de la composition du milieu, sans compter les assèchements des fleuves, des rivières et des lacs. La protection des écosystèmes qui abritent les ressources halieutiques et marines passe avant tout par l'application des textes réglementant les activités autour de ce secteur.

La majorité de la production de ressources halieutiques est fournie par des petits pêcheurs employant des outils archaïques et rudimentaires, ignorant l'existence même de normes et de textes réglementaires liés à cette activité.

La destruction progressive des récifs coralliens conduit progressivement à la raréfaction de certaines espèces de poissons. La pêche industrielle dans les eaux hauturières doit aussi figurer parmi les préoccupations des décideurs. Enfin, le changement climatique n'épargne pas non plus les ressources halieutiques marines : couplé au non-respect généralisé des réglementations de la pêche maritime, le constat d'une gestion irrationnelle des ressources disponibles est légitime.

SOLUTION DE L'ITEM EN MATIERE DE PECHE ET AQUACULTURE:

Outre l'appui aux structures existantes héritées des politiques précédentes dans le secteur pêche et de l'aquaculture industrielle, l'ITEM entreprendra différents appuis aux petites et moyennes entreprises au sein du secteur suivant un modèle Gagnant-Gagnant. A ce titre, l'approche entreprise développée pour l'agrobusiness sera répliquée, et l'ITEM fera en sorte que le secteur halieutique soit consolidé et se développe par le biais de l'industrialisation incitée. Les IDE, le transfert de technologie en matière de culture et d'élevage intensifs, de transformation industrielle de produits alimentaires et l'accès aux débouchés internationaux demeurent les facteurs-clés de réussite pour que les industries halieutiques et d'aquaculture soient des vecteurs d'une économie à croissance accélérée.

Le processus vise à ajouter une dimension de transformation industrielle à une grande partie des activités du secteur pêche et de l'aquaculture. Dans cette perspective, l'ITEM dotera les villages de pêcheurs d'un « concept marine ». Ce concept suit la logique d'une approche systémique des villages de pêcheurs : les villages seront dotés d'un véritable circuit relié aux activités connexes de l'exploitation halieutique (conservation et froid, séchage, salage et transformation industrielle). L'exécution de cette approche prendra la forme de partenariat, entre d'une part les pêcheurs regroupés en coopératives, et l'Etat d'autre part, à travers des Sociétés d'Économie Mixte. Le partenariat vise notamment à booster le secteur privé halieutique en les équipant et en les formant aux techniques modernes de pêche. L'ITEM s'engagera également à préserver l'écosystème sous-marin et à gérer durablement les ressources halieutiques dans le cadre de leur exploitation, de leur valorisation, et de leur reproduction, à travers la mise en œuvre de techniques d'exploitation modernes, éco-responsables et incluant les dernières avancées scientifiques afin de léguer un écosystème marin intact, du littoral à la haute mer, aux générations futures.



En matière d'objectif connexe, les actions seront orientées de manière à promouvoir les produits spécifiques Malagasy (Crevette ou Gambas, Langouste de Madagascar et Tilapia), afin d'en faire des produits d'appel halieutiques pour Madagascar sur la scène internationale (promotion du Label Madagascar).

Enfin, l'IEM procédera à la modernisation des infrastructures liées à l'équipement des garde-côtes afin de prévenir les intrusions dans les espaces maritimes sous juridiction, de la ligne de base jusqu'à la limite de la zone contiguë.

Plan Sectoriel en pêche et en aquaculture

Action 401. Réforme des dispositions légales de la pêche et de l'aquaculture

Action 402. Développement de pôles de compétence régional de la pêche et de l'aquaculture

Action 403. Intensification des appuis aux centres de recherches

Action 404. Formation aux métiers de la pêche moderne

Action 405. Consolidation et ajout d'infrastructures de débarquement et de transformation des produits de la pêche

Action 406. Mise en place des mesures de préservation des ressources

Action 407. Renforcement du contrôle et surveillance des eaux territoriales

Action 408. Dotation des pêcheurs des villages côtiers à fort potentiel économique d'un "Concept Marine"

5.2. MADAGASCAR MINIER ET HYDROCARBURES

Objectif stratégique 27. Développer le potentiel minier et ériger une filière minière propre

CONSTAT

Situation du secteur minier

Le secteur minier est caractérisé par de multiples activités informelles qui en minimisent les retombées sur l'économie. Le pays est connu dans le monde entier pour ses pierres précieuses et semi-précieuses : saphir, rubis, aigue-marine, tourmaline, topaze, améthyste, émeraude, etc. qui ont fait de Madagascar l'un des plus grands producteurs au monde de gemmes de couleur.



Le secteur minier artisanal représente jusqu'à 500 000 personnes, soit l'un des plus grands pourvoyeurs d'emplois (permanents ou saisonniers), loin derrière l'agriculture certes, toutefois il emploie cinq fois plus que le textile et la confection. Ce secteur inclut entre autres l'orpaillage, l'extraction artisanale de l'or alluvionnaire, qui est une activité de subsistance séculaire dans de nombreuses régions de la Grande Ile. Plusieurs tonnes d'or seraient encore produites annuellement par les artisans, parfois regroupés en coopératives partiellement mécanisées. En plus des pierres précieuses de couleur et de l'or, de nombreux travailleurs exploitent les pierres ornementales, les minéraux industriels (quartz, mica, feldspath) et les matériaux de construction (marbre, kaolin, gypse).

Par ailleurs, Madagascar exporte un graphite ultra-pur de très haute qualité produit de manière peu industrialisée. Le pays exploite la chromite de manière industrielle depuis la création de la COMINA en 1966, nationalisée 10 ans plus tard et rebaptisée Kraomita Malagasy (Kraoma SA).

La production industrielle a pris un nouvel essor dans les années 2000 avec le développement de quelques grands projets miniers industriels :

- *l'exploitation d'ilménite (minerai de titane) et de zirsill (mélange de zircon et d'ilménite) à Tolagnaro (Fort Dauphin), lancée en 2009 par la société Qit Madagascar Minerals (QMM), détenue à 80% par Rio Tinto et à 20% par l'Etat Malagasy, dont le montant d'investissement s'élève à 1.1 Milliard de dollars US ;*
- *l'exploitation de nickel et de cobalt (et de sulfate d'ammonium, sous-produit du raffinage) lancée fin 2012 par le Projet Ambatovy, un consortium de 4 actionnaires, dont Sherritt International Corporation qui détient la majorité des parts (40%). L'investissement total est désormais estimé à 6,9 milliards de dollars. La pulpe de minerai, extraite près de Moramanga est acheminée vers l'usine de transformation de Toamasina par le biais d'un pipeline souterrain de 220 km de long pour y être traitée et raffinée puis exportée à partir du port de Toamasina ;*
- *le fer de Soalala : le gisement a fait l'objet d'une prospection avancée dans les années 1980 puis a été réalloué par appel d'offres sur la base d'un projet de développement ambitieux en 2009, contre 100 millions de dollars US. Le gisement nécessite encore des sondages mais à ce stade de l'étude, on évoque un investissement nécessaire de 4 à 8 milliards de dollars US en raison des besoins en infrastructures (port, route, énergie, etc.) ;*
- *le bauxite de Manantenina : ACCES Madagascar et ESAMA MINERALS appartenant au groupe AZIANA Ltd. détiennent des PR sur ce gisement potentiel. La proximité avec les installations de QMM présente des avantages évidents ;*
- *les terres rares d'Ampasindava et Fotadrevo : la domination de la Chine et les pics occasionnels de prix sur le marché des terres rares renouvellent périodiquement l'intérêt pour les ressources en terres rares.*



Malgré les concrétisations de ces projets d'envergure et un potentiel immense les attentes des populations locales vis-à-vis des retombées du secteur des mines sont de plus en plus importantes. La communauté locale, en majorité pauvre, étant avant tout attachée à ses terres. En effet, localement, les projets miniers engendrent des attentes en matière de création d'emploi et d'amélioration des conditions de vie. Celles-ci se transforment en frustrations lorsque l'activité développée ne se traduit ni en plein emploi ni en manne financière capable de compenser le manque de ressources publiques (dépendances budgétaires de l'Etat aux bailleurs de fonds). Ces appréhensions sont justifiées par des doutes vis-à-vis de l'efficacité de certaines dispositions légales à l'instar de l'actuel taux de la redevance minière (de 2%). D'une manière générale, le secteur minier industriel est l'objet d'incompréhensions, qui sans réponse appropriée, dégénèrent en conflits sociaux.

Focus sur les ressources publiques générées par le secteur minier

Malgré ces incompréhensions, globalement, le secteur minier contribue aux recettes budgétaires de l'Etat grâce à un éventail d'impôts, aux redevances, aux différents frais administratifs et aux dividendes. A titre d'illustration, un taux fixe de 20% en matière d'impôt sur les bénéfices des sociétés est appliqué aux entreprises opérant dans le secteur ; des redevances sur les ventes de minéraux ; une redevance de 2 % du prix de vente lors de la première vente à l'exportation de minéraux bruts, quels que soient les minéraux ; etc.

Les redevances sont partagées entre différents niveaux du découpage administratif de Madagascar : 0,6 % reviennent à l'État (les "Redevances"), et 1,4 % reviennent aux collectivités territoriales décentralisées (les "Ristournes"). Une fois les redevances collectées, l'article 119 du Code minier prévoit qu'une partie des redevances revenant à l'État soit répartie entre le Bureau du cadastre minier de Madagascar (BCCM), l'Agence de l'Or, le Comité national des mines et le budget général (Recette affectée au profit de la Direction centrale chargée des mines, de la Direction interrégionale chargée des mines concernée ainsi que de la Police des mines). Cependant en pratique, les redevances minières sont totalement absorbées par le budget national de l'Etat.

Il est par ailleurs à souligner l'existence de certaines dépenses fiscales qui contribuent à la minoration des recettes : les frais de recherche et de développement sont exempts du paiement des dites redevances ; les entreprises qui valorisent légèrement les minéraux bruts avant leur exportation, comme le cas de Sherritt à Ambatovy, sont assujetties à un taux réduit de redevance (taux de 1% sur ventes des minéraux). En outre, il n'est plus à démontrer l'importance du manque à gagner généré par ces dépenses fiscales qui impactent négativement les recettes budgétaires publiques. Surtout lorsque l'Etat ne dispose pas de ses propres outils de contrôle. Certes, afin de minimiser l'impact de ces déficits potentiels, l'Etat a encouragé les entreprises du secteur à investir directement dans le secteur social local. Des encouragements insuffisants aux yeux de nombreux observateurs.

D'autres sources de recettes proviennent des frais administratifs liés à la procédure de délivrance des permis, qui sont en partie utilisés pour payer les coûts de fonctionnement du BCMM, ainsi que des impôts sur les terres et les propriétés appliquées aux opérations minières.



Focus sur l'actuelle politique nationale de développement du secteur minier

Le document cadre de la politique minière nationale de Madagascar paru en 2014 fixe les grandes orientations de l'actuelle politique minière nationale. L'une des orientations stratégiques de cette politique est d'améliorer la gouvernance des ressources minérales pour maximiser l'investissement et les résultats de développement durable dans le secteur minier. Cette nouvelle politique (cadre directif) s'articule autour de 8 axes :

1. *la promotion des investissements et des partenariats public-privé ;*
2. *la modernisation du cadre légal et fiscal, le renforcement du système de contrôle ;*
3. *la gestion efficace des revenus et des flux monétaires dans le secteur minier ;*
4. *l'amélioration de la gouvernance du secteur ;*
5. *l'intégration des mines artisanales et des petites mines dans le secteur formel et l'incitation à la valorisation locale ;*
6. *l'appui à la transformation locale ;*
7. *la création de valeur ajoutée des minerais et à la promotion ainsi qu'à la valorisation de la filière or ;*
8. *la cohabitation entre activités minières et préservation de l'environnement, l'identification et la promotion des « grandes mines ».*

Le premier pilier de ce cadre directif met l'accent sur le droit minier et le cadre politique général régissant la procédure de délivrance des permis, et encourage un système législatif moderne et mature, dont les règles de responsabilité et de reddition des comptes sont claires. La bonne gouvernance et le développement durable se fondent sur cette combinaison de réglementations. Les recommandations du cadre directif au titre de ce pilier relèvent des catégories suivantes :

- *la fourniture de manière continue d'informations géologiques tout en assurant l'égalité à l'accès de tous les opérateurs aux dites informations ;*
- *la révision et la mise à jour périodiques de la législation et des politiques minières ;*
- *l'instauration d'une procédure de délivrance des permis qui exige : la tenue de consultations avec les communautés pour les phases de planification et de développement, la soumission d'évaluations intégrées (sociales, économiques et environnementales), l'identification d'opportunités de développement durable, l'élaboration d'un plan avec une assurance financière en cas de fermeture de la mine, la gestion des questions relatives aux peuples autochtones, au patrimoine culturel, à la réinstallation de la communauté ainsi qu'à la sûreté et la sécurité.*



Ce cadre avait comme objectif d'instaurer une procédure opportune, transparente, sans ambiguïté et cohérente.

Par ailleurs, les réglementations minières à Madagascar ont fait l'objet de nombreuses révisions récentes. Les dernières révisions notables sont celles du Code minier, la Loi sur les Grands Investissements Miniers à Madagascar (LGIM) de 2005, le décret MECIE ainsi que la charte de l'environnement établie en 2004. Ces révisions ont permis de clarifier certaines dispositions ou d'en introduire de nouvelles pour une meilleure gestion du secteur minier. C'est le cas, par exemple, du renforcement du rôle des collectivités territoriales décentralisées, de la répartition précise des ristournes minières, de la création des couloirs d'orpillage pour les orpailleurs, ou de la réduction de la taille des carrés des périmètres miniers. Il demeure néanmoins quelques asynchronismes dans les textes, à l'image de la MECIE de 1999 qui parle de Programme d'engagement environnemental (PREE) alors que l'arrêté n°12032/2000 parle de Plan d'Engagement Environnemental (PEE) pour les permis PRE.

En outre, afin d'améliorer la performance du secteur minier, Madagascar a confirmé son adhésion au sein de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), une organisation internationale chargée de maintenir à jour et superviser la mise en œuvre de norme de bonne gouvernance dont l'objectif est d'évaluer dans quelle mesure les revenus des ressources pétrolières, gazières et minérales d'un pays sont gérées de manière transparente. La norme ITIE est mise en œuvre dans 46 pays. Elle se compose d'une série d'exigences qui doivent être respectées par les gouvernements et les entreprises afin que le pays puisse être considéré comme étant « conforme à la norme ITIE ».

Pourtant, en dépit de ces diverses perspectives positives identifiées, renforcées par des mesures manifestement incontestables, le paradoxe du secteur minier reste authentique. D'une manière générale, Madagascar doit faire face aux risques associés à la « malédiction des ressources » qui est souvent caractérisée par l'illusion de prospérité occasionnée par une éventuelle découverte de filon ou de gisement. Ce penchant a par conséquent actionné une ruée vers les permis de recherche et d'exploitation pour les petits exploitants miniers et les permis de recherche industriel. Une situation intensifiée par une loi mettant en exergue le principe du "premier venu, premier servi". Dès lors, les détenteurs de permis sont composés en grande majorité des spéculateurs dont la plupart sont restés au stade de recherche d'investisseurs potentiels. Les permis d'exploitation industriels sont souvent utilisés au profit d'opérations "boursières", donc éloignés de l'objectif d'extraction en soi, au bénéfice de l'économie.

En outre, le secteur minier est miné par une corruption généralisée. Les Malagasy doivent faire face à d'autres aspects de cette « malédiction », formulée de manière simple dans les termes suivants : les ressources minérales semblent créer plus de pauvreté que de richesses, et plus de conflits que de prospérité. A titre d'exemple, la filière or dont le sol de Madagascar regorge, est considéré à tort ou à raison comme monnaie d'échange. Pourtant ni l'Etat Malagasy, ni la population vivant en majorité dans la précarité n'ont bénéficié de l'impact positif de cette manne financière providentielle.

La principale modification proposée par le projet de loi est d'abaisser le seuil d'éligibilité à la Loi sur les Grands Investissements Miniers (LGIM) de 1000 à 250 milliards de FMG, soit 50 milliards d'Ariry, en valeur au 30 avril 2005.
Décret n°95-677 du 23 mai 1995 relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement et premier texte opérationnel fixant les règles et procédures d'évaluation environnementale à Madagascar. Il constitue un instrument pour la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion environnementale des investissements, entre autres, la responsabilité sociale des entreprises (RSE).



Ces faits inadmissibles ont conduit le régime de Transition à prendre l'initiative de suspendre provisoirement toute allocation de permis minier afin de procéder à une refondation et/ou un nettoyage du secteur dès l'avènement d'un régime élu démocratiquement. En juin 2012, la commercialisation de l'or a été réservée exclusivement à la Banque Centrale de Madagascar, de manière à augmenter le volume de stock d'or et à amorcer la stabilisation de l'Ariary. Par ailleurs, le Conseil des Ministres a aussi adopté la décision suivante : tout opérateur peut procéder à l'achat de l'or sur le territoire national, lequel opérateur devra, par la suite, impérativement vendre l'or qu'il a ainsi acheté, à la Banque Centrale de Madagascar. Jusqu'en 2015, il était donc interdit d'exporter de l'or.

Focus sur l'exploitation de la filière or : état des lieux

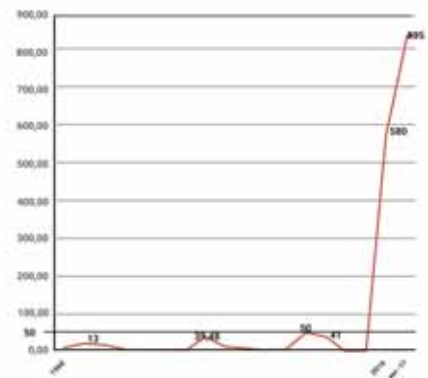
Historiquement, l'exploitation aurifère à Madagascar existe essentiellement sous forme d'orpillage. Les principaux sites reconnus sont localisés à Betsiaka, Dabolava, Antanimbary-Maevatanana, Ambatolampy et Mananjary.

Depuis le Conseil du gouvernement qui s'est tenu le 4 août 2015, le monopole de la Banque Centrale a été levé, et la commercialisation ainsi que l'exportation de l'Or, de nouveau libéralisée. Le décret instauré par le régime de Transition en juin 2012 a été ainsi annulé. Par conséquent, l'Or est redevenu une matière première très précieuse à l'instar des produits d'exportation traditionnels tout en observant une multiplication incontrôlée d'exploitations industrielles de la filière par des entreprises étrangères dans diverses régions de Madagascar. Cette situation a invariablement provoqué des explosions sociales locales en raison notamment de l'attachement des Malagasy à leurs richesses naturelles et des soupçons de corruption pesant sur les autorités compétentes.

La période d'après août 2015 a également marquée par l'augmentation de manière exceptionnelle des autorisations d'extraction d'Or dans l'optique, pour l'Etat, d'améliorer le niveau de performance commerciale à l'exportation et de diminuer les trafics illicites. Néanmoins, il est évident que cette croissance - le niveau de production réel de chaque exploitation étant rarement communiqué - se réalise sans aucune considération du caractère non renouvelable de cette richesse naturelle dans la mesure où aucun signe de développement durable n'est palpable par le peuple Malagasy.

Evolution de la production d'or

La production d'or s'est accrue depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui.



Sources Sourisseau et al (2016)

L'ITE a pour objectif d'assurer la transparence des transactions financières via des méthodes de contrôle comptable des recettes pétrolières, gazières et minières. L'idée est d'encourager le débat public autour de l'allocation des recettes issues des industries extractives pour une meilleure gestion des finances publiques au profit d'un développement économique et social durable.



Néanmoins, l'apport de la filière or n'a pas d'impact sur la croissance économique du pays ; ce constat est notamment dû au fait que Madagascar n'a pas encore adopté l'usage des nouvelles technologies d'exploitation ainsi qu'au système de suivi et contrôle de l'exploitation aurifère. En effet, les exploitants informels du secteur ne suivent aucune norme concernant l'exploitation des produits miniers, un phénomène qui persiste encore en 2018. Les méthodes d'extraction ne sont pas aux normes requises et ne respectent pas la réglementation en vigueur, ce qui a pour effet d'entraîner un faible niveau de production, en tous cas déclaré.

Malgré ces méthodes d'exploitation artisanale, le secteur a pu enregistrer une performance de 2730 tonnes à l'exportation en 2017 selon le Ministère des mines. Ce chiffre suppose une capacité de production dépassant de loin le volume déclaré. Selon l'estimation de certains experts, la production d'or pourrait atteindre 5 tonnes par an minimum, et ce, en pratiquant uniquement l'exploitation artisanale. Une estimation qui pourrait s'avérer bien plus importante si l'exploitation devient industrielle. Ces mêmes experts prévoient à ce sujet une production située entre 30 et 40 tonnes par an minimum. Bien que ce chiffre ne soit pas officiel, un calcul rapide peut être fait : le cours de l'or est de 30 dollars par gramme minimum et en moyenne, 30 tonnes équivaldrait donc à 900 millions de dollars par an. Stockés, en toute logique à la Banque Centrale et non ailleurs.

Il est ici judicieux de noter que depuis ces dix dernières années, les banques centrales sont devenues acheteuses d'or. Les pays émergents, devant l'explosion de leurs balances commerciales et de leurs réserves de changes, ont commencé à acheter de l'or à titre de diversification. Mais aussi que l'or est un moyen de paiement que tout pays est prêt à accepter. ***De plus, l'or n'est pas seulement un élément d'indépendance financière, il est également un moyen de protéger les réserves de l'Etat contre la dévaluation de la monnaie.***

Le témoignage de Kenneth Rogoff, ancien économiste en chef du FMI, est sans équivoque : il conseille aux banques centrales d'investir dans l'or. Son analyse de l'évolution du cours du métal jaune sur plusieurs décennies indique que celui-ci est toujours susceptible de connaître une forte appréciation. Ainsi, les Banques Centrales de Chine, de Russie, ont toutes augmenté leurs réserves d'or ces dernières années. En grande partie, l'intérêt des banques centrales pour l'or est assuré par la stabilité du cours de ce métal précieux. D'autre part, au fur et à mesure que la crise de la dette mondiale s'aggrave (elle dépasse déjà de presque trois fois le PIB mondial), l'importance et l'intérêt pour l'or, c'est logique, ne fera que grandir. Par conséquent, ceux qui auront préparé une assurance et leur résilience en stockant des lingots d'or dans leur banque centrale seront gagnants sur le moyen terme. A titre d'exemple, le volume d'or dans les réserves russes a augmenté de 13,87% en 2017, soit de 223,95 tonnes, et au 1er janvier 2018 il s'élevait à 1 838,22 tonnes. Au 1er avril, les réserves ont augmenté jusqu'à 1 891,1 tonnes. La banque centrale russe est l'un des acheteurs d'or les plus actifs du marché ces dernières années. Ce métal précieux permet de garantir aux États leur indépendance envers les décisions d'autres pays, remarquent les experts. Cette initiative de la Russie est justifiée par la considération de l'or comme étant une monnaie universelle qui aura toujours de la valeur, d'autant plus que les réserves de change ne sont plus aussi fiables à cause de la fluctuation des cours et de l'éventuelle instabilité de l'économie.



Partant de ce constat, il n'est pas étonnant que l'or de Madagascar soit convoité par la Chine, la Russie et d'autres pays étrangers. Par contre, ce qui est inadmissible c'est que Madagascar ne prenne pas en compte la valeur réelle de ce métal précieux, et autorise tout IDE à l'exploiter industriellement et à l'exporter comme un produit quelconque. Un manque d'évaluations et de distinctions, appuyé par l'allocation de baux emphytéotiques autorisant l'extraction jusqu'à épuisement des ressources. La contrepartie en devises ne justifie en aucun cas l'adoption d'une telle décision qui est l'autre facette de l'hémorragie des richesses de Madagascar.

Focus sur Exploitation des pierres précieuses : état des lieux

Depuis 1990, Madagascar est devenu le nouvel eldorado des pierres précieuses. Andranodambo aura été le début d'une longue série, suivie d'Ilakaka, et enfin de Sakaraha, faisant de l'île le plus grand réservoir de gisement de saphir au monde. De nos jours, d'autres découvertes à l'instar du gisement de rubis d'Andilamena et les filons d'émeraudes sur la côte Est font de Madagascar le numéro un mondial dans la production de pierres de couleur. A titre de précision, l'île serait l'unique productrice pour certaines variétés de pierres comme le pezzottaite, et se révélerait être par ailleurs le fournisseur à 80% de saphirs roses.

Cependant, l'extraction artisanale domine la filière, agrémentée par des transactions informelles. Des comptoirs plus ou moins légaux, à moindre coût sont utilisés pour procéder à l'achat et vente. Le sous-investissement en matière de prospection et d'extraction est un des traits distinctifs du secteur à travers toute l'île.

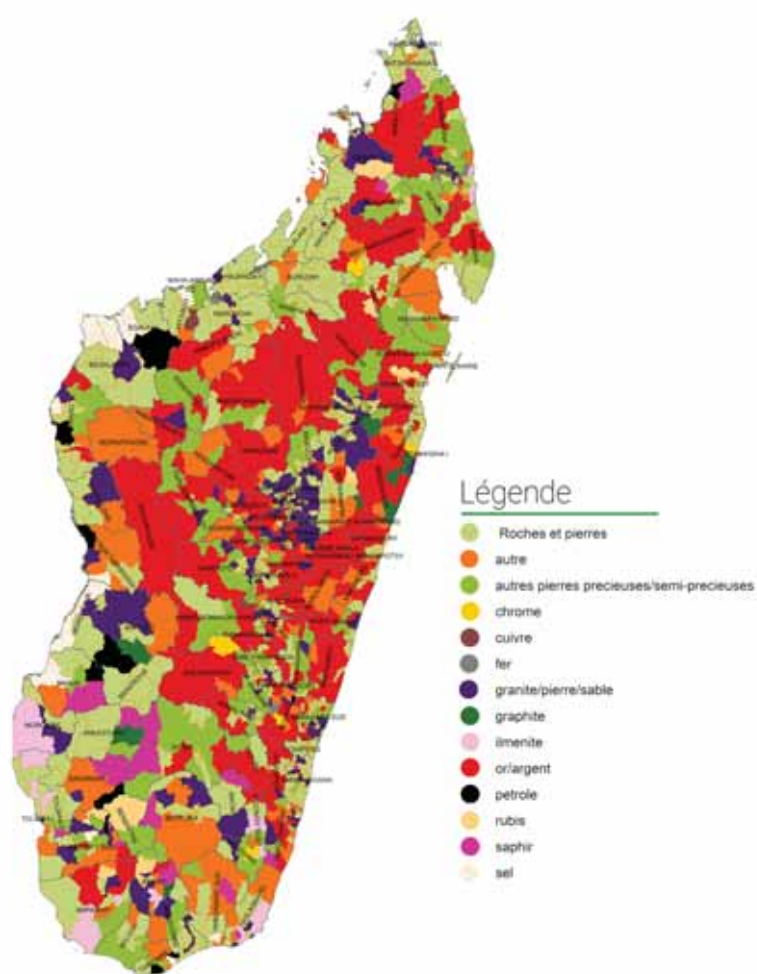
Conscient des manques à gagner de la filière caractérisés par l'insuffisance de transformation de pierre brute, Madagascar s'est doté d'un centre de formation en gemmologie. Dans cette perspective, l'Institut de Gemmologie de Madagascar (IGM), se positionne comme étant un centre de formation d'excellence dans ce domaine sur le continent africain, appuyé par une structure respectant les normes pédagogiques internationales et renforcé par une technologie de pointe. A ce sujet l'IGM est l'unique centre de formation en gemmologie francophone de classe internationale accrédité « ATC » par le «Gemmological Association» de Londres, dans le continent Africain et l'Océan Indien. Il a été élu « meilleur centre de formation dans toute l'Afrique », par l'African Mining Partnership (AMP) de par la qualité des formations dispensées en Gemmologie, en Lapidairerie et en Bijouterie. Il est en étroite collaboration avec les grands instituts internationaux de gemmologie, tels que le Gem-A de Londres, le GIA de Californie, le HRD de Anvers et le GIT de Bangkok. En effet, l'IGM fait partie des rares centres de formation bilingue (Français – Anglais) dans le monde.

En outre, l'IGM s'est fixé comme mission:

- *La professionnalisation du métier des gemmes par la formation des acteurs en gemmologie, lapidairerie et bijouterie ;*
- *La valorisation par la transformation (taillage) des pierres brutes et la fabrication des bijoux fantaisies à partir des pierres de basse qualité, afin d'augmenter la valeur ajoutée provenant des ressources minérales à l'économie de Madagascar et aux pays d'Afrique.*



Néanmoins, la filière pierre précieuse, considérant son potentiel immense, est encore loin de profiter à l'économie. L'assainissement et la réglementation est encore un vaste chantier dépendant d'une réelle volonté politique.



Graphite	Ampanihy	MADA-AUST
Nickel	Ampanihy	MADA-AUST
Nickel	Valozoro	DIAMOND FIELDS INTERNATIONAL LTD
Or	Betsiaka	KRAOMITA MALAGASY
Or	Vatovorona	VARUN CLUFF INTERNATIONAL SARL
Ilménite et terres rares	Région Anosy	VARUN INDUSTRIES LTD
Sables minéralisés	Toliara	WORLD TITANIUM RESOURCES
Terres rares	Ampasindava	TANTALIUM RARE EARTH MADAGASCAR filiale du groupe TANTALUS RARE EARTHS AG (GERMANY)
Vanadium et Graphite	Besakoa	ENERGIZER RESOURCES
Uranium	Madagascar	PAM COAL

Contribution du secteur à l'économie nationale

	2012	2013	2014
CONTRIBUTION DU SECTEUR EXTRACTIF AU PIB	0,7%	2,12%	4,18%
PART DES RECETTES FISCALES	9%	14%	20%
IDE	42%	43%	40,6%
PART EMPLOI DIRECT (CNAPS)	0,9%	0,8%	

Avec les cinq principales sociétés d'exploitation minière (Ambatovy, Dynatec, QMM, Kraoma et Holcim), le secteur extractif contribue déjà de manière significative à l'économie de Madagascar. Depuis 2016, le secteur des activités extractives a regroupé près de 40% du flux des IDE. En termes de droits et de taxes, la contribution du secteur extractif en matière fiscale en 2014 est estimée à 14% de l'ensemble des recettes fiscales.



SOLUTION DE L'IEM EN MATIERE MINIERE :

L'ambition du Fondateur de l'IEM Andry RAJOELINA est de faire du secteur minier, l'un des leviers de croissance en vue de l'édification de l'indépendance financière et économique future de Madagascar.

A ce titre, le préalable requis consiste en une évaluation en vue d'une meilleure redistribution des richesses du sous-sol. Une perspective qui implique nécessairement le bilan des résultats financiers du secteur minier et hydrocarbure, ainsi que des politiques appliquées jusqu'à présent. Ensuite, il sera primordial de procéder à une réforme et à un nettoyage de chaque filière tout en s'alignant aux nouvelles exigences du contexte économique international, caractérisé par les enjeux que représente ce secteur dans les rapports de force géostratégiques. En effet, il est observé un déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie du Sud et de l'Est, avec de nouveaux pôles au Moyen-Orient. C'est ce "shift" qui exacerbe les rivalités concernant les ressources non renouvelables, à l'image de la compétition féroce pour les hydrocarbures et les mines. Actuellement, les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) comptent pour un tiers du PIB à parité du pouvoir d'achat mondial.

Dans ce contexte, Madagascar fait partie des pays convoités pour ses richesses minières et son potentiel en ressources énergétiques car, plus généralement, l'émergence de nouvelles puissances économiques a mis en avant une appétence croissante pour les ressources stratégiques. A l'instar des autres pays de l'Afrique Subsaharienne, Madagascar intéresse, plus que jamais, non seulement les puissances historiques mais également les puissances émergentes.

Pour y faire face et afin de transformer cet intérêt en impact positif au niveau de chaque foyer, la politique minière qui sera mise en oeuvre par l'IEM tiendra compte de l'importance économique de chaque filière et abordera cas par cas les réglementations et les codes qui encadreront le secteur. Il est par exemple inconcevable de classer dans une même catégorie une grande mine et une petite mine : le montant des financements nécessaires, le temps de retour sur investissements et les risques y afférent sont complètement différents. L'IEM dressera un système de fiscalité, de redevances et de ristournes plutôt recentré en fonction du poids dans la contribution macro économique de chaque filière. A titre de référence :

- *les grandes mines nécessitant un investissement lourd et à long terme seront soumis à une redevance et à un impôt sur les bénéfices suivant les normes internationales en vigueur ;*
- *les mines d'exploitation aurifère feront l'objet d'une création obligatoire de société "franche" d'économie mixte avec partage équitable de la production des lingots d'Or ;*
- *les petites mines d'exploitation de pierres précieuses seront soumis à un impôt sur les bénéfices de 20%.*

Dans l'objectif d'assainir la filière "pierres précieuses", le plan de l'IEM prévoit de construire des BPE de proximité destinés à initier un système boursier spécifique à chaque produit (bourse saphir, bourse émeraude, etc.) accompagné d'une SEM de lapidairerie. La sécurisation périmétrique des sites, et l'assainissement en général, seront effectués par les agents de la police des mines, renforcés par les forces de l'ordre.



Aussi, l'émergence du secteur minier à Madagascar requiert des réformes en profondeur et une remise à l'ordre suivant les normes requises, en tenant compte de la compétitivité du secteur. En ajustant les intérêts de chaque partie prenante, le respect d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat et l'exploitant devra toujours être observé. La croissance économique accélérée s'appuie d'abord sur un secteur minier réglementé : c'est celui-ci qui assurera des ressources alternatives, destinées à augmenter puis asseoir la capacité de financement de l'Etat.

Focus sur la filière or

Le programme minier de l'IEM consacrera un traitement spécial à la gestion rationnelle et rentable des ressources aurifères de Madagascar. Le principe général de ladite gestion rationnelle reposera notamment sur la lutte intensive contre les trafics et exportations illicites d'or et les exploitations illégales, tout en donnant trois rôles fondamentaux et exclusifs à la Banque Centrale de Madagascar (BCM) : (i) l'investissement, (ii) le stockage et (iii) l'exportation.

La mise en œuvre de cette solution passera par cinq étapes :

- 1. Le cadrage juridique de l'interdiction de l'exploitation informelle et non encadrée de l'or ;*
- 2. L'initiation d'un investissement direct entre le Gouvernement et la BCM pour construire une industrie nationale de raffinage et de transformation en lingots d'or accrédité par la London Bullion Market Association (LBMA), qui implique une reconnaissance internationale ;*
- 3. La création et la gestion par le Gouvernement en partenariat joint-venture avec un partenaire professionnel dans les industries d'extraction et de transformation aurifère de SEM de proximité (site stratégique cible).*
- 4. L'allocation de l'exclusivité d'achat et de stockage de lingot d'or à la BCM.*
- 5. La création de Garantie Souveraine pour sécuriser les finances publiques et le financement général des grands projets gouvernementaux avec le Fonds d'Investissement Stratégique qui sera créé en réformant la SONAPAR et l'OMNIS.*

Ainsi, tous les exploitants d'or dans les zones clés comme Maevatanana, Tsinjoarivo, Dabolava et Betsiaka seront équipés d'unités de transformation d'or en lingots. Les raffineries d'or récupéreront les produits aurifères des exploitants nationaux. Ce partenariat permettra de formaliser les exploitants informels. Les produits aurifères seront transformés en lingots d'or, stockés à la Banque Centrale. Ces lingots serviront de garantie souveraine pour le financement des projets d'infrastructures structurants pour l'émergence de Madagascar et/ou permettront de stabiliser l'ariary.

Les autres filières minières

Les innovations en termes d'exploitation minière apportées par l'IEM reposent sur le principe de base d'un partenariat gagnant-gagnant. Ainsi, dans le cadre d'une exploitation rationnelle des ressources minières de Madagascar, des grandes sociétés internationales d'exploitation et de transformation des mines seront sollicitées pour un contrat de joint-venture avec l'Etat à travers les Sociétés d'Économie Mixte (SEM). Ces changements seront concrétisés d'une part, par une élaboration ou une mise à jour des textes, lois et réglementations régissant le secteur minier, et d'autre part, par la restructuration et/ou la refondation du code minier.



En mettant en œuvre la politique prévue par l'IEM, les objectifs de la stratégie de croissance économique au sein du secteur minier seraient :

- Madagascar parmi le Top 3 des pays africains exportateurs de produits miniers transformés en produisant 3,8 millions de tonnes de chrome, 360 millions de tonnes de fer, 335 millions de tonnes de bauxite et 168 millions de tonnes de nickel ainsi que d'autres produits tels que le manganèse, la platine, le titane, etc. ;
- le secteur minier contribuant jusqu'à 15% du PIB en 2025 grâce à l'augmentation des emplois du secteur et à l'encaissement des dividendes générés par les participations dans les SEM d'exploitation.

Plan sectoriel pour l'émergence du secteur minier

Action 409. Création d'une raffinerie d'or ravitaillant la banque centrale en lingots pour stabiliser la monnaie nationale

Action 410. Réforme du Code minier et mise en œuvre et contrôle du code pétrolier par :

- la simplification des procédures et surtout leur transparence pour une meilleure Gouvernance ;
- l'instauration d'une gestion responsable, c'est-à-dire, d'une gestion rationnelle et efficiente des ressources minières et pétrolières ;
- l'élaboration des textes spécifiques par sous-secteurs afin de les rendre plus adaptés à la spécificité des ressources ;
- l'élaboration de nouvelles dispositions fiscales minières et pétrolières, et la mise à jour du cadastre minier

- l'actualisation du Code Pétrolier et ses textes d'application selon la stratégie d'émergence ;
- l'actualisation du modèle de Contrat de Partage de Production (CPP) et l'élaboration d'autres modèles de contrats pétroliers gagnant-gagnant ;
- la mise en place des mécanismes d'information permettant la transparence de la gestion des ressources tout en considérant les contraintes des parties prenantes.
- Etablissement au cas par cas des réglementations et des codes qui encadreront le secteur : il est par exemple inconcevable de classer dans une même catégorie une grande mine et une petite mine en raison de l'importance de la différence au niveau du montant des financements nécessaires, du temps de retour sur investissement et des risques y afférents

Action 411. Elaboration d'un Plan Directeur des Mines pérenne par :

- la mise en place d'une Société d'Affinage et de Traitement de l'Or (SATO) ;
- la déconcentration de la Police des Mines, et des services d'administration minière ;
- la mise en place de l'Observatoire Minier (OM).



Action 412. Mise en place des structures de gouvernance par :

- *la prise de participation de l'Etat dans le capital des sociétés (à travers des SEM) dans l'esprit d'un partenariat gagnant-gagnant ;*
- *l'amélioration de l'environnement juridique ;*
- *l'amélioration et le développement du cadre institutionnel ;*
- *l'instauration d'une communication institutionnelle efficace et la vulgarisation de l'information, éducation et communication (IEC);*
- *l'instauration d'une meilleure synergie entre les actions de tous les acteurs institutionnels du secteur ;*
- *l'amélioration de la contribution économique du secteur minier pour le développement du pays en général et de la population riveraine en particulier ;*
- *l'incitation à la transformation locale des produits miniers, en vue de l'augmentation de la valeur ajoutée ;*
- *la mise en place d'une cohabitation harmonieuse entre les activités minières et l'environnement, ainsi que les autres secteurs.*
- *Réforme et nettoyage de chaque filière tout en s'alignant aux nouvelles exigences du contexte économique international, caractérisé par les enjeux que représente ce secteur dans les rapports de force géostratégiques*
- *Sécurisation périmétrique des sites et assainissement du secteur par les agents de la police des mines, renforcés par les forces de l'ordre territoriales*

Action 413. Installation des comptoirs miniers par :

- *la création d'une entité de recouvrement et de répartition des rentes minières ;*
- *la déconcentration et décentralisation des rôles des entités administratives minières ;*
- *la révision des divers droits et taxes ;*
- *le renforcement et la clarification des dispositions en matière d'infractions, de sanctions et de juridictions compétentes ;*
- *la révision du principe de stabilité fiscale et douanière ;*



- *l'institution d'une déclaration préalable pour les transactions financières internationales sans préjuger des contenus des dossiers ;*
- *l'incitation et le développement du contenu local ;*
- *l'instauration d'un nouveau mode de gestion des périmètres miniers et de critères d'octroi des permis.*

Action 414. Développement de pôles de compétence miniers par :

- *la mise à jour et la mise à disponibilité de la base de données sur les permis miniers , auprès de Ministères concernés ;*
- *la mise en place du système de perception à la source des redevances et ristournes minières auprès de Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ;*
- *la mise en place d'un système de gestion des redevances et ristournes minières issues des Grandes Mines par l'appropriation, amélioration et poursuite du projet de mise en place d'un nouveau mécanisme de gestion.*

Action 415. Politique de transformation des produits miniers par :

- *la mise en place d'un dispositif financier pour le suivi environnemental des exploitations minières artisanales à petite échelle (ASM) autour des Aires protégées et dans les zones à forte concentration d'ASM ;*
- *l'élaboration d'une réglementation environnementale pour les petites mines et l'orpaillage ;*
- *le financement du contrôle et du suivi au niveau environnemental des grands investissements miniers.*

Action 416. Formations aux métiers miniers et pôles de compétences par :

- *Assainissement du secteur minier : éradication des économies souterraines et informelles*
- *la sensibilisation, formalisation des petits exploitants miniers : ciblage des sites à fortes activités minières informelles ; sensibilisation et informations des CTD touchées ; sensibilisation des petits exploitants miniers, formalisation, groupement au niveau d'une zone minière ;*
- *la sensibilisation, formalisation des orpailleurs et des collecteurs : appui des CTD dans la sensibilisation et l'information des opérateurs dans la filière ; opérationnalisation des dispositifs de traçabilité des activités sur l'or : cartes et registres de suivi ; suivi de la gestion des activités aurifères faite par les CTD;*



- le renforcement des capacités en matière d'identification et de transformation de pierres précieuses et de pierres fines ;
- la création des formations en matière de gemmologie et de lapidairerie.

Action 417. Promotion du secteur minier par :

- l'évaluation du capital naturel mines en consolidant les données relatives aux substances minérales potentielles ;
- l'incitation au passage des projets miniers à la phase de production en facilitant la réalisation des opérations des Compagnies minières tout en veillant à l'intérêt national ;
- Réalisation d'une évaluation préalable de nos ressources minières en vue d'une meilleure redistribution des richesses du sous-sol et mise à jour du cadastre minier
- la valorisation des gisements et la promotion ciblée avec la prise de participation de l'Etat à travers la Société Nationale des Mines en élaborant les textes sur la passation des marchés publics relatifs aux ressources minières ;
- la diffusion des données avec la mise à jour, l'actualisation et le renforcement de gestion de BDD ;
- la promotion internationale et nationale en élaborant des documents d'information, en participant à des forums internationaux.

Action 418. Garantie d'une exploitation transparente, dans un esprit gagnant-gagnant, de nos ressources minières par les investisseurs nationaux et internationaux

Action 419. Valorisation des exploitants nationaux par :

- la promotion des meilleures pratiques en matière de contenu local (emplois, achats de biens et services locaux) ;
- la création de la Société Nationale des Mines ;
- la déconcentration des services techniques : en réorganisant la Police des Mines et en restructurant la cellule environnementale ;
- la redynamisation de l'IGM par la redéfinition et la promotion ;
- la restructuration du Laboratoire National des Mines en la normalisant ;
- la redéfinition du rôle du BCMM en étendant sa mission aux opérations de recouvrement et en gérant la répartition des droits et taxes issus des activités minières ;
- la mise en place d'une société locale d'affinage et de raffinage de l'or à travers un partenariat public-privé ;



- Application stricte du principe de base de partenariat gagnant-gagnant à toute exploitation minière : contrat de joint-venture avec l'Etat à travers les Sociétés d'Économie Mixte (SEM avec une participation, au moins 33%) avec les grandes sociétés internationales d'exploitation et de transformation des mines.
- l'opérationnalisation des nouvelles structures/ des structures mises en veille (BAM, BIME) ;
- l'amélioration et le renforcement des compétences professionnelles locales ;
- la favorisation de la création d'entreprises locales.

Action 420. Donner les avantages aux populations de chaque secteur source minière par :

- l'externalisation du suivi des flux monétaires pour une répartition équitable des revenus ;
- le renforcement de l'adhésion à l'EITI et réaffirmer le plein engagement de Madagascar.
- Lutte intensive contre les trafics et exportations illicites d'or et les exploitations illégales, tout en donnant trois rôles fondamentaux et exclusifs à la Banque Centrale de Madagascar (BCM) : (i) l'investissement, (ii) le stockage et (iii) l'exportation.
- Equipement en unité de transformation d'or en lingots de tous les exploitants d'or dans les zones clés comme Maevatanana, Tsinjoarivo, Dabolava et Betsiaka. Les produits aurifères seront transformés en lingots d'or, stockés à la Banque Centrale. Ces lingots serviront de garantie souveraine pour le financement des projets d'infrastructures structurants pour l'émergence de Madagascar et/ou permettront de stabiliser l'ariary
- Généralisation du concept de contrat de partage de production (CPP : une bonne partie de matières brutes extraites appartient à l'Etat) à toutes les ressources minières

Objectif stratégique 28. Développer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes

CONSTAT Depuis 2006, l'octroi de permis se fait par voie d'appel d'offres et le principal critère considéré est la compétitivité des offres reçues. A ce jour, 16 compagnies pétrolières internationales ont conclu 25 Contrats de Partage de Production (CPP) dont 24 pour



des titres miniers d'exploration et un pour un titre minier d'exploitation d'huile lourde. 9 compagnies opèrent dans 19 blocs onshore et 7 compagnies dans 6 blocs offshore.

Le montant des investissements dans l'exploration pétrolière réalisés entre 2004 et 2013 est estimé à 1,5 milliards USD. L'intérêt pour le potentiel en hydrocarbures des bassins sédimentaires Malagasy se trouve renforcé par le fait que Madagascar se situe dans la même province pétrolière que l'Afrique de l'Est où des découvertes de gisements importants ont été enregistrées ces dernières années.

Madagascar dispose de près de 988.000 km² de bassins sédimentaires onshore et offshore favorables pour l'exploration pétrolière longeant principalement les côtes Nord-Nord Ouest, Sud-Sud Ouest.

445.000 km² ont fait l'objet de travaux d'exploration, soit un taux de couverture de 45 %, ayant permis une évaluation intérimaire de nos ressources géologiques avec plus de 1500 milliards de barils d'hydrocarbures conventionnels, plusieurs trillions pieds cubiques de gaz, dont Manambolo avec une réserve estimée de gaz humide de 10 TCF, plus d'une douzaine de milliards de baril d'hydrocarbures non conventionnels.

Les hydrocarbures viennent compléter le tableau d'une économie à potentiel sous-exploité, en raison notamment de l'insuffisance d'industries en hydrocarbures. En raison aussi de la présence de problèmes identifiés dans l'exploitation des gisements.

En effet, le code pétrolier est toujours en cours d'élaboration. Or, la non-application dudit code est l'une des sources de problèmes pour les investisseurs potentiels nationaux et étrangers : elle ne favorise pas l'instauration d'un climat de confiance qui encouragerait les investisseurs à investir dans ce secteur.

Par ailleurs, Madagascar ne dispose actuellement pas les technologies et des méthodes d'exploitation adéquates pour l'émergence de ce secteur. Enfin, la production de pétrole brut (huile lourde de Tsimiroro) n'en est qu'à ses débuts et Madagascar ne dispose plus de raffinerie. Il n'est donc pas étonnant que la majorité des besoins de consommation nationale en hydrocarbures soit importée.

Statistiques du secteur hydrocarbures

Contribution du secteur à l'économie nationale

DONNEES GEOPHYSIQUES		
SISMIQUE	2D	115 689, 471 KM
	3D	7 085 KM ²
AEROMAGNETIQUE		192 467 KM
MICROMAG		10 808 KM
MAGNETIQUE		32 770 KM
GRAVIMETRIQUE		87 116 KM
AGG		61 641 KM
ERT		477 KM
DONNEES DE FORAGE		
PUITS CONVENTIONNELS		82 (07 PUIFS FORÉS EN 2010/2011)
PUITS NON CONVENTIONNELS		688 (86 PUIFS PEU PROFOND POUR LE SFP)

Source
Calcul des auteurs.



Le tableau ci-dessus met en évidence le potentiel conséquent de Madagascar dans le secteur des hydrocarbures. Les chiffres montrent que la Grande Ile dispose de la superficie suffisante pour produire plus d'hydrocarbures, et ce, durablement. Il est aussi évident que l'augmentation de la production en hydrocarbures combinée à la bonne gouvernance de nos ressources contribuera à l'accroissement de l'économie nationale dans l'objectif d'éliminer l'extrême pauvreté.

Focus sur les îles Eparses :

Pour le cas de Juan de Nova, l'île la plus proche de Madagascar dans le Canal de Mozambique, les chercheurs estiment que l'île possède un potentiel estimé entre 6 et 12 milliards de baril de pétrole, plus 3 à 5 milliards m³ de gaz. En admettant une moyenne du prix baril du pétrole brut à 50 dollars, Juan de Nova renferme donc 300 milliards de dollars de pétrole. Ce chiffre concerne uniquement le pétrole, car on n'a encore ni évalué les retombées de l'exploitation de gaz, ni les ressources stratégiques qu'on peut trouver dans les trois autres îles : Les Glorieuses, Europa et Bassas de India. Par conséquent, des études de cas spécifiques seront initiées en vue d'un partenariat gagnant-gagnant activé par un appel d'offre ouvert, après avoir été fixés sur le statut des îles en question.

Les importations d'hydrocarbures à Madagascar

Le tableau ci-dessous présente de manière générale la quantité d'hydrocarbures importés et leur utilité. Il montre l'importance de l'importation du gasoil en raison notamment de son utilité dans le transport et la production d'énergies (groupes électrogènes de la JIRAMA pour la fourniture d'électricité dans les différentes régions de Madagascar).

Les importations d'hydrocarbures à Madagascar

PRODUIT	QUANTITÉ (KTEP)	PART	UTILISATION
Gasoil	483,84	62,74%	Transport, industrie
Essence (super carburant, essence aviation, essence tourisme)	98,23	12,74%	Transport, aéroports, électricité
Fuel oil	57,19	7,42%	Chaudières à condensation, raffinage diesel
Jet fuel	53,16	6,89%	Aviation
Non-énergétique	39,41	5,11%	Production de vapeur de chauffage
Pétrole lampant	25,55	3,31%	Cuiseur, chauffage
Gaz liquéfié	13,38	1,79%	Cuiseur, chauffage industriel
Total	771,19	100%	

Source
Calcul des auteurs.



SOLUTION DE L'IEM EN MATIERE D'HYDROCARBURES :

Pour l'IEM, le secteur hydrocarbures est l'un des secteurs les plus susceptibles de contribuer considérablement à l'émergence du pays. Pour ce secteur, les objectifs de l'IEM sont :

- *Madagascar, pays producteur de pétrole, avec une production potentielle estimée à 19,6 milliards de barils dont 3 milliards de barils produits à Tsimiroro et 16,6 milliards de barils à Bemolanga.*
- *Madagascar, pays disposant à nouveau de ses propres raffineries permettant d'approvisionner régulièrement l'ensemble du territoire en produits raffinés répondant aux normes internationales. Ces nouvelles raffineries auront la technologie et le personnel compétent pour la transformation des hydrocarbures bruts en produits raffinés.*

Le secteur des hydrocarbures à Madagascar sera encadré par le code pétrolier qui s'appuiera sur sept (7) axes stratégiques :

- *la restructuration du cadre institutionnel pour assurer une bonne gouvernance et une gestion efficace du secteur ;*
- *l'actualisation du cadre législatif et réglementaire ;*
- *l'exploitation des ressources pétrolières et gazières dans le cadre d'une politique de développement durable et en adéquation avec la protection de l'environnement ;*
- *la gestion des revenus pétroliers et gaziers aux fins d'un développement socio-économique équilibré sur l'ensemble du territoire ;*
- *la contribution des activités pétrolières au développement socio-économique local dès la période d'exploration ;*
- *la promotion des industries et des sociétés de services intégrées au secteur ;*
- *le renforcement des capacités et compétences nationales.*



Plan sectoriel pour l'émergence des hydrocarbures

Action 421. Audit du secteur pétrolier et réévaluation du bassin pétrolier par :

L'actualisation régulière des connaissances sur le potentiel des ressources pétrolières et gazières.

Action 422. Assainissement en appui et au développement institutionnel par :

- *la définition du rôle de l'OMNIS en tant qu'institution de régulation des activités pétrolières et de gestion du domaine minier ;*
- *la mise en place d'un cadre institutionnel adapté à l'évolution des activités dans le secteur et prévenant tout conflit d'intérêts ;*
- *le développement des structures légales et contractuelles garantissant autant les droits et la sécurité des investissements des compagnies pétrolières que les intérêts de l'Etat ;*
- *la gestion efficace des revenus issus de l'exploitation des ressources pétrolières ;*
- *l'amélioration de la gestion de l'environnement dans les zones sensibles ou protégées, à travers un cadre réglementaire spécifique ;*
- *la contribution substantielle et équitable des projets pétroliers au développement communal et régional ;*
- *le renforcement des connaissances sur le potentiel des ressources pétrolières et gazières nationales en vue d'assurer une production optimale ainsi qu'une gestion efficiente dudit potentiel ;*
- *le développement des compétences nationales en matière de pétrole et de gaz ;*
- *la création d'une société nationale pétrolière distincte qui sera chargée des aspects commerciaux des activités pétrolières ;*
- *l'amélioration des procédures d'appel d'offres dans le secteur pétrolier amont.*



Action 423. Mise en oeuvre du plan d'action en matière d'hydrocarbures amont par :

- *l'incitation au passage des projets pétroliers à la phase de production ;*
- *la valorisation des blocs pétroliers ciblée avec la prise de participation de l'Etat à travers la Société Nationale du Pétrole ;*
- *la promotion à l'international ;*
- *la mise en place des outils de facilitation des transactions pétrolières ;*

Action 424. Développement de pôles de compétence pétrolier par :

- *le développement du transfert de compétences en matière de gestion rationnelle des ressources pétrolières ;*
- *l'étude de faisabilité de la création du Fonds National des Hydrocarbures ;*
- *la pleine adhésion aux principes des Industries Extractives et à l'Initiative de la Transparence (EITI) ;*
- *la mise en place d'une plateforme d'échange et de rencontre entre les acteurs en vue de développer les partenariats public-privé.*

Action 425. Promotion du secteur pétrolier par :

- *l'élaboration d'un répertoire des zones sensibles et des aires protégées concernées par les activités pétrolières amont;*
- *la mise en place d'une structure de résolution des problèmes d'empiètement entre les blocs pétroliers ainsi que les zones sensibles et les aires protégées ;*



- la recherche de financement pour la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique, préalablement à l'octroi des blocs ;

- la mise en place d'une structure interministérielle permanente.

Action 426. Formations aux métiers pétroliers et pôles de compétence par :

- la promotion de l'expertise nationale du développement et de la gestion des compétences locales ;

- la relance du dossier relatif à l'extension du « Projet Plateau Continental » ;

- la préparation du complément de dossier de soumission auprès des Nations Unies ("Commission of the Limits of the Continental Shelf" : CLCS).

5.3 MADAGASCAR TOURISME VERT

Objectif stratégique 29. Développer le potentiel touristique et promouvoir une exploitation & valorisation durable des sites touristiques

CONSTAT

Le tourisme à Madagascar tarde à se développer et à concrétiser son potentiel malgré d'immenses atouts naturels, culturels et humains. La destination reste confidentielle sur le marché international et est fréquentée essentiellement par des voyageurs avertis, souvent européens. Le secteur accuse un retard sur nos voisins immédiats, plus particulièrement nos partenaires membres de la destination Les Iles Vanille.

Il est ainsi urgent de définir les grandes orientations stratégiques (vision, mission et positionnement) pour un développement durable et soutenu du tourisme à Madagascar et pour lui donner un rôle moteur dans le développement économique du pays.

Madagascar, ce pays aux mille couleurs et multiples facettes ne cesse d'émerveiller les touristes grâce à ses divers atouts, ses richesses naturelles, une faune et une flore riche de ses espèces endémiques, une biodiversité unique qui fait sa renommée mondiale, son peuple accueillant aux origines différentes, un mélange qui fait sa diversité culturelle. En effet, grâce à sa mégabiodiversité dans laquelle 80% des espèces végétales sont endémiques (sur les 19,000 espèces de plantes, 1.000 sont des orchidées et 7 sont des espèces de baobab) et à sa faune également endémique (32 espèces de lémuriers, 120 amphibiens et 250 reptiles), il est certain que Madagascar possède les atouts pour attirer de nombreux touristes du monde entier.

Pour illustrer cette richesse en biodiversité, on peut citer par exemple l'existence, dans les montagnes, des caméléons et des grenouilles géantes ; dans les lagons, des tortues endémiques qui utilisent certaines côtes de Madagascar comme lieu de ponte.



Des nombreux visiteurs au fil des années, toutes nationalités confondues, sont ainsi attirés par le positionnement stratégique touristique de Madagascar, à savoir « le tourisme vert » (nature et biodiversité). Malgré cet engouement, les infrastructures d'accueil hôtelières aux normes internationales restent à développer. En effet, si au cours de l'année 2017, le pays a enregistré près de 255 460 touristes issus des cinq continents, la majorité des hôtels située près des sites touristiques ne répondent pas systématiquement aux normes requises en matière d'accueil de tourisme de masse et de forte affluence. Par ailleurs, l'absence d'une véritable professionnalisation du secteur touristique Malagasy et le non-respect des normes internationales au niveau des infrastructures d'accueil rendent également perfectibles la qualité de service en matière de tourisme à Madagascar.

Le tourisme à Madagascar est souvent associé à l'aspect environnemental. En effet, la plupart des touristes viennent à Madagascar pour visiter et apprécier d'abord la diversité de sa faune et de sa flore. Les paysages exotiques ainsi que les espèces animales et végétales endémiques ne sont pas en reste. La disparition de la faune et la flore Malagasy entraînerait indiscutablement une baisse significative de la fréquentation touristique de l'île.

Comme pour les autres secteurs, l'insuffisance de formation qualifiée et professionnalisante constitue un obstacle majeur dans le secteur touristique. La formation aux métiers du tourisme apparaît ainsi comme l'un des piliers du développement durable de ce secteur. Cette formation changera progressivement le statut social de l'ensemble du personnel de proximité du secteur touristique (les guides touristiques, et les habitants se spécialisant dans la fourniture des biens et des services au profit des touristes).

Enfin, l'insuffisance des infocentres touristiques (maison du tourisme et des centres d'information touristique) répondant aux exigences des touristes de masse et aux normes internationales en la matière constitue un obstacle majeur au développement de ce secteur.



A titre d'information, les tableaux présentés ci-après indiquent les statistiques du secteur touristique à Madagascar :

EVOLUTION DES ARRIVÉES DES VISITEURS NON RÉSIDENTS AUX FRONTIÈRES

Mois	Années											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	20 138	23 594	18 785	17 910	1 8770	19804	19 847	18196	19193	26629	28 206	18 989
Février	16 639	18 593	9 526	11 087	13 380	14 940	12 989	15 636	17 253	14 974	19 228	30 820
Mars	23 834	25 975	11 172	13 645	16 119	16 935	12 408	20 604	19 789	19 324	19 024	19 861
Avril	25 752	27 850	11 670	13 925	16 696	20 018	13 029	16 746	19 501	15 002	17 053	21 576
Mai	26 354	28 775	12 467	14 387	17 513	21 318	15 162	18 054	19 718	18 066	22 778	19 229
Jun	28 857	31 698	13 624	15 849	18 214	20 932	15 526	15 277	17 284	16 111	17 228	17 309
Juillet	34 104	37 850	14 351	19 540	21 296	23 210	21 157	21 621	23 815	23 763	27 551	
Août	36 714	37 300	14 487	18 650	23 193	28 843	16 538	18 680	20 490	20 277	23 688	
Septembre	32 213	35 845	13 270	17 307	19 816	22 689	16 744	18 195	18 629	19 759	22 050	
Octobre	34 231	37 390	15 295	18 295	21 481	25 222	20 512	21 378	21 939	38 548	20 850	
Novembre	32 612	35 315	13 740	17 257	19 502	22 039	16 830	19 484	22 204	42 471	18 034	
Décembre	32 900	34 825	14 300	18 200	19 075	19 992	15 633	18 503	24 506	38 261	19 770	
TOTAL	344 348	375 010	162 687	196 052	225 055	255 942	196 375	222 374	244 321	293 185	255 460	127 784

Source

Ministère du Tourisme / PAF/ ADEMA/ APMF-2018

EVOLUTION DES RECETTES EN DEVICES AU TITRE DU TOURISME

Recettes	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Millions de DTZ	210,3	302,6	116	139,7	160,7	182,7	256,9	428,1	437,9	540,5	482,0
Millions Ariary	586,7	858	352,7	441,3	531,6	614,2	861,6	1574,	1718,4	2386,7	2077,9
Millions de Dollars	313	459,7	178,5	211,1	262,5	279,8	390,4	649,6	585,38	748,3	668,2
Millions d'Euros	228,8	313,6	128,3	159,0	188,8	217,7	294,9	491,0	527,29	681,4	592,8

Source

MinTour, Banque Centrale de Madagascar – Direction des Etudes et des Relations Internationales



EVOLUTION DE L'OFFRE (En cumul)

	Années									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'établissement d'hébergement et de Restauration	1 181	1 292	1 396	1 573	1 693	2 010	2 251	2 377	2 558	2 715
Nombre d'EVPT	825	861	902	967	1 019	1 280	1 356	1 380	1 423	1 475
Nombre de chambres	13 400	14 443	16 055	17 612	19 112	20 520	22 263	23 382	24 046	25 27

Source

Ministère du Tourisme, année 2018



Les chiffres du tourisme à Madagascar sont à la hausse depuis 2014 avec une croissance de 20% en 2016 du nombre d'arrivées (293.000 touristes recensés, soit des recettes touristiques de 748 millions de dollars).

L'emploi direct lié au tourisme a augmenté en moyenne de 3,3% par an avec près de 40.000 emplois en 2015. Le tourisme est un secteur essentiel pour le développement économique et social avec une contribution au PIB de 5,9% en 2015. Il devance ainsi l'industrie extractive (3% du PIB) mais se positionne derrière l'agriculture (15,3%) et la pêche (7% en 2014).

Toutefois, selon le World Travel & Tourism Council (WTTC) la contribution directe, indirecte et induite du tourisme au PIB est de 13,1%, soit proche de celle de l'agriculture, qui est au demeurant, un secteur lié au tourisme.

La mise à jour des données du secteur devra ultérieurement nous permettre de mesurer avec exactitude son ampleur et son impact sur l'économie nationale.

Enfin, on note que les points faibles de Madagascar pour permettre l'émergence du tourisme se trouvent au niveau des infrastructures tel que les routes et les pistes, les ports et les aéroports, la santé et l'hygiène, l'usage des NTIC, etc.

Avant de définir la solution de l'IEM en matière de tourisme, il paraît nécessaire de présenter, à titre de références, quelques indicateurs permettant de mesurer la performance de ce secteur.

Les indicateurs de gouvernance du tourisme

La bonne gouvernance du secteur du tourisme se traduirait par :

- *le soutien politique de l'État pour le développement du secteur en considérant notamment le développement du tourisme parmi les actions prioritaires ;*
- *l'adoption des lois et réglementations répondant aux exigences et aux standards internationaux, notamment en matière de sûreté et de sécurité ;*
- *l'instauration d'une approche gouvernementale intégrée notamment par la promotion des partenariats public-privé ;*
- *le déploiement des offices de tourisme sur l'ensemble des territoires définis comme stratégiques en matière touristique ;*
- *la mise en place des données statistiques fiables ;*
l'importance du budget alloué au soutien du secteur du tourisme.



Les indicateurs de la qualité des services touristiques

La qualité des services touristiques se mesure par la qualité de l'accueil des visiteurs, de leurs hébergements, des informations sur les spécificités de chaque site touristique, de la sécurité des touristes ainsi que par la disponibilité des offres de soins d'urgence près des sites fréquentés par les touristes.

Les indicateurs stratégiques de marque de la destination

L'importance de la marque de la destination se mesure par l'ampleur de l'attrait, à travers notamment les actions promotionnelles de son identité, de son image et de sa notoriété ainsi que la gamme touristique.

Selon le tableau présenté ci-après, le classement 2017 de l'agence Ecofin place Madagascar à la 121ème place sur 141 pays en matière de compétitivité du tourisme, soulignant la nécessité de fournir d'importants efforts pour dynamiser ce secteur.

Evolution du trafic aérien de Madagascar

2009	2010	2011	2012	2013	2014
860	878	831	1 036	813	804

Evolution des passagers de l'Air Madagascar

2009	2010	2011	2012	2013	2014
31 999	39 673	47 016	51 969	58 477	57 510



SOLUTION DE L'ITEM EN MATIERE DE TOURISME:

Le secteur touristique de **Madagascar s'appuie sur une riche biodiversité endémique** et une étendue de plage importante.

La nouvelle politique d'émergence en matière de tourisme se focalise essentiellement dans la création des ZES spécialement dédiées à ce secteur (soit les Zones d'Activités Touristiques (ZAT) qui ont pour but d'attirer les investissements directs étrangers notamment ceux des chaînes professionnelles du tourisme déjà mondialement reconnues. Cette politique visant la croissance durable, équitable et partagée au niveau des différentes zones touristiques de Madagascar entrainera inéluctablement, non seulement la création de nombreux emplois mais également le développement des infrastructures régionales (hôpitaux, centres de santé, accès aux nouvelles technologies, etc.).

Afin de favoriser les investissements au profit de l'économie du tourisme, seront accordés au profit des investisseurs dans ces ZAT une protection juridique spécifique et des avantages fiscaux tel que l'exonération partielle ou totale des impôts sur les bénéfices des sociétés au prorata des investissements réalisés, une fiscalité avantageuse des dividendes et des gains en capital, l'exonération partielle ou totale du droit de douane à l'importation des biens et équipements nécessaires à la production de l'industrie hôtelière, la facilitation du rapatriement des fonds investis et d'une partie des bénéfices des investisseurs étrangers.

Afin de ne pas alourdir le poids de ces dépenses fiscales pour les finances publiques et pour attirer suffisamment d'investisseurs dans un environnement financier et économique sécurisé, les avantages fiscaux et douaniers liés au secteur du tourisme s'étalent sur une période de 10 à 15 ans suivant l'importance des investissements.

L'objectif de l'ITEM étant de faire Madagascar une destination touristique mondialement reconnue pour la gestion durable de son exceptionnelle richesse en patrimoine naturel, culturel et humain.

Ainsi, ***l'ITEM a pour ambition de faire labelliser Madagascar comme une véritable « Île Trésor », grenier touristique de l'Océan Indien (les îles vanilles) à l'horizon 2020.*** C'est cette politique qui attirera de nouvelles catégories de touriste venant du monde entier.

Considérant le secteur du tourisme comme axe de développement économique prioritaire, le Gouvernement dotera ce secteur d'un cadre institutionnel et réglementaire moderne conforme aux ambitions de développement visés par l'ITEM.



La promotion d'une activité touristique compétitive et attrayante tout en maximisant les retombées économiques et sociales sera donc l'une des préoccupations des actions gouvernementales pour l'émergence économique de Madagascar. Le secteur de la santé et de la sécurité est complémentaire à cette politique de l'émergence. S'agissant d'un levier efficace et durable du développement économique, social et environnemental de Madagascar, l'émergence du secteur du tourisme contribuera ainsi à la réduction durable de la pauvreté et à l'insécurité sanitaire et physique qui minent actuellement le quotidien de l'ensemble de la population. La mise en œuvre de la nouvelle politique de l'émergence en matière du tourisme s'articule autour de 6 objectif-clés, à savoir :

- **atteindre dès 2019 le seuil de 500.000 visiteurs par an suivi d'un objectif de progression annuelle moyenne d'au moins de 20% ;**
- **atteindre le seuil de 1,4 milliards de dollars de recettes budgétaires engendrées par le tourisme, à travers un objectif de progression annuelle moyenne de 24% ;**
- **doubler le nombre d'emplois directs dans l'hôtellerie et les entreprises touristiques ;**
- **atteindre le seuil de 190.000 visiteurs étrangers dans l'ensemble des Parcs Nationaux et Aires Protégées à travers un objectif de progression annuelle moyenne de 15% ;**
- **aboutir à une contribution directe du tourisme au PIB d'au moins 8% pour se conformer à la moyenne des pays Africains;**
- **accroître les pôles touristiques à Madagascar notamment à travers l'amélioration de l'hébergement des touristes, la création de plusieurs établissements hôteliers de 3, 4 et 5 étoiles aux normes internationales près de chaque site touristique (ZAT).**

Pour atteindre ces objectifs, le développement du PPP tout en attirant des investisseurs professionnels du secteur, de qualité, le renforcement du partenariat avec les agences de voyage et les compagnies de transport aérien (renforcement de la politique d' "Open Sky"), la participation à des foires internationales pour promouvoir la destination Madagascar, l'amélioration des infrastructures et de la sécurité, la professionnalisation des intervenants dans les secteurs ainsi que l'augmentation des offres en mettant en avant les différentes zones touristiques insuffisamment exploitées, constitueront les facteur-clés de réussite de l'émergence du secteur du tourisme à Madagascar.

Le lancement du concept ZES "Touristique" ou Zone d'Activité Touristique (ZAT) par la création et l'amélioration des infrastructures comme les Marinas Yacht Club et les aéroports internationaux près des ZAT attireront beaucoup plus de touristes et plusieurs investisseurs étrangers.



La mise en place d'un tourisme haut de gamme visant certaines catégories de touristes permettra à certaines régions touristiques de Madagascar de se hisser au rang des destinations balnéaires les plus huppées des îles vanille.

Les Marinas Yacht Club qui seront créées respecteront une politique de développement durable aussi bien sur le plan économique, que social et environnemental.

Pour permettre l'émergence du secteur du tourisme, l'IEM, avec la contribution de l'ensemble des acteurs dudit secteur s'engageront sur la réalisation rapide des cinq (5) priorités définies par les orientations stratégiques suivantes :

- **l'amélioration de l'accessibilité de la destination Madagascar et de ses zones touristiques prioritaires ;**
- **la promotion de la destination Madagascar à travers une grande visibilité de ladite destination au niveau international ;**
- **la gestion responsable du développement durable de l'environnement et de l'écotourisme à Madagascar tout en procédant à la modernisation des infrastructures ;**
- **la facilitation des investissements hôteliers et de l'industrie touristique ainsi que la mise en place d'une politique fiscale et financière avantageuse ;**
- **l'amélioration des prestations de services à travers le renforcement de capacités et la professionnalisation des acteurs, le renforcement de la sécurité et l'amélioration des offres de santé des sites touristiques.**

Plan Sectoriel pour l'émergence du Tourisme

Action 427. Définition d'un cadre juridique de Zones Économiques Spéciales liées au tourisme (Zones d'Activité Touristique, ZAT)

- **Construction d'un port franc dans des zones portuaires de chaque province de Madagascar ;**
- **Installation de banques offshores dans les ZES touristiques ;**
- **Mise en place des labels Made in Madagascar et des Franchises en matière de tourisme vert haut de gamme dans des zones d'intérêts touristiques ;**
- **Aménagement d'une Marina de haute qualité dans les zones maritimes touristiques tout en respectant le principe de développement durable.**
- **Promotion des Zones d'Activités Touristiques (ZAT) : attirer les Investissements Directs Etrangers notamment ceux des chaînes professionnelles du tourisme déjà mondialement reconnues**



Action 428. Elaboration d'une stratégie de développement du tourisme

- *Elaboration des supports de promotion du tourisme durable en établissant un plan marketing efficace ;*
- *Lancement d'une campagne de sensibilisation, d'information et de formation des nationaux sur le tourisme durable ;*
- *Structuration d'une offre stratégique compétitive autour des villages traditionnels à forte spécificité culturelle ;*
- *Vulgarisation de la protection des enfants en sensibilisant et en formant les opérateurs touristiques ;*
- *Mise en place d'un cadre réglementaire sur le tourisme durable pour lutter contre la pollution de l'environnement ;*
- *Facilitation des échanges d'informations, de savoir-faire et de technologies en matière de tourisme durable entre les acteurs ;*
- *Instauration d'une réservation d'hôtels ou d'avion en ligne par la vulgarisation de l'e-tourisme Madagascar ;*
- *Renforcement de la politique d' "Open Sky" permettant l'arrivée massive des transporteurs aériens se spécialisant dans les affrètements touristiques ;*
- *Mise en place des dispositifs sécuritaires et sanitaires spécifiques autour des ZAT et des axes très fréquentés par les touristes*
- *Promotion et valorisation du patrimoine, des traditions et de la culture Malagasy*
- *Renforcement du partenariat avec les agences de voyage international et les compagnies de transport aérien (renforcement de la politique d' "Open Sky" et vulgarisation de la pratique des affrètements touristiques)*
- *Création de nouvelles organisations d'attractions touristiques par :*
 - *l'animation de villages artisanaux ;*
 - *la valorisation des activités d'attraction culturelles spécifiques à Madagascar à travers notamment la valorisation des « Fomba Gasy »;*
 - *l'organisation de circuits touristiques (route de la vanille de l'axe Nord, route du sud ou la fameuse RN7 de l'axe Sud, route du Soleil de l'axe Ouest, etc.) ;*
 - *l'organisation d'événements : foires, spectacles, séminaires, expositions ;*
 - *la vente de produits artisanaux de qualité ;*
 - *la promotion de l'hébergement, de la restauration et des restaurations rapides offrant des plats typiquement locaux aux normes sanitaires internationales ;*



- *la compétitivité des services hôteliers et des prestations touristiques sur le marché international par l'appui au secteur privé pour se conformer aux règles de gestion durable de leurs activités et aux normes nationales et/ou internationales ;*
- *le renforcement de la chaîne de valeur du tourisme selon les marchés clés identifiés dans la stratégie marketing dans les zones de développement prioritaires, notamment en aval de la chaîne pour une intégration effective des producteurs et revendeurs de produits agricoles et artisanaux dans la chaîne ;*
- *l'amélioration des infrastructures de base pour les activités hôtelières et touristiques dans les zones touristiques prioritaires en matière de communication, de formation professionnelle, d'accès aux réseaux, d'eau et d'électricité, de gestion de déchets, etc.*
- *Création des événements d'attraction touristique démontrant la spécificité de la culture Malagasy*

Action 429. *Orientation stratégique et labellisation de la destination (Madagascar "L'île au Trésor de l'Océan Indien")*

- *Elaboration d'un projet de loi sur le Label en présentant un projet de texte législatif par le gouvernement ;*
- *Amélioration de l'accessibilité de la destination Madagascar et de ses zones touristiques prioritaires en développant des infrastructures de qualité ;*
- *Plus grande visibilité de la destination au niveau national et international ;*
- *Gestion durable effective de la destination ;*
- *Facilitation des investissements hôteliers et touristiques pour attirer davantage d'investisseurs ;*
- *Compétitivité accrue des services hôteliers et des prestations touristiques en offrant des services innovants et diversifiés ;*
- *Participation et soutien à des événements et salons en matière de promotion de la destination ;*
- *Intensification d'organisation de conférences-débats destinés à promouvoir la destination à Madagascar ainsi que la publicité de Madagascar à l'étranger ;*
- *Spécialisation et concentration sur certains types de clients, sur certains marchés et sur certains produits ;*
- *Développement dans le cadre de partenariats public-privé ;*
- *Création et développement de marques territoriales en participant à des foires internationales ;*
- *Lancement du concept Zone d'Activité Touristique (ZAT) notamment par l'amélioration des infrastructures comme les Marinas, les aéroports internationaux, les offres de soins et la sécurité.*



Action 430. Elaboration d'un Schéma Directeur du Tourisme

- *Organisation fonctionnelle pour la mise en œuvre du schéma directeur du tourisme ;*
- *Assurer l'articulation du schéma directeur avec les autres programmes comme les Travaux publics, l'étude d'impact environnemental et le développement durable ;*
- *Système d'ingénierie, suivi, accompagnement évaluation du Schéma Directeur en élaborant un plan directeur ;*
- *Renforcement des compétences régionales en tourisme rural ;*
- *Mise en place d'un système d'incitation à l'investissement.*
- *Elaboration d'un Schéma Directeur du Tourisme ; identification des sites touristiques potentiels et délimitation des Zones d'Intérêts Touristiques (ZIT) et appuyer leur développement ; sécurisation des Réserves Foncières Touristiques (RFT)*

Action 431. Développement de pôles touristiques de croissance

- *Identification des sites touristiques potentiels et délimitation des Zones d'Intérêts Touristiques (ZIT) et appuyer leur développement ;*
- *Sécurisation des Réserves Foncières Touristiques (RFT) ;*
- *Création de sites touristiques comme les safaris ou les Marinas ;*
- *Bonne capacité d'accueil des établissements ;*
- *Aménagement du site touristique pour qu'il soit accessible pour les touristes ;*
- *Viabilisation et désenclavement de tout site de qualité exceptionnelle.*
- *Amélioration du système de sécurité des touristes afin de le considérer comme un « objet précieux »*
- *Augmentation des offres en mettant en avant les différentes zones touristiques insuffisamment exploitées*

Action 432. Renforcement de la normalisation de l'industrie hôtelière

- *Régularisation des terrains des Hôtels d'Etat ;*
- *Formalisation de l'industrie hôtelière en rendant formels les établissements informels et en respectant les normes imposées par l'Etat ;*
- *Contrôle de l'industrie hôtelière afin d'inciter les acteurs à répondre aux critères d'agrément ;*
- *Mise en place d'une loi sur les établissements d'hébergements touristiques.*



Action 433. Programme d'appui aux investissements touristiques

- *Promotion des investissements touristiques ;*
- *Validation des référentiels de métiers, de formations et certifications ;*
- *Développement du partenariat public-privé en attirant des investisseurs professionnels de qualité ;*
- *Mise en place d'infrastructures haut de gamme afin d'attirer les investisseurs notamment par la construction d'une Marina ;*
- *Facilitation des investissements hôteliers et touristiques :*
 - *Protection juridique spécifique et des avantages fiscaux tels que l'exonération partielle ou totale des impôts sur les bénéfices des sociétés au prorata des investissements réalisés, ainsi qu'une fiscalité avantageuse des dividendes et des gains en capital*
 - *Facilitation des investissements hôteliers et de l'industrie touristique : exonération partielle ou totale du droit de douane à l'importation des biens et équipements nécessaires à la production de l'industrie hôtelière, la facilitation du rapatriement des fonds investis et d'une partie des bénéfices des investisseurs étrangers*
 - *création d'un comité interministériel en vue d'actualiser et de mettre en œuvre un Plan de Développement du Tourisme conforme aux besoins du marché sur les zones prioritaires ;*
 - *valorisation des Ressources Foncières Touristiques sur la base des études déjà réalisées ;*
 - *lancement des concessions dans les parcs nationaux, en se basant sur le Code des aires protégées et en capitalisant les acquis du processus enclenché depuis 2006 ;*
 - *promotion des investissements nationaux pour développer les routes vers les zones touristiques, notamment vers le Nord de Madagascar (RN4 et RN6) tout en les équipant d'une infrastructure de relais adéquate sur les axes touristiques reliant chaque ZES, Marina et ZAT ;*
 - *lancement des études nécessaires en vue de la définition et l'application d'une politique d'investissements et fiscale claire et stable dans le secteur hôtelier et touristique.*

Action 434. Un (01) Marina Yacht Club par grand site touristique, notamment dans les grandes réserves naturelles Malagasy à vocation touristique tels que les grands lacs touristiques, les belles plages et lagons, les baies, certains sites du Canal des Pangalanes, les petites îles, Sainte Marie et Nosy-Be



- *Programmation du marketing international de la culture Malagasy pour améliorer notamment l'attractivité touristique de Madagascar*

Action 435. Programme d'appui à l'écotourisme

- *Sensibilisation des acteurs touristiques pour la protection de l'environnement ;*
- *Lancement d'une campagne de promotion publicitaire à l'international en mettant l'accent sur les caractères uniques de l'écotourisme malgache pour créer un Label ;*
- *Harmonisation aux normes internationales des établissements touristiques dans les zones écotouristiques et professionnalisation du secteur par le concept du franchising.*

Action 436. Professionnalisation des industries touristiques et du nautisme

- *Inventaire des centres de formation et métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ;*
- *Conception d'infrastructures haut de gamme ;*
- *Appui aux programmes de certifications internationales pour le tourisme durable et/ou responsable ;*
- *Délivrance des autorisations ou des licences des établissements touristiques ;*
- *Développement des compétences des métiers de services :*
 - *accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle de Développement des Compétences (SSDC) pour le secteur, en cohérence avec la Politique Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle ;*
 - *mettre en place un cadre sectoriel de certification en cohérence avec le cadre national de certification permettant de définir les qualifications des métiers du secteur ;*
 - *appuyer le processus partenarial de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;*
 - *appuyer la professionnalisation de toute la chaîne des métiers du tourisme (serveurs, guides, chauffeurs, réceptionnistes, cuisiniers, guichetiers, porteurs, etc) à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement des compétences dans les régions à forte potentialité touristique ;*
 - *améliorer la qualité des offres à travers la décentralisation des formations à tous les niveaux en complément des offres existantes ainsi que la mise en place de partenariats avec des institutions internationales de formation ;*



- *Appui sur la formation du personnel des établissements touristiques et hôteliers ;*
- *Normalisation de toutes les infrastructures d'enseignement (centres de formation touristique et hôtelière) ;*
- *Développement des relations d'échanges ou de partenariat entre les centres de formation à Madagascar et ceux à l'étranger ;*
- *Mise en place d'un infocentre qui privilégie :*
 - *la polyvalence des métiers afin d'acquérir une réelle expertise des programmes dans le métier du nautisme ;*
 - *les solutions techniques d'aménagement des Marinas (gestion et administration) et son pilotage (analyse des informations de gestion) ;*
 - *l'application des méthodes de gouvernance aptes à assurer et préserver la compétitivité des entrepreneurs.*

Action 437. Mise en adéquation du tourisme avec l'environnement et le développement durable

- *Renforcement des chaînes de valeur du tourisme à fort potentiel d'emploi et de revenus des transports peu polluants, de l'agriculture bio, de l'artisanat éthique et responsable ;*
- *Construction d'une Marina pour un développement durable du tourisme ;*
- *Accélération du traitement des dossiers d'évaluation de Programme d'Engagement Environnemental ;*
- *Evaluation des dossiers dans le cadre d'une Mise en Conformité Environnementale touristique ;*
- *Contrôle et Suivi des Cahiers de Charges Environnementaux des projets touristiques ayant obtenus des permis environnementaux ou Certificat de conformité environnementaux et des Autorisations Environnementales.*

Action 438 Renforcement de la formation aux métiers du tourisme et du nautisme

- *Renforcement des compétences professionnelles des opérateurs touristiques, des guides ;*
- *Installation d'un infocentre ou d'un centre de formation ;*
- *Campagnes de sensibilisation des acteurs de formation et les professionnels du tourisme sur la Stratégie de Développement des Compétences ;*
- *Elaboration du plan sectoriel de développement des ressources humaines ;*
- *Evaluation d'aptitude des candidats au métier de guide touristique ;*
- *Mise en place du cadre de qualification pour les métiers du Tourisme – Hôtellerie et Restauration (THR).*



5.4 MADAGASCAR INDUSTRIEL

Objectif stratégique 30. Faire de Madagascar un pays majeur de la production et de la transformation industrielle

CONSTAT Comparé aux autres pays de l'Afrique Subsaharienne, le paysage industriel à Madagascar connaît déjà une certaine diversité. Au niveau continental, le peuple Malagasy est déjà reconnu pour ses capacités et son esprit travailleur.

L'expansion des industries exportatrices contraste avec la régression des industries peu orientées vers l'exportation, qui subissent de plein fouet la concurrence des produits importés. Dans l'ensemble, le secteur de l'industrie reste embryonnaire et laisse la part belle au commerce, notamment le commerce de produits importés.

En chiffres, le secteur industriel contribue à 16,3% de PIB, le taux de croissance moyen de sa valeur ajoutée industrielle reste très faible, à moins de 3% depuis des décennies. Ce taux reste légèrement faible par rapport à la moyenne enregistrée dans les zones économiques régionales, moyenne de l'ordre de 20 à 30%. Ce secteur emploie 9,1% de la population active.

Cependant, l'industrie malagasy se présente tout de même comme insuffisamment diversifiée. Les principaux secteurs d'activités sont les traitements : de la viande, de fruit de mer, du savon, de boisson, du cuir, du sucre, du textile, de la verrerie, du ciment, de papier et de gisement minier. Son inertie ne lui a pas permis d'acquérir la place qu'elle aurait dû occuper dans l'économie Malagasy. Il est ici judicieux de souligner que tous les pays émergents sont passés par l'industrialisation de leurs économies.

Le secteur industriel à Madagascar pourrait être subdivisé en 3 types d'entreprises :

- *les entreprises qui ont les capacités de suivre les normes internationales et d'intégrer le marché international. Elles sont essentiellement composées d'entreprises de zone franche de textile et de diverses industries, dont la main-d'œuvre est qualifiée, et dont le savoir-faire suit la norme et le standing international ;*
- *les industries de taille moyenne disposant de main-d'œuvre semi-qualifiée. Seulement une minorité de celles-ci ont accès au marché international et très peu d'entre elles peuvent concurrencer le savoir-faire technologique et s'aligner aux normes internationales ;*
- *les industries de très petites tailles dont la main-d'œuvre n'est pas qualifiée. Celles-ci approvisionnent en majorité le marché local.*

Classement de Madagascar en matière de Compétitivité

Indicateur	Classement de Madagascar	Source
Qualité du climat d'affaires	134 sur 183 pays	Doing Business 2010 (World Bank)
Performance en logistique commerciale	88 sur 155 pays	Logistic Index 2010 (World Bank)
Qualité de connaissances	112 sur 134 pays	Knowledge economy Index 2008 (World Bank)
Compétitivité de l'économie	121 sur 133 pays	Growth Competitiveness 2009-2010 (World Economic Forum)



Frein au développement industriel à Madagascar

L'Etat a mis en place une nouvelle loi sur l'industrialisation de Madagascar : la loi n°2017-047 concernant le Développement de l'Industrie (LDI). Cette loi a pour objectif de redresser le secteur industriel. Dans cette perspective l'Etat s'est engagé à définir un cadre juridique, social, financier et fiscal pour les Entreprises Industrielles agréées ou non ainsi que pour celles désirant s'installer au sein d'une "Zone d'Investissement Industriel" (ZII). Dans le même esprit, il a été envisagé de mettre en place de nouvelles structures dédiées à la régulation et au soutien du développement technologique industriel à travers l'Agence Nationale de Développement Industriel et technologique (ANDI) dans le but d'améliorer le cadre institutionnel du développement de l'industrie.

A travers ces diverses actions, l'Etat espérait initier un véritable élan en matière d'innovation industrielle et permettre aux entreprises industrielles Malagasy d'être à la hauteur du défi de la mondialisation, de la recherche appliquée, du développement technique et de la production industrielle à Madagascar. Par ailleurs, de manière à consolider sa stratégie de développement industriel, il était primordial pour le pouvoir en place de renforcer le dialogue Public-Privé, un cadre qui devait être constructif et efficace. A ce titre, de nouveaux textes pour faciliter l'accès au foncier ainsi que l'allègement du système administratif et fiscal pour une meilleure efficacité de l'administration ont été élaborés.

Malgré tous ces efforts d'industrialisation, l'émergence du secteur industriel reste encore hypothétique. En effet, les nouveaux projets envisagés comme l'agribusiness, l'industrie légère d'exportation, la transformation locale des ressources minières et la valorisation industrielle du secteur halieutique n'ont pas émergé. Madagascar peine à entamer sa diversification économique pour en faire un pays à revenu intermédiaire, en phase d'émergence. Pour cause, les responsabilités de l'État telles que la gouvernance, la sécurité publique, la sécurité urbaine et rurale, l'indépendance de la justice, la réalisation des infrastructures de standing international pour attirer les potentiels investisseurs, l'approvisionnement en eau et en électricité à tarifs compétitifs, la formation professionnelle, les réseaux routiers, n'ont pas été assurés pleinement. Par conséquent, peu d'investisseurs étrangers et nationaux ont été rassurés. Géographiquement, les industries existantes sont restées concentrées dans quelques grandes villes de Madagascar.

SOLUTION DE L'ITEM EN MATIERE INDUSTRIELLE :

L'émergence industrielle de Madagascar suppose une transformation drastique du système économique par le passage d'une économie commerciale de comptoir en une économie productrice de valeur ajoutée destinée au marché local et international. La mise en œuvre de cette transformation se décline dans l'élaboration de diverses lois et réglementations adaptées à ce nouvel objectif.

Sur un autre volet, il est fondamental de consolider les acquis sur la gouvernance industrielle et d'en entamer la modernisation par l'instauration de l'e-gouvernance et par la pratique de politiques plus poussées que celles pratiquées à ce jour (renforcement des PPP, incitations des investisseurs par différents mécanismes fiscaux, sécurisation des investissements directs des étrangers (IDE) et nationaux (IDN) et des rapatriements des capitaux des investisseurs et grands groupes étrangers, diversification de l'offre industrielle en mettant en avant les spécificités territoriales (climat, intrants, infrastructures, etc.).



Il résulte ainsi que Madagascar doit, non seulement créer un environnement et un climat de confiance envers les IDE, et les IDN du secteur industriel mais en plus proposer des accompagnements en logistique et en infrastructures respectant les standings internationaux.

L'approche sera par « Zone » et les objectifs seront :

- **Un chef-lieu de province, une création de ZES, incluant des quartiers résidentiels administratifs, culturels, bancaires, de loisirs, commerciaux, mais dont l'amorce et le démarrage se feront au niveau de quartiers industriels composés d'industrie manufacturière, de montage ou de fabrication, d'industrie technologique, d'industrie de transformation de matière première et d'autres industries provenant de la délocalisation des autres pays à la recherche de coût d'exploitation compétitifs ;**
- **Un district, une création au moins d'Entreprise Franche (EF) adaptée aux filières de production existantes, composées essentiellement d'usines légères de transformation de ressources minières, agricole, de filière forestière (bois, bois précieux) ou autre potentiel d'élevage industriel (volaille, bovin, ovin, porcin, etc.). A ce titre, chaque filière potentielle y sera détectée pour en étudier la transformation. Toute filière spécifique à Madagascar et dans lequel le pays détient l'exclusivité et dont les besoins dans les marchés internationaux sont classés au plus haut niveau seront stratégiques pour que les industries de transformation y afférentes soient classés au premier rang mondial (litchi, vanille, café, plante médicinale, bois précieux, cacao, etc.).**
- **Un village ou groupement de villages de pêcheur égal un concept marine, incluant des techniques modernes d'aquaculture et de pisciculture. Madagascar orientera sa stratégie vers la recherche de meilleurs produits d'appel halieutiques spécifiques : langouste de Madagascar, tilapia de Madagascar, crevette de Madagascar, caviar de Madagascar, etc.**

La mise en œuvre de cette politique suppose que l'État doit assurer pleinement son rôle régalien et élaborer un plan de réhabilitation à tous les niveaux des zones ainsi précitées. Autrement dit, l'IEM devra intervenir dans l'activation et le démarrage des activités industrielles au niveau de chaque zone grâce à la viabilisation de ZES dans les périphéries immédiates de chaque grande ville. Ces offres d'aménagement du territoire pourront être élaborées dans le cadre d'un PPP avec des opérateurs locaux ou internationaux.

La mise en place de bâtiments prêts à l'emploi industriel au niveau de chaque district s'avère stratégique. Il en est de même pour l'accompagnement en matériel marin au niveau de chaque groupement de villages de pêcheur. Ces diverses facilités seront accompagnées d'incitations fiscales adéquates pour booster toute initiative industrielle émanant des IDE, des IDN ou des compétences territoriales locales. Par ailleurs, les facteurs de réussite de cette industrialisation à tous les niveaux de zone seront appuyés par la création de Société d'Économie Mixte (SEM).



Une stratégie gagnant-gagnant adapté à chaque projet

En résumé, l'IEM vise une transformation radicale du système industriel à Madagascar par la diversification de son économie et suivant cinq (5) axes principaux :

- *attraction et transfert de technologie par l'approche 5i (informer, introduire, initier, imiter, inonder) ;*
- *normalisation des usines industrielles tout en respectant les standards internationaux ;*
- *absorption des demandes d'emploi et résorption du chômage par la mise en place des formations professionnelles qualifiantes et adaptées aux besoins spécifiques de chaque localité ;*
- *amélioration des standings urbains et ruraux de chaque zone ciblée ;*
- *accroissement de la valeur ajoutée notamment par la transformation des matières premières en produits finis ou semi-finis répondants aux normes et aux exigences des consommateurs internationaux.*

Plan Sectoriel pour l'émergence de l'Industrie

- Action 439.** Mise en place des entreprises et des zones de production au niveau des 119 Districts pour la transformation locale des produits ; cela entrainera une création d'emploi et un gain de plus de bénéfice pour les producteurs
- Action 440.** Élaboration d'un Code des investissements adapté à l'esprit gagnant-gagnant
- Action 441.** Rectification ou amendement de la loi sur les nouvelles villes
- Action 442.** Recadrage des lois sur les IDE
- Action 443.** Recadrage du cadre juridique régissant le secteur industriel
- Action 444.** Définition d'un cadre juridique et fiscal des nouvelles villes liées à l'industrie
- Action 445.** Elaboration de lois sur les centres offshores et les banques offshores
- Action 446.** Définition des réglementations concernant les ports francs
- Action 447.** Démarrage de la viabilisation des nouvelles villes suivant un phasing déterminé par tranche de 50 ha
- Action 448.** Mise en place du Cadre de gouvernance des nouvelles villes
- Action 449.** Une (01) ou plusieurs Usines Franches par District selon le nombre de population, l'envergure du District et les ressources potentielles à transformer



- Action 450.** Evaluation, réalisation et mise en place des bâtiments prêts à l'emploi destinés à l'industrie de proximité
- Action 451.** Conception et réalisation de la viabilisation des Zones Franches Industrielles (ZFI) au niveau de chaque district
- Action 452.** Elaboration de réglementations concernant les partenariats et joint-ventures pour chaque district
- Action 453.** Augmentation sensible des revenus des participations de l'Etat grâce à la création des Sociétés d'Économie Mixte (SEM), l'un des socles de la politique de l'émergence économique de Madagascar
- Action 454.** Création de filière de spécialisation en Émergence économique et ZES au niveau des universités
- Action 455.** Vulgarisation des micro-industries de type "Concept Marine" suivant le concept de sociétés semi-publiques gagnant -gagnant
- Action 456.** Promotion de la sous-traitance industrielle
- Action 457.** Création d'un fonds de garantie publique pour cautionner les start-up industrielles
- Action 458.** Création de centres d'incubation, de technopoles et de pépinières d'entreprise industrielle
- Action 459.** Formation des formateurs et vulgarisation du concept "Emergence industrielle"
- Action 460.** Séminaire de formation des élus, maires et députés, sur l'approche un district, un potentiel d'activité économique.
- Action 461.** Création de centres de renforcement de capacités de leadership et de management industriel au niveau de chaque district
- Action 462.** Renforcement de la diplomatie économique dans les ambassades et appui à la participation des industriels Malagasy aux foires internationales
- Action 463.** Appui pour le renforcement de financement du secteur industriel au niveau des banques primaires
- Action 464.** Appui et restructuration des Chambres de Commerce et des Industries dans la recherche et la réalisation du partenariat en joint-venture industriel (rencontre B-to-B)
- Action 465.** Réorientation des actions des Ambassades et des Consulats à l'étranger vers la recherche des IDE, partenaires industriels des joint-ventures (Etat-partenaire privé)
- Action 466.** Mise en place de centres de formation des arts et métiers adaptés aux filières existantes dans chaque district
- Action 467.** Vulgarisation des micro-industries à proximité immédiate des zones productrice



Action 468. Création de centres de formation des arts et métiers selon les besoins des filières économiques de chaque district

Action 469. Création de centres de formation technique répondant aux attentes des filières économiques existant au niveau de chaque district

5.5. MADAGASCAR TECHNOLOGIQUE

Objectif stratégique 31. Faire de Madagascar un pays leader en matière de services lié aux NTIC

CONSTAT Madagascar est en retard en matière d'implémentation de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Plus précisément sur l'application de l'e-gouvernance, l'e-administration et l'e-services, insuffisante et devant être définie et cadrée par l'administration publique. Le développement par les NTIC à Madagascar continue de susciter des controverses mais manque surtout d'analyses et d'études approfondies.

Dans le cadre du basculement de la télévision analogique vers le numérique, les activités à distance liées à l'utilisation des NTIC comme le télé-conseil, le télétravail, la saisie à distance et d'externalisation, les call-centers se sont développées et multipliées au cours de ces dernières années dans les pays émergents. Le coût de la main-d'œuvre et les compétences techniques au-dessus de la moyenne des diplômés en informatique Malagasy sont, indéniablement, des avantages compétitifs.

La part des NTIC reste encore négligeable pour et dans l'économie de Madagascar. Instaurer un climat d'affaire propice pour les opérateurs, aidera à l'essor du secteur privé, donnera lieu à la création de nouvelles entreprises et donc de nouveaux emplois.

L'e-gouvernance constitue l'un des facteurs-clés de réussite d'un programme de type Emergence à Madagascar. Son implémentation demeure un gage de stabilité et de prévisibilité pour l'Administration et le gouvernement, de plus grande transparence pour les investisseurs et les partenaires, et de gestion rationnelle pour la crédibilité et la mise en oeuvre du plan stratégique IEM.

SOLUTION DE L'IEM EN MATIERE DE NTIC

L'IEM voit dans le secteur des NTIC, à la fois une finalité, parce qu'il crée des emplois et des entreprises, mais aussi un moyen. Le principal objectif pour l'IEM sera d'intégrer les NTIC dans tous les domaines et de permettre aux TIC de jouer leur rôle de catalyseurs afin d'augmenter la qualité des services administratifs. Il visera à encourager l'intégration de ces outils dans les différentes activités humaines et du quotidien, qu'il s'agisse de l'informatisation des entreprises, du secteur de l'éducation, de la santé ou des grands projets innovants de développement tels que l'administration électronique, l'aménagement numérique du territoire, etc.

Les autres objectifs de l'IEM sont :



- *l'E-pilotage de l'IEM, disposant d'un "data center" qui connectera Android/OS via smartphone pour que les citoyens Malagasy puissent consulter toutes les bases de données en temps réel. Le "data center" permettra de mieux harmoniser, contrôler et suivre le chronogramme de mise en oeuvre du plan stratégique ;*
- *l'E-Administration (ou administration en ligne, administration électronique, cyber-administration) qui sera en fait l'application de l' e-gouvernement dans sa relation avec les citoyens et les entreprises en tant qu'administrés. L'E-Administration permettra de travailler plus efficacement : dans de nombreux pays émergents et industrialisés, la performance de la gestion publique motive les réformes en ce sens. La mise à disposition des services sur internet permet aux usagers, aux différents niveaux de découpage territorial, citoyens et entreprises, de saisir les données, de les contrôler et de les transmettre à l'administration. La création de ce canal sera source de gain de productivité, et la qualité des données ne s'en trouvera qu'améliorée. Au sein de l'administration, l'efficacité sera accrue en réduisant les collectes multiples de la même information auprès d'un même usager ;*
- *l'E-démocratie régionale (ou démocratie en ligne , cyber-démocratie) est l'extension de l'e-gouvernement, elle développera la relation avec le citoyen en tant qu'acteur politique. On y retrouve deux volets : l'e-voting (vote électronique), et des forums de discussion pour permettre aux citoyens d'échanger, d'enrichir le débat politique et d'améliorer la qualité des décisions des instances de la République ;*
- *l'E-learning (ou éducation en ligne, cyber-éducation, éducation électronique) reformera le système éducatif ;*
- *l'E-société développera les technologies de l'information et de la communication dans la société Malagasy ;*
- *l'E-ZES s'appuiera sur une technologie moderne accompagnée de GPS, site web, réseaux et data center pour contrôler les activités dans chaque région. Les régions se verront dotées de réseaux dernière génération connectés par fibre optique, afin d'accompagner les entreprises oeuvrant dans le domaine des NTIC ou s'appuyant sur cette révolution. Au vu des moyens déployés et des infrastructures mises à disposition, il est attendu de celles-ci qu'elles s'alignent aux normes internationales, en particulier en matière de technologie.*

Un "Centre de formation en informatique pour tous" sera créé dans chaque région. Cette stratégie vise à pousser la population à s'intéresser aux nouvelles technologies et à savoir s'en servir.

Un réseau internet dans tout Madagascar incluant également les opérateurs de communication (Airtel, Orange, Telma, etc.) sera instauré.

L'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans les entreprises Malagasy s'appréciera à travers la qualité de leur système d'information et l'utilisation des outils technologiques. Le système d'information est un processus qui consiste à la création, à la collecte, au traitement, au stockage et à la communication de l'information.



L'informatisation des tâches et des données des institutions, Ministères ainsi que de toute organisation gouvernementale permettra un gain de temps considérable dans l'accomplissement des tâches aussi bien pour l'agent de l'Etat que pour le peuple. Elle contribue également à l'instauration de la transparence dans les actes administratifs et à la lutte contre la corruption. En effet, la création d'une base de données commune et la numérisation des tâches bénéficieront à chaque partie.

A titre d'illustration, si jusqu'ici l'obtention d'une copie de l'acte de naissance nécessite un long déplacement pour un citoyen, l'existence de bases de données communes ne l'y obligera plus. Il pourra faire la demande à et de n'importe quel endroit à Madagascar. Si certaines tâches sont informatisées, les agents en charge de ces tâches pourront être affectés sur d'autres projets en manque de personnel. Le redéploiement des agents publics rentrent dans le cadre de la politique d'optimisation des dépenses publiques en matière de masse salariale dans le budget de l'Etat.

Un programme qui présente des avantages certains

Doter l'Administration des TIC en tant que moyens, pour la multiplication, la qualité des services et l'exercice de la démocratie (voir figure 2), répond à des attentes légitimes et de longue date du citoyen Malagasy.

e-gouvernance = « TICisation » en vue d'une Bonne Gouvernance



Dès son entrée en service, une communication de masse sera effectuée vis-à-vis du Programme Connexion Madagascar Satellite (PCMS) et de l'e-Gouvernance :

- *réduit les coûts de fonctionnement : consommation de papier, facture téléphonique, etc. ;*
- *facilite la prise de décision : les informations sont traitées, et disponibles en permanence et en temps réel ;*
- *renforce l'efficacité et la transparence : population, agent de l'Etat et citoyen peuvent accéder aux informations nécessaires à la vie citoyenne ;*
- *augmente la performance du système administratif et de ses agents par la disponibilité permanente des informations ;*
- *facilite l'accès aux services de l'Etat pour et aux citoyens, aux entreprises et aux acteurs sociaux : tout citoyen comme tout acteur du développement sera traité sur un même pied d'égalité, en tant qu'administré pouvant en bénéficier ;*
- *rend fluide la circulation de l'information, en particulier entre l'Etat et les acteurs sociaux : le dialogue entre le citoyen et l'Etat sera davantage développé par l'usage des TIC.*

Un programme stratégique

L'appui efficace des TIC favorise la réussite de la politique de bonne gouvernance. La figure 3 précise l'articulation des trois pôles de la bonne gouvernance avec les axes à tisser et les objectifs que celle-ci se propose de réaliser.

Les Objectifs de la Bonne Gouvernance ticsés

Domaines	Objectifs
e- administration	Lutte contre la corruption Mise en place de l'Etat de droit Renforcement des piliers de l'intégrité
e- services	

Source
Programme Bonne Gouvernance p11, p12





En clair, les objectifs liés à la bonne gouvernance seront facilement atteints grâce à l'usage des TIC dans les domaines respectifs de l'administration, des services publics et de la pratique de la démocratie.

En conséquence, la « ticipation » se positionne comme une des meilleures initiatives pour contribuer à la réussite de la bonne gouvernance. En outre, la facilité du Malagasy à s'adapter aux nouveautés technologiques peut être mis à profit, en y adjoignant les mesures d'accompagnement nécessaires, pour éliminer les peurs et réticences liées à l'introduction des TIC dans l'administration.

En substance, le programme Programme Connexion Madagascar Satellite (e-Gouvernance) se définit comme une réponse au souci de réalisation rapide avec des résultats pérennes de la bonne gouvernance par l'usage des TIC dans deux domaines : l'administration et les services. C'est ainsi que l'e-administration et l'e-services deviennent des axes stratégiques pour la bonne gouvernance.

Une vision et une ambition

Ces différents objectifs de l'e-gouvernance constituent l'essentiel d'une Vision et d'une Ambition.

Énoncé de la Vision

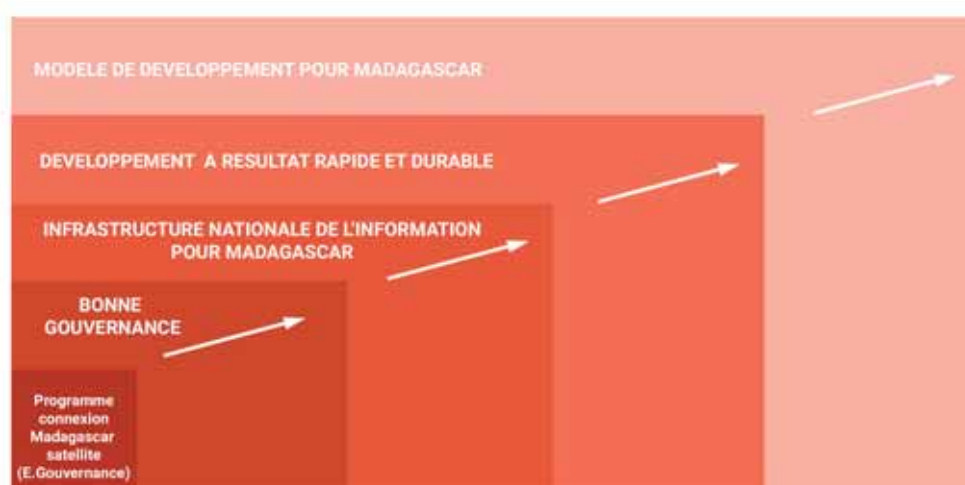
Le Programme Connexion Madagascar Satellite (e-Gouvernance) mène vers le développement, avec des résultats rapides et durables, et s'inscrit dans l'élimination de l'extrême pauvreté puisqu'elle est à base élargie. Afin d'améliorer les conditions de vie des Malagasy, l'e-gouvernance instaure une administration et des services publics plus performants, plus réactifs, plus proches de chaque individu, plus collaboratifs et mieux adaptés aux besoins des contribuables. De plus, le processus démocratique s'en trouve renforcé grâce à la participation de chaque citoyen aux affaires de l'Etat.

L'ambition

En choisissant le Programme Connexion Madagascar Satellite (e-Gouvernance) comme une des approches stratégiques de la bonne gouvernance, Madagascar ambitionne d'être un modèle d'émergence économique en Afrique. (voir figure 4)



Emergence d'un modèle Malagasy



Actuellement, l'utilisation des NTIC n'est encore qu'à 50% opérationnel. La plupart des secteurs ne l'ont pas intégré dans leur système ou programme. Résultat, certaines tâches ne sont pas faciles à effectuer et prennent beaucoup de temps.

Par rapport à l'international, où il est en pleine croissance, l'e-commerce à Madagascar est balbutiant. En effet, l'outil le plus utilisé pour la vente en ligne à Madagascar est le réseau social Facebook alors qu'à l'international, les réseaux sociaux et les sites web sont tous utilisés sans distinction.



Emergence d'un modèle malagasy

Domaines	Objectifs
e- administration	Participation des citoyens Promotion de la redevabilité de l'Etat
e- services	
Domaines	Objectifs
e- administration	-Gestion rationnelle des Fin.Pub. -Valorisation des Patrimoines -Amélioration des Services Publics -Motivation des agents de l'Etat
e- services	

Productivité	<ul style="list-style-type: none"> ● Rationalisation des coûts ● Accélération des procédures et simplification des tâches ● Meilleur contrôle des activités des divers départements
Attractivité	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de l'image extérieure suite au rapprochement avec l'administré et les entreprises
Qualité de travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Décharge des tâches administratives contraignantes puisque automatisées au profit d'un travail réel de conseil et de support aux administrés ● Plus grande satisfaction personnelle des employés due à la plus grande satisfaction de l'administré-client



Statistiques de couverture des NTIC

Taux de couverture téléphonique

78,01%

Taux de couverture 3G

63,01%

Taux de pénétration en téléphonie mobile

39,82%

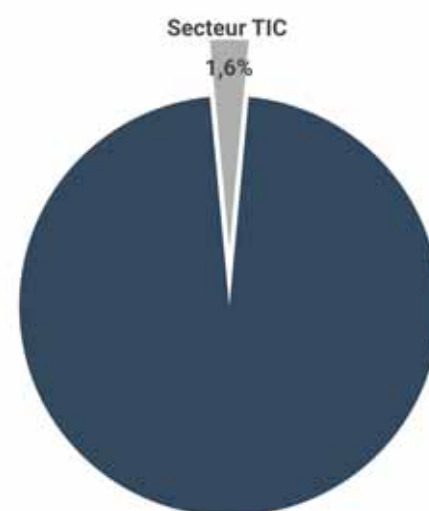
Taux de couverture 4G

23,08%

Taux de pénétration Internet

6,30%

Statistiques de la contribution TIC au PIB



Source

Evaluation de l'ict Development Index 2017



Indicateurs des NTIC

INTITULÉ DE L'INDICATEUR	Valeur pour Madagascar en 2017	Valeur pour Madagascar en 2016	Valeur pour Madagascar en 2015	Valeur de référence	Évolution
Accès aux TIC	2,29	2,39 (PMA 2015 = 2,65)	1,67		↑
Abonnement au téléphone fixe pour 100 habitants	0,60 %	1,04 %	1,06 %	60 %	↑
Abonnement au téléphone mobile pour 100 habitants	41,79 %	46,02 %	38,22 %	120 %	↑
Bande passante internationale Internet par utilisateur	14258,05 bit/s	12420,19 Bit/s	267 Bit/s	962216 Bit/s	↑
Pourcentage de ménages ayant un ordinateur	6,16 %	5,34%	4,52 %	100%	↑
Pourcentage de ménages ayant un accès internet	6,97 %	5,79%	4,68 %	100%	↑
Utilisation des TIC	0,51	0,44 (PMA 2015 = 0,71)	0,33		↑
Pourcentage d'individus utilisant Internet	4,71 %	4,17%	3,7 %	100%	↑
Abonnements à Internet à large bande fixe (filaire) pour 100 habitants	0,06 %	0,07%	0,1 %	60%	↑
Abonnements actifs à large bande mobile (hertzienne) pour 100 habitants	10,52 %	9,01%	6,09 %	100%	↑



Compétences en TIC	2,80	2,77 (PMA 2015 = 3,89)	3,57		↑
Taux d'alphabétisation des adultes	6,10 %	6,05%	64,66 %	100%	↑
Taux brut de scolarisation dans le secondaire	38,43 %	38,43%	38,39 %	100%	↑
Taux brut de scolarisation dans le supérieur	4,78 %	4,25%	4,09 %	100%	↑

Plan Sectoriel pour l'émergence des NTIC

Action 470. Vulgarisation des NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) dans la communication (Téléphone portable, internet, etc.)

Action 471. Actualisation du cadre juridique réglementaire des NTIC

- Mise en place d'un environnement juridique permettant d'assurer une concurrence saine et loyale ;
- Mise en place d'un régime juridique des télécommunications par satellite pour faciliter la communication spatiale ;
Mise à jour de la loi 2005-23 sur la libéralisation totale du secteur en matière de convergence technologique, les conditions d'accès aux stations d'atterrissage.

Action 472. Développement de Zones Économiques Spéciales dédiées aux NTIC

- Création de l'e-ZES Data center pour administrer les activités dans les Zones Économiques Spéciales ;
- Création d'une autorité pour superviser les activités des investisseurs en NTIC sur place ;
- Sensibilisation des investisseurs nationaux et internationaux pour offrir la majorité des emplois en rapport aux NTIC à la population Malagasy.



Action 473. Mise en place d'un cadre réglementaire afférent de l'économie numérique accompagné de promotion de l'e-commerce

- *Création ou mise à jour de textes et réglementations sur les transactions ("Monetary Authority") ;*
- *Création ou mise à jour de textes et réglementations sur les paiements ("Payment System") ;*
- *Implémentation et développement de l'e-commerce qui se concentrera sur le Business to Government (B2G), Business to Customer (B2C), Business to Business (B2B), Customer to Customer (C2C) et m-commerce (mobile commerce) ;*
- *Renforcer et accompagner les programmes de renforcement des compétences en "e-market" ;*
- *Mise en place effective de l'électronisation du commerce à travers la "Paositra Malagasy" ("e-paositra").*

Action 474. Mise en place d'une nouvelle autorité des NTIC

- *Concrétisation de l'ARTEC, Autorité de Régulation des Technologies de Communication : régulateur fort, indépendant et dynamique ;*
- *Création d'un Comité de pilotage national pour la technologie numérique et le développement du numérique ;*
- *Création de l'Observatoire National des TIC (ONATIC) qui fournira au pouvoir public et aux décideurs économiques une information régulière sur l'état, la révolution numérique qui touche chaque secteur, la diffusion des technologies numériques dans l'éducation, l'économie et l'étude sociale ;*
- *Création de l'Institut Malagasy en TIC (IMATIC) dans chaque région pour le renforcement des compétences en matière de TIC ;*

Établissement de l'Agence Nationale pour la sécurité numérique des entreprises TIC (technopôles, clusters).

Action 475. Implémentation du système de transport intelligent

- *Installation de capteurs vidéo pour mesurer les flux de trafic ;*
- *Introduction des systèmes de gestion des urgences, en particulier en cas d'accident de la route, utilisant au maximum les systèmes automatisés de recueil de l'information et de transmission performante ;*

Quelques exemples de transport intelligent utiles en cas de situation d'urgence : (a) la Détection Automatique d'Incidents (DAI) par les capteurs routiers installés sur l'infrastructure et qui préviendraient l'exploitant du réseau, (b) envoi automatique de la localisation précise du lieu d'accident aux secours.



- Application de la technologie de localisation pour une géolocalisation par système de positionnement par satellite, sur le principe de la triangulation ;
- Amélioration de la gestion du trafic via les SAGT (Systèmes d'Aide à la Gestion de Trafic) ;
- Création de SAEIV (Systèmes d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs) ;
- Etablissement de vacances numériques pour la formation et l'initiation, l'animation, l'assistance et la sensibilisation aux outils numériques pendant les périodes de vacances scolaires ;
- Utilisation des TIC BUS (bus équipés des supports numériques) sur les transports publics (caméra de surveillance, paiement par carte).

Action 476. Intégration des NTIC dans les programmes d'enseignement

- Numérisation de l'éducation nationale Malagasy, amenant à une transformation profonde du système éducatif ;
- Introduction du programme technopédagogique dans l'enseignement et la formation ;
- Déclinaison du Projet Pan African e-Network initié par le gouvernement Indien avec les 53 pays d'Afriques (télé-éducation, télé-médecine et E-VVIP par visioconférence) ;
- Introduction de l'e-learning, l'auto-formation (accompagnement et présentiel), appliqués quel que soit le domaine ; Implémentation du système de gestion et de diffusion de l'e-formation ;
- Numérisation des programmes de l'éducation ("e-sekoly") sur smartphone et tablette android ;
- Lancement des formations hypermédias dans le système éducatif de Madagascar ;
- Vulgarisation du système d'apprentissage en mode synchrone bidirectionnelle comme le « chat » ou la visioconférence ;
- Création des classes virtuelles qui se dérouleront dans la même unité de temps, et qui permettent d'organiser les différents groupes d'apprenants pour planifier ;
- Introduction des apprentissages informatisés et auto-évaluation afin d'ajuster au mieux la formation ;
- Introduction de la CAT ("Computer Adaptive Testing") au système éducation Malagasy ;



- Implémentation du système éducatif "environment-oriented" objet d'apprentissage dynamique modulaire ;
- Création du "blended learning", c'est-à-dire un mélange de la formation classique, de la formation moderne et de la formation à distance accompagné l'apprentissage cumulatifs ;
- Création de l' "e-mianara" programme TIC au service des adultes et des enfants, souple par rapport au temps et à l'espace.

Action 478 . Création des pôles de compétences NTIC

- Mise en place de SIG (Système d'Information Géographique) dans chaque région ;
- Mise en place d'un réseau hertzien large bande et des applications TIC (désenclavements numériques) ;
- Vulgarisation de l'utilisation des TIC communautaires sous forme de partenariat, conférant trois offres (service multimédia, formation en informatique et internet) ;
- Promotion d'animation pluri-thématique de développement via le site national aux cibles privilégiées (élèves, association paysanne, personnel des services décentralisés et déconcentrés) et grand public ;
- Informatisation des moyens de traitement et archivage des données administratives et services rendus au public ;
- Utilisation de la Nouvelle Technologie pour l'information et l'éducation des couches vulnérables (développement de l'accès à l'information par l'utilisation des TIC) : mise en œuvre du protocole d'accord HIN et MPTDN ;
- Mise en place du centre incubateur pour le développement du mécanisme d'accélération des investissements dans les secteurs prioritaires ;
- Développement d'applications pour améliorer la productivité rurale ;
- Recensement des "call center" dans tout Madagascar pour constituer un répertoire dans un cadre légal ;
- Finalisation d'un programme sur le contrôle de l'IMEI, c'est-à-dire le contrôle et la réduction des entrées des téléphones et matériels informatiques contrefaits ;
- Renforcement des partenariats et des relations internationales en matière de NTIC ;
- Introduction de la politique en TIC-Education de Madagascar ;
- Développement des pôles d'activités numériques dans les villes universitaires constituant des zones d'activités économiques aménagées avec des infrastructures de télécommunication adéquates, pour créer un moteur de croissance, d'emploi et d'export spécialisées dans les activités de BPO.



Action 479. Informatisation de l'administration de l'Etat (e-administration)

- *Informatisation d'organisation, e-recrutement et renforcement de capacité du personnel de l'Etat ;*
- *Développement du réseau Intranet de l'Etat par l'interconnexion de chaque bâtiment administratif ;*
- *Développement du Parc Informatique de l'Etat au niveau central, régional, District/Commune ;*
- *Développement des applications collaboratives au sein de l'Intranet de l'Etat ;*
- *Développement des Bases de Données de l'Etat au niveau central, régional, district/communal ;*
- *Développement de l'e-learning et de l'e-coaching pour les Agents de l'Etat ;*
- *Sensibilisation des responsables et des Agents de l'Etat par le coaching ou des programmes de sensibilisation ;*
- *Amélioration du système statistique et réforme de l'INSTAT. Les options politiques fondamentales, les stratégies y afférentes ainsi que le suivi et évaluation de leur performance requièrent des informations statistiques fiables et produites en temps réel ;*
- *Reformulation et réorganisation du système statistique national et de l'INSTAT, s'inscrivant dans le cadre de la redynamisation du système statistique et de l'amélioration de la gouvernance économique.*

Action 480. Informatisation des services de l'Etat (e-services)

- *Sensibilisation de la société civile / privée à l'usage des e-services en installant de nouvelles pratiques ou des campagnes d'information et de communication ;*
- *Renforcement des structures de support pour les e-services ;*
- *Développement des sites web / portails d'information et des applications pour tous ;*
- *Informatisation, capitalisation des expériences, promotion des bonnes pratiques en valorisant les agents compétents, en capitalisant les expériences.*



5.6. ECONOMIE BLEUE

Objectif stratégique 32: Diversifier les ressources à travers la valorisation de l'économie bleue

CONSTAT Domaine largement méconnu, ignoré ou sous-exploité, l'économie bleue peut être un robuste levier de développement pour le continent africain. L'Union africaine (UA) n'a pas manqué d'identifier cette opportunité dans son agenda 2063 qui est un ensemble de plans stratégiques adopté par les pays africains s'inscrivant dans le cadre d'un développement durable ; elle la classe dans les «objectifs et domaines prioritaires des dix prochaines années», pointant l'exploitation de son vaste potentiel comme la première aspiration d'une «Afrique prospère». La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) s'associe à cette vision, puisqu'elle voit en l'économie bleue, tout comme le vice-président des Seychelles, Danny Faure, «l'avenir de l'Afrique». L'économie bleue pourrait devenir un véritable «Or bleu».

Madagascar dispose de 1 140 000 km² de Zone Économique Exclusive (ZEE), 5 000 km de côtes, plus de 300 000 hectares de mangroves et 50 000 hectares de tannes de mangroves ainsi qu'un système de récifs coralliens important. Tout ceci fait que Madagascar dispose de tout le potentiel pour faire de son économie bleue un moteur de développement à long terme. Avec un espace maritime deux fois plus vaste que son espace terrestre et où 60% de sa population vivent dans la zone côtière, Madagascar est un État maritime qui se doit de se tourner vers la mer pour redresser son économie. Pourtant, elle ne produit que 41% de sa production estimative globale en terme de production halieutique.

Parmi les innombrables activités marines existantes seulement une infime partie est pratiquée à Madagascar, il s'agit : des activités portuaires, de la mariculture, de l'aquaculture, de l'écotourisme bleu et des bioproduits marins.

Depuis les années 1950, l'extraction des hydrocarbures au large des côtes s'est considérablement développée. Aujourd'hui, près de 30 % du pétrole et du gaz dans le monde proviennent de gisements sous-marins, et cette proportion devrait encore augmenter dans l'avenir.

Une économie bleue de faible envergure

Actuellement, les activités halieutiques ne contribuent pas assez à l'économie Malagasy ; de nombreux défis doivent être relevés pour que l'économie bleue puisse être bénéfique pour Madagascar.

La pêche illicite non-reportée et non réglementée représente un manque à gagner annuel d'un milliard de dollars. De plus, les pêches illégales représentent 20% des captures totales de thonidés dans la région.



Par ailleurs, la pollution marine représente une menace certaine pour le cas de Madagascar. L'intrusion de sel dans les nappes dans le sud du pays n'est pas non plus négligeable : l'ensemble représente une forte menace pour la potabilité de l'eau dans cette partie du pays.

Plusieurs autres menaces pèsent sur l'économie bleue à Madagascar, comme la piraterie et la violence armée, le trafic des êtres humains, et l'inefficacité des gardes-côtes.

Les matériaux utilisés par les autorités marines sont obsolètes et archaïques.

SOLUTION DE L'ITEM EN MATIERE D'ECONOMIE BLEUE:

L'économie bleue peut également constituer un levier de croissance durable pour l'émergence de Madagascar. La stratégie pour l'émergence de l'économie bleue vise à soutenir en particulier la croissance durable de cinq secteurs clés : l'aquaculture, le tourisme côtier (y compris la croisière et la plaisance), les biotechnologies marines, l'énergie marine et l'exploitation minière des fonds marins.

- *L'émergence de l'économie bleue passe également par :*
- *le développement des échanges commerciaux avec les autres pays moteurs de la croissance du trafic maritime international ;*
- *l'intégration des technologies propres (énergies renouvelables marines) ;*
- *les investissements dans la recherche en biotechnologie marine et par l'augmentation de la demande de produits marins naturels. La biologie marine est cruciale pour la création de nouveaux produits alimentaires, pharmaceutiques, biologiques et cosmétiques.*

L'ITEM visera à fournir des bénéfices sociaux-économiques aux générations actuelles et futures, en contribuant à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance, à l'emploi, la santé, la sécurité, l'équité et la stabilité politique dans les activités associées à l'économie bleue sur :

- *les activités portuaires,*
- *la pêche,*
- *l'aquaculture,*
- *le transport maritime de marchandises,*
- *le biotechnologies bleues,*
- *le transport maritime de passagers,*
- *les activités touristiques,*
- *les activités récréatives,*
- *la défense et l'action de l'État en mer,*
- *la construction et la réparation navale,*
- *la recherche et le développement,*
- *les énergies maritimes renouvelables,*



- *les câbles sous-marins,*
- *l'exploration minière fonds marins,*
- *et le renforcement de la protection côtière de l'île.*

Plan sectoriel pour l'émergence de l'économie bleue

- Action 481.** mise en place du projet de pêche aux normes en équipant des réfrigérateurs, des filets, des bateaux motorisés, des cannes à pêche dans tous les villages de pêcheurs. A travers les Collectivités Territoriales Décentralisées (Communes), l'Etat met à la disposition des coopératives de pêcheurs les matériels pour ce projet de pêche. Le bénéfice acquis dans ces projets seront divisés en deux, une partie aux pêcheurs, et une autre à la Commune pour l'embellissement de la ville et la réhabilitation des différentes infrastructures
- Action 482.** Développer les politiques et les stratégies pour l'émergence de l'économie bleue
- Action 483.** Élaborer un instrument juridique contraignant pour la mise en place de l'économie bleue durable
- Action 484.** Renforcer les cadres juridiques et réglementaires relatifs à la protection des écosystèmes et relatifs aux gestions des ressources marines
- Action 485.** Pérenniser la mise en œuvre de l'économie bleue et délimiter notre espace maritime, ainsi que l'extension du plateau continental
- Action 486.** Développer les stratégies d'intégration régionale de l'économie bleue
- Action 487.** Promouvoir les investissements dans l'économie bleue
- Action 488.** Capitaliser les secteurs rentables du point de vue de leur valeur ajoutée, impacts par rapport à l'indice de développement
- Action 489.** Mettre en place une structure pour la synergie et la coordination efficace entre les différents secteurs liés à l'économie bleue
- Action 490.** Intégrer de manière progressive le concept de l'économie bleue dans l'éducation et l'enseignement



6. LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'LEM

La mise en œuvre de l'LEM doit s'accompagner d'une véritable politique de bonne gouvernance au niveau de toutes les parties prenantes, qu'elles soient publiques ou privées, d'un dialogue social entre tous ces acteurs, ainsi que d'une coopération solide au niveau régional et international.



6.1 LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE A TOUS LES NIVEAUX

La bonne gouvernance est une condition sine qua none dans la mise en œuvre et la réussite de l'LEM. Cette bonne gouvernance doit être perceptible à travers une gestion concertée et inclusive, une Administration performante, modernisée, transparente et sans faille dans toutes les institutions concernées par la mise en œuvre de l'LEM.



Dans cette optique, il s'agit de :

- *mettre en place une politique visant à affermir l'indépendance de la justice dans le but d'éradiquer les sources de la mauvaise gouvernance, plus particulièrement la corruption ;*
- *changer de paradigme dans la pratique d'une politique volontariste autour de la vision du Fondateur de l'IEM : la maîtrise du concept de l'émergence fera partie intégrante de la préoccupation de l'équipe de gouvernance qui sera en place quel que soit le niveau de l'instance exécutive (de l'équipe gouvernementale jusqu'aux chefs des Fokontany).*

La corruption ne permet pas un partage équitable des fruits de l'émergence. Aussi, la lutte contre la corruption à tous les niveaux de l'administration doit constituer un axe majeur de la politique de bonne gouvernance. L'objectif est d'éradiquer ce phénomène, qui handicape le développement économique et social de Madagascar. Par ailleurs, pour promouvoir la bonne gouvernance, l'IEM préconise :

- *le renforcement du dialogue social ;*
- *l'accélération des réformes administratives et institutionnelles ;*
- *la réforme de la justice ;*
- *l'accélération de la réforme de l'administration territoriale ;*
- *la promotion de la véritable gestion axée sur les résultats au niveau des administrations publiques ;*
- *le renforcement de la lutte contre la corruption et l'impunité ;*
- *l'amélioration de l'environnement des affaires ;*
- *l'usage efficient des NTIC au profit des usagers des services publics ;*
- *l'effectivité du partage de la prospérité en luttant contre toute forme d'inégalité de chances de tous les citoyens pour vivre en paix sur l'ensemble du territoire.*

6.2 LA PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL ET DU DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

La mise en œuvre de l'IEM exige une forte coopération entre toutes les parties prenantes du programme.

Dans ce sens, la promotion du dialogue social et le partage d'informations orientés vers les questions relatives à la croissance économique, sociale et culturelle de Madagascar, entre les employeurs et les travailleurs, les organisations de la société civile et le secteur privé seront primordiaux dans sa mise en œuvre.



Il a pour objectif principal de favoriser le consensus et la participation démocratique au sein des principales parties prenantes impliquées dans la gestion du patrimoine national. Le bon fonctionnement des structures et processus de dialogue social permet de résoudre de graves problèmes économiques et sociaux, d'encourager la bonne gestion des affaires publiques, de favoriser la paix et la stabilité sociales, et de stimuler le progrès économique. Cette promotion du dialogue social passe par :

- *le renforcement des organisations de travailleurs et d'employeurs, des organisations de la société civile et du secteur privé (indépendance des organisations, renforcement des capacités techniques, facilitation à l'accès aux informations pertinentes) ;*
- *la mise en œuvre d'une volonté politique affirmée d'engager le dialogue social de la part de toutes les parties ;*
- *le respect des droits fondamentaux que sont la liberté syndicale et la négociation collective.*

Pour ce faire, l'IEM créera un climat politique et civil stable qui permettra aux organisations d'employeurs et de travailleurs autonomes, aux organisations de la société civile et du secteur privé de fonctionner librement, sans crainte de représailles. Même lorsque les relations dominantes sont officiellement bipartites, l'État devrait fournir un soutien essentiel aux actions des parties en mettant à leur disposition le cadre juridique et institutionnel qui leur permette d'agir efficacement. Le pluralisme syndical sera garanti et renforcé.

6.3 LA PROMOTION DU PARTENARIAT REGIONAL ET INTERNATIONAL

Le défi à relever est la capacité à assister aux effets négatifs du changement de paradigme et à tirer profit des opportunités socio-économiques qui s'offrent.

Tout en veillant sur les réalités nationales, les acteurs du développement doivent se préparer à saisir les opportunités et mieux anticiper les menaces en vue de tirer meilleur profit de l'environnement international. Dans ce cadre, les relations internationales, portées par une diplomatie plus offensive doivent connaître un dynamisme nouveau à travers :

- *le redéploiement de la carte diplomatique et consulaire ;*
- *le positionnement économique dans la sous-région et au niveau international ;*
- *la coopération et la solidarité internationales ;*
- *l'amélioration de la politique d'accueil des sièges d'institutions internationales.*

Le renforcement de la coopération économique et de la solidarité régionale et internationale doit bénéficier de l'attention de la diplomatie Malagasy. Madagascar fera des choix libres, prévisionnels et planifiés en matière économique et de positionnement des cadres dans les instances et organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux.



6.4 LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

LA PROMOTION DES IDE

L'amélioration du volume des IDE est nécessaire pour insuffler une dynamique aux investissements privés porteurs de croissance. En effet, par le biais de la présence des filiales de multinationales et de l'internationalisation des firmes nationales, la multinationalisation a des effets bénéfiques diffus, capables d'accroître la compétitivité de l'économie nationale du fait que les investissements précèdent le commerce et créent la base commerciale ou productive.

Par ailleurs, les IDE apportent non seulement des capitaux et des marchés, mais également des technologies et des modes de gestion.

Dans le cadre du partenariat avec le pouvoir public, le terme "gagnant-gagnant" demeurera le leitmotiv et le facteur-clé de réussite des solutions de l'IEM.

La promotion du partenariat public-privé (PPP, contrat de type BOT)

Il est indispensable que le secteur privé et la société civile soient tous deux étroitement associés à l'effort de réforme du climat des investissements. A cet effet, ils doivent contribuer activement non seulement à l'identification des contraintes qui pèsent sur le secteur privé, mais aussi à la formulation des politiques et mesures visant à réduire ces contraintes, ceci tant pour assurer la pertinence des réformes et réponses apportées que pour favoriser la mise en œuvre de ces réformes au plan national.

Le principe du PPP consiste à réunir les autorités publiques et les agents privés pour concevoir, financer, construire, gérer, préserver ou développer un projet d'intérêt public. De tels partenariats supposent un partage de risque, de responsabilité et de propriété entre le gouvernement et le secteur privé, notamment par le principe du gagnant-gagnant. Entre les deux extrêmes de la privatisation intégrale et de l'étatisation intégrale, les formules de PPP (BOT) sont nombreuses et diffèrent par la nature du partage des risques qu'elles soutiennent. Parmi les secteurs typiquement ou potentiellement concernés : l'adduction en eau potable, l'assainissement des eaux usées, le transport, l'énergie, les télécommunications, le tourisme, la santé et l'éducation, ainsi que l'aménagement des espaces publics. L'adoption de ce PPP repose fondamentalement sur la recherche d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des fonds publics, d'un meilleur rapport qualité/prix de certains services d'intérêt commun. Par ailleurs, le PPP permet d'alléger la contrainte budgétaire publique en associant le secteur privé à la prise de risques liée au financement des investissements en infrastructures. A ce titre, la création des Sociétés d'Économie Mixte (SEM) constituera l'une des clés de voûte pour la réussite du concept de partenariat gagnant-gagnant, socle économique de l'IEM.



6.5 CADRE DE PILOTAGE, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Un pilotage serré et une mise sous tension permanente de l'Initiative pour l'Émergence de Madagascar

Sous l'autorité du Président de la République par la voie d'un Vice-Premier Ministre, le Gouvernement mettra en place un dispositif de coordination et de suivi de l'action gouvernementale dédiée à la mise en œuvre de l'IEM.

Le dispositif de suivi et d'évaluation permet aux acteurs de suivre la mise en œuvre des plans sectoriels (actions) et d'en analyser régulièrement les résultats obtenus. Il permet de faire des ajustements, en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs n'est pas conforme aux prévisions et de fournir l'opportunité de partager les résultats du Plan avec les différentes catégories d'acteurs.

Cela suppose :

- *l'instauration et l'internalisation au sein de toute l'Administration Publique d'une culture de résultats, de la transparence et de l'évaluation, d'une gestion axée sur les résultats et l'obligation de rendre compte ;*
- *l'appropriation par toutes les couches de la société et l'exercice d'un contrôle avec un leadership clair et fort ;*
- *un pilotage et un suivi rapprochés, au niveau le plus élevé de l'État ;*
- *une capacité d'agir dans un environnement incertain et difficile ;*
- *le renforcement des capacités d'impulsion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux ;*
- *le renforcement de l'Administration publique en ressources humaines qualifiées et motivées en capacité technologique et moyens financiers.*

Instance de pilotage et coordination de l'IEM

VICE-PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA COORDINATION ET DU SUIVI-EVALUATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMERGENCE DE MADAGASCAR :

Le Vice-Premier Ministre chargé de la Coordination et du Suivi-évaluation de l'Initiative pour l'Émergence de Madagascar est le numéro deux du gouvernement. Il seconde le premier ministre dans ses fonctions et assure la coordination des actions du Gouvernement :



- *il peut être également appelé à représenter ou même remplacer temporairement le Premier Ministre ;*
- *il assiste le Premier Ministre dans la coordination des activités gouvernementales ;*
- *il assurera le suivi des décisions prises par le conseil des Ministres dans leurs secteurs respectifs ;*
- *il adresse trimestriellement au Premier Ministre avec copie au Président de la République, un rapport d'activités dédié à l'évaluation et au suivi des actions prévues dans les plans sectoriels.*

Par ailleurs, le Premier Ministre peut confier au Vice-Premier Ministre collectivement ou individuellement toute tâche qu'il juge utile pour la bonne marche des activités gouvernementales, plus particulièrement celles qui permettent d'atteindre l'émergence de Madagascar.

Cadre de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation

La réussite de l'IEM appelle une rupture de la pratique avec le passé : en entamant la rénovation et la mise en œuvre d'un tableau de bord de suivi des réalisations.

Ainsi, après avoir instruit le gouvernement des réformes à engager, le pouvoir public disposera d'outils dynamiques de suivi des projets et des réformes retenues. Il s'agira d'instaurer un Système de Suivi Evaluation (SSE) qui sera alimenté par un Système d'Information (SI) intégré : des données valides, fiables, accessibles partout dans le monde, fournies en temps utile grâce à l'e-Gouvernance, seront collectées, traitées et analysées aux fins de l'élaboration, de l'application, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes de développement de l'IEM.

Concrètement, le cadre de pilotage de la mise en œuvre, de la coordination et de suivi des actions arrêtés dans les plans sectoriels, consistera à instaurer :

- **un système de suivi et de contrôle des actions gouvernementales et des parties prenantes.** Il comporte deux volets essentiels : (i) le suivi permanent des actions du gouvernement et les parties prenantes y compris les activités des départements ministériels, celles des collectivités décentralisées et des organismes rattachés ; (ii) le contrôle sur place des réalisations déclarées, aussi bien les réalisations des départements ministériels que des démembrements de l'Etat en passant par les organismes rattachés ;
- **un système d'évaluation des performances.** Elle implique les attributions suivantes : (i) la définition des outils d'analyse et des indicateurs devant permettre d'évaluer la performance de l'organisation et du fonctionnement d'un côté, et d'évaluer les résultats stricto sensu en passant par l'analyse des conditions des réalisations d'un autre côté ; (ii) l'analyse de l'organisation et du fonctionnement des départements ministériels, des structures administratives déconcentrées et décentralisées ainsi que des organismes rattachés ; (iii) la gestion du tableau de performance des départements ministériels y compris les structures déconcentrées, les organismes rattachés et les CTD.



- un mécanisme de coordination des actions pour une meilleure synergie, telle que visée par l'approche émergence : économie des moyens et obtention de meilleurs résultats. La recherche d'une synergie performante consistera notamment à coordonner le choix des investissements prioritaires territoriaux (concept de zoning) pour un développement équilibré et harmonieux des 22 Régions.

Financement des politiques décrites dans l'IEM

Les recettes de l'Etat seront progressivement boostées par les dividendes au profit de l'Etat dans les ZES : en utilisant le système « mixte budgétaire », la minoration ou la suppression des taxes dans les ZES sera comblée par les dividendes perçus grâce aux prises de participations de l'Etat dans les secteurs stratégiques à travers les SEM.

FINANCEMENT	2019	2020	2021	2022	2023
Intérieur	3 254 522 786	3 907 427 343	4 686 512 812	5 623 815 374	6 748 578 449
Extérieur	9 868 552 964	11 842 263 557	14 210 716 268	17 052 859 522	20 463 431 426
Investissement Privé	29 251 335 847	35 101 603 016	42 121 923 620	50 546 308 344	60 655 570 012
TOTAL	42 374 411 597	50 851 293 916	61 019 152 700	73 222 983 240	87 867 579 887
Soit en Milliard \$	2 734	3 281	3 937	4 724	5 669

Cadre de suivi-évaluation de l'IEM

Le tableau présenté ci-après, qui intègre la Matrice des indicateurs, servira de cadre de suivi de la progression annuelle de la mise en oeuvre des actions sectorielles préconisées par l'IEM. Ce tableau permet d'analyser la progression de la mise en oeuvre des plans sectoriels en fonction des indicateurs et des objectifs retenus dans la politique générale du gouvernement et du programme annuel de travail gouvernemental.

Toute évolution ne convenant pas à la tendance prévue sera réorientée, notamment au regard de la pertinence et de l'efficacité des services rendus aux usagers, et plus généralement au peuple Malagasy.



Cadre de suivi de la progression annuelle des indicateurs des programmes émergents

PROGRAMMES	OBJECTIFS	OBJECTIF STRATÉGIQUE	ACTIONS	INDICATEURS	Définition des indicateurs	Evolution annuelle					Justification de l'évolution	ZONES D'INTERVENTION	
						2019	2020	2021	2022	2023		Régions	District
I. RENFORCEMENT DU SOCLE SOCIAL													
1. PROGRAMMES													
	1.1. Objectifs												
		Objectif Stratégique 1.											
			- Plan sectoriel.....										
			Action 1										
			Action 2										
	1.2. Objectifs												
		Objectif Stratégique 2.											
			- Plan sectoriel.....										
			Action 8										
			Action 9										
II . RENFORCEMENT DE SOCLE DE L'ÉMERGENCE													
1. PROGRAMMES													
	2.1. Objectifs												
		Objectif Stratégique...											
			- Plan sectoriel.....										
			Action 1										
			Action 2										
			Action 3										
III.ÉCONOMIE A CROISSANCE ACCÉLÉRÉE													
1. PROGRAMMES													
	2.1. Objectifs												
		Objectif Stratégique...											
			- Plan sectoriel.....										
			Action 1										
			Action 2										



Un outil de suivi des actions sera déployé au niveau du "top management" de chaque département ministériel. Des rapports sectoriels mensuels de suivi seront établis. Grâce à ces tableaux de bord, des alertes pour cause de non-atteinte des objectifs fixés pour chaque département ministériel et entité publique seront mises en place. Ces rapports serviront de support aux différentes instances de suivi et de pilotage.

Au-delà de ce suivi de l'activité, le tableau de bord permettra également de suivre l'impact de cette mise en œuvre, à travers des indicateurs mesurables. Cette nouvelle ambition de pilotage par les résultats nécessitera un renforcement du dispositif statistique national.

6.6 MISE EN APPLICATION

GAGNER LA BATAILLE DE LA CREDIBILITE PAR DES RESULTATS TANGIBLES ET RAPIDES CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PHARES ATTRIBUTIONS DES 20 MINISTERES PAR RAPPORT AUX SOCLES DE L'EMERGENCE

1. Les 6 ministères en charge du socle social

1.	Vice-Premier Ministre chargé de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme
2.	Ministère de la Santé Publique, de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
3.	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
4.	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Administration
5.	Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
6.	Ministère de la Jeunesse et des Sports



2. Les 8 ministères en charge du renforcement du socle émergent

1.	Vice-Premier Ministre chargé des Travaux Publics, des Transports, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement et de l'Infrastructure
2.	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et du Développement
3.	Garde des Sceaux, Ministère de la Justice
4.	Ministère des Finances et du Budget
5.	Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Défense Nationale chargé de la Gendarmerie Nationale
6.	Ministère de la Défense Nationale
7.	Ministère de la Communication, des Postes, des Télécommunications et du Développement Numérique
8.	Ministère de la Sécurité Publique

3. Les 6 ministères en charge de la stratégie économique à croissance accélérée

1.	Vice-Premier Ministre chargé de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé, du Commerce et de la Consommation
2.	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, des Ressources Halieutiques et de la Pêche
3.	Ministère de l'Économie et du Plan
4.	Ministère du Tourisme, de la Météorologie, de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts
5.	Ministère de l'Énergie, des Mines, des Hydrocarbures et du Pétrole
6.	Ministère de la Culture, de la Promotion de l'Artisanat et de la Sauvegarde du Patrimoine



CONCLUSION

Rattraper en cinq ans le retard de développement de Madagascar de 58 ans est un défi qui semble être difficile pour les sceptiques : économistes, analystes et experts confondus ont du mal à admettre que relever ce challenge est possible. D'un côté, cette ambition se heurte à plusieurs obstacles tels que la situation sociale en déclin permanent, de l'autre, à une gouvernance marquée par l'amateurisme et le tâtonnement, ainsi qu'à un modèle économique obsolète.

Aucun prétendant à la magistrature suprême n'oserait élaborer un plan stratégique dans ce sens, au risque d'être qualifié de démagogue. Pourtant, la conviction qu'un tel défi est réalisable est tirée d'une réflexion approfondie, accompagnée de diagnostics et d'analyses objectives de la situation actuelle. Et ce, à tous les niveaux, aussi bien sur le plan local qu'international.

Le plan IEM part du principe que chaque secteur, comme chaque district, doit faire l'objet d'un constat sans concession de la situation actuelle - conjugué avec les acquis et les avancées politiques, économiques, et sociales - tout en mettant en relief les contraintes et les blocages. Suivant cette approche, le Fondateur de l'IEM, Andry RAJOELINA formule ici les solutions appropriées à travers la fixation d'objectifs stratégiques pour atteindre l'émergence de la Nation.

Transformer les problèmes en solutions est le leitmotiv de l'IEM pour s'engager dans la concrétisation du projet de société exposé dans le présent document de référence. Des changements, des aménagements, des réformes et évidemment des innovations sont inévitables, mais ces derniers sont appelés à toujours respecter à la fois la cohérence et le réalisme. En effet, il s'agit d'aborder un long processus de mutation économique, politique et social dans un esprit de pragmatisme, d'ouverture et d'adaptabilité constante.

Le Fondateur de l'IEM est convaincu, et cela est démontré à travers les Solutions IEM, qu'il est tout à fait possible de refonder et réformer en profondeur le Pays pour atteindre l'objectif d'émergence économique. Le raisonnement est le suivant : il n'y a pas de problème sans solution, il n'y a pas de solutions sans moyens et enfin, il n'y a pas de moyens sans acteurs. Sur cinq ans, ce plan stratégique démontre que transformer positivement Madagascar pour le propulser au rang des pays les plus émergents du continent africain, n'est pas une utopie. Ce document de référence met donc en évidence les solutions envisagées à travers les différentes actions prévues et les objectifs stratégiques, afin de concrétiser la transformation de la vision en actions.

Dans la mise en œuvre de l'IEM, une première phase de cinq ans, dite de transformation et de refondation, bouleversera le paysage de chaque District de Madagascar. En effet, chaque District du pays sera concerné inclusivement par les actions de l'IEM. Tout Madagascar sera de ce fait un vaste chantier de travaux d'aménagement, d'infrastructures et d'industrialisation, socles économiques de développement. Il est toutefois judicieux de préciser que la finalisation des travaux engagés dépend de la dimension et de l'envergure des chantiers. La modernisation des 119 districts ne pourra être achevée dans sa totalité dans



les cinq ans du mandat présidentiel, en revanche, plus de la moitié des districts présentent des potentialités de réalisation en un mandat, en particulier grâce à l'accessibilité et à l'existence d'infrastructures déjà convenables.

En conséquence, l'Etat avec la participation des communes ciblées sera en mesure d'accélérer la modernisation et concrétiser la matérialisation des usines franches de transformation sous forme de Société d'Économie Mixte (SEM). Par ailleurs, le démarrage des travaux d'aménagement des Zones Économiques Spéciales (ZES) reliées par des voies de communication adaptées seront en phase de lancement dans les cinq prochaines années. A court terme, les "Night Market" (marchés de nuit) et les villages marins peuvent se matérialiser dès la première année, les Zones de Réhabilitation Sociale (ZRS) connaîtront un essor considérable pendant les trois prochaines années. Les projets d'infrastructure d'envergure qui équiperont Madagascar comme les autoroutes, les barrages hydroélectriques, les ports et les aéroports internationaux pourront démarrer pendant les cinq années à venir et ne pourront être achevés que dans les dix années à venir ou plus. Mais dans l'ensemble, il est acquis que le taux de croissance économique à la fin du premier mandat sera de deux chiffres et sera consolidé par une création massive d'emplois.

Une politique de taux de change appropriée sera adoptée pour stabiliser l'Ariary. Une politique sociale adéquate pour éliminer l'extrême pauvreté et améliorer le cadre de vie de chaque foyer vulnérable constituera également l'une des priorités de l'IEM. La revalorisation de la monnaie Malagasy ne sera palpable qu'après le renforcement des réserves de réévaluation des avoirs en Or et en devises de la Banque Centrale de Madagascar, suivi d'une performance efficiente de l'exportation de produits transformés à forte valeur ajoutée dans les années à venir.

Si la transformation du pays sera déjà palpable dans les cinq premières années suivant la mise en place de l'IEM, l'émergence totale et durable de l'économie Malagasy sera réellement tangible pour les générations futures qui, dès leur plus jeune âge, vivront ce changement de paradigme.

Madagascar, à travers les élections de 2018, voit une profusion de candidats adhérant au concept d'"émergence". Les projets de sociétés sont ainsi mis en avant par rapport à d'autres paramètres, ce qui correspond à un idéal démocratique. En revanche, nous nous dirigeons vers un choc idéologique entre ceux qui prônent l'émergence et ceux qui prônent encore un programme de type traditionnel. La population Malagasy aura également à choisir entre un courant d'idée qualifié de « nationaliste » et un courant d'idée « ouvert aux étrangers ».

D'autre part, nombreux sont ceux qui placeront leur idéal dans le libéralisme ou l'ultralibéralisme, de même que certaines franges de la population prioriseront un programme de type « social ».

L'IEM propose un programme qui équilibrera toutes ces tendances, tout en misant sur l'accélération de la croissance économique inclusive de Madagascar. Cette prédisposition au «social-libéralisme» évitera un scénario désastreux de la situation politique, économique et sociale. Sur le plan environnemental, le "catastrophisme éclairé" est préconisé.



Si Madagascar n'adopte pas une stratégie de croissance tirée par les exportations de produits transformés, si ses ressources naturelles ne sont pas gérées rationnellement dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant transparent (par l'amélioration durable de l'attraction touristique de l'île, ainsi que par l'attraction et la sécurisation des Investissements Directs Nationaux (IDN) et Etrangers (IDE) dans des zones économiques délimitées (concept de Zoning) en cohérence avec une stratégie de développement harmonieuse), en d'autres termes : si les Malagasy ne choisissent pas un programme de type émergence, la valeur de l'Ariary ne pourra être préservée. Le prix des produits de première nécessité doublera dans les cinq prochaines années. Loin d'être éliminée, l'extrême pauvreté se verra accentuée. Par ailleurs, avec l'arrivée sur le marché du travail de jeunes demandeurs d'emploi (entre 500 000 et 1 000 000 par an), et en l'absence d'une politique de création d'emploi ambitieuse, Madagascar risque de faire face à un taux de chômage encore plus important. Dans ce scénario, les impacts sur l'insécurité, voire la famine, ne sont pas à écarter. A l'inverse des résultats attendus, la croissance, si elle existe, sera exclusive et la corruption ainsi que les autres maux de la société Malagasy s'en trouveront aggravés. Et il est certain que les revendications sociales et économiques se multiplieront pour déboucher à nouveau sur une instabilité politique.

En conclusion, le plan IEM offre une alternative mûrement étudiée et préparée pour éliminer l'extrême pauvreté et propulser Madagascar au rang des pays les plus émergents du continent africain. Ceci afin de permettre, enfin, à l'ensemble de la population Malagasy de vivre ensemble, dans la paix, dans une République soucieuse de leur bien-être, de leur sécurité alimentaire, de leur santé, de leur éducation, de l'égalité des sexes et du partage équitable des fruits de l'émergence.

A la veille de cette nouvelle décennie où ses pairs du continent Africain, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, ont déjà choisi le chemin de l'émergence, le peuple Malagasy n'a plus le droit à l'erreur. Dans le choix, à la fois de programme et de projet de société, qui pourra sortir leur patrie du gouffre socio-économique dans lequel il est englué et rattraper le retard de développement accumulé en 58 ans.



RENFORCEMENT DU SOCLE SOCIAL**Objectif stratégique 1. Relever et réhabiliter les couches vulnérables**

- Action 1. Conception et vulgarisation d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour les zones rurales;
- Action 2. Création d'activités économiques par le biais des Zones de Réhabilitation Sociale ;
- Action 3. Octroi d'équipements et de matériels agricoles aux populations vulnérables ;
- Action 4. Orientation des jeunes vulnérables vers des spécialisations selon leurs compétences et leur situation ;
- Action 5. Facilitation de l'accès au foncier au profit des personnes en milieu rural ;
- Action 6. incitation et appui aux populations vulnérables à la création d'une palette d'AGR ;
- Action 7. Promotion de projets offrant une meilleure résilience face aux aléas naturels et aux autres facteurs de dégradation des conditions de vie des populations vulnérables ;
- Action 8. Instauration des minimas sociaux à travers l'allocation d'un filet de sécurité sociale au profit des couches populaires les plus démunies répondant à la définition de "Malagasy Économiquement Faible" (MEF) qui sera déterminée par l'autorité nationale compétente.

Objectif stratégique 2. Mettre en place des services de santé de qualité accessibles à tous

- Action 9. Constitution d'une commission nationale chargée d'aligner la politique nationale de santé aux objectifs de l'Émergence et aux standards internationaux ;
- Action 10. Mise en place d'un groupe de travail dont la mission est de formuler les recommandations nécessaires afin que Madagascar puisse respecter les engagements internationaux dont celui d'Abuja sur l'augmentation de 15% du budget de l'Etat consacré à la santé ;
- Action 11. Mise en application stricte du code de la bonne gouvernance en milieu sanitaire à travers un plan de réforme de l'administration des structures et d'un plan choc de lutte contre la corruption ;
- Action 12. Mise en place des Comptes nationaux de Santé ;
- Action 13. Mise en place d'un Système National d'Information Sanitaire (SNIS Madagascar) ;
- Action 14. Multiplication, modernisation et renforcement des infrastructures de santé sur l'ensemble du territoire en priorisant les zones les plus reculées ;
- Action 15. Consolidation de la lutte contre le VIH/SIDA auprès des institutions publiques à l'aide d'un mécanisme de dépistage systématique auprès des centres de santé et des infirmières ;
- Action 16. Consolidation de la lutte contre les maladies transmissibles à l'aide d'une campagne de sensibilisation au profit des institutions publiques et privées, établissements scolaires et universitaires ;
- Action 17. Consolidation de la lutte contre les maladies non-transmissibles à l'aide d'une campagne de sensibilisation nationale des citoyens sur les bonnes pratiques pour prévenir les maladies ;
- Action 18. Intensification de la lutte contre la mortalité infantile et maternelle par une opération de prise en charge des enfants et des mères en situation d'insécurité alimentaire chronique ainsi que par une opération de sensibilisation des futures mères sur les bonnes pratiques dans le cadre de cette lutte contre la mortalité infantile et maternelle ;
- Action 19. Renforcement de la promotion de la nutrition et de la sécurité alimentaire par la multiplication des partenariats nationaux et internationaux ;
- Action 20. Plan de réformes hospitalières à travers l'intégration d'un nouveau mode de gestion des hôpitaux publics existants ;



- Action 21. Amélioration de l'accès aux médicaments dans les zones rurales (plantes médicinales et médicaments génériques) par la mise aux normes médicales et pharmaceutiques des plantes médicinales ;
- Action 22. Renforcement du personnel et développement des compétences à travers la coopération avec des hôpitaux étrangers ;
- Action 23. Renforcement du partenariat public-privé en matière d'enseignement pour les paramédicaux, les étudiants en médecine, les herboristes et les tradipraticiens ;
- Action 24. Implantation dans chaque chef-lieu de région d'un Institut Régional de Formation de Paramédicaux (IRFP) ;
- Action 25. Création d'un portail en ligne dénommé "Malagasy Salama" dont la ligne éditoriale est définie par le Ministère de tutelle et le contenu alimenté par l'ensemble des acteurs du secteur santé y compris les Partenaires Techniques et Financiers ;
- Action 26. Amélioration du système de sécurité sociale actuellement en place en vue, d'une part, de faciliter la démarche de prise en charge des soins et, d'autre part, de renforcer l'accès aux soins des populations les plus démunies.

Objectif stratégique 3. Garantir l'accès à un logement décent pour chaque ménage

- Action 27. Révision du cadre juridique régissant la construction et l'habitation afin de faciliter la mise en œuvre du programme et stimuler les innovations en la matière ;
- Action 28. Réorganisation et renforcement du dispositif institutionnel de l'habitat par la mise en place d'un organe déconcentré en charge de l'Habitat au niveau de chaque commune ;
- Action 29. Elaboration et mise en œuvre d'une politique de logements sociaux à l'aide de partenariats public-privé ;
- Action 30. Restructuration et réhabilitation urgente des quartiers précaires par les interventions de l'IEM et de ses partenaires ;
- Action 31. Valorisation et mise en place d'un système de gestion des déchets domestiques.

Objectif stratégique 4. Garantir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement

- Action 32. Mise en place rapide d'un Schéma Directeur de l'assainissement Urbain pour les grandes villes de Madagascar ;
- Action 33. Réhabilitation du réseau de distribution et de stockage de l'eau de la JIRAMA et des égouts d'évacuation ;
- Action 34. Installation des infrastructures urbaines d'eau et d'assainissement ;
- Action 35. Développement et renforcement des compétences nationales dans le secteur de l'eau et l'assainissement par un appui technique et financier des recherches en la matière.

Objectif stratégique 5. Offrir une éducation de qualité pour tous, favoriser l'ascension sociale

- Action 36. Mise en conformité du cadre juridique de l'Education Nationale aux exigences pratiques de l'Émergence de l'éducation par l'IEM ;
- Action 37. Consolidation des infrastructures scolaires et universitaires à travers la modernisation des équipements et des infrastructures ;
- Action 38. Amélioration des programmes de l'enseignement primaire en s'inspirant des meilleures pratiques internationales ;
- Action 39. Adoption d'un nouveau plan de promotion de la formation professionnelle en adéquation avec les enjeux de l'émergence ;



- Action 40. Mise à niveau du programme universitaire, renforcement et normalisation de l'enseignement supérieur ;
Action 41. Renforcement de la qualité de l'encadrement en standardisant les tests d'évaluation et en publiant des statistiques liées aux performances scolaires des élèves ;
Action 42. Amélioration des services destinés aux étudiants par la création d'une bibliothèque incluant la gratuité de consultation des livres .

Objectif stratégique 6. Promouvoir le travail pour tous et renforcer le capital humain

- Action 43. Création d'emploi par les ZES
Action 44. Création d'emploi par les Marinas
Action 45. Création d'emplois par la mise en place de nouvelles infrastructures de base : routes, voies ferrées, aéroports, ports francs, écoles, hôpitaux, etc.
Action 46. Auto-emploi dans les ZRS
Action 47. Modernisation par l'e-gouvernance de la fonction publique

Objectif stratégique 7. Promotion de la femme et protection des droits de l'enfant

- Action 48. Mise en place rapide des initiatives de réinsertion sociale pour les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les hommes en situation précaire ;
Action 49. Renforcement de capacités des acteurs des réseaux de protection de l'enfant auprès de chaque commune ;
Action 50. Renforcement de la lutte contre la violence basée sur les genres à Madagascar à travers la mise en place d'une cellule genre auprès de chaque commune de Madagascar ;
Action 51. Mise en place d'un système national et international de parrainage de familles très pauvres et vulnérables.

Objectif stratégique 8. Création d'un Pôle de compétence en planning familial

- Action 52. Promotion des programmes de planning familial de proximité et à la portée de tous ;
Action 53. Mise en place d'une structure publique rattachée au Ministère de la Santé en matière de santé à Madagascar ;
Action 54. Mise en place d'un système d'information sanitaire performant, établissement de nouvelles normes en matière d'équipement, d'infrastructures et de ressources humaines ;
Action 55. Application des normes et procédures pour la disponibilité de services de qualité à tous les niveaux de formations sanitaires ;
Action 56. Instauration du cadre institutionnel et législatif en matière de planification familiale.



RÉFORMES PERMETTANT D'ASSEOIR LE SOCLE DE L'ÉMERGENCE

RÉORIENTER LES RELATIONS DIPLOMATIQUES FACE A LA MUTATION DES RAPPORTS DE FORCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAUX

Objectif stratégique 9. Hisser Madagascar au rang des pays d'Afrique les plus émergents

- Action 57. Mise en place d'une vitrine internationale à Iavoloha et dans chaque chef lieu de province
- Action 58. Mise en place d'une vitrine au sein de toutes les ambassades et des consulats
- Action 59. Mise en place d'une vitrine dans toutes les provinces et les Districts
- Action 60. Intégration du bloc ASEAN en tant qu'observateur au début
- Action 61. Consolidation des partenariats avec l'AIIB et adhérer à la NDB
- Action 62. Renforcement du partenariat avec les Chambres de Commerce internationales pour des rencontres "B to B" avec les opérateurs Malagasy bénéficiaires de lotissements dans les projets de l'IEM
- Action 63. Engagement d'accords bilatéraux avec les pays émergents
- Action 64. Présence dans toutes les conférences internationales développant le thème "d'Émergence économique"
- Action 65. Organisation des conférences internationales sur le thème de "l'Émergence économique"
- Action 66. Sélection et formation des ambassadeurs et consuls, destinés à promouvoir les projets de l'IEM sur le plan international
- Action 67. Initiation de lobbyings et de "road-shows" ainsi que des conférences sur l'Émergence de Madagascar
- Action 68. Poursuite des actions diplomatiques avec la France concernant les Îles Eparses : négociations pour la création de SEM avec des partages de production selon le principe Gagnant-Gagnant
- Action 69. Renforcement et multiplication des liens fraternels et amicaux avec des dirigeants de notoriété internationale dont la "success story" est reconnue
- Action 70. Initiation d'échanges culturels avec les pays de l'ASEAN+3
- Action 71. Concrétisation des accords de partenariats avec les principaux pays intéressés par les projets de l'IEM
- Action 72. Validation du programme de l'IEM auprès des cabinets financiers de référence internationale
- Action 73. Contractualisation des prestations de service auprès des cabinets spécialisés en communication internationale pour lancer les projets présidentiels

ASSEOIR LA DÉMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE

Objectif stratégique 10. Réconcilier les malgaches et renforcer la participation citoyenne

- Action 74. Adoption de la Loi d'orientation correspondant au pacte pour l'Émergence de Madagascar
- Action 75. Mise en œuvre du statut de l'opposition
- Action 76. Mise en œuvre de la loi sur les partis politiques
- Action 77. Mise en place de structure de coordination de la société civile
- Action 78. Renforcement de l'éducation civique et citoyenne
- Action 79. Promotion du rôle de la femme et de la condition féminine
- Action 80. Recadrage du code de communication
- Action 81. Recadrage de la structure de régulation de l'audiovisuel



Objectif stratégique 11. Poser le cadre juridique du développement

- Action 82. Adoption de la Loi organique portant pacte national pour l'Emergence de Madagascar
- Action 83. Modification de certaines dispositions de la Loi organique sur les Zones Économiques Spéciales
- Action 84. Modification de la Loi sur les contrats de partenariat public-privé
- Action 85. Cadre juridique du secteur agricole
- Action 86. Cadre juridique du secteur des pêches et de l'aquaculture
- Action 87. Cadre juridique du secteur minier
- Action 88. Cadre juridique du secteur des hydrocarbures
- Action 89. Cadre juridique du secteur tourisme
- Action 90. Modernisation du cadre juridique de la Corruption
- Action 91. Cadre juridique du secteur industriel
- Action 92. Cadre juridique du secteur de l'Énergie
- Action 93. Cadre juridique du secteur de l'environnement

Objectif stratégique 12. Mettre en oeuvre une gouvernance responsable, rationnelle et performante des finances publiques

- Action 94. Rationalisation du processus budgétaire à travers l'instauration d'une véritable démarche de performance
- Action 95. Réforme du cadre juridique régissant les finances publiques
- Action 96. Instauration d'un Programme des réformes sur le moyen terme
- Action 97. Renforcement de la transparence des finances publiques
- Action 98. Optimisation des dépenses de fonctionnement de l'Administration
- Action 99. Alignement de la politique fiscale à l'évolution saisonnière des ressources économiques territoriales
- Action 100. Maîtrise de la dette publique
- Action 101. Consolidation des recettes publiques et de l'assiette fiscale
- Action 102. Recadrage du code des marchés publics
- Action 103. Mise en place d'une base de données intégrée
- Action 104. Renforcement des moyens de la Cour des Comptes
- Action 105. Renforcement du système de télé-déclaration au niveau des centres fiscaux
- Action 106. Mise en place d'un task force technique pour veiller en permanence sur la performance des finances publiques (également force de proposition)
- Action 107. Mise en place d'un pôle central en charge du pilotage du budget et des financements relatifs aux actions définies par l'IEM
- Action 108. Création d'une Agence Nationale de lutte contre l'enrichissement illicite
- Action 109. Réforme du Bureau Indépendant Anti-Corruption (Bianco)
- Action 110. Réforme du Dispositif judiciaire anti-corruption
- Action 111. Mise en place des mesures de protection des personnes dénonçant des irrégularités aux contrôleurs ou aux responsables publics concernés
- Action 112. Reconfiguration de la Société Nationale de Participation (SONAPAR)



Objectif stratégique 13. Instaurer une politique de décentralisation émergente

- Action 113. Clarification des fonctions respectives de chaque échelon dans le respect du principe de subsidiarité
- Action 114. Consolidation des collectivités en termes de compétences, de ressources et de capacités
- Action 115. Renforcement structurel de chaque collectivité
- Action 116. Facilitation et sécurisation émergente des missions administratives
- Action 117. Rationalisation des processus opérationnels de l'Administration
- Action 118. Réforme sur la décentralisation de l'administration et transfert effectif des pouvoirs et des ressources
- Action 120. Augmentation des quote-parts des CTD
- Action 122. Opérationnalisation de la décentralisation des compétences
- Action 123. Rationalisation des équipements et bâtiments administratifs
- Action 124. Recadrage des prérogatives des organes de l'état
- Action 125. Renforcement du contrôle à l'accès à la Fonction Publique
- Action 126. Répartition rationnelle entre l'Administration et Fonction publique
- Action 127. Renforcement de la décentralisation et de la subsidiarité
- Action 128. Suppression des fonctionnaires et des pensionnaires fantômes
- Action 129. Reconnaissance et mise en place dans la fonction publique du système d'emploi sur contrat individuels (ERA)
- Action 130. Mise en place d'un système de promotion et de motivations basé sur la performance
- Action 131. Création d'un cadre spécial pour les fonctionnaires locales

Objectif stratégique 14. Organiser la Justice et l'Etat de droit

- Action 132. Renforcement de l'indépendance de la justice
- Action 133. Actualisation des lois et mise en harmonie avec les engagements internationaux
- Action 134. Renforcement de la lutte contre la corruption
- Action 135. Renforcement de la transparence de la justice
- Action 136. Réorganisation des organes de contrôle et renforcement de leur indépendance
- Action 137. Diversification de l'offre judiciaire et désengorgement des tribunaux
- Action 138. Modernisation de l'Administration Pénitentiaire
- Action 139. Amélioration des structures d'incarcération
- Action 140. Assurance efficace sur la protection des droits de l'homme
- Action 141. Développement au niveau des districts des cliniques juridiques « trano aro zo » et renforcement de leurs activités
- Action 142. Sécurisation des instructions pré-judictionnelles
- Action 143. Modernisation des archives de la justice
- Action 144. Renforcement des projets d'apurement des dossiers
- Action 145. Création de la Chambre de Discipline Budgétaire et Financière au niveau de la Cour des Comptes (CDBF)



Objectif stratégique 15. Assurer la défense et la sécurité nationale

- Action 146. Définition du concept de défense et de sécurité
- Action 147. Définition du livre blanc et de la loi de programmation de défense et de sécurité
- Action 148. Définition de la doctrine d'emploi des forces de défense et de sécurité
- Action 149. Recadrage des missions des forces de défense et de sécurité
- Action 150. Recadrage de la coordination et redéploiement géographique des forces
- Action 151. Renforcement des capacités sécuritaires face aux menaces et vulnérabilités
- Action 152. Renforcement de la surveillance des approches maritimes et aériennes
- Action 153. Renforcement de la sécurisation rurale
- Action 154. Renforcement de la sécurité urbaine
- Action 155. Redynamisation des capacités des forces
- Action 156. Amélioration ou création des écoles, des centres de formation, des centres d'entraînement des forces
- Action 157. Mise en place des dispositifs de sécurité dédiés aux zones économiques spéciales et aux autres activités génératrices de ressources budgétaires

Objectif stratégique 16. Aligner la gouvernance économique avec la stratégie de développement

- Action 158. Incitation des Investisseurs Directs Nationaux (IDN) et Étrangers (IDE)
- Action 159. Réalisation des infrastructures dédiées au secteur privé dans chaque territoire identifié comme source de développement économique
- Action 160. Régulation des zones commerciales
- Action 161. Incitation et promotion des startups
- Action 162. Engagement et intégration de la technologie à travers l'approche 5i
- Action 163. Promotion de l'e-commerce
- Action 164. Régulation économique et de la concurrence
- Action 165. Rationalisation et renforcement du dispositif d'appui au secteur privé
- Action 166. Renforcement de la formalisation des activités
- Action 167. Promotion de l'entrepreneuriat quelle que soit la taille de l'activité
- Action 168. Concertation public-privé-population pour assurer un développement économique cohérent sur l'ensemble du territoire
- Action 169. Renforcement des données statistiques et des observatoires sectoriels
- Action 170. Actualisation du système d'information commerciale
- Action 171. Organisation de Forum du Commerce Intérieur
- Action 172. Renforcement et vulgarisation de Centre d'Information et d'Orientation (CIO) commerciale au niveau des autres Régions
- Action 173. Actualisation des dispositifs juridiques relatifs au commerce intérieur
- Action 174. Opérationnalisation du Conseil de la Concurrence et le Conseil National de Normalisation
- Action 175. Développement du commerce extérieur
- Action 176. Mise en place des vitrines MADAGASCAR auprès de représentations diplomatiques et consulaires
- Action 177. Organisation de campagnes et "road shows" Madagascar
- Action 178. (Re) conquête des marchés



- Action 179. Etude de la mise en place de points de contact Madagascar
- Action 180. Mise en place l'Autorité Nationale chargée des Mesures Correctives Commerciales
- Action 181. Mise en place la structure du Cadre Intégré Renforcé
- Action 182. Exploitation des opportunités offertes, y compris les conventions commerciales internationales auxquelles adhère Madagascar
- Action 183. Mise en place de la CNNCI (Comité National des Négociations Commerciales Internationales)
- Action 184. Renforcement de l'APEX (Agence de Promotion des Exportations) et déploiement de guichets de l'exportation au niveau des régions
- Action 185. Opérationnalisation d'unités de formation professionnelle spécialisées en matière de Commerce équitable.

RESTRUCTURER MADAGASCAR

Objectif stratégique 17. Doter le pays d'infrastructures de développement en matière d'aménagement du territoire

- Action 186. Réforme des textes sur les Zones Économiques Spéciales (ZES)
- Action 187. Promotion des Zones d'activités touristiques à travers la Construction des Marinas Yacht Club
- Action 188. Sensibilisation sur le développement économique à travers une approche territoriale
- Action 189. Réforme du Cadre juridique de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat
- Action 190. Redynamisation du Comité National de l'Aménagement du Territoire
- Action 191. Appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans l'actualisation de leur SRAT
- Action 192. Mise à jour des outils de planification territoriale et de la réglementation de l'urbanisme à tous les niveaux
- Action 193. Concrétisation de l'aménagement des zones prioritaires identifiées dans le cadre du plan d'urbanisme directeur (recherche des partenaires potentiels à travers les PPP)
- Action 194. Elaboration et concrétisation des plans d'aménagement de Zone Economiques Spéciales (ZES) retenus
- Action 195. Appui au développement des autres villes
- Action 196. Consolidation du réseau d'infrastructures routières
- Action 197. Mise en œuvre des premiers jalons d'aménagement dans les espaces de croissance préconisés par le SNAT
- Action 198. Préservation des capitaux fonciers de l'Etat
- Action 199. Multiplication et accompagnement des guichets fonciers
- Action 200. Renforcement de la valeur légale des titres et des certificats fonciers
- Action 201. Construction des BPE destinés aux Usines Franches Industrielles dans chaque District à haute potentialité
- Action 202. Mise en place des "Night Market" (Marchés de nuits)
- Action 203. Viabilisation et construction des Zones de Réhabilitation Sociale

Objectif stratégique 18. Doter le pays d'infrastructures modernes de transport

- Action 204. Contractualisation BOT (Build-Operate-Transfert) avec des partenaires internationaux
- Action 205. Construction des autoroutes reliant les ZES, les Marinas et les grandes villes par contrat BOT
- Action 206. Réhabilitation des routes nationales existantes et désenclavement des zones greniers
- Action 207. Réhabilitation des réseaux ferroviaires existant



- Action 208. Construction de nouveaux réseaux ferroviaires et introduction des Trains à Grande Vitesse (TGV) sur le territoire malagasy par contrat BOT
- Action 209. Construction des ports francs par contrat BOT
- Action 210. Construction des aéroports internationaux et/ou mise aux normes des aéroports existants par contrat BOT
- Action 211. Multiplication et consolidation des infrastructures liées au transport
- Action 212. Renforcement de la capacité et des statuts des organismes externalisés
- Action 213. Normalisation du transport routier
- Action 214. Formalisation du cadre réglementaire du transport fluvial
- Action 215. Mise à niveau du réseau de transport national et urbain

Objectif stratégique 19. Faciliter le développement rural

- Action 216. Création d'entreprise franche (SEM) de transformation de produits agricoles par district
- Action 217. Exploitation massive des ressources pour atteindre la sécurité alimentaire, suivant le concept gagnant-gagnant
- Action 218. Mise en place de la réglementation concernant l'esprit GAGNANT/GAGNANT dans divers projets agro- industriels : répartitions de la production et des bénéfices
- Action 219. Fixation des lois sur les IDE et la Société d'Economie Mixte
- Action 220. Lancement du concept filière agricole : dispenser d'une formation technique et technologique, mettre en place des usines de transformation. A chaque région présentant un potentiel correspond une usine de proximité
- Action 221. Lancement de l'initiative Bâtiment prêt à l'utilisation Industrielle par District
- Action 222. Évaluation de toutes les possibilités d'élevages industriels
- Action 223. Mise en place des abattoirs de proximité
- Action 224. Lancement du concept filière élevage : dispenser une formation technique et technologique et mettre en place des usines de transformation. A chaque région présentant un potentiel correspond une usine de proximité
- Action 225. Mise en place et vulgarisation du concept clé en main de villages de pêcheurs, aux normes et suivant la méthode SEM
- Action 226. Attraction de la technologie en pisciculture et aquaculture émanant des pays d'Asie par la méthode SEM
- Action 227. Reconsidération des allocations de permis de pêche industrielle suivant le concept SEM GAGNANT / GAGNANT
- Action 228. Finalisation et mise en œuvre du PSAEP
- Action 229. Appui à l'entrepreneuriat rural
- Action 230. Facilitation de l'accès aux intrants
- Action 231. Renforcement des compétences agricoles
- Action 232. Facilitation de l'accès aux crédits
- Action 233. Favorisation de la mise en relation opérateurs de micromarchés - petits producteurs
- Action 234. Développement des marchés dynamiques
- Action 235. Création des Zones Économiques Spéciales Agricoles
- Action 236. Réhabilitation des grandes infrastructures de production agricoles
- Action 237. Réhabilitation d'infrastructures touchées par les cataclysmes
- Action 238. Renforcement de la lutte antiacridienne
- Action 239. Renforcement de la lutte contre les ennemis des cultures
- Action 240. Intensification de la culture fourragère, promouvoir le marché des fourrages
- Action 241. Amélioration de la traçabilité des bovins



- Action 242. Création d'abattoirs aux normes internationales
Action 243. Sécurisation des zones côtières (afin d'éviter les embarquements illicites de zébus)

Objectif stratégique 20. Renforcer la production énergétique et l'accès à l'énergie

- Action 244. Mise jour de la Politique Énergétique en tenant compte des plans indicatifs (PEMC: Plan d'Expansion à Moindre Coût) élaborés par l'ORE (Office de Régulation de l'Electricité) basée sur l'exploitation des opportunités offertes par les ressources naturelles (hydrauliques, solaires, éoliennes)
Action 245. Mise en place d'un environnement permettant d'inciter davantage les investissements dans le secteur énergétique : services administratifs adéquats, fiscalité adaptée, sécurisation des investissements, BOT et sociétés d'économie mixte
Action 246. Mise en place des réserves foncières de reboisement afin de satisfaire durablement les besoins en bois énergie non compensés par le bioéthanol
Action 247. Renforcement des capacités de production des centrales, ainsi que les réseaux de distribution d'électricité
Action 248. Promotion de l'agriculture de canne à sucre pour le bioéthanol. Orientation des aides publiques dans le secteur de l'énergie (subventions de la JIRAMA, etc.)
Action 249. Incitation dans la construction des usines de transformation des intrants agricoles en bioéthanol
Action 250. Mise en oeuvre de la politique de transition énergétique
Action 251. Renforcement de la mise en place d'une politique énergétique favorable au développement du secteur industriel et des Zones de développement industriel prévus dans les politiques de l'émergence.

Objectif stratégique 21. Promouvoir la culture et renforcer l'identité nationale

- Action 252. Promotion et valorisation du patrimoine, des traditions et de la culture Malagasy
Action 253. Renforcement de la formation aux métiers de l'art, de l'artisanat et de la culture
Action 254. Programme d'appui à la création artistique à Madagascar
Action 255. Programme d'appui à l'artisanat Malagasy
Action 256. Programme d'appui aux lieux culturels sur l'ensemble du territoire Malagasy
Action 257. Dynamisation des activités culturelles
Action 258. Promotion du rôle de la femme et de la condition féminine
Action 259. Renforcer la sauvegarde du patrimoine culturel Malagasy
Action 260. Créer des centres culturels Malagasy de standing dans chaque chef lieu de province
Action 261. Ouvrir et renforcer les relations culturelles avec les pays membres de la famille Austronésienne
Action 262. Appuyer les recherches sur l'origine des Malagasy
Action 263. Créer un centre international culturel Austronésien en collaboration avec les pays membres
Action 264. Entamer la promotion et sensibilisation de masse sur la véritable histoire des Malagasy et son origine
Action 265. Entamer des échanges culturels systématiques et périodiques avec les pays membres de la famille Austronésienne
Action 266. Créer des événements d'attraction touristique démontrant la spécificité de la culture Malagasy
Action 267. Appuyer les initiatives de promotion du Soatoavina Malagasy
Action 268. Appuyer sur le plan international les artistes méritants
Action 269. Programmer le marketing international de la culture Malagasy pour améliorer notamment l'attractivité touristique de Madagascar



Objectif stratégique 22. Disposer d'une infrastructure médiatique et de télécommunications moderne

- Action 270. Mise à niveau de la régulation et du contrôle du paysage audiovisuel
- Action 271. Mise à niveau de la régulation et du contrôle de la communication médiatisée
- Action 272. Mise en place d'une nouvelle autorité de régulation du secteur des télécommunications et des NTIC
- Action 273. Finalisation et mise en vigueur des réformes du cadre légal de l'e-commerce
- Action 274. Renforcement de la connectivité au Backbone international
- Action 275. Consolidation du Backbone fibre optique national
- Action 276. Installation du réseau Wimax administratif national
- Action 277. Gestion et contrôle des Fréquences
- Action 278. Points d'échange Internet (IXP)
- Action 279. Projet de création d'un satellite Malagasy
- Action 280. Renforcement de la formation des NTIC dans l'enseignement
- Action 281. Formation des adultes en NTIC dans des centres de formation

Objectif stratégique 23. Préserver les ressources naturelles et l'environnement

- Action 282. Renforcement de la gouvernance de la protection de l'environnement et de la biodiversité avec la promotion de l'implication des Agences gouvernementales et des sociétés civiles (ONG, associations, etc.)
- Action 283. Renforcement du système de protection de l'environnement par l'inventaire et la transcription en droits nationaux des textes (directives et conventions) internationaux
- Action 284. Atténuation des effets néfastes du changement climatique au niveau du secteur alimentaire (agriculture, pêche et élevage)
- Action 285. Protection et amélioration du cadre de vie de la population, notamment en matière de lutte contre la pollution de l'air et de la nappe phréatique
- Action 286. Amélioration du cadre institutionnel de gestion des risques et des catastrophes à travers la réforme de la BNBRC
- Action 287. Elaboration du bilan carbone à Madagascar
- Action 288. Elaboration d'un plan d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sur les émissions des gaz à effet de serre
- Action 289. Inventaire National des Ressources Forestières
- Action 290. Collecte de données des ressources halieutiques et aquatiques par la mise en place d'un système de collecte permanent par district
- Action 291. Mise en place d'un Plan d'adaptation et d'atténuation des effets du Changement climatique par la mise en place d'un dispositif de veille environnementale systématique
- Action 292. Elaboration du bilan carbone par la mise en œuvre du programme REDD+ 1
- Action 293. Atténuation des effets néfastes du changement climatique au niveau agriculture-pêche-élevage par l'adoption des pratiques
- Action 294. Protection et amélioration du cadre de vie par la mise en place d'une Stratégie Nationale de Protection Sociale
- Action 295. Prévention et gestion des risques et catastrophes par l'adoption des NTIC et de l'E-Gouvernance



Objectif stratégique 24. Promouvoir l'accès aux sports et l'épanouissement de la jeunesse

- Action 296. Extension et consolidation des infrastructures sportives par un contrat BOT
- Action 297. Extension et consolidation des infrastructures de sport et de loisir
- Action 298. Renforcement de la formation aux métiers sportifs
- Action 299. Utilisation du sport pour favoriser une meilleure hygiène de vie
- Action 300. Programme d'appui à la vie associative
- Action 301. Valorisation et appui au sport scolaire et universitaire

ÉCONOMIE À CROISSANCE ACCÉLÉRÉE

MADAGASCAR AGROBUSINESS

Objectif stratégique 25. Valoriser le potentiel agricole, exporter des produits labélisés et transformés

- Action 302. Définition d'un cadre juridique et fiscal de Zones Économiques Spéciales Agraires
- Action 303. Développement de pôle de compétence agricole et appuis aux centres de recherches
- Action 304. Vulgarisation des plans techniques agricoles
- Action 305. Appui aux fermes agropastorales
- Action 306. Vulgarisation des élevages intensifs

Objectif stratégique 26. Promouvoir une exploitation et une valorisation durable des ressources halieutiques et aquaculture

- Action 307. Réforme des dispositions légales de la pêche et de l'aquaculture
- Action 308. Développement de pôles de compétence régional de la pêche et de l'aquaculture
- Action 309. Intensification des appuis aux centres de recherches
- Action 310. Formation aux métiers de la pêche moderne
- Action 311. Consolidation et ajout d'infrastructures de débarquement et de transformation des produits de la pêche
- Action 312. Mise en place des mesures de préservation des ressources
- Action 313. Renforcement du contrôle et surveillance des eaux territoriales
- Action 314. Dotation des pêcheurs des villages côtiers à fort potentiel économique d'un "Concept Marine"

MADAGASCAR MINIER ET HYDROCARBURES

Objectif stratégique 27. Développer le potentiel minier et ériger une filière minière propre

- Action 315. Recensement du secteur minier et mise à jour du cadastre minier
- Action 316. Réforme du Code minier
- Action 317. Elaboration d'un Plan Directeur des Mines pérenne
- Action 318. Mise en place des structures de gouvernance
- Action 319. Installation des comptoirs miniers
- Action 320. Développement de pôles de compétence miniers
- Action 321. Politique de transformation des produits miniers



Action 322. Formations aux métiers miniers et pôles de compétences

- Action 323. Promotion du secteur minier
- Action 324. Valorisation des exploitants nationaux
- Action 325. Donner les avantages aux populations de chaque secteur source minière
Objectif stratégique 28. Développer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes
- Action 326. Audit du secteur pétrolier et réévaluation du bassin pétrolier
- Action 327. Assainissement en appui et au développement institutionnel
- Action 328. Mise en œuvre du plan d'action en matière d'hydrocarbures amont
- Action 329. Mise en œuvre et contrôle du code pétrolier
- Action 330. Développement de pôles de compétence pétrolier
- Action 331. Promotion du secteur pétrolier
- Action 332. Formations aux métiers pétroliers et pôles de compétence

MADAGASCAR TOURISME VERT

Objectif stratégique 29. Développer le potentiel touristique et promouvoir une exploitation & valorisation durable des sites touristiques

- Action 333. Définition d'un cadre juridique de Zones Économiques Spéciales liées au tourisme (Zones d'Activité Touristique, ZAT)
- Action 334. Elaboration d'une stratégie de développement du tourisme
- Action 335. Orientation stratégique et labellisation de la destination (Madagascar "L'île au Trésor de l'Océan Indien")
- Action 336. Elaboration d'un Schéma Directeur du Tourisme
- Action 337. Développement de pôles touristiques de croissance
- Action 338. Renforcement de la normalisation de l'industrie hôtelière
- Action 339. Programme d'appui aux investissements touristiques
- Action 340. Programme d'appui à l'écotourisme
- Action 341. Professionnalisation des industries touristiques et du nautisme
- Action 342. Mise en adéquation du tourisme avec l'environnement et le développement durable
- Action 343. Renforcement de la formation aux métiers du tourisme et du nautisme

MADAGASCAR INDUSTRIEL

Objectif stratégique 30. Faire de Madagascar un pays majeur de la production et de la transformation industrielle

- Action 344. Elaboration d'un Code des investissements adapté à l'esprit gagnant-gagnant
- Action 345. Rectification ou amendement de la loi sur les ZES
- Action 346. Recadrage des lois sur les IDE
- Action 347. Recadrage du cadre juridique régissant le secteur industriel
- Action 348. Définition d'un cadre juridique et fiscal des ZES liées à l'industrie
- Action 349. Elaboration de lois sur les centres offshores et les banques offshores
- Action 350. Définition des réglementations concernant les ports francs
- Action 351. Démarrage de la viabilisation des ZES suivant un phasing déterminé par tranche de 50 ha



- Action 352. Mise en place du Cadre de gouvernance des ZES
- Action 353. Evaluation, réalisation et mise en place des bâtiments prêts à l'emploi destinés à l'industrie de proximité
- Action 354. Conception et réalisation de la viabilisation des Zones Franches Industrielles (ZFI) au niveau de chaque district
- Action 355. Elaboration de réglementations concernant les partenariats et joint-ventures pour chaque district
- Action 356. Création de filière de spécialisation en Émergence économique et ZES au niveau des universités
- Action 357. Vulgarisation des micro-industries de type "Concept Marine" suivant le concept de sociétés semi-publiques gagnant -gagnant
- Action 358. Promotion de la sous-traitance industrielle
- Action 359. Création de centres d'incubation, de technopoles et de pépinières d'entreprise industrielle
- Action 360. Formation des formateurs et vulgarisation du concept "Emergence industrielle"
- Action 361. Séminaire de formation des élus, maires et députés, sur l'approche un district, un potentiel d'activité économique.
- Action 362. Création de centres de renforcement de capacités de leadership et de management industriel au niveau de chaque district
- Action 363. Appui pour le renforcement de financement du secteur industriel au niveau des banques primaires
- Action 364. Appui et restructuration des Chambres de Commerce et des Industries dans la recherche et la réalisation du partenariat en joint-venture industriel (rencontre B-to-B)
- Action 365. Réorientation des actions des Ambassades et des Consulats à l'étranger vers la recherche des IDE, partenaires industriels des joint-ventures (Etat-partenaire privé)
- Action 366. Mise en place de centres de formation des arts et métiers adaptés aux filières existantes dans chaque district
- Action 367. Vulgarisation des micro-industries à proximité immédiate des zones productrice
- Action 368. Création de centres de formation des arts et métiers selon les besoins des filières économiques de chaque district
- Action 369. Création de centres de formation technique répondant aux attentes des filières économiques existant au niveau de chaque district

MADAGASCAR TECHNOLOGIQUE

Objectif stratégique 31. Faire de Madagascar un pays leader en matière de services lié aux NTIC

- Action 370. Actualisation du cadre juridique réglementaire des NTIC
- Action 371. Développement de Zones Économiques Spéciales dédiées aux NTIC
- Action 372. Mise en place d'un cadre réglementaire afférent de l'économie numérique accompagné de promotion de l'e-commerce
- Action 373. Mise en place d'une nouvelle autorité des NTIC
- Action 374. Implémentation du système de transport intelligent
- Action 375. Intégration des NTIC dans les programmes d'enseignement
- Action 376. Pôle de compétence NTIC
- Action 377. Informatisation de l'administration de l'Etat (e-administration)
- Action 378. Informatisation des services de l'Etat (e-services)



ECONOMIE BLEUE

Objectif stratégique 32. Diversifier les ressources à travers la valorisation de l'économie bleue

- Action 379. Développer les politiques et les stratégies pour l'émergence de l'économie bleue
- Action 380. Élaborer un instrument juridique contraignant pour la mise en place de l'économie bleue durable
- Action 381. Renforcer les cadres juridiques et réglementaires relatifs à la protection des écosystèmes et relatifs aux gestions des ressources marines
- Action 382. Pérenniser la mise en œuvre de l'économie bleue et délimiter notre espace maritime, ainsi que l'extension du plateau continental
- Action 383. Développer les stratégies d'intégration régionale de l'économie bleue
- Action 384. Promouvoir les investissements dans l'économie bleue
- Action 385. Capitaliser les secteurs rentables du point de vue de leur valeur ajoutée, impacts par rapport à l'indice de développement
- Action 386. Mettre en place une structure pour la synergie et la coordination efficace entre les différents secteurs liés à l'économie bleue
- Action 387. Intégrer de manière progressive le concept de l'économie bleue dans l'éducation et l'enseignement

